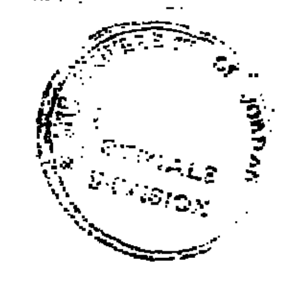


Temps libre : New-York via Broadway

Le Monde

15, rue Falguière, 75501 Paris Cedex 15

CINQUANTIÈME ANNÉE – N° 15200 – 7 F

SAMEDI 11 DÉCEMBRE 1993

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JACQUES LESOURNE

Etrange « victoire » au Gabon

ETRANGE victoire que celle d'Omar Bongo, qui a fait sortir les blindés, quadriller la ville par la garde présidentielle, au moment même où il annonçait avoir remporté, avec 51 % des suffrages, l'élection présidentielle du 5 décembre.

Le chef de l'Etat a-t-il en réalité perdu la bataille dès le premier tour au profit du Père Paul Mba Abessole, comme l'affirme la coalition de l'opposition? Ou a-t-il renoncé à se soumettre à un second tour dont il savait qu'il ne sortirait pas vainqueur? On ne le saura jamais! Les résultats ont été annoncés, jeudi 9 décembre, avant que tous ne soient collectés. Il n'y avait pas une seule liste électorale dans les bureaux de vote de la capitale. La plupart des observateurs étrangers ont curieusement cautionné l'annonce de cette si courte « victoire », après avoir noté bien des irrégularités.

CETTE élection, qui était censée couronner un processus de démocratisation entrepris il y a trois ans, montre qu'on ne s'improvise pas démocrate! Fin politique, Omar Bongo avait accepté de mettre sur la table les « ingrédients » censés faire prendre la « sauce » démocratique : il avait organisé une conférence nationale, admis le multipartisme, organisé des élections législatives, autorisé la liberté d'expression. Sans doute ne voyait-il aucun inconvénient à jouer le jeu d'une élection présidentielle pluraliste... A condition de la gagner!

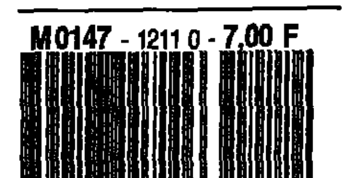
La mascarade qui vient d'avoir lieu prouve cependant que l'argent ne peut plus tout faire au Gabon. En dépit de sa fortune, M. Bongo a perdu le contrôle de l'appareil. Ne lui reste, pour garder les commandes, que la garde présidentielle et l'armée – dont la base ne lui est pas unanimement favorable.

UN scrutin réellement transparent lui eût sans doute été fatal dès le premier tour. Car les classes défavorisées ne sont plus les seules, loin de là, à contester un régime qui est depuis un quart de siècle à la tête d'un pays doté de richesses considérables mais fort mal réparties. Qui plus est, le président sortant avait en face de lui une alliance redoutable : au favori de l'opposition, le Père Paul Mba Abessole, candidat de la « justice sociale », s'était notamment associé l'ennemi de M. Bongo, Jean-Pierre Lemboumba, son ancien ministre des finances, milliardaire peu scrupuleux mais grand connaisseur du système qu'il voulait faire tomber.

La France, qui, ces dernières années, a beaucoup encouragé la démocratisation du régime, aura certainement à pâtir de cette affaire. Dès mardi, les Européens, et plus particulièrement les Français, étaient la cible d'agressions dans les rues de Libreville, après l'annonce des premiers résultats favorables au président sortant.

Lire nos informations page 5

M 0147 - 1211 0 - 7,00 F



Alors que les Douze discutent à Bruxelles de leur attitude sur le GATT

Bonn et Londres contestent le plan de relance de M. Delors

Les Allemands et les Britanniques restent réticents à l'égard des propositions contenues dans le Livre blanc pour l'emploi présentées par Jacques Delors et discutées, vendredi 10 décembre, à Bruxelles, par les chefs d'Etat et de gouvernement. Les assouplissements du marché du travail sont largement acceptés, mais pas l'idée d'un grand emprunt; et les réticences des industriels poussent Bonn et Londres à enterrer une relance européenne. Le gouvernement Balladur, lui, voudrait financer des infrastructures avec l'appui communautaire. Par ailleurs, pour accepter le compromis agricole au GATT, la France demande à ses partenaires des compensations pour ses exploitants.

BRUXELLES
(Union européenne)

de notre correspondant

L'exercice est politique : aux déçus qui, de plus en plus nombreux, rejettent la construction européenne et par là même menacent son existence, il est important de démontrer que la Communauté peut contribuer activement à la lutte contre le chômage.

L'objectif du Livre blanc est de rendre possible une mobilisation sur ce ce thème, en expliquant que rien n'est perdu : la compétitivité des entreprises de l'Union a reculé par rapport à celle de leurs rivales américaines ou asiatiques; notre économie n'est plus capable d'assurer le plein emploi, mais le redressement n'est pas hors de portée. Qu'on se souvienne : début 1992 aux Etats-Unis, à la veille de la reprise, la perte de la compétitivité de l'industrie américaine était perçue par beaucoup comme irréversible! *« Le Livre blanc est un rapport anti-malthusien fondé sur la conviction que nous pouvons fonder des emplois »*, souligne Jacques Delors, qui, davantage que la dureté des faits, semble redouter le scepticisme, voire l'obstruction des gouvernements. Comme pour exorciser la tentation du découragement, le document passe en revue les avantages comparatifs de l'Europe : son capital humain d'abord, mais aussi une tradition de concertation, de dialogue, des marchés financiers puissants, une épargne.

- Nous disposons d'avantages comparatifs, nous avons des besoins à satisfaire. Qui prétendrait le contraire dans une Communauté comptant 50 millions de pauvres? L'Union européenne, en outre, se trouve dans l'obligation d'aider, de préparer l'intégration, de ses voisins de l'Est. Les chantiers ne manquent pas et la Commission de Jacques Delors est convaincue que l'avenir réside dans la création de nouvelles activités.

Ce diagnostic encourageant – auquel souscrivent les grands patrons de l' « European Round Table », rappelle M. Delors – étant posé, reste, comme on aime le dire à Bruxelles, à ouvrir les pistes qui conduiront au redressement. La marge est étroite si l'on veut à la fois être sérieux et mobilisateur. D'autant plus que la majorité des actions à entreprendre sont de nature structurelle, s'inscrivent donc dans le moyen terme et, le plus souvent, devront être mises en œuvre au niveau national. Difficile, dans ses conditions d'attirer l'attention sur le caractère concerté, collectif de l'effort proposé.

PHILIPPE LEMAITRE

Lire la suite page 19

La volte-face de Leon Brittan

Selon des sources françaises, le négociateur européen aurait trop cédé aux Etats-Unis sur l'audiovisuel

Mais que fait Leon Brittan? La question a dû surgir, lundi 6 décembre, dans la tête de certains membres de la Commission européenne lorsque Sir Leon, négociateur au GATT pour le compte des Européens, a fait état du résultat de ses discussions avec Mickey Kantor, le représentant américain, sur le dossier audiovisuel. Bien que les deux hommes se soient séparés dans la matinée du 8 décembre sur un constat de désaccord, les libertés prises par Sir Leon Brittan vis-à-vis de son mandat initial de négociation, en ont surpris plus d'un.

A l'origine, la vraie difficulté du dossier audiovisuel résidait dans un paradoxe : comment réclamer l'exception « culturelle » pour l'audiovisuel et le cinéma, alors que ce sont des industries de services reconnues en tant que telles par le traité de Rome, et que le vocabulaire commercial du GATT ignore tout du domaine culturel. Ce paradoxe avait été résolu à Mons (Belgique) en octobre dernier. A l'initiative d'Elio di Rupo, ministre belge de la communication, les ministres de la communication des Douze s'étaient mis d'accord à l'unanimité sur une déclaration en six points qui donnait un contenu juridique à la « culture audiovisuelle ». Cette « déclaration de Mons », adoptée ensuite par la commission, constituait donc le mandat de négociation au GATT de Sir Leon Brittan sur le dossier audiovisuel (*le Monde* du 7 octobre).

Depuis le lundi 6 décembre, une source française établit que le négociateur européen a cédé sur tous les points-clés de son mandat. Ainsi, alors qu'à Mons les ministres de la communication avaient exigé que la Communauté préserve sa capacité d'initiative en matière réglementaire sur les technologies et les modes de transmission des images existant à l'heure actuelle, ainsi que sur les nouvelles technologies et les nouveaux modes de transmission qui en seraient issus (téléphone, câble, satellite), Leon Brittan a accepté une quasi-mise sous tutelle des Européens par les Américains. En effet, c'est un double verrou en faveur des Etats-Unis qui a été exigé et obtenu par Mickey Kantor.

YVES MAMOU

Lire la suite page 20

Bill Clinton rencontrera Hafez El Assad



Un sommet aura lieu, à la mi-janvier, entre les présidents américain et syrien pour relancer l'ensemble du processus de paix au Proche-Orient tel qu'il a été défini à Madrid en 1991.

page 3

La Russie vote le 12 décembre

A trois jours des scrutins du 12 décembre en Russie, Boris Eltsine a lancé une ultime mise en garde aux électeurs, invités à voter en faveur du projet de Constitution présidentiel s'ils veulent lever la menace d'une *« guerre civile »* dans le pays. Le même jour à Bruxelles, le président russe signait une *« déclaration »* de principe annonçant un prochain accord de partenariat avec l'Europe.

La Russie doit également se doter, dimanche, d'une *« Douma d'Etat »*. A l'aube du deuxième millénaire, le chef de la Moscovie réunissait une « Douma des boyards ». Le nom fut repris au début du vingtième siècle quand le tsar accepta de s'entourer d'une assemblée plus ou moins représentative. De 1906 à 1917, quatre Doumas se sont succédé jusqu'à ce que les matelots bolcheviks dispersent la dernière d'entre elles. La Douma de Boris Elsine se rattache donc à une tradition pas toujours heureuse. Elle devrait exercer ses pouvoirs en vertu d'une Constitution qui consacre la primauté du président sur le pouvoir législatif et du pouvoir central sur les organes fédérés.

pages 6 à 9

COMMENTAIRE

Les premières conclusions de la mission Vedel sur l'école privée

Guerre scolaire sans fin

C'EST une petite bombe qu'en cinq feuillets le doyen Georges Vedel vient d'adresser à François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, et que celui-ci va transmettre aux parlementaires *« pour que chacun puisse juger en son âme et conscience de la gravité de la situation »*.

Plus de la moitié des établissements d'enseignement privé auraient besoin de travaux *« pour assurer de façon satisfaisante la sécurité des élèves »*. Un chiffre alarmant, sur lequel le ministre de l'éducation nationale se garde bien de faire aujourd'hui un commentaire, espérant que le constat établi par le doyen Vedel parlera de lui-même.

La délicate discussion de la réforme du financement par les collectivités locales des dépenses d'investissement de l'enseignement privé s'était éteinte le 30 juin, dans le plus grand désordre, au Sénat. Après avoir ranimé le spectre de la « guerre scolaire » et donné un second souffle aux *« obstructeurs »* communistes et surtout socialistes à la veille de leurs « états généraux », elle n'avait pu se poursuivre lors de la session parlementaire extraordinaire de juillet pour cause de veto présidentiel.

François Mitterrand ne jugeait pas utile de précipiter en quelques jours la réforme d'une loi – la loi Falloux – qui *« avait jusque-là attendu cent quarante-trois ans »*. Devant la levée de boucliers et les hésitations que la discussion avait provoquées – y compris dans le camp de la majorité –, François Bayrou avait donc décidé, en septembre, de confier au doyen Vedel une mission d'information, afin de *« permettre au Parlement de poursuivre, lors de la session d'automne, le débat engagé sur la proposition de loi, dans un climat serein propre au débat de fond »*.

Les premières conclusions du rapport Vedel mettent le feu aux poudres dans le camp des défenseurs de l'école publique, et force est de constater que le climat ne s'engage pas sur la voie de la sérénité.

JEAN-MICHEL DUMAY

Lire la suite page 12

A L'ÉTRANGER : Maroc, 8 DH ; Tunisie, 850 m ; Allemagne, 2,50 DM ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Antilles-Réunion, 9 F ; Côte-d'Ivoire, 465 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 190 PTA ; G.-B., 85 p. ; Grèce, 280 DR ; Irlande, 1,20 £ ; Italie, 2 400 L ; Luxembourg, 46 FL ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal Cont., 190 PTE ; Sénégal, 450 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 2 FS ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

AU COURRIER DU « MONDE »

FEMMES
Renvoyées chez elles

Des propositions de lois émanent de parlementaires conservateurs projettent toutes, sous couvert d'un « salaire parental de libre choix », de renvoyer simplement les femmes à la maison. Sous des habillages divers – à commencer par l'évocation d'une prétendue baisse de la natalité, qui reste à démontrer – se cache en vérité le calcul médiocre de voir baisser les chiffres du chômage.

Les femmes ne prennent pas plus l'emploi des hommes que les ouvriers immigrés ne prennent celui des Français et ce n'est pas en encourageant les femmes à rentrer chez elles que l'on résoudra le problème du chômage. La première piste à explorer dans cette direction n'est-elle pas d'abord celle de la réduction du temps de travail de tout le monde ?

Ce n'est pas non plus en les renvoyant chez elles que l'on verra augmenter la natalité automatiquement. Cet objectif cependant peut être atteint en apportant aux couples une meilleure qualité de vie et aux femmes les moyens de concilier vie familiale et vie professionnelle ; et cela s'appelle : crèches, garderies, emplois familiaux, partage obligatoire du congé parental entre les deux parents, allocations familiales dès le premier enfant pour les plus démunis, etc.

Résurgence des vieilles nostalgies pétainistes, le salaire de la femme au foyer représente surtout pour les femmes un piège redoutable : perte d'autonomie économique, isolement, coupure du monde extérieur. Bref, une véritable régression culturelle sans parler du sort qui les attend une fois les enfants élevés et du risque de se retrouver sans ressources aucunes. La proposition représente enfin un leurre dangereux, car elle peut faire rêver et séduire à première vue. J'observe que rien n'est dit du coût et du mode de financement.

Nous savions la vieille droite de retour ; nous ne pensions pas qu'elle oserait ressortir de son sac ce vieux fantasme de grand-papa. Qu'elle sache qu'il se trouvera des hommes et des femmes suffisamment éclairés – à gauche et aussi à droite – pour s'opposer à ce projet.

YVETTE ROUDY
présidente de l'Assemblée des femmes

VIOLENCE
La peur au feu rouge

Jour de congé scolaire. J'emmène mon fils et trois amis à Aquaboulevard. Repartant vers les boulevards extérieurs pour regagner la porte d'Orléans, je stoppe au premier feu. Une voiture s'arrête à ma hauteur, vitres baissées ; les occupants sont bruyants. Machinalement, je tourne la tête.

Dans la petite voiture, quatre jeunes hommes vêtus de chemises noires ; je distingue bien leur crâne tondu de près. Eux aussi m'ont vu. Je porte barbe et cheveux blancs assez longs. Un des passagers pointe le doigt et crie :

– *Jude ! Jude !...*

Les autres rient, reprennent le cri. Le feu passe au vert ; je repars, tourne à droite. L'autre voiture, immatriculée dans la Marne, reste à ma hauteur jusqu'à la porte de Versailles tandis que les occupants (!) continuent à crier. Puis elle tourne dans la rue de Vaugirard ; je continue vers la porte d'Orléans. Et je m'aperçois que j'ai peur...

Le soir même, mon fils a regardé une vidéo-cassette : *le Dictateur*, de Chaplin.

Je n'ai pas ri.

JEAN-CLAUDE DERET
Montrouge

LOGEMENT
Lorsque les caméras s'éloignent...

Chaque hiver nous redécouvrons l'extrême pauvreté et chacun s'agite. Les mesures d'urgence pullulent, on ouvre ici ou là des locaux... On se rassure de l'élan de générosité nationale. La vague de froid s'estompe, les médias changent de sujet, les habitudes reviennent et – sauf l'action persévérante des associations et de quelques collectivités motivées – rien de significatif ne se concrétise. Il faut dénoncer cette schizophrénie.

Depuis 1990, la loi pour le droit au logement prévoit des dispositifs en faveur des plus démunis et oblige à l'élaboration de plans départementaux. Les textes sont là, la réalité est autre. Rien ne peut se faire sans l'effort des communes. Dans l'Essonne, 100 logements d'insertion sont ainsi prévus chaque année ; en 1992, seuls 28 ont été réalisés, et essentiellement dans les villes de gauche. Des projets sont bloqués parce que le conseil général ne veut pas financer. Au conseil régional d'Ile-de-France, des dossiers s'entassent... les retards s'accumulent. On peut faire toutes les annonces du monde sur les millions dégagés, c'est souvent fictif. Les bonnes âmes qui s'émeuvent aujourd'hui ne font pas ce qu'elles devraient lorsque les caméras s'éloignent.

Le maire de Paris prévoit un SAMU social, mais seuls 2 000 logements sociaux ont été construits dans la capitale. L'annonce de 4 000 supplémentaires en trois ans est en trompe-l'œil, le compte n'y sera pas et ne permettra même pas d'atteindre le chiffre de 6 000 logements réalisés en 1989, pourtant en deçà des besoins (...). Dans le même temps, les meublés, les logements sociaux privés disparaissent sous la pression spéculative au profit d'immeubles de standing et de bureaux... sans acquéreurs.

L'an dernier, des dispositions législatives – qui organisaient les pratiques des marchands de biens, protégeaient les occupants et stoppaient l'hémorragie du parc social – ont été votées, puis annulées par le Conseil constitutionnel et ensuite consignées dans un projet de loi déposé sur le bureau de l'Assemblée. L'actuel gouvernement n'a pas jugé opportun de le mettre à l'ordre du jour du Parlement. Cet été, des habitants de meublés ont été expulsés et ont rejoint le flot des sans-abri. Ça suffit !

L'abbé Pierre a raison de dire qu'il faut construire des logements sociaux. (...) Il faudrait réserver des allégements fiscaux aux logements à usage social alors que le gouvernement les multiplie en faveur des accédants les mieux lotis et sans contrepartie. L'histoire nous prouve que c'est rarement en aidant les riches que l'on règle le problème des pauvres... C'est pourtant ce que le gouvernement veut faire croire.

Construire, c'est aussi inventer de nouvelles réponses, comme des maisons d'hôtes ou de petites résidences sociales où les plus perdus pourront durablement retrouver leur souffle, leurs repères et une véritable chaleur humaine avant d'envisager d'obtenir un logement « classique ». Lançons un appel massif à l'initiative, unifions le pilotage administratif et finançons les initiatives hors normes. Une seconde voie s'impose : l'utilisation des logements vides (...). Le gouvernement de Pierre Bérégovoy a pris une mesure fiscale incitative à la remise en location des locaux vacants. Force est de constater qu'elle s'avère insuffisante. Il faut maintenant taxer les logements vides.

Il faut une loi de programmation, sorte de deuxième étape de la loi Besson, qui prenne des engagements quantifiés, territorialisés, et rétablisse les moyens d'un Etat volontaire. La loi Besson était généreuse, donnait des outils pour agir. Elle comptait sur la bonne volonté des acteurs locaux. Mais visiblement cette bonne volonté n'est pas partagée. Les résistances des collectivités locales, parfois celles des citoyens, bloquent les objectifs de l'Etat !

Si l'on veut poursuivre la forme contractuelle, il faut qu'il y ait des sanctions pénalisant les manquements aux promesses... Au lieu d'être coercitif pour les associations qui aident les squatters – qui en général ne le sont pas par plaisir –, il vaudrait mieux l'être avec les élus locaux qui se défaussent de leurs responsabilités (...). L'humanitaire ne dispense ni d'une action publique forte ni d'une vision politique qui combat l'injustice.

MARIE-NOËLLE LIENEMANN
maire (PS) d'Athis-Mons, ancien ministre du logement et du cadre de vie

PROCHE-ORIENT
La méthode Kreisky

La célébration de « la paix au Proche-Orient » a eu ses héros : Pérès, Arafat et la diplomatie norvégienne. (...) La gloire des uns creuse l'oubli des autres au point de ne même plus évoquer le nom de l'ancien chancelier autrichien Bruno Kreisky, qui fut pourtant un artisan précoce – même si contesté – du dialogue israélo-palestinien. (...) L'homme n'était pas apprécié par les Israéliens et, plus généralement, par les militants de la cause sioniste. Soupçonné d'être « complexé » par ses origines juives et de compenser ce prétendu malaise par une sympathie excessive pour l'OLP, Bruno Kreisky avait, selon Golda Meir, « *la bouche pleine de cendres* ». Les affrontements avec les travaillistes israéliens furent particulièrement âpres à l'intérieur de l'Internationale socialiste, au sein de laquelle, dès 1969, Kreisky multiplia les initiatives pour accroître la représentation du monde arabe et arracher la reconnaissance de l'OLP.

La méthode de Bruno Kreisky n'alla pas sans résistances puisqu'il s'agissait en fait de contraindre les travaillistes israéliens à assouplir leurs positions en les menaçant d'isolement. Cette stratégie de pression culmina lorsque, après l'invasion israélienne du Liban (1982), le « chancelier rouge » traita l'État hébreu de « *semi-fasciste* » et souhaita l'expulsion du Parti travailliste des rangs de l'Internationale socialiste. Elle touchait également ses limites puisqu'en se privant du partenaire israélien, les membres de l'Internationale s'excluaient définitivement d'un possible rapprochement israélo-palestinien. Bruno Kreisky ne fut donc pas suivi par les socialistes européens, qui préférèrent la voie plus prudente des petits pas. Contrairement à ce que laissent entendre certains responsables, celle-ci ne fut pas plus concluante.

Il faudra attendre le reflux du tiers-mondisme marxisant des années 70, l'affaiblissement de l'OLP et une consolidation des positions (travaillistes) israéliennes pour que Shimon Pérès reprenne l'initiative. A cet égard, indépendamment des circonstances particulières et de la valeur des hommes, il n'est pas totalement surprenant que les travaillistes norvégiens aient été perçus comme des médiateurs idoines. Relativement discrets sur la scène internationale (...), ils ne s'étaient guère impliqués, contrairement à leurs autres camarades européens, dans le débat sur le conflit israélo-arabe. Alors que le soutien à l'OLP se renforçait nettement dans les instances de l'Internationale socialiste, les Norvégiens ont toujours conservé une attitude de retrait, peut-être moins par choix délibéré qu'en raison d'une distance traditionnelle à l'égard des problèmes internationaux. Le fait de savoir si Bruno Kreisky aura contribué à ce rapprochement restera un objet de désaccord. Souhaitons qu'il n'ait pas eu raison trop tôt et que la reconnaissance de l'OLP ne soit pas intervenue trop tard.

GUILLAUME DEVIN
professeur de science politique à l'université de Rennes

TRAIT LIBRE



LAÏCITÉ
La querelle de Nantua

Deux enfants « *humiliées* » (lettre signée de Dominique Julia dans *le Monde* du 20 novembre) parce que, coiffées d'un foulard « islamique », un proviseur, devant les caméras de la télévision, leur refuse l'accès de son établissement ? Peut-être. Probablement. Et c'est dommage. Mais à qui la faute ?

Derrière cet incident pénible, il y a un imam autoproclamé, emporté un peu loin par son zèle ultra-religieux, il y a des parents convaincus par ce fanatique. Celui-là est le promoteur, ceux-ci sont les complices d'une provocation dont deux fillettes, hors d'état de se former une opinion personnelle, sont à la fois les actrices et les victimes.

Allons au-delà de l'anecdote et de la querelle de Nantua. A cet imam, à ces parents, à ceux que troublent cette affaire, et quelques autres du même genre, dont il leur semble que nous ne puissions nous tirer sans piétiner et nos valeurs de tolérance et des enfants innocents, est-il permis de rappeler quelques principes simples, je dirai même élémentaires, qui peuvent les aider à y voir clair ? Libre à chacun, chez lui ou dans les lieux prévus à cet effet, de prier le dieu de sa croyance dans la tenue, la position, la langue et le texte de son choix. Cela dit, quand je pénètre dans une mosquée, musulman ou infidèle, je retire mes souliers. Quand je vais à la synagogue, juif ou goy, je me couvre la tête. Quand j'entre dans une église, catholique ou incroyant, j'enlève mon chapeau.

Quand je suis admis dans une école laïque, français, turc, maghrébin, vieux stalinien ou néonazi, je laisse à la porte mon uniforme et mes opinions, quitte à les retrouver en sortant. Dans ces lieux neutres et communs à tous, c'est la condition de la paix.

Ceux qui vivent sur le territoire de la République doivent en respecter et au besoin en subir les lois. Ceux qui demeurent parmi les Français doivent en accepter et, s'il se peut, en partager les coutumes. Ceux qui fréquentent l'école publique, ou qui ont la chance d'y envoyer leurs enfants, sont tenus d'en connaître les règlements et de s'y plier. Il n'y a là aucune exigence abusive. Il n'y a donc là aucune concession humiliante.

DOMINIQUE JAMET
Paris

BOSNIE
De l'asile à la protection

Dans votre rubrique « Au courrier du Monde » du 27 novembre, une lettre rapporte le rejet d'une demande d'asile présentée par une famille bosniaque recueillie dans le département du Gard.

Les intéressés, Bosniaques d'origine croate, ont été entendus par un agent de l'Office afin de présenter leurs explications orales. En tant que Croates, ils étaient engagés volontaires dans les rangs du HVO de juin à décembre 1992, puis ont déserté à la suite de la destruction de leur maison.

Les motifs inhérents à la désertion et à la situation de guerre ne sont pas en effet pris en compte par les dispositions de la *Convention de Genève du* 25 juillet 1951 définissant le statut de réfugié.

Toutefois, ces personnes en provenance de Bosnie peuvent bénéficier d'une protection temporaire en France, en application des dispositions exceptionnelles prises par les pouvoirs publics à travers les circulaires du 13 août 1992 du ministère de l'intérieur et du 14 septembre 1992 du ministère des affaires sociales.

FRANCIS LOTT
directeur de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA)

FRANÇAIS
Mouton noir ou brebis galeuse ?

Le cinéma, la télévision, le show-biz américanisés à outrance ne suffisaient pas. La terminologie anglo-saxonne n'avait pas encore suffisamment envahi les domaines scientifique, technologique, commercial, financier ou sportif de notre pays. Et il faut croire que le langage de tous les jours n'était pas encore saturé d'« *okay* » à répétition. On était en train de passer à l'étape suivante, c'est-à-dire à des détournements de sens insidieux, par exemple dans l'emploi d'opportunité pris pour occasion, de significatif pour important, sans parler du dernier-né : initier devenu transitif dans le sens de commencer. Ce n'était pas assez.

Qu'ai-je entendu samedi dernier en allumant la 2 ? Que la France était le mouton noir de la négociation du GATT. Je me suis dit : encore une initiative de journaliste à l'affût d'un de ces anglo-américanismes en tout genre dont nous abreuve quotidiennement la télé ! Pas du tout. Le coupable n'était autre qu'un ancien président de la République. Quand un Français fidèle à sa langue cherche à écarter toute éventualité fâcheuse, il ne croise pas les doigts : il touche du bois. Et quand, dans un groupe, il désigne une personne indésirable, il parle non pas de mouton noir *(black sheep)*, mais de brebis galeuse. Laissons donc le mouton noir aux Anglo-Saxons et revenons à nos propres moutons. Que la France, dans l'affaire du GATT, ne se laisse pas manger la laine sur le dos, il est permis, que je sache, de s'en réjouir. Cela ne signifie nullement qu'elle soit devenue une brebis galeuse. Elle défend ses intérêts : c'est son droit et son devoir, en particulier dans le domaine audiovisuel.

ANDRÉ DUBOST
Bois-Guillaume (Seine-Maritime)

UN LIVRE

L'argent sale

LA PLANÈTE DES DROGUES
sous la direction
d'Alain Labrousse
et Alain Wallon.
Le Seuil, 342 p., 130 F.

Personne ne se fait d'illusion : la mort, la semaine dernière, de Pablo Escobar, parrain colombien de la drogue, n'a pas mis fin à l'un des trafics les plus criminels de tous les temps. Les « narcoterroristes » ont, malheureusement, beaucoup de ressources encore, et un bel avenir. Ce n'est pas l'ouvrage dirigé par Alain Labrousse et Alain Wallon qui persuadera le lecteur du contraire. Cette œuvre collective, tirée du premier colloque international de l'Observatoire géopolitique des drogues, organisé en décembre 1992 à Paris, pousserait plutôt à la désespérance.

Les chiffres, d'abord. Chaque année, les profits « blanchis » par les multinationales de la mort représentent la somme astronomique de 80 milliards de dollars. On ne réussit à intercepter que 5 à 10 % des transactions, pour la bonne raison que de nombreuses institutions (politiques, militaires ou bancaires), parfois très honorables, y sont impliquées.

Les pays riches ont été contraints, ces dernières années, à faire un examen de conscience. Ne sont-ils pas, après tout, les principaux consommateurs de drogues ? La production est naturellement stimulée par la demande. Mais elle est aussi en relation directe avec la dégradation de la situation économique des paysanneries du tiers-monde : l'effondrement des cours du café et du cacao a été une formidable incitation à se tourner vers d'autres productions, illégales mais plus rentables. Pourtant, les paysans producteurs ne perçoivent même pas le centième des sommes que rapporte la vente du produit final : 0,6 % en moyenne, selon de savants calculs. Dans leur propre intérêt, les pays riches se sont décidés à lutter contre le trafic de drogue, que ce soit par une assistance *aux économies* pauvres ou par une action policière coordonnée. Les Etats-Unis ont même envoyé des troupes dans plusieurs pays latino-américains pour livrer une véritable guerre aux trafiquants.

Le résultat ? Consternant, si l'on en croit les auteurs de ce solide ouvrage. L'offre de cocaïne aux Etats-Unis est dix fois plus importante qu'il y a dix ans, tandis qu'en Europe le nombre de surdoses mortelles, dues essentiellement à l'héroïne, augmente de 10 % chaque année. Pour attirer le client, le rendre dépendant de la drogue puis en faire un dealer, des techniques de vente de plus en plus fines sont utilisées : prix incitatifs, échantillons gratuits, formules de crédit, gestions des stocks, organisation de la pénurie...

Le résultat est encore plus consternant sur le plan de la production et du trafic : les zones géographiques concernées ne cessent de s'étendre, sur tous les continents. C'est vrai en Amérique latine comme en Asie, mais aussi en Afrique, qui était épargnée jusqu'ici. Et c'est vrai en Europe de l'Est, où une superpuissance de la drogue est en train de se mettre en place, favorisée par le désordre qui y règne et l'affaiblissement des forces de répression. Du temps de l'Union soviétique, par exemple, on pouvait plus ou moins contrôler les récoltes de cannabis dans l'immense territoire du Kazakhstan. Aujourd'hui, cette petite République n'a pas assez d'hélicoptères pour le faire. Des policiers équipés de camions poussifs se heurtent à des trafiquants en 4x4, équipés de fusils d'assaut...

La drogue est intimement mêlée aux guerres. Il n'y a plus un seul conflit armé de la planète qui ne bénéficie de cet argent sale. Et la lutte contre la drogue elle-même en arrive, ici ou là, à se confondre avec une lutte contre des mouvements de guérilla.

Existe-t-il, à l'échelle internationale, une volonté politique réelle d'affronter le problème ? Alain Labrousse, fondateur et directeur de l'Observatoire géopolitique des drogues, n'en est guère persuadé. La guerre aux trafiquants, écrit-il, finit toujours par être sacrifiée aux intérêts économiques ou géostratégiques des Etats. On a très envie de le démentir – mais avec quels arguments ?

ROBERT SOLÉ

■ **UN SOMMET AMÉRICANO-SYRIEN. – Le secrétaire d'Etat américain, Warren Christopher, qui achevait, vendredi 10 décembre, sa troisième tournée au Proche-Orient, a annoncé, la veille, à Damas, une rencontre, à la mi-janvier, à Genève, entre les présidents Clinton et Assad afin de débloquer les négociations israélo-syriennes, dans le cadre d'une «paix globale».**

■ **LA RENCONTRE DE GRENADE. – Yasser Arafat et Shimon Pérès, le chef de la diplomatie israélienne se sont rencontrés, jeudi, à Grenade, en Espagne. Cet entretien précède celui que doit avoir, dimanche, au Caire, le chef de l'OLP avec Itzhak Rabin, le premier ministre israélien, à la veille – théoriquement – de l'entrée en application de l'accord sur l'autonomie palestinienne, signé, le 13 septembre, à Washington. Mais la préparation de cette nouvelle phase a pris du retard.**

Pour une relance du processus de paix global

Hafez El Assad obtient un rendez-vous avec Bill Clinton

DAMAS

de notre envoyée spéciale

La Syrie est revenue en première ligne dans le processus de paix au Proche-Orient, avec l'annonce, jeudi 9 décembre, à Damas, par le secrétaire d'Etat américain, Warren Christopher, d'un sommet, à la mi-janvier, à Genève, entre les présidents Bill Clinton et Hafez El Assad.

Ce geste significatif de Washington à l'égard de Damas semble compenser celui que M. Christopher n'a pu obtenir du premier ministre israélien, Itzhak Rabin : la garantie formelle d'un engagement de retrait de l'Etat hébreu du plateau du Golan, préalable à la reprise des négociations israélo-syriennes.

Interrompues depuis septembre, les négociations israélo-syriennes devraient recommencer *«fin janvier ou début février»*, à Washington, a annoncé M. Christopher. A défaut de vouloir exercer trop de pressions sur M. Rabin dans un moment délicat pour lui, les Etats-Unis offrent donc au président Assad la reconnaissance officielle de son rôle-clé dans la région, particulièrement bienvenue après le choc de l'accord sur l'autonomie palestinienne, signé, le 13 septembre dernier, dans la capitale américaine, après des tractations secrètes dont Damas – pas plus que les autres partenaires d'Israël dans le processus lancé à Madrid en 1991 – n'avait pas été informé.

«Cette réunion à Genève aidera à mettre en place un élément vital dans nos efforts pour obtenir une paix globale, juste et durable pour tous les peuples de la région, a affirmé M. Christopher, au cours d'une conférence de presse conjointe avec son homologue syrien, Farouk Charah. *Le président Clinton*, a-t-il ajouté, *considère cette rencontre avec le président Assad comme une occasion de s'entretenir des conditions pour aboutir à la paix, à un accord entre Israël et la Syrie, fondé sur les résolutions 242 et 338»* du Conseil de sécurité de l'ONU.

Le rappel explicite de ces résolutions, exigeant le retrait d'Israël des territoires occupés en 1967, répond aux préoccupations de la Syrie, pour laquelle la base d'un règlement de paix repose sur l'échange des territoires contre la paix. Dans un souci évident de ne pas voir surestimer l'importance du geste, M. Christopher, qui a jugé *«normale et appropriée»* cette rencontre, a affirmé : *«Ces discussions à haut niveau sont importantes, eu égard à notre rôle de partenaire à part entière et d'intermédiaire actif dans le processus de paix arabo-israélien.»*

Cette rencontre, évoquée pour la première fois, en octobre dernier, par M. Charah, lors de sa visite à Washington, satisfait une demande de Damas. Le chef de la diplomatie syrienne a ainsi souligné que les deux parties *«étaient d'accord sur le fait qu'un tel sommet aiderait beaucoup à revigorer et faire avancer le processus de paix». «Je pense qu'il produira des résultats»*, a-t-il ajouté, précisant, qu'au cours des vingt dernières années, le président Assad avait été invité *«par chaque président américain»*. Il avait rencontré Jimmy Carter en mai 1977, à Genève, et George Bush en novembre 1990, toujours à Genève, lors de la crise du Golfe.

Trois étapes

En annonçant *«l'accord de toutes les parties pour reprendre les négociations à Washington»*, au moins pour ce qui concerne la Syrie et le Liban, M. Christopher a précisé que *«des nouveaux pas»* avaient été décidés pour *«les préparer et s'assurer qu'elles soient productives»*. Trois étapes ont ainsi été définies. La première semaine de janvier, les chefs des délégations syrienne et libanaise se rendront à Washington *«pour étudier avec les Etats-Unis les problèmes cruciaux»*.

Aux alentours du 18 janvier – soit après le sommet Assad-Clinton – les chefs des délégations israélienne, syrienne, libanaise, jordanienne et palestinienne, se retrouveront à Washington et, a prévu M. Christopher, *«en consultation avec les coparrains du processus de paix*, (Etats-Unis, Russie), *recommanderont que les négociations formelles reprennent à la fin de janvier ou en février»*.

Cette formulation ambiguë laisse à penser que Damas n'a pas formellement donné son accord à la reprise des négociations, attendant de connaître les résultats du sommet de Genève.

«J'espère que ces pas sur lesquels nous sommes tombés d'accord paveront la voie à la reprise du prochain cycle des négociations de paix à Washington», a déclaré M. Charah. *«Nous avons reçu l'assurance du secrétaire d'Etat Christopher que les bases pour la reprise des négociations de paix sont encore valides et c'est pourquoi nous sommes confiants dans le fait que le prochain cycle des négociations donnera des résultats.»* Le ministre syrien a répété que *«la Syrie n'acceptera rien de moins qu'un retrait total du plateau du Golan»* occupé en 1967 et soumis aux lois israéliennes depuis 1981.

Interrogé sur les raisons de ce déblocage, M. Christopher s'est refusé à tout commentaire. *«Ce ne serait pas productif de détailler les positions des parties»*, a-t-il dit. En réponse à une question, il a indiqué que le département d'Etat n'avait *«aucun projet actuellement»* pour faire rayer la Syrie de la liste des pays accusés de soutenir le terrorisme. M. Charah a pour sa part ajouté : *«Le peuple syrien ne croit pas à cette liste. Nous combattons le terrorisme.»*

La mission du secrétaire d'Etat américain a été fructueuse. Pour Damas qui, ces dernières semaines, avait fait monter les enchères, c'est un double succès avec l'annonce d'un sommet Assad-Clinton et l'assurance d'un plus grand engagement des Etats-Unis. Israël y gagne aussi dans l'affaire, dans la mesure où Washington lui offre, d'une certaine manière, le délai qu'il réclamait pour reprendre ses négociations avec la Syrie.

Reste à mesurer le résultat de ces négociations dont Israël souhaiterait qu'elles aient lieu dans la discrétion et dont la Syrie voudrait qu'elles soient placées sous l'égide directe des Etats-Unis et dans le cadre global défini lors de la conférence de Madrid. Même si la voie de la paix est encore longue, il ne faut pas douter que la visite de M. Christopher à Damas relance un processus qui marquait le pas.

FRANÇOISE CHIPAUX

ISRAËL : le président Clinton promet 50 chasseurs F-16. – Dans un message envoyé jeudi 9 décembre, à l'occasion de la tournée du secrétaire d'Etat américain, Warren Christopher, au Proche-Orient, le président Bill Clinton a promis de *«mettre à la disposition d'Israël 50 chasseurs-bombardiers F-16»* pris dans les stocks des forces armées américaines. M. Clinton a aussi promis *«d'appuyer la demande d'Israël»* d'acheter des super-ordinateurs aux Etats-Unis et de *«continuer à soutenir le projet Arrow»* israélo-américain de missile antimissile. – *(AFP.)*

REPÈRES

ALLEMAGNE

Klaus Kinkel a reçu l'écrivain Salman Rushdie

L'écrivain britannique Salman Rushdie, auteur des *Versets sataniques*, a été reçu, jeudi 9 décembre à Bonn, par le ministre allemand des affaires étrangères, Klaus Kinkel, un mois après avoir vivement critiqué les relations du gouvernement de Bonn avec l'Iran. *«L'Allemagne milite intensivement pour le respect des droits de l'homme en Iran et par l'Iran»*, a affirmé M. Kinkel devant M. Rushdie, qui a été condamné à mort par ce pays en 1989.

Salman Rushdie avait reproché à l'Allemagne d'avoir *«déroulé le tapis rouge au plus grand terroriste du monde»*, en rappelant que Bonn avait reçu en visite officielle, début octobre, le chef des services secrets iraniens, Ali Fallahian. – *(AFP.)*

HAÏTI

Les cartels colombiens de la drogue auraient financé le coup d'Etat de septembre 1991

Les cartels colombiens de la drogue auraient financé le coup d'Etat militaire qui a renversé, en septembre 1991, le président légal du pays, Jean-Bertrand Aristide, et auraient ensuite soutenu financièrement le régime putschiste, a affirmé, jeudi 9 décembre à Washington, un des membres du gouvernement haïtien en exil, Patrick Elie. Ce dernier a été pendant les neuf mois au pouvoir du président Aristide responsable de la lutte contre le trafic de la drogue.

M. Elie a indiqué que la DEA (l'organisme américain anti-drogue) et la CIA l'avaient informé à l'époque que 3,5 tonnes de cocaïne, destinées au marché des Etats-Unis, transitaient chaque mois par Haïti. Patrick Elie fonde son accusation sur une communication téléphonique que ses services auraient interceptée peu avant le coup d'Etat, entre un *«trafiquant américain d'origine haïtienne»* et les cartels de la drogue, dans laquelle le trafiquant américain disait qu'il était nécessaire d'augmenter les envois de drogue en Haïti *«pour financer le coup»*.

L'armée haïtienne a d'autre part annoncé jeudi de nouvelles mesures de rationnement du carburant en raison de l'embargo pétrolier frappant Haïti. – *(AFP.)*

MALI

Echec d'une tentative de coup d'Etat

La presse malienne a rapporté, jeudi 9 décembre, qu'une tentative de coup d'Etat, organisée par des officiers fidèles à l'ex-président Moussa Traoré, avait été déjouée, la veille, à Bamako.

Selon l'hebdomadaire indépendant *l'Observateur*, qui consacre une édition spéciale à ce sujet, l'opération prévoyait l'élimination physique du président Alpha Oumar Konaré, du président de l'Assemblée nationale, Ali Nouhoun Diallo, et du premier ministre, Abdoulaye Sekou Sow. Selon ce journal, l'instigateur était l'ancien aide de camp de Moussa Traoré, le lieutenant-colonel Oumar Diallo, qui aurait tout échafaudé depuis sa cellule de prison. Un autre hebdomadaire, *l'Aurore*, précise qu'il y avait cinq putschistes qui voulaient libérer Oumar Diallo, détenu depuis plusieurs mois dans le cadre de l'enquête sur les crimes économiques reprochés aux proches de Moussa Traoré. Le gouvernement n'a ni confirmé ni démenti qu'il y ait eu tentative de coup d'Etat mais a révélé l'arrestation de cinq sous-officiers, sans plus de précision. – *(Reuter.)*

SALVADOR

Un ancien chef de la guérilla est assassiné

Un dirigeant de l'ancien mouvement de guérilla salvadorien FMLN (Front Farabundo Marti pour la libération nationale), Mario Lopez, a été tué, jeudi 9 décembre, dans un attentat dans le nord-est du pays. Des inconnus en voiture ont bloqué le véhicule dans lequel se trouvait ce dernier, âgé de soixante ans, et ont immédiatement ouvert le feu. Mario Lopez a été atteint de trois balles. Hospitalisé à San-Salvador, il a succombé peu après à ses blessures.

Mario Lopez était membre du comité politique du FMLN, mouvement qui a été légalisé il y a pratiquement un an et s'est transformé en parti politique. Depuis les accords de paix de janvier 1992, qui mettaient fin à la guerre civile, il enseignait à l'université de San-Salvador. Cet assassinat est le dernier en date d'une série d'attentats commis depuis deux mois contre d'anciens chefs de la guérilla. En octobre, deux d'entre eux, Francisco Velis et Heleno Hernan Castro, avaient été assassinés. Selon le FMLN, ces actes sont l'œuvre des *«escadrons de la mort»*, des groupes clandestins d'extrême-droite. – *(AFP.)*

Brève rencontre entre Shimon Pérès et Yasser Arafat à Grenade

«La paix, le jour d'après»

GRENADE

de notre envoyé spécial

Ville-symbole où s'acheva, il y a cinq siècles, sous les coups de la chrétienté, l'âge d'or judéo-arabe, Grenade se devait de participer à sa manière à la réconciliation entre Israéliens et Palestiniens. Le directeur général de l'UNESCO, Federico Mayor – qui enseigna ici naguère – avait donc eu l'idée d'y convier Yasser Arafat, le chef de l'OLP, et Shimon Pérès, le ministre israélien des affaires étrangères, à l'occasion d'une rencontre internationale entre intellectuels des deux peuples, baptisée «La paix, le jour d'après».

L'échange de poignées de main entre MM. Arafat et Pérès, a eu lieu, jeudi 9 décembre, sous un soleil radieux, lors d'une cérémonie dans la cour des Myrtes, l'un des plus somptueux patios du palais de l'Alhambra. Là, aux côtés de Federico Mayor et de Javier Solana, le chef de la diplomatie espagnole, l'Israélien et le Palestinien reçurent les clés de Grenade et prononcèrent deux brefs discours.

Peu après, à la tribune du palais des Congrès, Yasser Arafat émit l'espoir que la paix soit *«fondée sur la justice et le respect de l'autre»*. Shimon Pérès lui répondit : *«La paix réussira. Rien ne nous arrêtera.»* Puis il cita dans la langue de Mahomet un vieux proverbe arabe : *«Al Salam Yasbuq Al kalam»* (*la paix précède les mots*), avant d'ajouter : *«Maintenant, la paix a besoin de mots.»* Manière de dire qu'il attendait des dirigeants de l'OLP un engagement plus résolu en faveur du processus de paix, voire une condamnation plus nette des violences commises par les ennemis de l'accord sur l'autonomie palestinienne, signé, le 13 septembre dernier, à Washington.

L'événement politique avait eu pour cadre, plus tôt dans la matinée, la suite d'un Parador, aménagé à l'intérieur d'un couvent du XVe siècle. Assistés chacun d'un proche conseiller, MM. Arafat et Pérès eurent leur premier entretien privé. A Washington, ils s'étaient «seulement» serré la main devant les caméras. Depuis lors, apprenait-on, ils ont eu deux conversations téléphoniques.

Les deux hommes sont restés ensemble soixante-dix minutes, soit bien au-delà de la demi-heure prévue. Et par deux fois, dit-on, ils choisirent de prolonger leur entretien malgré les rigueurs du protocole. Ce ne fut surtout qu'un double monologue, où chacun répéta ses positions et exprima ses inquiétudes. M. Pérès aurait trouvé M. Arafat tendu et mal à l'aise. Et le contact n'aurait donc pas été aussi bon que d'aucuns l'espéraient.

Respecter le calendrier

Il est vrai que cette rencontre a eu lieu à quatre jours de la délicate échéance du 13 décembre, qui devrait marquer la mise en route de la première phase de l'autonomie palestinienne à «Gaza, Jéricho d'abord». L'imminence de cette date-clé ne pouvait que restreindre la liberté de manœuvre de MM. Arafat et Pérès, fût-ce même au cours d'un rendez-vous privé. Prétextant le manque de temps, le chef de l'OLP s'abstint de participer à la conférence de presse avec M. Pérès. On expliqua, dans son entourage, qu'il avait voulu ainsi éviter d'irriter son interlocuteur principal, le premier ministre Itzhak Rabin, qu'il doit, selon Nabil Chaath, un de ses proches, rencontrer, dimanche, au Caire. Dans le camp adverse, on supputait qu'il avait préféré échapper à quelques questions embarrassantes.

«Nous espérons pouvoir respecter le calendrier prévu, déclara M. Pérès, seul en scène. *Il est important en tout cas de commencer aussi tôt que possible la mise en œuvre de l'accord.»* Et d'ajouter qu'Israéliens et Palestiniens avaient échangé, mercredi, de nouveaux documents de travail qu'ils examinaient *«sans relâche»*, sans souffler mot de leur contenu.

La négociation achoppe toujours sur trois principaux obstacles : la délimitation de la zone de Jéricho, les modalités du contrôle frontalier sur les ponts du Jourdain, la libération des prisonniers palestiniens. Dans le dernier document transmis à l'OLP, indique-t-on de source israélienne, Jérusalem proposerait notamment d'évacuer, dès le 13 décembre, des casernes à Gaza, d'assouplir les contrôles et de libérer un millier de détenus.

JEAN-PIERRE LANGELLIER

EN BREF

IRAK : Saddam Hussein gràcie trois détenus britanniques. – Le président Saddam Hussein a gràcié, jeudi 9 décembre, trois ressortissants britanniques détenus en Irak et a ordonné leur remise en liberté, a indiqué l'agence de presse INA. Il a annoncé cette décision au cours d'un entretien avec l'ancien premier ministre britannique, Edward Heath, en visite à Bagdad. Deux des Britanniques avaient été condamnés, l'an dernier, respectivement à sept et à dix ans de prison pour être entrés illégalement dans le pays. Le troisième avait été arrêté, en juin dernier, pour le même motif et purgeait une peine de huit ans. – *(AFP.)*

Un banquier américain condamné pour des prêts illégaux à Bagdad. – Un ancien directeur de la Banca nazionale del lavoro (BNL) aux Etats-Unis, Christopher Drogoul, a été condamné, jeudi 9 décembre, à trente-sept mois de prison par un tribunal d'Atlanta, en Géorgie, pour une affaire des prêts illégaux à l'Irak. M. Drogoul était accusé d'avoir accordé 5,5 milliards de dollars de prêts au régime de Saddam Hussein, qui lui auraient notamment servi à équiper son armée peu avant l'invasion du Koweït. – *(AFP.)*

IRAN : décès d'un chef religieux chiite. – Le grand ayatollah Mohammad Reza Golpaygani, quatre-vingt-onze ans, l'une des dernières grandes figures du chiisme iranien, est décédé, jeudi 9 décembre, à Téhéran, des suites d'une infection pulmonaire, a-t-on annoncé de source officielle. Considéré comme proche d'Ali Khamenei, guide la République islamique, le grand ayatollah Golpaygani, descendant du Prophète, était devenu le chef de la communauté chiite d'Iran, d'Irak et du Liban, à la mort du grand ayatollah Aboul Qassem Khoï, en août 1992, en Irak. – *(AFP.)*

AMÉRIQUES

CHILI

Eduardo Frei semble assuré de remporter l'élection présidentielle du 11 décembre

Les Chiliens sont appelés aux urnes, samedi 11 décembre, pour choisir leur président de la République, la totalité de leurs députés et la moitié de leurs sénateurs. Eduardo Frei, démocrate-chrétien et fils de l'ancien président du même nom, est presque assuré de devenir le nouveau président d'un Chili dans lequel le général Pinochet, toujours chef de l'armée de terre, joue un rôle de plus en plus réduit.

SANTIAGO

de notre envoyée spéciale

Le Chili a vécu, avant les élections du samedi 11 décembre, une fin de campagne si calme que l'on pourrait croire à une apathie généralisée, sous l'effet du soleil de l'été austral. Les caravanes bruyantes et colorées de l'un ou l'autre des six candidats à la présidence qui cheminent parfois à travers le grand Santiago, capitale de cinq millions d'habitants aux allures provinciales, ne troublent pas longtemps la quiétude des rues. Seules les législatives, où se jouent les cent vingt sièges de la Chambre et les dix-huit du Sénat (la moitié des membres élus de cette assemblée) donnent lieu à quelques batailles acharnées, qui font se multiplier, dans certains quartiers, les petites affiches épinglées le long des fils électriques, au-dessus des chaussées.

Le plébiscite de 1988 avait donné lieu à de grandes fièvres : 56 % des Chiliens s'étaient finalement prononcés contre le général Pinochet, au pouvoir depuis le coup d'Etat qui renversa le président socialiste Salvador Allende en 1973. Le pays était encore douloureusement divisé et les opinions clairement polarisées. Lorsqu'en décembre 1989, le septuagénaire Patricio Aylwin remporta, avec 55 % des voix, la première élection présidentielle organisées en vingt ans, les passions s'étaient déjà calmées. Ce démocrate-chrétien aux rondeurs rassurantes n'avait-il pas fait alliance avec la gauche socialiste pour gouverner au centre ? Face à lui, l'ancien ministre du général Pinochet, Hernan Buchi, n'avait obtenu que 30 % des suffrages exprimés.

Aujourd'hui, les sondages donnent entre 57 % et 60 % des intentions de vote à Eduardo Frei, candidat démocrate-chrétien de la même coalition de centre-gauche, qui paraît donc assuré de l'emporter au premier tour. A cinquante et un ans, cet homme d'affaires devenu sénateur ne cherche ni ne sait soulever l'enthousiasme des foules. Et bien que son slogan promette des « temps nouveaux », son programme ne fait que prolonger celui de M. Aylwin, à qui la Constitution interdit de se représenter (les principaux partis se sont mis d'accord pour réduire de huit à six ans la durée du mandat présidentiel, a-t-on appris jeudi).

L'accent a été mis par M. Frei sur la lutte contre la pauvreté mais le cadre néolibéral reste le même. Ce dernier a fort bien réussi à ce pays ces dernières années sur le plan macro-économique (5 % de chômage, 6 % de croissance prévus cette année). La majorité des Chiliens préfèrent la persévérance à la flamboyance. Satisfaits (à 59 % !) du gouvernement Aylwin, qui a opéré une transition en douceur après dix-sept années de dictature, ils attendent du prochain chef de l'Etat qu'il libère, avec la même dextérité, leur démocratie des dernières entraves que le général Pinochet, resté commandant en chef de l'armée de terre, a laissées dans la Constitution. Parmi elles figurent justement l'inamovibilité des commandants en chef des armées et l'existence de huit sénateurs (nommés par le général Pinochet) qui empêchent le gouvernement d'avoir une majorité dans cette enceinte. Il n'est nulle part question de revenir sur la loi d'amnistie des violations des droits de l'homme commises entre 1973 et 1978, au pire d'une répression qui fit au total plus de trois mille morts.

Les « moustiques d'une société léthargique »

Ces modifications seront d'autant plus facilement réalisables que la droite sera faible au Parlement. C'est précisément sur ces batailles que les deux principaux partis de cette tendance – l'Union démocratique indépendante (UDI, pinochétiste) et la Rénovation nationale, qui glisse vers le centre-droite – concentrent leurs efforts, délaissant une campagne présidentielle considérée comme perdue d'avance. Après des mois de négociations, ils ont choisi pour candidat commun, sans guère l'appuyer dans la campagne, un indépendant de soixante-dix ans, Arturo Alessandri, dont la bonne volonté d'avocat ne suffit pas. Il est crédité d'environ 20 % des intentions de vote dans les sondages.

Quatre autres « petits » candidats briguent la présidence, parmi lesquels le prêtre communiste Eugenio Pizarro et le candidat écologiste Manfred Max-Neef, qui a suscité l'enthousiasme des jeunes : il leur propose de devenir les *« moustiques d'une société devenue léthargique »* pour revenir à plus de solidarité, en dehors des rigidités arrogantes des partis traditionnels.

« On ne peut pas dire que la campagne ait été un concours d'idées géniales et que le pays ait à choisir entre des projets spectaculaires qui promettent le bonheur, écrit l'éditorialiste du magazine *Hoy. Mais nous en avons eu tant dans le passé. Conquérir la démocratie, perfectionner notre système économique pour plus de justice sociale ont coûté à beaucoup la prison, l'exil ou la mort. » « Lorsque nous nous regardons dans un miroir, nous avons encore le rictus de la peur »*, conclut-il.

« Une transition avec Franco vivant »

Il a suffi que le général Pinochet fasse poster, le 23 mai dernier, quelques soldats lourdement armés devant le très austère bâtiment des forces armées, tout près du palais présidentiel de la Moneda, pour que le pays bascule dans la psychose du coup d'Etat. *« En fait, l'armée de terre, qui menaçait de faire défiler les tanks à travers la capitale, voulait la démission du ministre de la défense et l'adoption d'une loi dite du Point final, qui mettrait fin aux procédures judiciaires engagées contre les militaires sur les questions des violations des droits de l'homme »*, sous la dictature, explique Enrique Correa, secrétaire général du gouvernement, qui fut chargé de gérer la crise en l'absence du président Aylwin, en visite officielle à l'étranger. *« La tentative avorta. Le système démocratique reconstitué depuis quatre ans a été capable de résister, sans violence, sur la base d'un consensus, à ce mouvement et à ses prétentions. L'armée de terre a pris la mesure de ses limites. Le rôle du général Pinochet n'est plus important et ses incursions dans la politique sont chaque fois plus difficiles et plus coûteuses »*, assure-t-il.

Personne n'a ouvertement suggéré cette année qu'il se présente à l'élection présidentielle mais son éventuel départ en retraite, à l'âge de soixante-dix-huit ans, reste tout à fait tabou, y compris dans la presse. *« Je l'explique toujours aux Espagnols*, dit le socialiste Ricardo Lagos, *nous vivons une transition avec Franco vivant »*.

MARTINE JACOT

Des affaires de famille

SANTIAGO

de notre correspondant

A voir l'identité des candidats à la présidence et leur généalogie, l'on pourrait croire que les Chiliens souhaitent inconsciemment refermer la parenthèse des années de crise du gouvernement d'Union populaire de Salvador Allende (1970-1973) et des années de répression et de pouvoir sans partage du général Pinochet (1973-1990). Le duel entre deux candidats ayant pour nom Alessandri et Frei a valeur de retour à la normale. En 1958, Jorge Alessandri, candidat conservateur, l'avait emporté avec 31 % des voix. Le démocrate-chrétien Eduardo Frei avait dû attendre 1964 pour prendre sa revanche, et gouverner le pays jusqu'en 1970. Aujourd'hui, le conservateur Arturo Alessandri, neveu de l'ancien président, affronte le fils homonyme de l'ancien chef de l'Etat, Eduardo Frei, qui défend les couleurs de la coalition de centre gauche au pouvoir.

La période de transition vers la démocratie a été dirigée par des hommes appartenant à une génération en partie responsable de l'effondrement de la démocratie chilienne, et désireux de *« ne plus recommencer les erreurs du passé »*, selon les termes du président Aylwin. La période qui s'ouvre amènera au pouvoir leurs enfants. Les mêmes passages de témoin se retrouvent dans le cadre des élections législatives. Ainsi, à Illapel, la fille de Salvador Allende, Isabel, côtoie Renan Fuentealba, le fils de l'ancien président de la démocratie chrétienne entre 1970 et 1973. A la Florida, la fille du président Aylwin, Mariana, affronte un autre représentant de la famille Alessandri. Au Chili, les générations passent, mais la politique reste *une affaire de famille*.

BRUNO ADRIAN

هكذا من الأصل

AFRIQUE

GABON

Le président Omar Bongo a été réélu dans la confusion

Le président sortant, Omar Bongo, a été réélu à la tête de la l'Etat dès le premier tour de l'élection présidentielle, a annoncé, jeudi 9 décembre, le ministre de l'administration territoriale, Antoine Mboumbou-Miyakou. Le ministre a déclaré, peu avant minuit, à la radio et à la télévision nationales, que M. Bongo avait obtenu 51,07 % des suffrages contre 27,48 % à son principal rival, le Père Paul Mba Abessolé, candidat du Rassemblement national des bûcherons (RNB), l'une des composantes de la Convention des forces du changement (CFC), coalition d'opposition.

« C'est un jour de deuil », a aussitôt déclaré le porte-parole de l'opposition, Anaclé Bissielo, à l'annonce des résultats. Selon le RNB, les résultats enregistrés par ses propres scrutateurs, lors des opérations de dépouillement, prouvent que le père Paul Mba Abessole *« a remporté la majorité des suffrages devant le président sortant »*. Avant de cesser brusquement ses émission, Radio-Liberté, la radio du RNB, a appelé, jeudi soir, les militants à se rassembler devant le domicile des dirigeants de l'opposition pour les protéger contre d'éventuelles agressions.

Le gouvernement a, de son côté, renouvelé ses appels au calme, en précisant que les forces armées avaient été placées en état d'alerte. Le ministre de la défense, Martin-Fidèle Magnana, a décrété l'instauration de l'*« état de mise en garde »*, qui confère d'importants pouvoirs à l'armée et aux forces de l'ordre.

La caution des observateurs ?

Les observateurs internationaux, ou du moins ceux qui ont rendu publique leur opinion, ont émis au lendemain du scrutin un avis étrangement favorable à son déroulement, à quelques réserves près. Une prouesse du « système Bongo » ? Pendant quelques jours, les hôtels internationaux ont vu défiler toutes sortes de personnalités – parmi lesquelles Me Jacques Vergès.

Une vaste opération de manipulation a eu lieu auprès des différentes délégations d'observateurs. Certaines d'entre elles se sont retrouvées signataires de textes qu'elles ignoraient – ce fut le cas de l'African American Institute (AAI) et de la mission du Congrès national africain (ANC) (*le Monde* du 8 décembre). La délégation du Parlement européen, dont la présence avait été réclamée par l'opposition, avait pour plus bruyant représentant Jean-Paul Benoit, un parlementaire européen dont les relations avec M. Bongo sont anciennes.

Le plus paradoxal réside sans doute dans l'argumentaire de ces observateurs : l'élection avait, certes, été complètement désorganisée, mais le civisme dont avaient fait preuve les électeurs, la façon dont ils avaient su pallier les carences de l'administration afin de voter à tout prix, justifiaient que l'on reconnaisse la validité du scrutin. Autrement dit, même si ce scrutin n'avait guère de légitimité au regard de nos normes occidentales, il ne fallait pas décevoir les espoirs des électeurs.

M.-P. S.

RECTIFICATIF. – Dans l'article que nous avons publié le 8 décembre sur le premier tour de l'élection présidentielle au Gabon, nous citions l'un des observateurs français, Joël Bourdin, sénateur. Une erreur de transmission nous a fait écrire : *« Au regard de nos normes, il n'y a pas eu beaucoup d'irrégularités. »* M. Bourdin nous prie de préciser qu'il avait, au contraire, constaté *« de nombreuses irrégularités »* dans les bureaux de vote où il avait pu se rendre.

ALGÉRIE

La Conférence nationale pourrait être reportée

ALGER
de notre correspondante

La Conférence nationale qui doit réunir toutes les forces politiques pour organiser la période de transition qui va s'ouvrir, le 31 décembre, avec la fin du mandat du Haut Comité d'Etat (HCE), sera probablement reportée au début de l'an prochain. Plutôt enclins à retenir l'information et à travailler dans la discrétion, les membres de la Commission du dialogue national (CDN) ont, pour une fois, délibérément cherché la publicité. Coup sur coup, mercredi 8 décembre, sur les ondes de la radio publique arabophone, et, le lendemain, sur l'unique chaîne de télévision, ils ont fait le point de leurs contacts avec les partis.

Les membres de la CDN ont ainsi précisé qu'il restait des divergences à aplanir sur certaines questions de fond entre les différentes parties prenantes au dialogue et qu'ils cherchaient maintenant à intéresser à ce dialogue l'ex-Front islamique du salut (FIS). Selon Mohamed Touati, membre de la CDN et conseiller du ministre de la défense, la voie reste ouverte *« à la participation au dialogue de la tendance du FIS en sa qualité de tendance et non de parti qui, en tant que structure, a été juridiquement dissous »*. S'il y a *« des personnalités du FIS qui demeurent respectueuses de la loi et qui veulent s'exprimer au nom de cette tendance, elles pourront prendre part au dialogue »* a-t-il précisé.

Les membres de la CDN ont, d'autre part, révélé que le pouvoir avait pris, dans un souci d'apaisement, *« plusieurs initiatives dont la libération de certains détenus et la levée des mesures d'assignation à résidence touchant plusieurs personnalités »*. Ils ont réaffirmé que le projet de consensus national à mettre au point reposait sur la Constitution et la proclamation du 1er novembre 1954, démarrage de la lutte de libération nationale. Ils ont insisté sur le fait que n'étaient pas négociables : *« La République, l'islam en tant que religion d'Etat et l'arabe comme langue officielle. »*

« La commission est décidée à mener à terme le dialogue jusqu'au consensus le plus large, quitte à laisser en route un ou deux partis », a souligné M. Touati. Une menace à peine voilée en direction des formations politiques, ultra modernistes », comme le Rassemblement pour la culture et la démocratie (RCD) de Saïd Sadi, farouchement opposées, à toute participation de la mouvance islamiste aux tractations en cours sur la période de transition. – *(Intérim.)*

EN BREF

CHINE : Pékin et Taïpeh vont discuter du problème de la piraterie aérienne. – Pékin a donné, jeudi 9 décembre, son accord à Taïwan pour des négociations sur le rapatriement des pirates de l'air réfugiés dans l'île nationaliste. Elles auront lieu à Taïpeh du 18 au 23 décembre entre deux organisations semi-officielles chinoise et taïwanaise : l'Association pour les relations dans le détroit de Taïwan (ARATS) et la Fondation pour les échanges dans le détroit de Taïwan (SEF). Cette réponse de Pékin à une proposition faite par Taïpeh, en novembre, survient après le huitième détournement d'un avion sur Taïwan en 1993. – *(AFP.)*

ÉTATS-UNIS : 59 % d'opinions favorables au président Bill Clinton, selon un sondage. – 59 % des Américains ont une opinion favorable du président Bill Clinton, le chiffre le plus élevé depuis son arrivée à la Maison blanche, indique, jeudi 9 décembre, un sondage du *Los Angeles Times*. Selon cette enquête, menée par téléphone auprès de 1 612 personnes début décembre, 31 % des sondés ont une opinion défavorable du président Clinton et 10 % sont sans opinion.

INDE : les hindouistes organisent une grève à Delhi. – Le parti nationaliste hindou BJP, principale formation de l'opposition indienne, a organisé une grève jeudi 9 décembre à Delhi. Des écoles, les principaux marchés et la plupart des magasins sont demeurés fermés. Le parti a en outre paralysé les travaux du Parlement. Ce mouvement visait à obtenir la libération de huit de ses dirigeants, dont son président L. K. Advani, détenus depuis l'avant-veille pour leur rôle présumé dans la destruction de la mosquée d'Ayodhya, il y a un an. – *(AFP.)*

MOLDAVIE : un militant condamné à mort. – Un nationaliste moldave, Ilie Ilascu, a été condamné à mort à Tiraspol, jeudi 9 décembre, par un tribunal de la République sécessionniste des russophones du Dniestr. A Bucarest, le Parlement a suspendu ses débats et demandé l'intervention des Etats-Unis auprès de Moscou pour empêcher l'exécution, alors que des centaines de Roumains défilaient dans les rues en protestation. – *(Reuter.)*

NIGÉRIA : agressions contre deux Autrichiens. – Un ressortissant autrichien, Herbert Helmort Schroter, quarante-quatre ans, a été tué et un autre grièvement blessé, vendredi dernier, au cours d'affrontements entre des policiers et des villageois de Owwian, dans le sud du Nigéria, a-t-on appris, jeudi 9 décembre, de sources diplomatiques à Lagos. Ces affrontements auraient fait plusieurs morts et une dizaine de disparus, dont trois policiers. Ils ont éclaté à la suite d'une querelle opposant les habitants d'Owwian à une compagnie de transports maritimes. Les villageois exigaient la réparation de la route du village endommagée, selon eux, par cette compagnie. – *(AFP.)*

PAKISTAN : un mort lors de manifestations en faveur du frère de Benazir Bhutto. – Au moins une personne a été tuée et des véhicules ont été incendiés, jeudi 9 décembre, à Karachi, lors de manifestations de partisans de Murtaza Bhutto, le frère du premier ministre pakistanais Benazir Bhutto. De nombreuses interpellations auraient, par ailleurs, été opérées. Ces incidents ont eu lieu alors que le Parti du peuple (PPP) est divisé, depuis que la bégum Nusrat a été évincée de sa présidence, sa fille Benazir en devenant la seule dirigeante. Murtaza Bhutto est détenu pour activités terroristes. – *(AFP.)*

CÔTE-D'IVOIRE

La démission du premier ministre semble mettre fin à la querelle de succession

En présentant sa démission et celle de son gouvernement, jeudi 9 décembre, le premier ministre, Alassane Ouattara, a apparemment mis fin à la « guerre de succession » qui menaçait sérieusement la stabilité de la Côte-d'Ivoire, depuis la mort du président Félix Houphouët-Boigny et l'accession au pouvoir du président de l'assemblée nationale, Henri Konan Bédié (*le Monde* du 9 décembre). Mais la crise politique n'est pas pour autant terminée.

ABIDJAN
de notre envoyée spéciale

Alassane Ouattara n'a pas pu entretenir le suspense plus de deux jours. La situation frôlait l'ubuesque. La Côte-d'Ivoire pouvait-elle vivre avec un pouvoir bicéphal ? Les militaires n'auraient-ils pas fini par intervenir, faute de trancher entre les deux ennemis irréductibles ? La pression s'étant accentuée, le premier ministre a démissionné, jeudi 9 décembre, alors qu'il avait laissé entendre la veille, au cours d'une rencontre avec des journalistes étrangers, qu'il contestait la légitimité du successeur de Félix Houphouët-Boigny, Henri Konan Bédié (*le Monde* du 10 décembre).

Pour avoir voulu jouer un rôle politique, l'économiste, ancien directeur au Fonds monétaire international (FMI) et ex-gouverneur de la Banque centrale des Etats d'Afrique de l'ouest (BCEAO), appelé à la rescousse en novembre 1990 par un président ivoirien confronté à une grave crise économique, se voit donc écarté de la scène. Il s'était retranché sur des positions qui ne semblaient guère « tenables » : son rival avait pour lui la Constitution, dont le très contesté article 11 fait du président de l'assemblée nationale le successeur du chef de l'Etat, en cas de vacance du pouvoir, jusqu'à la fin du mandat entamé (en l'occurence, septembre 1995).

En provoquant le blocage, Alassane Ouattara aura toutefois ébranlé l'autorité de son rival. Contesté par une frange importante de sa famille politique, le Parti démocratique de Côte-d'Ivoire (PDCI), Henri Konan Bédié a en effet nourri, par son comportement des derniers jours, l'hostilité de ses détracteurs. Sa brusque intervention lors du journal télévisé de mardi, treize heures après le décès de Félix Houphouët-Boigny, en a choqué plus d'un un. *« Ça a manqué d'élégance »*, affirme Laurent Gbagbo, le dirigeant du Front populaire ivoirien (FPI, opposition), résumant ainsi le sentiment général : cette manière de se proclamer président en toute hâte à la télévision, a trahi le manque de panache.

Une marge de manœuvre étroite

Jeudi matin, le nouveau chef de l'Etat a franchi, pour la première fois *ès qualité*, les murs de la présidence. Il a ensuite regagné sa résidence, qu'il n'avait pas quittée depuis son intervention télévisée. Après la nomination du cabinet civil et militaire (dont font partie Aboubacar Dyapi-Ouattarra, un économiste de la Banque mondiale, et Gaspard Kouadio Gbaka, professeur d'économie), celle du futur premier ministre est attendue d'un moment à l'autre, et la composition du gouvernement *« dans un avenir très proche »*.

Isolé au milieu des siens, confronté à une opposition qui n'entend aller au gouvernement que si la Constitution est révisée, M. Bédié a une marge de manœuvre très étroite. *« L'héritage du Bélier de Yamassoukro* [Félix Houphouët-Boigny] *sera d'autant plus difficile à gérer que le contexte national et international a complètement changé et que la crise économique s'aggrave de jour en jour*, note l'éditorialiste de l'hebdomadaire *Notre Temps*, *avec Houphouët-Boigny s'est éteint l'Etat providentiel »*.

Le futur gouvernement aura en effet fort à faire pour gérer le pays s'il ne bénéficie pas de la confiance de la population. Les caisses sont vides : depuis trois mois, l'Etat râcle les fonds de tiroirs pour payer ses 100 000 agents. Certaines catégories professionnelles n'ont toujours pas perçu leurs salaires de novembre. Et ce, bien que la Côte-d'Ivoire ait bénéficié cette année de contributions françaises, pour un montant de deux milliards de francs, comme en 1991 et 1992.

Or l'aide de Paris devrait faire défaut l'an prochain, à la suite de la décision du gouvernement Balladur de ne plus aider que les Etats africains qui auront conclu des accords avec le FMI et la Banque mondiale – ce qui n'est pas le cas de la Côte d'Ivoire. Qui plus est, Abidjan ne pourra renouer avec les institutions monétaires internationales qu'en adoptant un plan d'austérité draconien, nécessairement générateur de tensionssociales.

« Quand un Etat n'est plus capable d'assurer sa propre subsistance, il n'est plus souverain », souligne le chef de file de l'opposition, Laurent Gbagbo, à propos de l'interférence de Paris dans la « guerre de succession ». *« Scénario d'un coup d'Etat de la France »*, titrait jeudi à la une *la Voie*, le quotidien proche de son parti, pour lequel M. Bédié s'est imposé comme président grâce au soutien de Paris . Il est vrai que les autorités françaises n'ont jamais caché leur préférence pour la solution « légaliste », arguant que les dispositions constitutionnelles avaient au moins un mérite : celui d'exister.

Reste à savoir si M. Bédié s'engagera sur la voie d'une révision de la Constitution. Sans doute aurait-il intérêt, pour asseoir son autorité, à faire modifier le fameux article 11, afin de remettre en jeu son mandat avant terme. Une élection dans les mois à venir, et non pas dans près de deux ans, lui permettrait d'acquérir la légitimité qui lui est contestée. A condition, évidemment, qu'il l'emporte.

MARIE-PIERRE SUBTIL

M. Balladur se rendra aux obsèques d'Houphouët-Boigny. – Le premier ministre français, Edouard Balladur, assistera aux obsèques du défunt président ivoirien, a indiqué l'entourage de M. Balladur à Matignon. Ni la date, ni le lieu de la cérémonie n'ont encore été rendus publics. – *(AFP.)*

AFRIQUE DU SUD : levée de l'embargo sur le pétrole. – L'embargo pétrolier contre l'Afrique du Sud a été officiellement levé, jeudi 9 décembre, par l'Assemblée générale de l'ONU, à la suite de la mise en place, mardi, du Conseil exécutif de transition (TEC). Le 8 octobre dernier, l'Assemblée générale avait levé les sanctions économiques contre Pretoria, mais avait décidé de maintenir l'embargo sur le pétrole jusqu'à ce que le TEC devienne opérationnel. – *(AFP.)*

Russie : la préparation du référendum constitutionnel

Boris Eltsine met en garde les électeurs contre le chaos et la « guerre civile »

MOSCOU

de notre correspondant

Boris Eltsine a le don d'ubiquité. Au moment précis où, à Bruxelles *(lire ci-dessous)*, le président russe assurait les dirigeants occidentaux que son pays avait retrouvé la *«stabilité»*, il lançait depuis Moscou une ultime mise en garde aux électeurs russes : si la nouvelle *constitution n'est pas adoptée* dimanche 12 décembre, la Russie restera *« sous la menace de la guerre civile »*. Aussitôt après, la télévision russe illustrait ce message présidentiel en différé par un petit chef-d'œuvre en son genre – un montage faisant alterner des séquences choisies des «émeutes» d'octobre dernier (manifestants enragés et cadavres sanglants) avec de majestueuses images d'icônes de la Vierge, du Christ et de Saint Georges terrassant le dragon.

« Avec la Constitution, nous vivrons tous plus tranquillement », a déclaré M. Eltsine, qui une fois de plus a plaidé pour *« un pouvoir présidentiel fort »*, *« mais pas absolu »*. Le thème majeur de son intervention-ou bien un vote positif, ou bien le chaos et la guerre civile-avait été utilisé ces derniers jours par plusieurs ministres et membres de son entourage, comme il l'avait été à la veille du référendum du 25 avril dernier. Depuis l'épreuve de force engagée et gagnée par Boris Eltsine en septembre et octobre, la menace est cependant devenue beaucoup plus crédible. Elle a été renforcée par une série d'avertissements aux dirigeants des républiques -comme le Tatarstan ou la Bachkirie-accusés de *« déclarer la guerre à la Constitution »*.

Mercredi 8 décembre, le «collège du ministère de la défense» s'était prononcé pour l'adoption de la nouvelle constitution-ce qui pourrait avoir certaines conséquences sur le vote des membres des forces armées. De son côté, M. Egor Gaïdar, chef de file de la principale liste eltsinienne Choix de la Russie, s'est rendu récemment, à l'issue d'une intense tournée électorale, dans le cantonnement d'une division – son titre de premier vice-premier ministre lui permettant de ne pas respecter la règle interdisant de faire campagne dans les unités.

Concernant l'élection des députés, M. Eltsine n'a pas donné de consignes explicites de vote (ses partisans sont répartis sur plusieurs listes qui parfois s'opposent assez durement), déclarant seulement qu'en tant que président il *« coopérerait activement avec tous les blocs et partis démocratiques et réformateurs »*. L'intervention télévisée de M. Eltsine a ainsi confirmé ce que l'on savait depuis longtemps : la composition du Parlement n'est que d'importance secondaire, l'essentiel pour le président est l'adoption de la constitution qu'il a pu faire rédiger à sa convenance après la dissolution du Soviet suprême.

L'un de ses proches, Guennadi Bourboulis, a manifesté le même jour son inquiétude à ce propos, craignant que le taux de participation n'atteigne pas les 50 % requis pour que le vote soit considéré comme valide.

Cette inquiétude peut surprendre, les règles du scrutin ayant été fixées par l'équipe présidentielle, qui en contrôle également le déroulement : il serait en fait très surprenant que la Constitution ne soit pas adoptée (ses adversaires hésitant entre l'abstention et un vote hostile).

Observateurs divisés

Mais le résultat risque d'être étriqué – un grand nombre de Russes affichant leur indifférence, voire leur dégoût à l'égard du personnel politique en général. Dans ce cas, il serait plus délicat de présenter le vote comme un nouveau plébiscite en faveur d'un président ; et beaucoup plus difficile à M. Eltsine d'oublier l'engagement formel qu'il avait pris de remettre son mandat en jeu le 12 juin prochain.

Le scrutin, extraordinairement complexe et dont le dépouillement risque d'être long, sera surveillé par près d'un millier d'observateurs étrangers, venus à la demande du Kremlin. Ces hommes et ces femmes, qui pour certains découvrent à cette occasion une Russie où ils ne passeront que quelques jours, ont pris sur eux une lourde responsabilité, celle d'apporter-ou pas-la caution des *« vieilles »* démocraties à un vote organisé selon des modalités très différentes des leurs. Il leur reviendra aussi de déterminer si ces élections peuvent être considérées comme un « progrès », en d'autres mots si elles sont plus libres et plus équitables que celles qui, en 1990, avaient permis à Boris Eltsine et à nombre de «démocrates de se faire élire au Parlement dissous en septembre dernier.

Dès à présent, deux attitudes semblent se manifester : certains, tels un premier groupe de députés français venus observer les préparatifs du scrutin, plaident pour «l'indulgence». *« Même si tout n'est pas parfait, nous ne pouvons appliquer à la Russie tous nos critères, toutes nos exigences »*, expliquait ainsi Nicole Catala, député RPR de Paris, au nom de l'ensemble de ses collègues. Le danois One Espersen, qui conduit une délégation d'observateurs du Conseil de l'Europe, est, lui, partisan d'une autre logique : *« Bien sûr, il y a ici des problèmes spécifiques et nous les prenons en compte. Mais si la Russie veut se joindre à nous, elle doit le faire sur un pied d'égalité, ce qui signifie que les normes doivent être les mêmes pour tout le monde »* .

JAN KRAUZE

Le culte de l'autorité

MOSCOU

de notre correspondant

La Russie a besoin d'un « pouvoir fort », d'une « main ferme » pour la diriger : tel est le postulat de base, affirmé avec plus ou moins de vigueur par la quasi-totalité des politiciens moscovites. Le démagogue d'extrême droite, Vladimir Jirinovsky, qui se décrit comme *« libéral-démocrate »* et auquel la télévision d'Etat offre d'ailleurs un traitement princier, rêve carrément d'une dictature. Mais les *« démocrates »* attitrés, ceux qui *soutiennent* M. Eltsine, sont à peine moins explicites. Ce sont même les plus radicaux d'entre eux qui, à partir du printemps dernier, ont commencé à exiger du président qu'il fasse preuve de plus de fermeté à *l'égard de ses adversaires*, interdise leurs manifestations et leurs journaux, voire les empêche de se présenter aux élections. Diverses références historiques sont évoquées, de « l'absolutisme éclairé » au « modèle chilien » du général Pinochet et des journalistes reçoivent de *« lecteurs démocrates »*, des lettres leur reprochant de faire dans l'objectivité au lieu *« de servir la cause »*.

Désormais, le culte de l'autorité – et d'une autorité unique, celle du président – fait l'objet de diverses justifications théoriques, avancées par des ministres *ou des conseillers de M. Eltsine*. Certains d'entre eux font valoir que le *« principe de la séparation des pouvoirs ne convient pas à la Russie »*. M. Eltsine lui-même ne manque pas de rappeler que la Russie est *« habituée aux tsars et aux guides »*. Son ministre des affaires étrangères, M. Kozyrev, vient lui d'affirmer que le pays n'était *« pas prêt pour une large démocratie »* et, tout comme le premier vice-premier ministre Vladimir Choumeïko, il considère que ceux qui n'approuvent pas la Constitution eltsinienne ne devraient pas avoir le droit de se présenter aux élections. Un conseiller du président, M. Filipov, explique très clairement que, dans la Russie d'aujourd'hui, réforme et démocratie sont inconciliables. Il faut faire un choix et c'est celui de la réforme, qui ne peut être qu'imposée.

Depuis l'assaut du mois d'octobre contre le Parlement, la préférence donnée aux solutions de force s'est traduite par une série de mesures d'autorité destinées, entre autres, à *« nettoyer »* Moscou *des non-Russes* et tout particulièrement des Caucasiens. L'air du temps a changé et certains propos, difficilement imaginables il y a un seulement un an, sont exprimés publiquement. *Quelques jours avant l'épreuve* de force, le porte-parole du président, M. Kostikov, avait ainsi fait sentencieusement remarquer que M. Khasboulatov, alors encore président du Parlement et tchétchène de nationalité, était *« profondément étranger au caractère russe »*. Plus récemment, c'est un directeur de journal qui a demandé à Boris Eltsine si à son avis *« un Tchouvache, un Tatare, un juif ou un demi-sang »* pourrait devenir président de ce pays éminemment multinational. Et M. Eltsine a simplement répondu, *« en théorie oui, en pratique c'est peu probable »*.

D'une manière générale, les propos des responsables démocrates se sont considérablement rapprochés de ceux des «patriotes» et ce changement de ton a coïncidé avec une attitude beaucoup plus dure à l'égard des pays de l'ex-URSS, désormais ouvertement décrits comme faisant partie de *« la zone d'intérêts particuliers de la Russie »*. Ce langage de grande puissance a d'ailleurs suscité des réactions d'exaspération.

« Mentalité bolchévique »

Le président kazakh, M. Nazarbaev, pourtant partisan de la plus étroite coopération avec Moscou, ayant même comparé certains propos de M. Kozyrev concernant la protection des minorités russes à ceux de Hitler à propos des Allemands des Sudètes...

Ce durcissement général a ému un certain nombre d'intellectuels russes, qui ont vu dans ce culte de l'autorité, associé à un mépris pour un public incapable d'y voir clair et à la certi*tude de connaître la vérité*, le reflet inquiétant d'une mentalité «bolchévique». *« C'est ainsi qu'a commencé le pouvoir soviétique »*, a fait valoir l'écrivain Andreï Siniavsky. Un autre écrivain vétéran de la lutte pour les droits de l'homme, Pavel Litvinov, a lui aussi mis en garde contre *« l'abandon du droit au profit du droit du plus fort »*. Mais ces mises en garde viennent essentiellement d'émigrés, auxquels d'autres anciens de la dissidence, restés au pays, reprochent d'avoir un regard déformé par leur séjour à Paris ou à New York. Serguei Kovaliev, ancien prisonnier politique, placé à la tête du *« comité présidentiel pour la défense des droits de l'homme »*, désapprouve certes la politique de nettoyage de Moscou et critique la constitution eltsinienne ; mais cela ne l'empêche pas d'apparaître en second sur la liste du principal parti présidentiel, « le Choix de la Russie ». Tatiana Vielikanova, dissidente des années 70 qui *« ne fait plus de politique »*, n'a pas lu la Constitution mais votera pour. Même le poète Boulat Okoudjava, géorgien de Moscou dont les subtiles chansons non-conformistes ont marqué la génération des années 60, explique *qu'il est certes « contre la violence, mais pour la force »*. Pour lui, il est clair qu'au stade actuel, *« il n'y a pas de démocrates en Russie »*. *« Mais il y a ceux qui veulent construire la démocratie, et ceux qui ne veulent pas »*. Il votera pour la Constitution eltsinienne. En attendant mieux.

J. K.

En visite à Bruxelles

Le président russe demande aux Douze la fin des discriminations envers Moscou

BRUXELLES

de notre envoyée spéciale

Visite à l'OTAN, entretien avec Jacques Delors, dîner avec les douze chefs d'Etat et de gouvernement : c'est à Bruxelles que Boris Eltsine a fourni jeudi 9 décembre l'une de ses dernières prestations préélectorales. Mais elle ne fut pas triomphale. Si les Douze ont renouvelé leur soutien au président russe, ils l'ont fait sans tapage et même avec une ostensible retenue, comme s'ils craignaient qu'un accueil plus démonstratif ne passe cette fois, à trois jours du scrutin en Russie, pour une trop grossière ingérence.

Les Européens ne se sont pas montrés chiches ces derniers mois dans leurs encouragements à Boris Eltsine. *Quelques jours* après la visite que lui a rendue M. Balladur à Moscou, début novembre, Jacques Delors et le président en exercice de l'Union européenne, le Belge Jean-Luc Dehaene, sont allés lui dire que l'Europe le considérait comme le garant de la démocratisation en Russie et l'inviter à Bruxelles. Une semaine plus tard, le chancelier Kohl faisait de même, en reconnaissant d'ailleurs ouvertement que les Occidentaux avaient décidé de ne pas se montrer trop pointilleux quant au caractère véritablement démocratique des méthodes de gouvernement de M. Eltsine.

On semble revenir aujourd'hui à une élémentaire prudence politique qui interdit d'assimiler sans aucune réserve la Russie et son avenir démocratique à la seule personne de Boris Eltsine. *« Le président russe s'est invité lui-même »* soulignait-on jeudi dans les rangs de la délégation française, en ajoutant que la présidence de l'Union européenne s'était prêtée au jeu avec trop d'*empressement. M. Eltsine, c'est* vrai, avait émis lui-même le souhait de rencontrer les Douze à la veille de leur sommet, pour signer avec eux un accord de partenariat portant notamment sur *la libéralisation des échanges* entre son pays et l'Union européenne. Ce texte n'est pas prêt et il a dû se contenter jeudi d'une « déclaration de principe » annonçant son achèvement prochain.

Selon un porte-parole de la présidence belge, ce retard serait dû essentiellement au mécontentement provoqué chez les Occidentaux par le décret présidentiel qui, le mois dernier, a imposé des limites à l'activité des banques étrangères installées en Russie. Ce décret cadre mal effectivement avec un accord dont le sens général doit être l'ouverture progressive des échanges économiques et financiers.

M. Eltsine s'est néanmoins exprimé jeudi comme si son *traité de partenariat était* déjà bouclé. Cet accord, a t-il dit *« est un facteur très important de la grande Europe unie, il élimine toutes les mesures de discrimination à l'égard de la Russie et établit l'égalité entre les parties »*. Cette «égalité» doit être d'ordre économique : dans la déclaration de principe qu'ils ont signée avec M. Eltsine jeudi, les Européens reconnaissent en effet que la Russie n'est plus un pays à commerce d'Etat et soutiennent sa revendication d'adhérer au GATT.

Mais l'égalité *selon* Boris Eltsine doit être aussi de nature politique, c'est-à-dire, en substance, donner à la Russie une sorte de pouvoir de cogestion avec les Occidentaux sur les affaires du monde. *« Nous allons mettre en œuvre des mécanismes puissants de résolution des problèmes politiques en Europe et dans le monde »*, disait ainsi jeudi le président russe.

Un « partenariat pour le paix »

Sur ce chapitre, les choses ne vont pas tout à fait aussi bien qu'il le voudrait, comme il aura pu le constater lors de sa rencontre avec le secrétaire général de l'OTAN, Manfred Wörner. M. Eltsine a plaidé pour la mise en place d'un système de sécurité européen auquel la Russie participerait pleinement.

Tel n'est pas le projet que l'Alliance atlantique s'apprête à entériner le mois prochain lors de son sommet, sous le nom de « Partenariat pour la paix ». L'OTAN proposera certes une coopération militaire à tous les pays anciennement communistes y compris la Russie, mais elle entend affirmer aussi son droit à accueillir de nouveaux membres, une affirmation qui n'est dans l'immédiat que de principe mais qui suppose une discrimination entre les pays d'Europe centrale auxquels elle s'adresse et la Russie qu'elle ne concerne pas. M. Wörner a diplomatiquement rappelé jeudi à Boris Eltsine que Moscou n'a pas de droit de veto sur d'éventuels élargissements de l'OTAN.

CLAIRE TRÉAN

Les conflits dans l'ex-Yougoslavie

La conférence de Salonique a échoué avant de commencer

BELGRADE

de notre correspondante

En dépit de l'insistance des Européens pour relancer le processus de paix en Bosnie-Herzégovine, les belligérants ne semblent pas pressés d'infléchir leurs positions. Après l'echec des pourparlers de la semaine dernière à Genève, convoqués à la demande de la France et de l'Allemagne, l'initiative de la Grèce visant à réunir, dimanche 12 décembre à Salonique, les protagonistes du conflit (*le Monde* du 10 décembre) a fait long feu.

De plus, les rencontres bilatérales organisées ces derniers jours entre Serbes et Musulmans bosniaques d'une part et Croates et Musulmans bosniaques d'autre part se sont également soldées par des échecs. En visite, jeudi 9 décembre, à Belgrade pour évaluer auprès des Serbes les chances de faire avancer le processus de paix, les médiateurs internationaux, David Owen et Thorvald Stoltenberg, ont constaté que *« le temps n'est pas encore venu »* pour une nouvelle conférence de paix. Dans la soirée de jeudi, la télévision de Belgrade a finalement annoncé l'annulation de la réunion de Salonique, tout en précisant que MM. Owen et Stoltenberg espéraient pouvoir rassembler toutes les parties avant la fin de l'année.

Le report de la réunion prévue à Salonique laisse supposer que MM. Owen et Stoltenberg – qui se sont entretenus avec les dirigeants serbes bosniaques ainsi qu'avec le président de Serbie, Slobodan Milosevic – n'ont toujours pas réussi à convaincre les Serbes de rétrocéder aux Musulmans 3 à 4 % des territoires conquis. Radovan Karadzic avait réaffirmé la veille encore que les Serbes *« n'étaient pas prêts à accorder de nouvelles concessions territoriales »* aux Musulmans. Il avait néanmoins admis que *« le futur Etat musulman doit avoir un accès à la mer »*.

Les négociations sur la Bosnie-Herzégovine ne sont pas les seules à être dans l'impasse. Les récents pourparlers entre les Serbes indépendantistes de Croatie et les autorités de Zagreb n'ont donné aucun résultat. Le « ministre des affaires étrangères » de la «République serbe de Krajina», autoproclamée sur plus d'un tiers du territoire croate, M. Jarcevic, a déclaré jeudi au *Monde* que les négociations qui ont eu lieu *« en secret »* la semaine dernière à Belgrade avaient été interrompues, samedi 4 décembre, faute de progrès.

FLORENCE HARTMANN

Huit morts et seize blessés à Sarajevo

Les Serbes bosniaques ont accentué leur pression militaire sur Sarajevo, où huit personnes ont été tuées et 16 autres blessées, jeudi 9 décembre, par des bombardements et des tireurs embusqués, selon des sources hospitalières.

Un bombardement au mortier sur un marché du quartier de Cengic Vila, dans l'ouest de la capitale bosniaque, a notamment fait quatre morts et quatre blessés. Un premier obus est tombé en début d'après-midi, alors que le marché était bondé, et deux autres quelques minutes plus tard. Quatre autres personnes ont été tuées et 12 autres blessées par des tireurs embusqués dans plusieurs autres quartiers de Sarajevo, selon les mêmes sources. – *(AFP.)*

KAZAKHSTAN : le président obtient les pleins pouvoirs. – Le Parlement du Kazakhstan, dont un quart des membres avait déjà démissionné, a voté, vendredi 10 décembre, les pleins pouvoirs au président Nazarbaev avant de s'autodissoudre. Le président pourra promulger, pour les législatives prévues le 7 mars, une loi électorale confortant son autorité dans tout le pays, y compris sa partie nord peuplée surtout de Russes. – *(AFP, UPI.)*

AUTRICHE : deux arrestations liées aux envois de lettres piégées. – Après six jours d'enquête, la police a arrêté, jeudi 9 décembre, deux jeunes néo-nazis autrichiens soupçonnés d'être impliqués dans la série d'attentats à la lettre piégée depuis une semaine qui a fait cinq blessés, dont le maire de Vienne qui a dû être amputé de trois doigts. Le ministre de l'intérieur a confirmé que les deux hommes arrêtés appartiennent *probablement* à l'organisation néo-nazie interdite, VAPO, dont le fondateur, Gottfried Kuessel, a été condamné en septembre 1993 à dix ans de prison. – *(Corresp.)*

EUROPE

et des élections législatives du 12 décembre

La Russie en campagne

V. – Les nouvelles icônes du dollar

Après avoir exploré les aspects politiques, économiques ou sociaux de la vie en Russie à la veille des scrutins du 12 décembre (*le Monde* des 7, 8, 9 décembre), nous publions aujourd'hui une enquête sur le marché de l'art qui est en train de poindre à Moscou... dans le sillage des nouvelles banques commerciales russes.

MOSCOU

de notre envoyé spécial

La Maison des peintres russes, énorme mastaba de marbre blanc, plantée le long de la Moskova, ressemble de plus en plus à un caravansérail. Il a fallu un quart de siècle pour achever les travaux entamés à la fin des années 50. Son état résume assez bien celui des arts plastiques en Russie. Dehors campe une armée de barbouilleurs, chevalets déployés, en dépit des rigueurs de la température : une place du Tertre à la puissance 10. Autour du bâtiment, des statues se dressent en désordre sur l'esplanade désolée. A l'intérieur, on se perd dans la programmation des salles. Ici logeait l'Union des artistes de l'URSS, riche de 25 000 membres (dont 3 000 à Moscou) au moment de sa dissolution en 1990.

L'Union décernait logements, ateliers, brevets de bonne conduite et commandes. Elle est devenue une sorte de syndicat qui fédère douze personnalités juridiques différentes et gère des biens encore considérables (immeubles, caisses de retraite, etc.). Les commandes ? Il ne faut plus y songer : les caisses de l'Etat sont vides. Pour assurer son fonctionnement, la Maison des peintres loue ses salles d'exposition, ses réserves et ses bureaux – Alphart, une maison de vente aux enchères privée y a son siège (*voir encadré ci-dessous*). Une bonne moitié du bâtiment est occupée par la Galerie Tretiakov, célèbre musée exclusivement voué à l'art russe, qui a dû se replier ici depuis la fermeture pour travaux – il y a huit ans ! – de son principal bâtiment dans le centre-ville.

Cette Maison des peintres est indispensable à la vie artistique de Moscou – pauvre en lieux d'exposition. Mais quel sera le sort de ce paquebot d'un autre âge ? D'autres lieux de création fleurissent ailleurs, et l'art contemporain qui avait – apparemment – déserté la terre russe depuis la glaciation stalinienne, refait surface. Avec une certaine insolence, et dans une forte odeur de dollars.

Collections-vitrines

Car, pour les artistes, la sortie du tunnel – ou la fin de l'exil – est liée au libéralisme sauvage qui triomphe à Moscou. Et à l'émergence d'un nouveau marché de l'art. Aux collections-passions qui s'entassaient discrètement dans les espaces exigus des appartements collectifs ont succédé les collections-vitrines des banques. Qui n'a pas la sienne ? Des établissements financiers (Moscovia, Stolitchny ou Ikombank), des sociétés informatiques (Microinform) rivalisent d'audace.

Chacun choisit son créneau : la peinture russe du XIXe siècle, l'école conceptuelle russe ou le néo-baroque ukrainien. Inkombank, qui revendique le premier rang en Russie, veut couvrir l'ensemble du terrain. Elle a entrepris une collection d'art ancien (encore modeste). Elle acquiert des œuvres contemporaines pour orner ses bureaux et les halls de ses succursales. Elle est surtout fière de ses œuvres d'avant-garde achetées aux représentants les plus en vue de la dernière génération d'artistes conceptuels : triptyque de Sergueï Mironenko (*« Ne crois pas, ne demande pas, n'aie pas peur »*, mot d'ordre de la jeune génération artistique), projet de crématorium de Iouri Leidermann, images « trouvées » d'Alexis Choulguine (un précurseur), énorme collage très élaboré d'Ilya Piganov, œuvres de Iouri Babitch, un des leaders de la photo contemporaine, ou travaux de Maria Sebreyakova, seule artiste russe invitée à la dernière Documenta de Kassel – avec Kabakov, la figure tutélaire de l'avant-garde, qui vit à l'étranger depuis une douzaine d'années et ne fait que des apparitions ponctuelles dans son pays. Pour couronner cet ensemble, Inkombank vient de s'offrir une œuvre emblématique : une version du célèbre *Carré noir* de Malevitch.

Pure spéculation ? La compagnie d'investissement Rinaco, qui avait présenté sa collection à Paris, l'a revendue peu après, sans gains. Misha Kaminsky, sociologue reconverti dans le marché de l'art ancien, explique ce comportement. *« Nos nouveaux riches sont fascinés par les capitalistes occidentaux. Ils veulent en acquérir la panoplie complète. A leurs yeux, la collection d'œuvres d'art et le mécénat en font partie. L'idée de spéculation n'est donc pas la première de leur préoccupations, même si, en cas de crise, la tentation de liquider une bonne collection au meilleur prix existera sans doute. Le* Carré noir *de Malevitch, acheté par Inkombank, est une enseigne glorieuse qui valorise le nom de son propriétaire. »*

Le marché profite bien sûr à quelques artistes. Parmi ceux-ci, indépendamment de leurs qualités plastiques, il faut citer Aïdan, Nicolaï Ovtchinnikov, Andreï Volkov, Vladimir Braynin, Julia von Kisin, Dmitri Krymov, Oleg Kulik, Valery Koshlyakov. La nature de ce succès est diverse : réelle faveur du public, conjoncture favorable, liens avec une personnalité en vue ou avec une structure puissante (y compris celles héritées du Parti communiste).

Le rôle des « experts »

Le rôle de la critique est encore modeste. Celui des « experts » est plus important. Ils sont nombreux, et souvent jeunes. Certains, plus âgés, sont des conservateurs de musée qui font, très officiellement, des heures supplémentaires. Ainsi, la Bourse des objets d'art (International Art Exchange), a fondé sa réputation sur la qualité de ses expertises délivrées par des spécialistes en poste au Musée Pouchkine, à la Galerie Tretiakov ou au Musée des arts orientaux. Munis ou non de titres officiels, ces experts sont omniprésents. Ils cornaquent des galeries, et conseillent les collectionneurs. Parmi eux, une structure déjà mythique, comme le nom qu'elle a adoptée : Art Mif (en russe, « mif » signifie mythe). Tout le monde prétend avoir participé, peu ou prou, à sa fondation. Son activité est multiple. Elle organise depuis 1990 une foire, sur le modèle des manifestations occidentales. *« A cette époque*, se souvient Iouri Nikich, un des piliers d'Art Mif, *le pari était risqué. Les deux tiers des peintres russes avaient choisi l'émigration. Il n'y avait pas vingt galeries dignes de ce nom à Moscou. On a quand même risqué le coup. Le résultat fut proche du zéro absolu sur le plan commercial et plus que médiocre sur le plan artistique. Mais cela a prouvé qu'un marché de l'art – et des galeries – pouvait voir le jour à Moscou. »*

En 1991, soixante-dix galeries ont retenu un stand, dont quelques-unes de l'étranger. Cette année-là, deux banques ont annoncé qu'elles allaient constituer une collection (Inkombank et Moscovia). Les organisateurs ont néanmoins prudemment transformé la foire annuelle en Biennale. En 1993, celle-ci s'est déroulée dans la salle du Manège, à deux pas du Kremlin, du 20 au 26 octobre. *« Nous avons refusé trente-trois galeries »*, indique fièrement Ilya Oskolkov-Sentsiper, membre de Art Mif. Clou de la dernière manifestation : une vente aux enchères, dirigée par Sotheby's, au profit de la rénovation du Manège. Elle a permis la vente de soixante-sept lots pour la somme de 350 000 dollars – dont 250 000 dollars pour la Belle Dormeuse d'Alexandre Yakout, une énorme installation où figurait une Cadillac ayant appartenu à Brejnev. Les autres activités d'Art Mif sont tournées vers l'édition (une belle monographie consacrée au peintre Edouard Steinberg), l'organisation d'expositions en Russie comme à l'étranger et bien sûr, le conseil auprès de collectionneurs (Inkombank est un de ses clients).

« Un marché de l'art est en train de naître de façon totalement illogique, explique Iouri Nikich. *La Foire que nous avons lancée, n'aurait jamais dû prendre : les conditions de sa réussite n'étaient pas remplies. En 1990, l'œuvre d'un bon artiste pouvait s'acheter 10 000 roubles. Aujourd'hui la même peut se négocier à 10 000 dollars. »*

Les premières galeries sont nées en 1988, à l'initiative de deux artistes : Aïdan et Alexandre Yakout, avec une exposition au titre provocateur : « Le projet idéal pour un marché de l'art soviétique ». Aujourd'hui, il y en a officiellement trois cent cinquante à Moscou. En réalité, une quarantaine d'entre elles ont une existence réelle. Et difficile. Certaines sont logées dans des appartements ou au fond de cours difficiles à repérer. Le critique Leonid Bajanov, ex-dissident, avait voulu créer un Centre d'art contemporain installé dans une poignée de petites maisonnettes branlantes, rue Boshaia-Yakimanka, non loin de l'ambassade de France. Ce Centre avait l'ambition de faire tache d'huile pour former, à terme, une sorte de Centre Pompidou. Aujourd'hui, Leonid Bajanov a été appelé à d'autres fonctions – il est chargé des arts plastiques au ministère de la culture. Sept galeries parmi les plus actives de Moscou (Shkola, Guelmann, 0 1) sont toujours là, à côté de la rédaction de deux revues d'art et de « laboratoires » où se mijote l'art de demain. Un club a été créé pour drainer quelques fonds privés destinés à faire vivre cet embryon de communauté. En réalité, les galeries constituent plutôt des bases arrière, des dépôts, d'où partent des actions ponctuelles. Guelmann présente ainsi une exposition collective dans le hall de l'hôtel Slavjanskaïa.

Hors quelques privilégiés, la situation des artistes reste très fragile : l'Etat ne s'occupe plus d'eux, et le reste de la société les ignore largement. Ce n'est pas un hasard si plus de la moitié des artistes russes vivent encore entre New-York, Paris et quelques villes allemandes.

Cette effervescence des galeries, des artistes et du mécénat contraste avec l'atonie du milieu officiel en dépit des efforts réels de Leonid Bajanov, qui a réussi à monter quelques opérations (une manifestation d'art post-conceptuel à Krasnoïarsk, un festival vidéo-art à Moscou). Les avatars de la création d'un musée d'art contemporain sont symptomatiques. Depuis 1988, six tentatives ont eu lieu. Sans effets. Andreï Erofeev – encore un expert qu'on voit beaucoup sur les scènes françaises et allemandes – a réussi à décrocher du ministère un titre (conservateur en chef des collections d'art contemporain du musée de Tsaritsyno) avec un embryon de collection. Mais il n'a toujours pas de local pour loger les mille deux cents pièces de sa collection, issue de dons d'artistes. Un industriel du textile Alexandre Panikine doit lui prêter deux étages dans le centre de Moscou. C'est, pour ce dernier, le moyen de conserver un immeuble donné par l'ancien pouvoir soviétique et dans lequel il a déjà investi 150 millions de roubles. Car l'intérêt pour l'art recouvre d'autres objectifs moins reluisants. *« On peut vouloir laver de l'argent ou échapper à l'impôt*, indique Misha Kaminsky. *On peut aussi obtenir un prêt en gageant une œuvre. Une fois la somme soutirée les filous disparaissent en laissant entre les mains du prêteur une pièce sans valeur. »*

Les collectionneurs commencent donc à se méfier des faux, nombreux sur le marché. Saint-Pétersbourg serait le centre d'une pépinière très active de faussaires. Aujourd'hui encore, l'authenticité du *Carré noir* acquis par Inkombank est mise en doute, en dépit de l'expertise de l'académicien Sarabianov. Mais, vrai ou faux, c'est un beau blason pour une banque.

EMMANUEL DE ROUX

FIN

La morale de l'Alphart

La seule maison de vente aux enchères moscovite digne de ce titre porte un nom tout droit sorti d'un album d'Hergé : Alphart. C'est une filiale du très capitaliste groupe Alpha (banque, fonds d'investissement, chaîne de magasins). Ses bureaux sont loués à la Maison des peintres. Tous les mois, elle organise des ventes accompagnées d'un catalogue bilingue (russe-anglais). Son créneau, c'est l'art russe du dix-neuvième siècle, très demandé en ce moment à Moscou, et négligé à Londres ou à New-York. Le chiffre d'affaires d'une vente tourne autour de 200000 ou 300000 dollars. En septembre dernier, le *Chevalier à la croisée des chemins*, de V. M. Vanestov, un peintre académique de la fin du siècle dernier, s'est enlevé pour 95000 dollars. Un record. L'avant-garde russe des années 1910-1920 n'est abordée qu'avec prudence. *« Une œuvre d'un de ces artistes ne peut dépasser ici les 20000 dollars, le cinquième de son prix à Paris*, explique Alexandre Borzov, l'un des responsables d'Alphart. *Alors nous attendons. »* Peut-être est-il aussi échaudé par l'« affaire » Rodchenko ?

Il y a un mois, un scandale a agité le microcosme moscovite : une toile du futuriste des années 20 allait passer en vente publique chez Alphart avec un certificat d'authenticité de la galerie Tretiakov. L'académicien Sarabianov a alerté la fille de Rodchenko. Celle-ci a consulté les cahiers où l'artiste décrivait minutieusement chaque œuvre achevée. Sans résultat. Forte de son certificat, la vente fut maintenue chez Alphart, mais la toile disparut à la veille des enchères. Elle aurait été achetée par un collectionneur discret. Ou ravalée ?

Autre tabou : la vente des icônes. *« D'abord parce que c'est de l'art spirituel*, affirme Alexandre Borzov. *Ensuite parce que c'est un marché à 100 % criminel. »* Le représentant d'Alphart ne veut pas en dire plus. Mais la mafia, toujours citée à Moscou, est une fois de plus invoquée avec ses filières vers l'Italie, à travers la mer Noire. La réalité est sans doute beaucoup plus simple. Si bien des vols ont été commis dans les églises et dans les musées de province, il ne faut pas oublier que les collectionneurs qui ont pu récupérer ces œuvres pour une bouchée de pain pendant des années sont relativement nombreux et qu'ils peuvent alimenter un large marché. *« Il a fallu longtemps à l'Etat pour comprendre que les icônes étaient la chair de notre patrimoine russe. Jusque sous Brejnev, on n'encourageait pas les musées à acquérir des icônes, considérées comme l'opium du peuple*, se souvient Tatyana Nikitina, vice-ministre de la culture. *Et beaucoup ont été vendues, à l'étranger, avec la bénédiction de l'Etat. »* Pour juguler ce trafic il faut, déclare le ministre, *« une meilleure entente entre les différents partenaires occidentaux »*. Et sans doute une meilleure coordination entre le ministère russe de la culture et celui de l'intérieur chargé des douanes. Des services que l'on accuse ouvertement, à Moscou, de laxisme, sinon de corruption.

E. de R.

DIPLOMATIE

Au cours d'une visite en République tchèque

M. Mitterrand appelle à la construction de la grande Europe

PRAGUE

de notre correspondant

A la veille du conseil européen, le président François Mitterrand a appelé, jeudi 9 décembre à Prague, les Européens, de l'Ouest et de l'Est, que *« rien ne sépare vraiment »*, à construire la *« grande Europe de demain »* où *« toutes les cultures pourront vivre ensemble »*. *« Il faut que nous soyons en mesure d'inventer les institutions, soit par l'élargissement de l'Union européenne, soit par l'invention parfaitement imaginable d'un système défini en commun »*, a déclaré M. Mitterrand devant le président tchèque Vaclav Havel, avec lequel il a déjeuné et inauguré l'Institut français rénové.

Le chef de l'Etat, qui effectuait une brève visite à Prague à l'occasion de l'anniversaire de son petit déjeuner à l'ambassade de France avec huit dissidents, dont M. Havel, lors de sa visite en Tchécoslovaquie communiste en 1988, a ainsi repris son idée de Confédération européenne qui associerait l'Union européenne aux nouvelles démocraties de l'Est. Une conférence sur ce thème avait été organisée en juin 1991, à Prague à l'initiative des deux présidents sans toutefois aboutir car le projet avait été perçu par les dirigeants de l'ex-bloc soviétique comme une mesure dilatoire par rapport à leur intégration à l'Union.

« J'invite tous les Européens qui adhèrent aux droits de l'homme et aux principes fondamentaux de la démocratie à se joindre pour que nous soyons l'Europe de demain... C'est à portée de la main avant la fin du siècle ou au début de l'autre. Une telle construction dépend de notre volonté et de notre imagination », a ajouté M. Mitterrand, qui a aussi rencontré le premier ministre tchèque Vaclav Klaus avec lequel il s'est entretenu de la situation en Russie. Les deux hommes sont convenus qu'*« il faudra encore beaucoup de temps pour que s'y mette en place un système politique, économique et social normal »*, a indiqué M. Klaus.

MARTIN PLICHTA

BALKANS : réunion de coopération économique du bassin de la mer Noire. – A l'issue d'une réunion qui s'est tenue, jeudi 9 décembre, à Sofia, les onze pays membres de la Coopération économique de la mer Noire (CEN) ont décidé d'établir à Salonique le siège de la Banque de commerce et de développement du bassin de la mer Noire, dont le président sera un Turc et le vice-président un Bulgare. Un Russe, Evgueni Kotovoï, a été élu chef du secrétariat de la CEN, créée il y a un an et basée à Istanbul. – *(AFP.)*

Une nouvelle Constitution

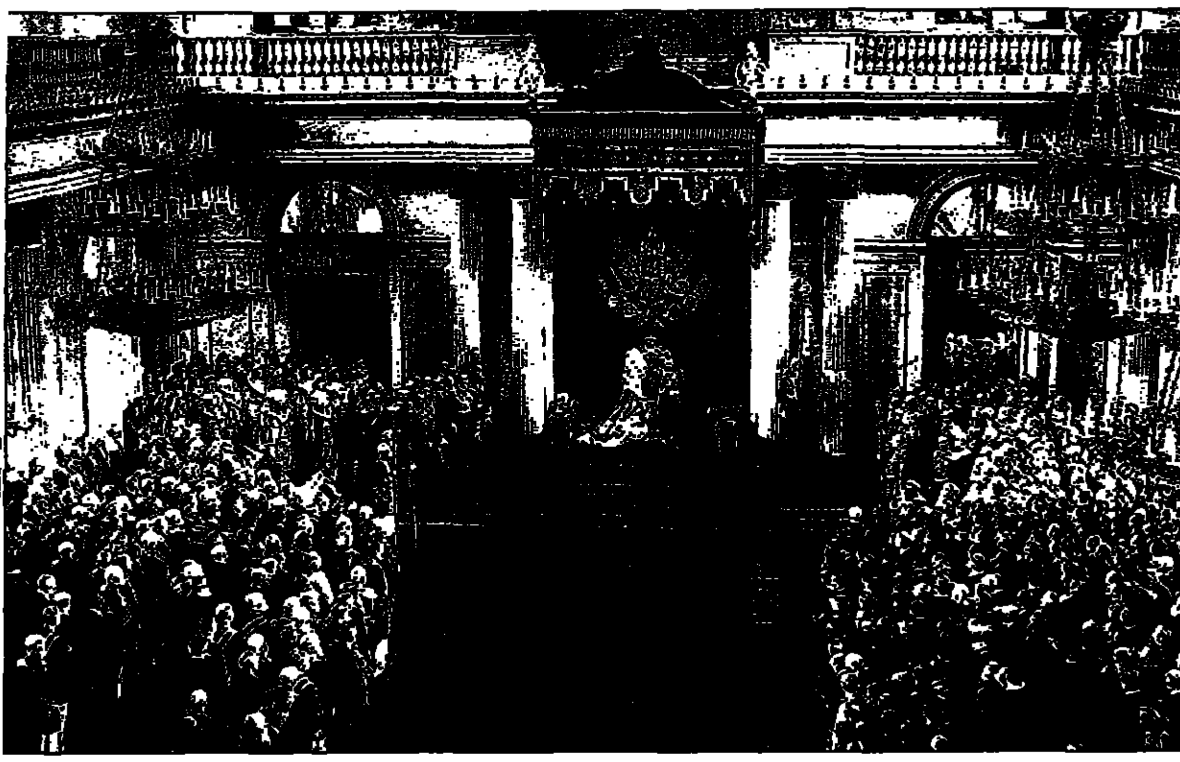
Le retour de la Douma

Première véritable Assemblée de l'ère postcommuniste, la Douma d'Etat qui doit être élue dimanche a un nom qui rappelle l'histoire difficile du parlementarisme dans ce pays

SI l'on se fie à la seule étymologie, à l'Ouest *les représentants du peuple s'assemblent* pour «parler» (Parlement) et en Russie pour «penser» (le verbe russe d'où est tiré le mot *douma*). A l'aube du second millénaire, le chef de ce qui n'était alors que la Moscovie réunissait ses conseillers dans une «douma des boyards». Voici la Douma de retour en Russie, en un troisième avatar.

La première résurrection de la Douma, au tout début de notre siècle, fut précédée de quarante années de tergiversations. Tout commence en 1861 avec l'émancipation des serfs. Alexandre II veut étendre aux couches nouvelles les assemblées de la noblesse qui, dans les provinces, discutent de leurs affaires. La création des *zemstvos* (du mot russe *zemlia*, terre), est annoncée le 1er janvier 1864 (1).

Les propriétaires fonciers (nobles), les bourgeois des villes et les paysans désigneront, chacun votant dans son propre collège, leurs délégués – pour trois ans – aux *zemstvos* de district. A leur tour ceux-ci participeront à l'élection des *zemstvos* de «gouvernorats» (ou provinces). L'assemblée s'occupe des chaussées, de l'agriculture, du commerce, de l'industrie. Elle a le droit, ce qui ne la rend pas toujours populaire, de lever quelques impôts.



«L'ILLUSTRATION»/SYGMA

Dans la salle Saint-Georges du Palais d'hiver, en 1906, Nicolas II ouvre solennellement la Douma, assemblée nationale élue.

Pour Alexandre II toutefois, ce sont les représentants du souverain, le gouverneur et l'*ispravnik* (chef de police) qui tiennent les rênes. D'ailleurs, atteint par le soulèvement de la Pologne, effaré par l'apparition du terrorisme dont il sera lui-même victime, le «tsar libérateur» abandonne le chemin des réformes. Son fils Alexandre III renforce, le 12 février 1890, la tutelle du pouvoir central sur les *zemstvos* et la prépondérance des nobles dans ces assemblées.

Le petit-fils, Nicolas II, n'est pas davantage porté aux concessions. Trois mois après son accession au trône, le 17 janvier 1895, recevant les représentants de la noblesse, il réplique à une adresse du zemstvo de Tver : *«J'ai appris que dernièrement, des voix se sont élevées dans certaines assemblées de zemstvos, qui se sont laissé gagner par l'esprit insensé d'une participation des délégués des zemstvos à l'administration intérieure. Que chacun sache que, vouant toutes mes forces au bonheur de mon peuple, je défendrai les principes de l'autocratie aussi immuablement que mon père. Je le proclame ouvertement.»*

Quand Nicolas monte sur le trône, le maître de la «monarchie patrimoniale» fait et défait à sa guise les ministres. Le cabinet réuni en conseil ne se prononce que sur des broutilles, les affaires importantes sont réglées directement entre l'autocrate et le chef de tel ou tel département. Il y a encore au sommet d[illegible] institutions, dont les titres sont pour nous trompeurs. Le *Sénat* est un combiné de Conseil d'Etat, de Cour des comptes et de Cour de cassation. Le *Conseil d'Etat*, que, pour éviter la confusion, nous appellerons plutôt «conseil d'empire», est composé de 35 membres nommés par le souverain; il examine les projets de loi avant qu'ils ne soient promulgués; il établit le budget.

La «révolution» de 1905

Au-dessous, les *zemstvos* commencent à s'énerver d'être tenus en laisse. En novembre 1904, leurs représentants tiennent congrès à Saint-Pétersbourg. Ils réclament une politique libérale et lancent une campagne de banquets. Le pouvoir jette un peu de lest : l'oukase du 12 décembre 1904 promet des réformes.

La situation se complique le 18 février 1905. Tiraillé entre ministres et conseillers, le tsar signe en même temps un rescrit progressiste (il annonce que des élus participeront à l'élaboration des lois) et un manifeste réactionnaire. C'est évidemment de ce dernier côté que penche le souverain, qui s'est même laissé convaincre qu'une bonne petite guerre victorieuse briserait le mouvement révolutionnaire. La guerre contre le Japon ne fut pas si petite que cela, et elle s'acheva en déroute, précipitant la Russie dans la révolution.

A l'intérieur, la même année 1905 commence (le 9 janvier) avec le «Dimanche rouge» de Saint-Pétersbourg et s'achève avec des soviets installés dans les deux capitales. Entre-temps, Boulyguine, alors ministre de l'intérieur, a fixé les modalités d'élection d'une assemblée consultative. Pour voter, il faut avoir au moins vingt-cinq ans, payer des impôts, être propriétaire ou locataire. Comme pour les *zemstvos*, le suffrage est censitaire et indirect. Les citoyens sont répartis en trois «curies» : nobles, bourgeois et paysans.

C'est alors que resurgit Witte. Démissionnaire, ou plutôt démissionné en 1903, le ministre, qui a présidé à la modernisation de la Russie, reprend du service. Le souverain consulte sur les réformes son ancien collaborateur, devenu libéral de raison plus que de conviction. Pour lui, la Russie doit se donner un visage avenant pour se moderniser et attirer les capitaux étrangers. Dans le mémoire qu'il remet le 9 octobre 1905, il écrit : *«Le mot d'ordre* «liberté» *doit devenir le mot d'ordre du gouvernement.»*

«La tête lourde» de Nicolas II

Le programme de Witte inspire le manifeste impérial du 17 octobre, acte fondateur des Doumas. Après l'expérience lointaine du «zemski Sobor», comparable à nos Etats généraux, et tandis que les zemstvos connaissent un regain de vigueur, la Russie va se doter d'un système à tendance représentative. Le mot ne figure pas dans les textes, mais l'esprit y est. D'autant que le tsar s'engage à *«accorder à la nation les bases inébranlables de la liberté civile, fondée sur les principes de l'inviolabilité de l'individu, de la liberté de conscience, de parole, de réunion et d'association»*. Après avoir signé, Nicolas note : *«J'ai la tête lourde et l'esprit vide.»*

Pourtant il s'est réservé un très vaste domaine (armée, diplomatie, Eglise, etc). Le tsar peut légiférer pratiquement à sa guise en dehors des sessions de la Douma, et la nouvelle assemblée ne peut rien décider sans l'accord du Conseil d'empire, promu au rang de chambre haute. Or la moitié des membres de ce conseil sont nommés par le tsar, les autres sont élus (pour neuf ans) par divers collèges.

Witte, devenu le premier président du conseil digne de ce titre, ajouta un collège ouvrier aux trois «curies» annoncées, mais le suffrage resta censitaire. A la Bourse politique, un noble valait 3 bourgeois, 15 paysans et 45 ouvriers.

Des députés bolcheviks

Les résultats du vote pour la première Douma confirmèrent les craintes des réactionnaires. Comme de nos jours, des nébuleuses avaient tenté leur chance. Parmi toutes les statistiques approximativement exactes, retenons celles de Pavel Milioukov, chef du parti constitutionnel-démocrate Cadet (KD) et professeur d'histoire à l'université de Moscou. Il dénombre neuf groupes, avec un très fort contingent de 178 cadets, suivis par 94 troudoviki (travaillistes). L'opposition était très largement majoritaire.

> **Les quatre Assemblées**
>
> **27 avril-7 juillet 1906.** – Première Douma, dite de l'indignation populaire. Président : Mouromsev (K. D.).
>
> **20 février-3 juin 1907.** – Deuxième Douma, dite des extrêmes. Président : Golovine (K. D.).
>
> **1907-1912.** – Troisième Douma, dite des seigneurs. Présidents successifs : Khomiakov, Goutchkov, Rodzianko (octobristes).
>
> **1912-1917.** – Quatrième Douma. Président : Rodzianko.

Après avoir été reçue par le tsar au Palais d'hiver, l'assemblée prit ses quartiers au palais Tauride. Mouromtsev, membre du groupe le plus important, fut élu président. Le Parti cadet avait été formé en octobre 1905 par le regroupement des libéraux, surtout des intellectuels. Il voulait un régime à l'anglaise.

Witte à nouveau congédié, son successeur, le très réactionnaire Goremitsyne, montra le peu de cas qu'il faisait de l'Assemblée en lui soumettant, pour commencer, un projet *«sur l'établissement d'une serre chaude et d'une buanderie à l'université de Doplat»*. Les cadets répliquèrent en réclamant un véritable régime parlementaire avec suffrage universel. En même temps les députés créèrent une commission agraire qui lança un appel au peuple. Sous prétexte que l'Assemblée avait outrepassé ses pouvoirs, le tsar en prononça la dissolution. La première Douma avait duré soixante-douze jours.

Les cadets prirent alors l'initiative de réunir à Vyborg, dans le grand-duché de Finlande, les députés contestataires. Ils invitèrent le peuple à faire la grève des impôts et de la conscription en attendant que le pouvoir convoque les électeurs. Le combat était inégal. Les partis d'opposition ne purent faire campagne. A la deuxième Douma, la représentation des cadets fut réduite à 123 membres, mais l'extrême gauche socialiste (dont les premiers députés bolcheviks), qui avait boycotté la première Douma, fit son entrée. A droite prenait du poids le Parti octobriste, ainsi appelé parce qu'il approuvait le manifeste du 17 octobre et qu'il le trouvait pour le moment suffisant.

En gros les forces d'opposition perdaient 11 % des sièges par rapport à la première Douma, mais elles gardaient l'avantage dans cette deuxième Assemblée, que l'on appela «Douma des extrêmes». L'inévitable conflit se produisit quand Stolypine lui demanda vainement la levée de l'immunité des députés socialistes. Le tsar prononça la dissolution. La deuxième Douma avait duré cent trois jours.

Avec ou après Witte, Stolypine est le personnage le plus intéressant du dernier règne. Le premier était libéral, le second ne l'était pas du tout. Au pouvoir il réprima très durement la subversion : la corde du pendu devint alors tristement célèbre sous le sobriquet de «cravate Stolypine». Mais il savait que sans de profondes réformes l'empire ne pouvait être sauvé. Il entreprit de faire des petits propriétaires paysans l'épine dorsale du régime. Son bilan est loin d'être négligeable : un demi-siècle après l'abolition du servage, les paysans possédaient cinq fois plus de terres arables que les gros et moyens propriétaires.

Le premier souci de Stolypine chef du gouvernement fut de remodeler les règles du cens avant l'élection de la troisième Douma. Un propriétaire foncier valut 7 bourgeois, 30 paysans et 60 ouvriers. A défaut d'être juste, la recette fut efficace : à la troisième Douma, le gouvernement disposait de 300 sièges sur 442. Les octobristes formaient le gros de la troupe. Ce parti, qui s'orientera de plus en plus vers le centre, recrutait surtout dans la bourgeoisie et chez les gens du négoce. Les cadets n'avaient plus que 52 députés.

La «Douma des seigneurs»

Cette Douma que l'on appelait «des Seigneurs» alla jusqu'au bout de son mandat. Non sans peine. Les 150 députés octobristes s'éloignaient de plus en plus du bloc gouvernemental. S'ils étaient en désaccord avec les cadets au sujet des problèmes constitutionnels, ils n'hésitaient pas à se mêler à l'opposition sur le terrain budgétaire. Cette Assemblée s'occupa de la réforme agraire de Stolypine et d'un plan de quinze ans pour l'instruction primaire. A ce propos, elle se heurta au ministre de l'éducation, Kasso. En dépit de ces difficultés, la troisième Douma paraît presque sans histoires. Comme si un système représentatif s'était peu à peu glissé dans les institutions.

A la quatrième Douma, les octobristes perdent 50 sièges et ils s'éloignent encore du gouvernement, mais la déclaration de guerre en 1914 provoque quelques mois d'union sacrée de tous les groupes, à l'exception des socialistes. Les parlementaires, *les zemstvos*, les municipalités organisent des commissions et des associations de volontaires pour développer l'industrie de guerre et assurer les approvisionnements. Le régime impérial et policier est sous-administré : ses fonctionnaires sont incapables de faire face à la situation nouvelle. Les chefs militaires apprécient donc ces nouveaux concours, même si, les premiers revers venus, ils se résignent mal à voir des députés se mêler de stratégie.

La crise de 1915

Le climat change radicalement lorsque le tsar se met à la tête des armées, laissant l'impératrice régenter le train-train politique. En vain, des ministres prient le souverain de revenir sur sa décision. Les parlementaires interviennent. Cadets, octobristes, nationalistes – à l'exception des ultras – forment en août le «bloc progressiste» avec lequel la plupart des ministres souhaitent trouver un accord. Le président du conseil, Goremykine, est intraitable : *«Contre tout ce qui peut limiter le pouvoir du tsar, je me battrai jusqu'au bout.»*

L'obstination et les maladresses de Nicolas réjouissaient les adversaires de la monarchie et désolaient ceux qui voulaient au moins sauver la dynastie. Dans les toutes dernières journées du régime, deux dirigeants octobristes se mirent en vedette. Goutchkov, qu'une révolution de palais n'effarouchait pas, Rodzianko, président de la Douma qui rêvait de devenir le premier chef d'un gouvernement responsable devant le Parlement, tentèrent de trouver *in extremis* des accommodements avec le tsar.

En fait, en ces ultimes moments, les chefs octobristes sont eux-mêmes dépassés. La Douma s'est dotée d'un comité provisoire qui, à son tour, va constituer un gouvernement provisoire. Personne ne songe plus à mettre à la tête de ce gouvernement le candidat naturel Rodzianko : il n'a pas su briser comme il le fallait et quand il le fallait avec l'autocratie. On choisit une personnalité fort active dans les *zemstvos*, le prince Lvov, qui sans être un grand esprit donnait toute satisfaction aux révolutionnaires du moment.

«Les gardes sont fatigués»

Ces révolutionnaires se retrouvaient plutôt dans l'autre organisme qui prétendait exercer lui aussi le pouvoir : le soviet. Sitôt consommée la révolution de février, la Douma va cesser d'exister sans même que sa disparition soit dûment enregistrée. Les événements se précipitent à une vitesse telle que l'on ne se soucie plus du travail accompli pendant cette longue et pourtant trop courte décennie de parlementarisme mouvant. En fait, le temps fit défaut aux Doumas pour s'installer sur un terrain solide. Les rares hommes d'Etat, tel le comte Witte, qui auraient pu changer le destin furent écartés avant d'avoir donné toute leur mesure.

Il y eut encore, avant la révolution d'octobre, une Assemblée sans pouvoirs et non élue, baptisée «préparlement»... Après le coup d'Etat, les bolcheviks réunirent comme promis une assemblée constituante. Le résultat du scrutin leur avait déplu. La séance se prolongea tard dans la nuit. A 4 heures du matin, le 5 janvier 1918, le matelot Jelezniakov, alors chef des soldats de service au palais Tauride, déclara aux députés : *«Nous vous demandons de clore la séance, les gardes sont très fatigués.»*

Ainsi prit fin en armes, mais sans tambours ni trompettes, la première expérience parlementaire. Pendant trois quarts de siècle communiste, le monde russe entra dans un bicaméralisme d'ombres appelé Soviet suprême. L'étiquette Douma est retrouvée. Reste à inventer le contenu.

BERNARD FÉRON

(1) Les dates sont données selon le calendrier julien, alors en vigueur en Russie. Il est en retard sur le nôtre – le calendrier grégorien – de douze jours au XIXe siècle et de treize jours au XXe.

pour la Russie

La primauté présidentielle

Une Loi fondamentale évolue en fonction des hommes et des événements. Celle proposée par Boris Eltsine ne vaut que par l'usage qui en sera fait

par Raphaël Hadas-Lebel

ON dit des Constitutions qu'elles sont souvent écrites en réaction à celles qui les ont précédées. S'il en est une qui répond très largement à cette définition, c'est bien celle qui est soumise à un référendum national, le 12 décembre.

La Constitution à laquelle se substitue le nouveau texte n'était autre, en définitive, que la Constitution «brejnévienne» de 1977, qui, tout au long de la difficile transition du communisme au postcommunisme, avait fait l'objet de près de trois cents amendements, d'abord à l'initiative de Mikhaïl Gorbatchev puis, après la disparition de l'URSS en décembre 1991, sous l'impulsion de Boris Eltsine, dans le cadre de la République de Russie. C'est cette Constitution qui, aménageant la Constitution «stalinienne» de 1936, confirmait, malgré de grandes déclarations de principe, le rôle dominant du Parti communiste, détenteur, à travers ses organes hiérarchisés, de la réalité du pouvoir, l'organisation pyramidale du système d'Etat depuis les soviets locaux jusqu'au Soviet suprême – le fameux centralisme démocratique, – la confusion des pouvoirs, l'effacement des libertés fondamentales, le monopole de la propriété d'Etat.

En rupture avec le passé, le projet de nouvelle Constitution proclame, dès son article premier, que *«la Fédération de Russie est un Etat démocratique fédératif de droit, dont le régime de gouvernement est républicain»*. C'est le *«peuple multinational»* de la Fédération de Russie qui est *«le dépositaire de la souveraineté et la seule source d'autorité»* dont *«l'expression directe suprême est le référendum et les élections libres»* (article 3). La séparation des pouvoirs est solennellement affirmée (article 10).

Le travail forcé interdit

Pas moins de quarante articles sont consacrés, au chapitre II du projet, aux «droits et libertés de l'homme et du citoyen» : *«L'individu, ses droits et ses libertés sont la valeur suprême»*, proclame l'article 2 du projet, qui ajoute : *«La reconnaissance, le respect et la protection des droits et des libertés de l'homme et du citoyen sont une obligation de l'Etat.»*

Ainsi, dans ses articles 20 et suivants, le projet de Loi fondamentale garantit le droit à la vie, l'inviolabilité de la personne, la protection de la vie privée, la liberté de pensée et de parole à tout un chacun ; il prohibe *«la propagande de supériorité sociale, raciale, nationale, religieuse ou linguistique»*, interdit la censure, garantit la liberté de l'information de masse, la liberté d'association, le droit de voyager librement à l'intérieur et hors du territoire de la Fédération, celui d'établir librement sa résidence à l'intérieur de la Fédération. Elément plus novateur : le projet de Constitution reconnaît (article 35) *«le droit à la propriété privée»*, protégé par la loi, et garantit le droit à l'héritage. De même sont reconnus la liberté d'entreprendre (article 34), la liberté des négociations collectives et le droit de grève (article 37).

A ces libertés, que les tenants du socialisme d'antan qualifiaient de *«formelles»*, s'ajoutent un certain nombre de droits sociaux – *«la Fédération de Russie est un Etat social»*, lit-on dans l'article 7, – qui sont plus en continuité avec la tradition antérieure : droit à la rémunération du travail (avec un salaire minimum fixé par la loi fédérale), à la protection contre le chômage, *«au repos»*, à la sécurité sociale, à la santé, à l'assistance médicale, mais aussi au logement, à un *«environnement favorable»* – à commencer par *«une information véridique sur l'état de l'environnement»* (article 42). *«Le travail forcé est interdit»*, affirme le projet (article 37, al. 2), en rupture significative avec l'univers de *l'Archipel du goulag*.

De la même manière, le chapitre 7, consacré au pouvoir judiciaire, proclame solennellement l'indépendance des juges et la prohibition de tribunaux d'exception (articles 118 et suivants). Le dispositif relatif à l'Etat de droit comporte, outre la Cour suprême, juridiction de dernier ressort pour les affaires civiles, pénales et administratives, ainsi qu'une Cour supérieure d'arbitrage et un ministère public centralisé, la création d'une Cour constitutionnelle de dix-neuf juges qui statue sur les conflits de compétence entre organes fédéraux et organes locaux, sur la conformité des lois à la Constitution, mais aussi sur d'éventuelles *«plaintes sur les violations des droits et des libertés des citoyens»* (article 125).

Cette confirmation de l'Etat de droit prolonge une évolution qui avait été timidement engagée dès 1990. Plusieurs de ces institutions existaient déjà dans les nombreux avant-projets de Constitution élaborés dans divers cadres au cours des dernières années. En revanche, les choix retenus par Boris Eltsine en ce qui concerne les grands équilibres du dispositif institutionnel reflètent de façon spectaculaire l'évolution des rapports de force depuis l'échec de la rébellion tentée par le Soviet suprême à l'initiative de Rouslan Khasboulatov et Alexandre Routskoï.

Le modèle de la Ve République

L'architecture d'ensemble du projet de Constitution est en effet dominée par une double primauté : celle du président sur le Parlement et celle des institutions fédérales sur les organes fédérés.

Le renforcement du pouvoir présidentiel ressort bien évidemment du texte des chapitres IV et V de la Constitution consacrés respectivement au président de la Fédération de Russie et à l'Assemblée fédérale. A cet égard, plus encore que du modèle américain, les auteurs du projet se sont apparemment inspirés du modèle français de la Ve République, plus propre, à leurs yeux, à favoriser l'installation d'un exécutif fort. Comme le président des Etats-Unis, le président est le chef de l'Etat (article 80), élu pour quatre ans au suffrage universel direct, et qui ne peut remplir plus de deux mandats consécutifs. Le serment qu'il prête à son «inauguration» est proche, dans sa formulation, de celle de son collègue américain.

Comme lui, il est «le commandant en chef des forces armées du pays» et adresse à l'Assemblée fédérale le *«message annuel»* sur la situation dans le pays et sur les orientations essentielles de la politique intérieure et extérieure de l'Etat. Mais, à la différence du président américain, il dispose en outre du pouvoir de convoquer un référendum et de dissoudre (sauf dans un délai d'un an après l'élection du président ou dans les six derniers mois de son mandat) la Chambre basse (article 109), ce qui le rapproche du président de la République française. Comme celui-ci, il dispose d'un pouvoir de crise proche de celui de «l'article 16»... qui se trouve être l'article 88. Enfin, la nouvelle organisation de l'exécutif prévoit, comme en France, la désignation, par le président, d'un président du gouvernement, lui-même responsable devant le Parlement, mais qui peut aussi être «congédié» par le président (article 83).

Une marge de manœuvre considérable

Ce Parlement, qui a pour nom l'Assemblée fédérale – laquelle se substitue au Soviet suprême de l'ancien système, – est composé de deux Chambres, à l'image du Congrès des Etats-Unis : un Conseil de la Fédération, qui ressemble au Sénat américain, et une Douma d'Etat, composée de quatre cent cinquante députés élus pour quatre ans. Mais la Constitution souligne (article 100) que les deux Chambres tiennent des réunions séparées – pas question de revenir aux errements du Soviet suprême, – et ne peuvent se réunir en séances communes que pour entendre les messages du président, de la Cour constitutionnelle ou les discours des dirigeants des pays étrangers.

La Douma, ou Chambre basse, est dotée, comme il se doit, du pouvoir législatif et du pouvoir budgétaire. Elle peut mettre en cause la responsabilité du gouvernement par une motion de censure adoptée par la majorité des députés la composant. Mais le président peut ne pas accepter cette décision, et si la Douma soumet le gouvernement à une nouvelle motion de censure dans les trois mois, il a le choix entre annoncer la démission du gouvernement ou dissoudre la Chambre (article 117). De même, si celle-ci a rejeté à trois reprises les candidatures de président du gouvernement que lui a présentées le chef de l'Etat, celui-ci peut décider de nommer, malgré tout, le président du gouvernement, de dissoudre la Douma d'Etat et d'organiser de nouvelles élections (article 111).

C'est dire que la marge de manœuvre du président est considérable, d'autant plus que sa propre responsabilité ne peut être mise en cause que par une procédure très complexe de destitution, proche de l'*impeachment* américain, qui nécessite une accusation de haute trahison votée par la Douma, confirmée par la Cour suprême de Russie et la Cour constitutionnelle, et approuvée par les deux tiers des membres des deux Chambres (article 93).

Cette primauté du président se trouve encore renforcée par la primauté des organes fédéraux sur les «sujets» de la Fédération de Russie, lesquels avaient pris, ces dernières années, une certaine indépendance. Selon les articles 5 et 65 de la Constitution, la Fédération de Russie se compose d'un ensemble de vingt et une Républiques, six territoires *(kraï)*, quarante-neuf régions *(oblast)*, une région autonome, deux villes fédérales et dix arrondissements autonomes *(okroug)*, *«qui sont tous des sujets égaux en droit de la Fédération de Russie»*.

Cette égalité transparaît notamment dans la composition du Conseil de la Fédération, qui, à l'image du Sénat américain, est composé de deux représentants pour chacun des quatre-vingt-neuf «sujets» de la Fédération : mais l'un représente le législatif, l'autre l'exécutif. Seules les Républiques ont une Constitution, les autres «sujets» n'étant dotés que de «statuts» qui doivent être, comme les Constitutions des Républiques, conformes à la Constitution fédérale. Aucune référence n'est faite à la *«souveraineté»* des Républiques, non plus qu'aux *«traités fédératifs de 1992»*.

Le texte de la Constitution (article 5) insiste lourdement sur les fondements de la structure fédérative qu'elle institue : intégrité territoriale de la Fédération, unité du système du pouvoir d'Etat, unité de la citoyenneté de la Fédération. La langue officielle de la Russie est le russe (article 68), même si les Républiques ont le droit d'utiliser en parallèle leurs propres langues officielles. *«Le territoire de la Fédération inclut, aux termes de l'article 67, les territoires de ses sujets, les eaux intérieures, la mer territoriale et l'espace aérien de ceux-ci.»*

La répartition des compétences, d'inspiration plutôt jacobine, entre organes de la Fédération et organes fédérés confère aux organes fédéraux des compétences majeures : non seulement en matière de droits civiques, de politique extérieure et de défense, d'industrie militaire et d'organisation judiciaire, mais aussi dans le domaine économique (article 71).

Ainsi relèvent de la compétence exclusive de la Fédération la propriété fédérale d'Etat, les règles du marché unique, des politiques financières, monétaires et douanières, l'émission de la monnaie – le rouble est la seule unité monétaire de la Russie, – le budget fédéral, les relations économiques extérieures de la Fédération, les principes de la politique des prix, les réseaux énergétiques fédéraux, l'électronucléaire, les matières fissibles, les transports et télécommunications, l'espace. Sur d'autres points, les sujets de la Fédération disposeront de compétences conjointes, qui restent à préciser, avec l'échelon fédéral (article 72), le reste relevant des compétences de droit commun des échelons fédérés (article 73).

Ce long texte de cent trente-sept articles est conçu comme devant définir durablement l'architecture du pouvoir dans la nouvelle Russie. La procédure de révision instituée (chapitre 9) est en effet particulièrement lourde. Pour la plupart des chapitres, il s'agit d'une procédure de vote par les deux Assemblées législatives, suivie d'une approbation par les Assemblées législatives d'au moins deux tiers des composantes de la Fédération (article 136).

Mais pour les chapitres premier et II, qui concernent respectivement *«les fondements de l'ordre constitutionnel»* et *«les droits et libertés de l'homme et du citoyen»*, la procédure est encore plus rigide : une majorité des trois cinquièmes dans les deux Chambres suivie de la réunion d'une Assemblée constituante qui aura le choix entre un vote à la majorité des deux tiers et le recours au référendum. La volonté de stabilité est, en la matière, évidente.

Le choc de septembre

A côté de ces dispositions permanentes, le projet de Constitution comporte enfin un certain nombre de dispositions transitoires qui sont loin d'être dénuées de signification : tandis que pour sa première législature, l'Assemblée fédérale verra son mandat limité à deux ans, le chef de l'Etat pourra aller jusqu'au terme de son mandat en 1996.

On le voit : cette Constitution est fortement marquée par le contexte politique dans lequel elle a été élaborée. Ainsi que l'a souligné à plusieurs reprises Boris Eltsine, il s'agit avant tout, après le choc des événements de septembre dernier, de recomposer un Etat et de restaurer *«l'ordre légal»* dont le pays a, à coup sûr, besoin. Beaucoup dépendra, dès lors, de la pratique qui sera faite de ce texte par les acteurs – à commencer par le président Eltsine, – qui auront à le mettre en œuvre.

L'expérience de la Ve République en France, après tant d'autres, a montré qu'une Constitution n'est pas un texte figé mais une réalité qui vit et qui évolue en fonction des événenent et des hommes. Dans un pays où la pratique de la démocratie manque assurément de racines historiques, les premières années – voire les premiers mois – d'application de la nouvelle Constitution auront une importance décisive pour tracer le nouveau cours d'un système politique qui se cherche encore.

► **Raphaël Hadas-Lebel est professeur à l'Institut d'études politiques de Paris.**

Les conseils prophétiques de Serghei Ioulievitch Witte

Dans le mémoire remis à l'empereur le 9 octobre 1905, Witte écrivait notamment : «Il est impossible d'arrêter la marche de l'histoire. L'idée des libertés civiques triomphera, par des réformes, sinon par la révolution ; mais, dans ce dernier cas, elle surgira des cendres d'un passé millénaire.

» Une révolte russe, insensée et impitoyable, raserait tout devant elle et transformerait tout en poussière. L'esprit se refuse à prévoir comment la Russie sortirait d'une telle épreuve ; les horreurs d'une révolte russe pourraient dépasser tout ce qu'on a connu dans le passé. Une intervention étrangère conduirait au démembrement du pays. Les efforts visant à mettre en pratique les théories socialistes ne pourraient être couronnées de succès, mais conduiraient incontestablement à la destruction de la famille, de la liberté religieuse, de la propriété privée et de tous les principes fondamentaux de la loi et du droit.

» Tout comme dans les années 1860, lorsque le gouvernement décida l'émancipation des paysans, les autorités, en ce moment infiniment plus périlleux, n'ont pas le choix : elles doivent ouvertement et courageusement se mettre à la tête du mouvement de libération.»

Le Monde

Edité par la SARL *Le Monde*

Comité de direction :

Jacques Lesourne, gérant directeur de la publication
Bruno Frappat, directeur de la rédaction
Jacques Guiu, directeur de la gestion
Manuel Lucbert, secrétaire général

Rédacteurs en chef :

Jean-Marie Colombani, Robert Solé
(adjoints au directeur de la rédaction)

Thomas Ferenczi,
Bertrand Le Gendre, Jacques-François Simon

Daniel Vernet
(directeur des relations internationales)

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991)

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE 75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : 40-65-25-99

ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : 49-60-30-10

Les députés adoptent le projet sur la perpétuité réelle

Tous les condamnés pour crimes et délits sexuels seront soumis à un suivi psychiatrique

■ VOTE. Les députés ont adopté, jeudi 9 décembre, le projet de loi, préparé par M. Méhaignerie, instituant une peine de perpétuité réelle. Les groupes RPR et UDF ont voté pour, le PS et le PC ont voté contre.

■ EXTENSION. L'Assemblée a apporté des améliorations substantielles à ce texte, en étendant à tous les condamnés pour crime ou délit sexuels l'obligation d'exécuter leur peine dans des établissements permettant un suivi psychiatrique, et en subordonnant toute mesure d'assouplissement de la peine à une expertise psychiatrique préalable du condamné. Les députés ont également adopté un amendement renforçant la répression du «tourisme sexuel».

Le gouvernement n'a pas ménagé ses efforts pour éviter que le débat sur la peine de perpétuité réelle n'en ouvre un autre, sur le rétablissement de la peine de mort. Après le dépôt d'une proposition de loi de Roland Nungesser (RPR, Val-de-Marne) en faveur de la peine capitale pour les crimes *«particulièrement odieux»*, qui a recueilli les signatures de plus de cent cinquante députés, il a eu fort à faire pour contenir les velléités de la frange la plus dure de sa majorité.

Le premier ministre lui-même ne sous-estimait pas le risque de contagion de cette proposition parmi les députés RPR et UDF. Il avait explicitement donné pour consigne au garde des sceaux de recourir à la procédure du vote bloqué – qui lui permet de contraindre l'Assemblée à se prononcer par un seul vote sur le texte en ne retenant que les amendements acceptés par le gouvernement – si d'aventure le rétablissement de la peine capitale était proposé aux suffrages des députés, à l'occasion de ce débat sur la perpétuité réelle.

La pression a été efficace, même si le débat n'a pas été occulté. Jeudi après-midi, Roland Nungesser, Christian Estrosi, Alain Marsaud, Raoul Béteille pour le RPR, Yann Piat pour l'UDF, se prétendant les meilleurs porte-parole des parents des victimes, sont venus dire, tour à tour, que la peine de mort était la seule sanction applicable aux auteurs de crimes et de viols sur les mineurs. On peut penser que ces parents, dont certains étaient présents dans les tribunes du public tout au long des débats, se seraient peut-être passés de l'évocation, parfois appuyée, des sévices subis par les victimes, que ces députés ont cru bon d'ajouter à l'appui de leur thèse...

Amendement sur la peine de mort retiré

Quant à l'amendement rétablissant la peine capitale, il a bien été déposé par M. Nungesser, mais le député du Val-de-Marne s'était engagé à le retirer en échange de la promesse, par le garde des sceaux, de la présentation au Parlement, en mars 1995, d'un rapport sur la première année d'application du nouveau code pénal et d'une étude comparative sur l'évolution des politiques pénales en Europe et dans les Etats américains.

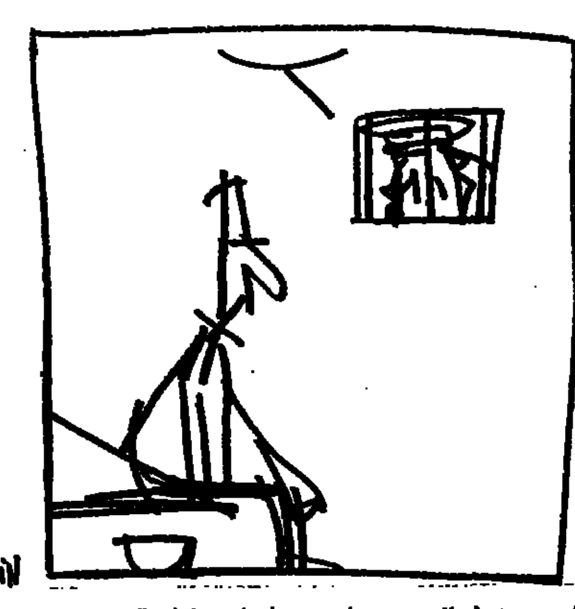
Ce débat étant clos, les députés ont pu se consacrer à l'examen des articles du projet de loi. Conformément aux souhaits de la commission des lois, qui avait rejeté un amendement de M. Estrosi tendant à supprimer la possibilité d'une grâce judiciaire introduite par les sénateurs, à l'expiration d'un délai de trente ans incompressible, la majorité des députés RPR et UDF ont soutenu cette *«fenêtre ouverte sur l'espoir»*, selon la formule de Marcel Porcher (RPR, Val-d'Oise).

Ils ont en revanche supprimé l'intervention du garde des sceaux dans la procédure de grâce judiciaire. Dans la nouvelle version du texte, cette procédure ne comporte plus que deux étapes : après trente ans d'emprisonnement, le juge de l'application des peines peut saisir un collège de trois experts médicaux, qui se prononcera sur la dangerosité du criminel, et leur avis sera automatiquement soumis à une commission, composée de cinq magistrats de la Cour de cassation, qui déterminera s'il y a lieu, ou non, de mettre fin à la peine de perpétuité. Contrairement à ce qu'il avait laissé entendre au Sénat, M. Méhaignerie a renoncé, pour sa part, à son projet initial de renvoyer la décision de grâce non pas à une commission de magistrats, mais à une cour d'assises. A l'initiative de M. Porcher, les députés ont adopté un amendement précisant que, dans le cas où la libération conditionnelle serait accordée au bout de trente ans, les mesures d'assistance et de contrôle dont elle serait assortie pourront être imposées au condamné sans limitation de temps, alors qu'actuellement elles ne peuvent l'être que pour une durée de dix ans.

Pénalisation du tourisme sexuel

La discussion générale avait mis en lumière la nécessité de renforcer la vigilance à l'égard des manifestations de déviances sexuelles, plus ou moins graves, qui précèdent, dans la plupart des cas, le meurtre accompagné de viol sur mineur (*le Monde* du 10 décembre). C'est dans cet esprit que les députés ont étendu à l'ensemble des condamnés détenus pour des crimes ou des délits sexuels – et non plus aux seuls auteurs de meurtres avec violences sur mineur, comme le prévoyait le texte initial – l'obligation d'effectuer leur peine dans des établissements pénitentiaires permettant d'assurer un suivi médical et psychologique adapté. Favorable à cette disposition, qui fait passer le nombre de détenus concernés d'une dizaine à près de quatre mille, M. Méhaignerie a toutefois indiqué qu'elle ne pourra entrer en vigueur que progressivement. Il s'est engagé à ce que, d'ici trois ans, tous les établissements pénitentiaires à gestion publique soient dotés d'une couverture de soins médicaux et psychologiques.

PATIENCE, LE MÉDECIN QUI DOIT TE SOIGNER N'EST PAS ENCORE NÉ.



Dans le même esprit de prévention de la récidive, les députés ont étendu à tous les condamnés pour délit ou crime sexuel l'obligation de subir une expertise psychiatrique avant de bénéficier d'une mesure d'aménagement ou de réduction de peine ou d'une permission de sortie.

En se polarisant non pas sur la question de la durée de la peine, mais sur celle de son exécution, le débat a permis une réflexion approfondie sur le rôle du juge de l'application des peines. Pierre Pasquini (RPR), rapporteur du projet de loi, s'était montré, mercredi, extrêmement critique à l'égard de ces magistrats qui, en proposant des assouplissements de peine, se constituaient paradoxalement en *«juges d'appel de la cour d'assises ou de la cour d'appel, dont les arrêts ne sont pas susceptibles d'appel»*. Il avait notamment dénoncé les *«fréquentes erreurs d'appréciation de ces juges, qui permettent la récidive criminelle»*.

Ce réquisitoire a suscité une vive réaction de Claude Goasguen (UDF), qui a mis en garde ses collègues contre la tentation de remettre en cause, par ces critiques des juges d'application des peines, *«la grande innovation pour l'avenir du système pénitentiaire»* que constitue, selon lui, *«le principe de l'individualisation de la peine»*. La mise en garde de M. Goasguen n'a en tout cas pas convaincu M. Marsaud, qui est revenu à la charge contre le juge d'application des peines, accusé de ne pas *«résister suffisamment aux pressions des condamnés et de leurs familles»*. Contre l'avis de M. Méhaignerie et de M. Goasguen, mais avec l'appui du groupe socialiste, M. Marsaud a fait adopter un amendement remplaçant, en matière criminelle, le juge unique de l'application des peines par une chambre composée de trois magistrats, installée auprès de chaque cour d'appel.

Comme au Sénat, la discussion de ce projet qui, en dehors de la peine perpétuelle, comporte diverses modifications du code pénal et du code de procédure pénale a été l'occasion de relancer le débat sur l'auto-avortement. Reprenant l'amendement du sénateur Charles Jolibois, Christine Boutin (UDF) a tenté, en vain, de réintroduire dans le code pénal la pénalisation de l'avortement pratiqué par les femmes sur elles-mêmes, qui avait été supprimée par la majorité socialiste sous la précédente législature.

Les députés ont en revanche adopté, à l'unanimité, une proposition de Jean-Pierre Philibert (UDF) destinée à permettre la répression du «tourisme sexuel». *«En Asie, des centaines de milliers d'enfants sont livrés de force à la prostitution par des marchands de chair humaine qui prospèrent grâce au tourisme sexuel»*, a dit M. Philibert, en soulignant que *«la France, comme les autres pays d'Europe, fournit à ce trafic une partie de ses clients»*. Afin de lutter contre la *«conspiration du silence»* qui entoure cette prostitution enfantine, le député UDF a déposé un amendement tendant à réprimer en France les délits de cette nature commis par des ressortissants français à l'étranger, même lorsqu'ils ne sont pas punis des mêmes peines dans le pays concerné. *«Mon amendement ne rendra pas le sourire aux enfants de ces pays; j'aimerais seulement qu'il altère celui, infatué et satisfait, de ces «touristes sexuels» quand ils reviennent en France»*, a déclaré M. Philibert.

P. R.-D.

SÉNAT : suite et fin de la discussion budgétaire. – Le Sénat devrait achever, samedi 11 décembre, l'examen du projet de loi de finances pour 1994. Après l'adoption, mercredi 8 décembre, des crédits du ministère de la justice et de ceux de la communication (*le Monde* du 10 décembre), il a adopté, jeudi 9 décembre, les budgets des services du premier ministre (fonction publique et Plan) puis celui de l'industrie, des postes et télécommunications. Tous ces budgets ont été approuvés par les groupes de la majorité, tandis que socialistes et communistes votaient «contre».

RÉGIONALES : Le gouvernement étudie une modification du mode de scrutin. – En réponse à une question orale de Jean-Louis Masson (RPR, Moselle), le ministre chargé des relations avec l'Assemblée nationale, Pascal Clément, a indiqué, jeudi 9 décembre, que le gouvernement étudie une éventuelle modification du mode de scrutin pour les élections régionales. *«L'une des hypothèses de travail explorées consisterait à corriger la représentation proportionnelle pure* [actuellement en vigueur] *de façon à la combiner à une certaine dose de majoritaire»*, comme c'est le cas pour les élections municipales, a indiqué M. Clément.

COMMENTAIRE

Les mérites du travail parlementaire

VOILA donc le projet de loi instituant une peine de perpétuité réelle pour les auteurs de crime accompagné de viol sur mineur de moins de quinze ans, adopté en première lecture par les deux Assemblées.

Peu de textes auront, autant que celui-là, gagné à l'examen parlementaire. Sénateurs et députés ont en effet apporté au projet initial de Pierre Méhaignerie, des modifications et surtout des améliorations substantielles.

Sensible aux arguments développés tant dans le milieu judiciaire que pénitentiaire, les sénateurs, saisis en premier du texte, ont assoupli la peine de perpétuité réelle, en ouvrant aux condamnés la possibilité de bénéficier, à l'expiration d'un délai de trente ans, d'une grâce judiciaire. La *«fenêtre»* ainsi aménagée comporte certes de très nombreux et très solides verrous, mais elle a le mérite d'exister.

Les députés, en dépit du temps très court qui leur a été imparti pour l'examen de ce texte, ont, à leur tour, amendé le projet du ministre de la justice, en s'attachant notamment à prévenir les risques de récidive, particulièrement élevés pour les crimes et les délits sexuels.

L'amendement étendant à tous les auteurs de ces crimes et délits, et non plus seulement à ceux qui se sont rendus coupables de meurtre accompagné de viol sur mineur, une obligation de suivi médical et psychiatrique, pourrait, si le ministère de la justice s'en donne les moyens budgétaires, constituer une véritable mesure de prévention de la récidive de ces condamnés. Elle présente l'avantage d'être immédiatement applicable, contrairement à la perpétuité réelle qui ne commencera à produire ses effets au mieux en l'an 2024. Pour les parents des victimes, dont la caution a été si souvent invoquée dans les débats, cette mesure répond, plus concrètement que l'expression magique de *«perpétuité réelle»*, à leurs légitimes inquiétudes.

Le refus du tout répressif

On a souvent mis en doute, tant à droite qu'à gauche, l'utilité de ce projet de loi, en arguant, à juste titre, du fait que la peine de perpétuité, assortie d'une période de sûreté de trente ans, existe déjà dans le nouveau code pénal. Les débats ont ainsi opportunément permis de rappeler, à une opinion publique qui semble l'ignorer, que le dispositif pénal actuel permet de refuser la remise de peine des condamnés, et particulièrement de ceux qui se sont rendus coupables de tels crimes. Ce refus de mansuétude, en matière criminelle, relève du garde des sceaux. Même si, comme l'a souligné Pierre Méhaignerie, le caractère quasi systématique des libérations conditionnelles rend cet argument *«théorique»*, il est malhonnête de prétendre inventer aujourd'hui la peine de perpétuité.

Ce texte aura au moins eu une utilité. Par l'ampleur du débat et des polémiques qu'il a soulevés, il a conduit le gouvernement et le législateur à se préoccuper de l'essentiel, à savoir l'exécution et les conditions d'application des peines. La frange la plus droitière de la majorité, à l'Assemblée nationale, y a vu la signature d'un *«lobby psychiatrique»*, selon l'expression de l'ancien magistrat Alain Marsaud (RPR).

Pour des crimes dont on sait qu'ils sont le fait de malades, certes jugés responsables de leurs actes, n'est-ce pas pourtant dans cette voie-là, celle du suivi psychologique et médical et de traitements chimiques appropriés, qu'il faut chercher remède, davantage que dans la satisfaction des partisans du tout répressif?

PASCALE ROBERT-DIARD

Des besoins immenses

Les soins psychiatriques prodigués aux détenus sont actuellement assurés par des services médico-psychologiques régionaux (SMPR). Ces structures, qui ont succédé aux centres médico-psychologiques (CMPR) créés à la fin des années 60, puis aux centres médico-psychologiques régionaux instaurés en 1977, ont une particularité : ils ne dépendent pas de l'administration pénitentiaire mais du ministère de la santé. Les médecins et les infirmières qui y travaillent ne sont donc pas des salariés du ministère de la justice, ils sont rattachés à l'hôpital public le plus proche. Cette politique de décloisonnement engagée à la fin des années représente un véritable progrès : au lieu de s'adresser à une *«médecine pénitentiaire»* tragiquement démunie, les détenus bénéficient actuellement pour la seule psychiatrie du système de droit commun.

Les besoins sont, il est vrai, immenses : en 1992, à l'occasion du premier colloque sur la santé en prison (*le Monde* du 7 avril 1992), l'administration pénitentiaire estimait qu'environ 50 % des détenus présentaient des *«troubles de la santé mentale»*. Les SMPR utilisent des traitements extrêmement variés qui vont de la prise en charge médicamenteuse à l'ergothérapie, en passant par les groupes de paroles ou les psychothérapies. Depuis quelques années, ces structures ont bénéficié d'un réel effort financier : les SMPR, qui étaient au nombre de dix-huit en 1992, sont actuellement implantés dans vingt établissements. Dans les prisons, où il n'existe pas de SMPR, les détenus doivent cependant se contenter des rares vacations assurées par des psychiatres payés par l'administration pénitentiaire.

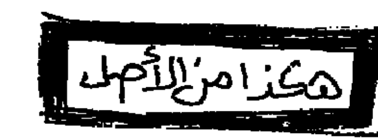
La prise en charge sanitaire transférée

Malheureusement, ces structures sont pour l'instant installées exclusivement dans les maisons d'arrêt, c'est-à-dire dans des établissements qui accueillent des détenus en détention provisoire ou purgeant de courtes peines. Il est donc très difficile de mettre en place un suivi à long terme puisque les détenus quittent la maison d'arrêt après leur condamnation pour rejoindre un autre établissement. Le ministère de la justice a donc décidé d'étendre ces structures aux centres de détention et aux maisons centrales : les sites de Moulins-Yzeure, Châteauroux, Caen, Châlons-sur-Marne et Amiens ont d'ores et déjà été retenus.

Cette politique de décloisonnement a servi de modèle à l'ensemble de la médecine pénitentiaire. Afin que la privation de liberté n'entraîne pas une baisse de la qualité des soins, le ministère de la justice a décidé de transférer les prestations médicales au ministère de la santé. A la suite d'un rapport rédigé au début de cette année par Gilbert Choudorge, directeur du centre hospitalier d'Orsay, le gouvernement de Pierre Bérégovoy avait annoncé au mois de février une réforme des soins dispensés en prison (*le Monde* du 10 février).

Ce projet a été repris par la nouvelle majorité : Simone Veil, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville, a présenté le 6 octobre au conseil des ministres un texte transférant la prise en charge sanitaire des détenus au ministère de la santé.

ANNE CHEMIN



POLITIQUE

La réunion du « comité de suivi » des accords de Matignon

M. Balladur invite les responsables de la Nouvelle-Calédonie à entamer la réflexion sur le référendum de 1998

A l'issue du « comité de suivi » des accords de Matignon sur la Nouvelle-Calédonie, qui a achevé ses travaux, jeudi 9 décembre, à Paris, Edouard Balladur a invité les délégations calédoniennes du RPCR et du FLNKS à « préparer » la réflexion sur le référendum de 1998.

Si l'on en croit Jacques Lafleur, le premier ministre porte une attention toute particulière à l'avenir de la Nouvelle-Calédonie. Au lendemain de la tragédie d'Ouvéa de mai 1988, alors que le député RPR avait ulcéré Jacques Chirac et en enterrant la hache de guerre avec les indépendantistes du FLNKS, sous l'égide de Michel Rocard, M. Balladur lui aurait adressé de discrets signes d'encouragement. M. Lafleur en garde un souvenir ému. *« Je n'oublierai jamais le témoignage de soutien et de solidarité dont vous m'avez honoré en ces temps de solitude »* a-t-il dit au chef du gouvernement lors de la réception, jeudi 9 décembre, des membres du « comité du suivi » des accords Matignon qui, en juin 1988, ont rétabli la paix civile sur l'archipel.

En réponse, M. Balladur a rendu *« hommage »* à *« la lucidité et au courage »* des signataires des accords de Matignon. Il les a invités à n'*« exclure »* aucune *« communauté »*, faute de quoi *« la cohésion »* du « Caillou » pourrait se trouvait *« menacée »*. Il les a aussi encouragé à réfléchir à la perspective du référendum d'autodétermination de 1998 qui, selon lui, ne doit pas être *« un couperet »*. Toutefois, s'il conseille de *« s'y préparer suffisamment tôt »*, il a estimé que *« l'initiative, le calendrier et l'organisation »* d'un tel débat doivent rester de *« la responsabilité des partenaires politiques du territoire »*.

L'Etat n'imposera donc aucune formule. Il se retranchera derrière la *« solution consensuelle »* – formule forgée par M. Lafleur en mai 1991 – que définiraient éventuellement les partis politiques locaux afin d'éviter que le référendum de 1998 ne se résume à un choix abrupt entre deux options

Les indépendantistes viennent d'engager cette réflexion. *« L'indépendance négociée en 1998 »* que prône aujourd'hui l'Union Calédonienne (UC, composante majoritaire du FLNKS), la formation modérée avec laquelle M. Lafleur a noué des relations priviligiées, reste toutefois empreinte d'ambiguïté. La remise au goût du jour de ce concept d'indépendance, tombé dans les limbes de l'oubli depuis 1989, a pu être interprété dans un premier temps comme un raidissement. Les humeurs pressantes de la base militante, qui ont conduit les dirigeants à repolitiser une démarche jusque-là cantonnée à la seule gestion des provinces du Nord et des îles Loyauté, ont pu le laisser penser. Pourtant, la fermeté de certains propos tenus par François Burck, le président du mouvement, n'était pas dénuée de considérations tactiques. Puisqu'une négociation s'engageait, n'était-il pas de bonne guerre de placer la barre un peu haut ?

La coalition du FLNKS arrêtera sa position lors d'un congrès en janvier prochain. La tonalité sera vraissemblablement plus dure mais tout laisse à penser que le jeu restera ouvert. A l'occasion du « comité de suivi », Rock Wamytan, qui conduisait la délégation du FLNKS, a confirmé cette impression en rappelant que, si l'objectif de la coalition reste *« l'accession de la Nouvelle-Calédonie à la souveraineté politique en 1998 »*, celle-ci devra s'obtenir à travers des *« formes réalistes à trouver »*.

Aussi Jacques Lafleur soutient-il avec force que la démarche du camp indépendantiste reste compatible avec celle de son parti, le Rassemblement pour la Calédonie dans la république. Autour de quel projet commun ? Chacun entretient évidemment le mystère, ce qui n'empêche pas certains état-majors à Nouméa de se livrer à de savantes exégèses de toute la gamme des formules institutionnelles oscillant entre le *statu quo* et l'indépendance. En fait, plus que la fermeté des propos récemment entendus au sein de l'Union Calédonienne, c'est le moment choisi pour les tenir qui a chiffonné M. Lafleur. En matière de calendrier, le président du RPCR n'a en effet jamais caché qu'il ne souhaitait pas ouvrir un débat salutaire avant les élections provinciales de 1995.

Spécule-t-il sur un éventuel affaiblissement électoral des indépendantistes ? M. Lafleur n'ignore pas que ce jeu-là est risqué car le traumatisme de l'échec au sein du FLNKS pourrait libérer des forces centrifuges difficilement contrôlables. La vraie raison de son attentisme est plutôt qu'il ne veut pas alimenter avant 1995 en munitions ses adversaires de droite qui commencent à rallier Dick Ukeiwé, ancien sénateur (RPR).

La période de fortes turbulences économiques et sociales que traverse actuellement le « Caillou » pourrait en effet cristalliser bien des mécontentements autour de celui qui fut le flamboyant porte-drapeau de la cause « loyaliste » aux heures chaudes de 1984-1988 et qui a rompu en 1992 avec M. Lafleur. Si le député RPR est passé maître dans l'art d'étouffer dans l'œuf bien des offensives dissidentes, il s'en inquiète suffisamment, cette fois-ci, pour chercher à circonscrire les risques par le biais de nouveaux mécanismes électoraux réduisant le poids des petites listes.

FRÉDÉRIC BOBIN

Poursuite de la grève générale

Le mouvement de grève générale, lancé depuis le 6 décembre en Nouvelle-Calédonie, a été reconduit jeudi 9 décembre par l'USTKE (Union des syndicats des travailleurs kanak et exploités) qui dénonce la situation sociale avec trois autres syndicats. *« Malgré l'embellie financière dont ont bénéficié le Territoire et ses entreprises dans les années qui ont suivi les accords de Matignon, aucun progrès social n'a été perceptible pour les salariés »*, assure l'USTKE. La Fédération des petites et moyennes entreprises, qui dénonce une grève *« catastrophique »*, assure que ce conflit a d'ores et déjà fait perdre quelque 80 millions de francs à l'économie calédonienne.

Pour injure envers le gouvernement de Mme Cresson

Le rapporteur du Parlement européen demande la levée de l'immunité de M. Le Pen

STRASBOURG (Union européenne)
de notre correspondant

Le Parlement européen devra se prononcer, lundi 13 décembre, sur une demande de levée de l'immunité de Jean-Marie Le Pen formulée par le gouvernement français, remontant à l'époque où Edith Cresson était premier ministre. Le rapporteur de la commission spécialisée de l'Assemblée de Strasbourg, José Gil-Robles, membre du Parti populaire espagnol (conservateur), demandera qu'il soit accédé à cette demande.

Lors d'une réunion publique à Saint-Malo, le 17 janvier 1992, pendant la campagne des régionales, le président du Front national avait déclaré : *« Le gouvernement socialiste est un ramassis de voleurs, de racketteurs, d'extorqueurs et de gangsters. »* Mme Cresson, alors chef de ce gouvernement, avait, le lendemain même de cette déclaration, décidé de porter plainte pour injure contre M. Le Pen, *« au nom du gouvernement pris en sa qualité de corps constitué »* (*le Monde* du 21 janvier 1992).

La règle européenne veut que, de fait, les membres de l'Assemblée de Strasbourg soient couverts tout au long de l'année par leur immunité parlementaire. Le ministère de la justice français a donc demandé la levée de celle-ci à la présidence du Parlement européen en faisant valoir que ces propos du président du FN dépassaient le cadre de la *« polémique politique normale en démocratie »* et constituaient donc *« un délit d'injures publiques contre une institution de l'Etat »*.

Deux fois déjà, celui qui est à Strasbourg le président du groupe technique des Droites européennes a vu son immunité parlementaire levée par ses pairs : en décembre 1989, après le fameux *« M. Durafour-crématoire »*, qui lui a valu une condamnation, confirmée en appel, à 10 000 francs d'amende ; en mars 1990, pour son appréciation donnée dans un entretien accordé au journal *Présent* sur le *« lobby mondialiste »* où il affirmait que *« les grandes internationales, comme l'internationale juive, jouent un rôle non négligeable dans la création de cet esprit antinational »*, affaire où il a obtenu une relaxe, confirmé en appel. Dans les deux cas, il y a un pourvoi en cassation.

MARCEL SCOTTO

EUROPÉENNES : M. Giscard d'Estaing écrit à M. Chirac. – Dans une lettre envoyée, mardi 7 décembre, à Jacques Chirac, président du RPR, Valéry Giscard d'Estaing, président de l'UDF, donne son accord pour une réunion des groupes de travail des deux formations sur l'Europe afin d'*« examiner la possibilité d'adopter un projet commun pour les prochaines élections européennes »*. Il souhaite que les groupes de travail *« puissent examiner, sous une présidence conjointe de nos secrétaires généraux, les projets qu'ils ont élaborés »*. Alain Juppé, secrétaire général du RPR, avait écrit, le 6 octobre et le 29 novembre, à son homologue de l'UDF, François Bayrou, pour organiser une réflexion commune, sans recevoir de réponse.

Election législative partielle dans la Marne

M. Stasi est en situation critique au second tour

Distancé de plus de trois mille voix par Philippe Martin (div. d.), au premier tour de l'élection législative partielle dans la sixième circonscription de la Marne, Bernard Stasi (UDF-CDS) aura beaucoup de mal à refaire son retard pour l'emporter dimanche 12 décembre. Le maire d'Epernay n'a obtenu que 31,74 % des suffrages exprimés contre 41,12 % à son adversaire. Cette consultation était rendue nécessaire par l'invalidation de M. Martin, élu au second tour, en mars, avec quarante-neuf voix d'avance sur M. Stasi.

Pour l'emporter, M. Stasi devrait, soit capter les voix du PC, du PS et des écologistes (20,4 % au premier tour), alors que la gauche qualifie ce second tour de *« duel à droite »*, soit mobiliser les abstentionnistes, particulièrement nombreux au premier tour (48,32 %). Le dirigeant centriste avait placé sa campagne sous l'égide de l'union de la droite. Il a appelé, pour le second tour, à faire barrage à un candidat *« arrivé en tête grâce aux voix du Front national »*. M. Stasi avait reçu le soutien, avant le premier tour, de Jacques Chirac, président du RPR. Il a été encouragé, après sa contre-performance, par Michel Rocard, premier secrétaire du PS.

L'annulation de l'élection de Blois par le Conseil constitutionnel

Jack Lang se plaint d'une « régression du droit »

La décision du Conseil constitutionnel privant Jack Lang de son mandat de député du Loir-et-Cher et le rendant inéligible pour une durée d'un an (*le Monde* du 10 décembre) met en lumière la rigueur de la loi de 1990 sur le financement des campagnes électorales. Me Frédéric Thiriez, avocat de M. Lang, juge que la procédure du Conseil constitutionnel est inadaptée lorsque celui-ci statue comme juge électoral.

Après l'annulation de son élection comme député du Loir-et-Cher pour avoir dépassé de près de 90 000 F le plafond des dépenses autorisées pour une campagne législative, Jack Lang a estimé, jeudi 9 octobre sur TF 1, que la décison prise à son encontre par le Conseil constitutionnel marque *« un recul du droit »*. *« Le Conseil constitutionnel me colle sur le dos un journal fait par le député précédent*, a expliqué l'ancien ministre de la culture. *En prenant cette décision étrange, c'est une sorte de régression du droit qui est accomplie puisqu'on m'impute un acte auquel j'étais étranger.»* Dans la matinée de jeudi, M. Lang avait adressé ce message à ses électeurs : *« De cette péripétie, je ferai un tremplin pour un nouveau combat. Qu'on ne compte pas sur moi pour me taire et me croiser les bras. Je trouverai très vite une occasion d'en appeler au suffrage populaire »*. Il a précisé que contrairement à ce qu'une rumeur laissait entendre, son épouse, Monique, ne briguerait pas sa succession.

Selon notre correspondant à Blois, Jacques Bugier, le candidat socialiste à l'élection législative partielle, qui sera organisée dans un délai de trois mois, devrait être Michel Fromet, premier adjoint au maire de Blois, qui avait remplacé M. Lang à l'Assemblée nationale de 1988 à 1993 . Adversaire de l'ancien ministre, Jacqueline Gourault, maire (CDS) de La-Chaussée-Saint-Victor, s'est félicitée la décision du Conseil constitutionnel. *« Certains croyaient qu'il pouvait tout se permettre, qu'il était intouchable ; aujourd'hui, j'ai le réel sentiment que la justice triomphe »*, a-t-elle affirmé.

Le premier secrétaire du Parti socialiste, Michel Rocard, a reconnu, sur Europe 1, que l'invalidation de Jack Lang est *« une des conséquences du nettoyage des écuries d'Auglas des finances politiques »*. Tout en regrettant les conséquences de la décision prise à l'encontre de M. Lang, l'ancien premier ministre s'est déclaré *« fier d'avoir fait cette loi »*. Celle-ci est d'une *« application difficile »*, a-t-il souligné, expliquant : *« Par rapport au caractère malsain des financements politiques, j'ai proposé au Parlement, qui l'a non seulement voté mais un peu durci, un texte très brutal (...) Tout le monde n'a pas l'habitude. Jack aurait dû faire une peu plus attention »*.

De son côté, M. Bartolone, secrétaire national du PS chargé des élections, a affirmé que *« la décision prise par le Conseil constitutionnel confirme le caractère extrêmement aléatoire de l'application de la loi sur le financement des campagnes électorales »*. Le député de Seine-Saint-Denis a ajouté : *« M. Lang paye un lourd tribut à une législation à juste titre sévère, mais dont les modalités d'application ne sont déclinées et précisées qu'au fur et à mesure des arrêts rendus par le Conseil constitutionnel »*.

POINT DE VUE

Un juge peu ordinaire

par Frédéric Thiriez

COMMENT le Conseil constitutionnel, qui a tant brillé dans la défense des droits de l'homme et des libertés, peut-il, lorsqu'il statue comme juge électoral, méconnaître les règles fondamentales de procédure qui s'imposent à tout juge ?

Qu'on y songe : quand le Conseil d'État est amené à trancher un litige électoral (pour les élections municipales, cantonales et régionales), la procédure est, certes, écrite, mais les parties sont convoquées à une audience publique, peuvent s'expliquer à la barre par leurs avocats, entendent les conclusions du commissaire du gouvernement, connaissent le nom du rapporteur et la sous-section qui a instruit le dossier, savent la date à laquelle la décision sera rendue, également en séance publique.

Rien de tout cela devant le Conseil constitutionnel : il n'y a pas d'audience publique, les parties ne sont pas admises à s'expliquer oralement et sont même tenues soigneusement dans l'ignorance de la date à laquelle leur affaire sera examinée et jugée.

Une telle procédure, totalement secrète et inquisitoriale, peut sans doute s'admettre en matière de contrôle de constitutionnalité, où il n'y a pas, à proprement parler, de « parties » à un « litige ». Mais elle est injustifiable dans le contentieux électoral, où tout est question de fait et d'appréciation des comportements humains. Elle est d'autant plus indéfendable depuis la nouvelle législation sur les dépenses de campagne électorale, dès lors que des sanctions aussi graves que l'inéligibilité pour un an peuvent être prononcées contre un élu.

Ouvrons les yeux : est-il admissible que pareille sanction puisse être prononcée contre une personne, sans qu'elle ait été admise à s'expliquer devant ses juges au cours d'une audience publique ? Que dirait la Cour européenne des droits de l'homme d'une telle procédure ? Il est urgent que le Conseil constitutionnel revoie ses méthodes. Il peut d'autant plus facilement le faire que, en première analyse, c'est le règlement intérieur du Conseil seulement, et non la loi organique, qui prévoit une procédure aussi dérogatoire aux principes.

Si le Conseil constitutionnel entend vraiment être une juridiction au sens plein du terme, il va falloir qu'il respecte les règles qui s'imposent aux juges et qu'il se donne les moyens nécessaires.

► Frédéric Thiriez est avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation.



SOCIÉTÉ

Les conclusions de la mission Vedel sur l'aménagement de la loi Falloux

Plus de la moitié des établissements privés n'assurent pas correctement la sécurité des élèves

■ MISSION. Dans une lettre adressée à François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, le doyen Georges Vedel a brossé, jeudi 9 décembre, un tableau très sévère de la situation immobilière des établissements scolaires privés. La mission Vedel, qui était chargée d'effectuer un audit de la situation préalable à la reprise de la discussion parlementaire sur le financement des établissements privés par les collectivités territoriales, stigmatise le manque de transparence dans les aides, la vétusté des locaux et les problèmes de sécurité, que connaîtraient plus de la moitié des établissements privés. Le coût de la remise en état est évalué entre 3,8 et 5,3 milliards de francs.

■ CLARIFICATION. La mission déplore aussi la multiplicité et les défauts de cohérence des textes législatifs. Elle estime qu'*« un effort de clarification »* de l'état du droit relatif au financement par les collectivités locales des établissements privés *« apparaît comme nécessaire »*. Son rapport final sera transmis au ministre lundi 13 décembre.

Pressé par le ministre de lui communiquer la date de remise du rapport de la mission qui lui avait été confiée, Georges Vedel en a profité, jeudi 9 décembre, pour indiquer quelles étaient ses premières conclusions. Ce rapport, qui sera transmis officiellement au ministre de l'éducation nationale lundi prochain, porte sur trois questions : l'état du droit en matière de financement des dépenses d'investissements (construction, réhabilitation des locaux...), l'état des pratiques des collectivités locales en la matière, l'état des lieux immobilier des établissements privés sous contrat.

Très sévères sur ce dernier point, les conclusions de Georges Vedel indiquent que les bâtiments abritant les établissements privés *« sont dans leur grande majorité vétustes, mais surtout confrontés à d'importants problèmes de sécurité »*. *« Plus de la moitié de ces établissements,* indique-t-il, *ont besoin de travaux pour assurer de façon satisfaisante la sécurité des élèves. »*

L'étude, effectuée auprès des académies, porte sur 82 % des établissements privés regroupant 93 % des élèves scolarisés dans l'enseignement privé. La remise en état de ces locaux est estimée, *« à titre provisoire et indicatif »*, entre 3,8 et 5,3 milliards de francs. Aucune explication n'est encore cependant fournie sur le fait qu'un tel constat n'ait jamais été réalisé, alors même que des commissions de sécurité sont *théoriquement chargées de donner* leur aval pour l'ouverture des établissements.

« Aucune conception d'ensemble précise »

Concernant l'état du droit, la mission Vedel rappelle que les dépenses d'investissement de l'enseignement privé sont soumises à *« une multiplicité de textes législatifs d'époque et d'inspiration différentes dont la conciliation est souvent difficile et qui semblent ne répondre à aucune conception d'ensemble précise* (1) *»*. *« Un certain nombre de solutions qui ne ressortent pas clairement des textes,* précise la lettre adressée à François Bayrou, *ont été apportées par la jurisprudence du Conseil d'État. »*

Actuellement, quatre textes régissent les rapports entre les collectivités territoriales et l'enseignement privé sous contrat : la loi du 15 mars 1850 (loi Falloux), dont l'article 69 limite à 10 % du montant total des investissements la part des fonds publics pour les collèges et les lycées d'enseignement général, une loi de 1886 (loi Goblet) qui interdit le financement public d'écoles primaires privées, et enfin les lois Astier (1919) et Rocard (1984) qui autorisent, en revanche, tout financement public en faveur, respectivement, des établissements privés techniques et agricoles.

Aussi, précise la mission, *« sans aucun préjugé sur les solutions que les pouvoirs publics adopteront quant au fond des problèmes en cause, un effort de clarification apparaît comme nécessaire »*.

Pour mener à bien cet *« effort de clarification »*, trois données constitutionnelles *« incontestables »*, sont, selon Georges Vedel, à prendre en considération : *« l'exigence d'un service public d'éducation, la liberté de l'enseignement, la libre administration des collectivités locales »*. D'ailleurs, note Georges Vedel, l'analyse des pratiques utilisées par les collectivités territoriales dans leurs relations avec les établissements d'enseignement privés *« conduit à découvrir des situations inattendues et variées qui dépassent les conséquences prévisibles de l'état du droit applicable »*.

En clair, depuis longtemps, les collectivités savent comment détourner la loi pour arriver à aider les établissements d'enseignement privés : dans le primaire, en « gonflant » les subventions de fonctionnement ou en exécutant directement des travaux de réparation ; dans le second degré, en incitant à la création de filières techniques au côté des filières générales dans le cadre de lycées polyvalents et en confiant, par baux emphythéotiques (de très longue durée), des locaux à l'enseignement privé.

J.-M. Dy.

(1) En vertu de la loi Debré de 1959, les dépenses de fonctionnement du privé, englobant les salaires des enseignants, sont déjà payées par l'État, au *prorata* des enfants qu'ils scolarisent.

VACANCES SCOLAIRES : modification du calendrier 1994-95. – L'élection présidentielle du printemps 1995, dont les dates coïncident avec les vacances scolaires, devrait obliger le ministère de l'éducation nationale à modifier les dates de ces dernières, a annoncé, jeudi 9 décembre, le cabinet de François Bayrou, ministre de l'éducation nationale. Un projet d'arrêté fixant de nouvelles dates sera soumis au Conseil supérieur de l'éducation (CSE), le 20 janvier. Les vacances de printemps 1995 devraient être légèrement avancées, ainsi que celles d'hiver (prévues, selon les zones, entre le 17 février et le 13 mars), les élections municipales étant prévues à cette période. Ces deux changements ayant pour conséquence d'allonger anormalement le dernier trimestre, la date des congés d'été (fixée au 6 juillet 1995) pourrait être également avancée.

Guerre scolaire sans fin

Suite de la première page

D'autant plus que le Comité national d'action laïque (CNAL) s'emploie, depuis trois mois, à réactiver un réseau capable de se mobiliser *« en quelques jours »*. Rendues publiques quelques jours à peine après les dernières auditions de syndicats d'enseignants, ces conclusions provoquent un tollé. La démarche elle-même est jugée par l'ensemble des syndicats de personnels d'éducation du public comme *« provocatrice »*.

Interrogée en effet uniquement sur des aspects techniques (état du droit, des pratiques, des lieux), la mission Vedel ne revient pas sur les principes mêmes qui régissent le partage d'activités entre l'enseignement public et l'enseignement privé. Elle laisse de côté – parce que cela ne lui a pas étédemandé – les fondements idéologiques qui sous-tendent habituellement la « guerre scolaire ».

Demeurant sur le terrain de la « technicité » et non sur celui de l'idéologie, on comprend mal cependant pourquoi, comme l'a réclamé la FEN (*le Monde* du 10 décembre), le ministre de l'éducation n'a pas, dans le même temps, demandé un état des lieux équivalent pour l'enseignement public. D'autant plus que des lycéens descendent dans les rues, en province comme à Paris, pour exiger « des locaux et des profs »... dans le public. A n'en pas douter, les parlementaires, élus dans les communes, les conseils généraux, les conseils régionaux, ne seraient ainsi que mieux informés des efforts à mener.

On s'interroge aussi sur la sévérité des premières conclusions de la mission Vedel. Comment plus de la moitié des établissements privés sont-ils autorisés à travailler dans des conditions qui n'assurent pas *« de façon satisfaisante »* la sécurité des élèves du privé ? Et s'il y a faute, à qui la responsabilité ? Aux propriétaires d'antan ou aux collectivités locales, aujourd'hui presque sommées de payer ?

A l'inverse, on comprend la logique des défenseurs du privé, qui s'inscrit dans la continuité de la loi Debré. Réconfortés l'an dernier par l'accord Lang-Cloupet qui réaffirmait *« la mission de service public »* du privé, les partisans du privé estiment qu'une réforme du financement des dépenses d'investissement s'impose. En présentant aujourd'hui la facture à payer pour garantir la sécurité dans les établissements privés, ils veulent toucher les dividendes de l'esprit de la loi Debré qui, dans la lettre, se limite depuis plus de trente ans, aux seules dépenses de fonctionnement.

Le gouvernement Balladur doit faire face aujourd'hui à un dilemme : laisser des enfants dans des établissements où la sécurité n'est pas assurée *« de façon satisfaisante »*, ou s'engager sur la voie d'une réforme pleine d'embûches politiques et de conséquences financières et que, après réflexion cet été, il n'appelait finalement pas de ses vœux.

JEAN-MICHEL DUMAY

FEN : « une démarche provocatrice et partisane »

Pour Bruno Bourg-Broc, député (RPR) de la Marne et rapporteur à l'Assemblée nationale de la proposition de loi visant à donner aux collectivités locales la liberté de financer les établissements d'enseignement privé, les conclusions de la mission Vedel *« montrent clairement que les établissements privés, souvent vétustes et dans l'incapacité de maintenir en l'état leurs locaux, doivent pouvoir bénéficier, pour des raisons élémentaires de sécurité, d'une aide financière des collectivités, ce que la législation actuelle rend impossible »*.

Du côté de l'enseignement catholique, le Père Max Cloupet, secrétaire général de l'enseignement catholique, a souligné que *« l'urgence d'une remise en état de 4 500 bâtiments scolaires au moins était ainsi reconnue »*, ajoutant : *« La somme estimée pour ces opérations, 3,8 à 5,3 milliards de francs, n'est pas énorme au regard des 30 milliards dépensés par an par les collectivités locales pour les seuls établissements publics du second degré. »*

Même réaction de la part de Philippe Toussaint, président de l'Union nationale des associations de parents d'élèves de l'enseignement libre (UNAPEL), pour qui *« on ne peut faire l'économie d'une loi pour sortir de l'imbroglio juridique actuel »*. Pour M. Toussaint, l'état des bâtiments scolaires privés révélé par le rapport Vedel est *« d'autant plus stupéfiant qu'ils sont sous contrat avec l'Etat et participent donc de la mission de service public »*.

La Fédération de l'éducation nationale (FEN) réagit également mais pour *« s'étonner d'une démarche provocatrice et partisane qui ne peut que ranimer la guerre scolaire »*. La FEN demande *« que soit clairement indiqué qui sont les propriétaires des établissements privés qui auraient dû, au regard des actuelles obligations contractuelles, repecter les normes de sécurité »*.

Enfin, le Syndicat national des enseignements de second degré (SNES), affilié à la Fédération syndicale unitaire (FSU), concurrente de la FEN, refuse l'éventualité d'un financement des bâtiments scolaires par les collectivités locales, *« qui ralentirait les dépenses en faveur de la majorité de la population scolaire au profit d'une minorité »*.

هكذا من الأصل

privés
des élèves

Nommé par le ministre de l'éducation

Luc Ferry devient président du Conseil national des programmes

Le ministre de l'éducation nationale, François Bayrou, a rendu publique, jeudi 9 décembre, la nomination du philosophe Luc Ferry comme président du Conseil national des programmes (CNP). Il succède au mathématicien Didier Dacunha-Castelle, démissionnaire. François Bayrou en a profité pour préciser quelles orientations il entendait donner à ce Conseil créé par la loi d'orientation du 10 juillet 1989 à l'initiative de Lionel Jospin. Les vingt-deux membres du CNP qui entoureront Luc Ferry devront s'efforcer de *« travailler en relation étroite »* avec les directions pédagogiques du ministère, menant une réflexion globale sur l'unité des contenus d'enseignement.

Cette nomination est la touche finale apportée par François Bayrou à la *« clarification »* du dispositif d'élaboration des programmes. En marge de l'inspection générale, qui en avait la charge, la loi d'orientation avait institué, outre le CNP, des groupes disciplinaires, composés d'enseignants du premier et du second degré et d'universitaires, censés travailler en liaison avec les directions pédagogiques du ministère. Mais ce système à plusieurs voix – souvent discordantes – s'était révélé difficilement praticable.

En septembre dernier, le ministre de l'éducation nationale avait rendu ses prérogatives à l'inspection générale en décidant que les groupes disciplinaires seraient désormais chapeautés conjointement par un inspecteur général et un universitaire. En outre, la direction des écoles et celle des lycées et collèges se sont vues récemment dotées d'un bureau des programmes qui assurera le secrétariat des groupes disciplinaires (*le Monde* du 9 décembre).

Le ministre devrait pouvoir assez rapidement tester la validité de son nouveau dispositif, puisqu'il a rappelé, jeudi 9 décembre, que ses experts allaient devoir sans tarder s'attaquer à la refonte des programmes de l'école primaire.

[Né le 3 janvier 1951 à Colombes (Hauts-de-Seine), Luc Ferry est agrégé de philosophie et de sciences politiques, docteur d'Etat en sciences politiques. D'abord professeur à l'Ecole normale d'instituteurs d'Arras, puis chargé de cours à l'université de Reims et à l'Ecole normale supérieure (1977-1979), il devient en 1982 professeur de sciences politiques à l'Institut d'études politiques (IEP) de l'université Lyon-II, puis, en 1989, professeur de philosophie à l'université de Caen. Il est aussi secrétaire général du Collège de philosophie. Luc Ferry a publié de nombreux ouvrages parmi lesquels *la Pensée 68* en 1985, *Homo estheticus* en 1990 et *le Nouvel Ordre écologique* en 1992.]

JUSTICE

L'assassinat de Bernard Laroche devant la cour d'assises de la Côte-d'Or

Les regrets de Jean-Marie Villemin

Les derniers témoins ont défilé, jeudi 9 décembre, devant la cour d'assises de la Côte-d'Or. Désormais, la parole est aux hommes de robe qui donneront chacun leur interprétation d'un drame qui garde son mystère. Alors que les débats proprement dits se sont terminés dans une certaine confusion, Jean-Marie Villemin s'est levé pour exprimer une certaine forme de regret

DIJON

de notre envoyé spécial

Combien de fois a-t-on oublié Jean-Marie Villemin ? Combien de fois s'est-on soucié de cet homme capable de rester pendant des heures immobile comme une statue, assis derrière une vitre ? Depuis trois jours, le procès piétinait et jamais, sans doute, Jean-Marie Villemin n'avait été aussi loin des débats. Le dernier des cent vingt-trois témoins venait de quitter la barre, le jury, épuisé, s'apprêtait à se lever quand Me Jean-Paul Teissonnière, conseil de la famille Laroche, décida de clore les débats en interrogeant Jean-Marie Villemin.

« Je voudrais demander à Jean-Marie Villemin s'il a conscience que, par l'assassinat de Bernard Laroche, il a contribué à brouiller les cartes de ce dossier ; ce qui fait qu'à l'issue de ce débat extrêmement long on se retrouve face à une énigme. N'avez-vous pas un regret très fort que votre geste empêche de connaître la vérité ? ». Sans la moindre hésitation, Jean-Marie Villemin lui répond en parlant d'autres regrets : *« Quand j'étais en détention, pour moi j'avais tué un monstre, le monstre qui avait tué mon enfant, pas mon cousin. Après, quand j'ai retrouvé un certain équilibre, je me suis dit que ce n'était pas une solution »*. Et Jean-Marie Villemin ajoute sur un registre que l'avocat n'avait pas prévu : *« C'est vrai que je regrette : j'aurais préféré que Bernard Laroche soit à ma place aujourd'hui »*.

L'accusé résume exactement en quelques phrases une pensée que les longues plaidoiries préparées par sa défense n'exprimeront certainement pas avec autant de clarté et de concision : *« Avant tout ça, j'étais contre la peine de mort ; je n'ai jamais voulu que la mort de mon enfant serve à la peine de mort. Mais, à force, à force de voir l'assassin de mon fils en liberté... Bien sûr que je regrette, mais n'attendez pas de moi le pardon à Marie-Ange* [la veuve de Bernard Laroche] ». Me Teissonnière abat alors sa dernière carte : *« Mais, monsieur, c'est l'acquittement que vos avocats vont demander, nous l'avons bien compris »*. Jean-Marie Villemin ne cille pas et explique : *« Je n'étais plus moi-même et je demande aux jurés de me comprendre. Quand un automobiliste a bu et tue quelqu'un, on ne le traite pas d'assassin. Moi, ce n'est pas de l'alcool que j'avais bu, c'était le chagrin »*.

L'avocat se rassied. L'audience est suspendue. Christine Villemin pleure doucement pendant que les policiers emmènent Jean-Marie Villemin, qui a laissé percer une intense émotion derrière son masque faussement glacial.

Témoignages et commérages

Sa déclaration, dont certains éléments sont éminemment discutables, a cependant sauvé les derniers instants d'un débat devenu navrant depuis quelques jours. Car l'un des pièges des juridictions criminelles consiste souvent à consacrer quelques courtes heures à un élément capital du dossier et plusieurs jours à un autre élément dont la discussion se révélera stérile. En l'occurrence, il s'agissait de vérifier les affirmations de Murielle Bolle, qui aurait déclaré aux gendarmes qu'elle avait accompagné Bernard Laroche dans sa voiture lors de l'enlèvement de Grégory le 6 octobre 1984. Parmi les témoignages permettant de vérifier cette affirmation figure celui de Claude Colin, qui ne fut entendu qu'en 1990, soit six ans après les faits. M. Colin aurait vu, le 6 octobre 1984, vers 17 h 30, à proximité de la maison des Villemin, une voiture transportant *« un homme corpulent et une femme rousse »* correspondant au signalement de Bernard Laroche et de Murielle Bolle. M. Colin se trouvait à ce moment chez M. et Mme Claudon, des voisins des Villemin, auxquels il aurait demandé de ne pas parler de sa présence afin de ne pas avoir d'ennuis avec son employeur, car il avait utilisé son véhicule professionnel.

Selon M. Colin, Mme Claudon était à bord de sa voiture lorsqu'il a croisé celle de Bernard Laroche. Des voisines ont dit aux gendarmes que Mme Claudon avait vu quelque chose et, à l'audience, la cour a passé plus d'une journée à écouter des témoins n'ayant fait qu'entendre un propos dont on ne saura jamais s'il est le résultat d'une rumeur ou d'une réalité. Mme Claudon dément formellement avoir vu une voiture quand M. Colin l'a transportée sur quelques centaines de mètres. M. Colin jure qu'il l'a vue. Ils sont tous deux torturés par les avocats qui veulent leur faire dire à l'une ou à l'autre qu'ils se trompent selon qu'il s'agit de la défense ou de la partie civile.

Agacés par un torrent de questions, les témoins se rebiffent et distribuent des phrases acides dans toutes les directions. Celui-ci estime qu'il en a *« plein le cul »* et qu'il vaut mieux *« rester chez soi »*. Il peste contre les journalistes qui ont joué avec l'honneur de son épouse. Cet autre témoin crie sa colère contre les procès-verbaux des enquêteurs qui lui font dire ce qu'elle conteste : *« C'est eux qui mettent ça ; y tapent à la machine et y vous disent de signer »*. Enfin, lorsque l'on reproche à M. Colin de ne pas avoir témoigné plus tôt, il s'insurge : *« Tout le monde avait arrêté tout le monde ; tout le monde avait relâché tout le monde ; et après, il y avait un tel climat de rumeurs... »*. Ce brouhaha, bien à l'image de l'affaire, n'a pas échappé à Jean-Marie Villemin, qui l'exploite en concluant son propos : *« Tout le monde devra prendre ses responsabilités : la presse, la police, la justice... »*

MAURICE PEYROT

Aux assises de Haute-Savoie

Un homme de vingt-six ans est condamné à la prison à perpétuité pour des agressions à caractère sexuel

Au terme de quatre jours de procès et quelques heures avant l'adoption par l'Assemblée nationale du projet de loi pour une « perpétuité réelle » présenté par le ministre de la justice, Pierre Méhaignerie, la cour d'assises de Haute-Savoie a condamné, jeudi 9 décembre, Lucien-Gilles de Vallière, un étudiant de vingt-six ans, à la réclusion criminelle à perpétuité assortie d'une peine de sûreté incompressible de trente ans. Il était accusé de trois agressions à caractère sexuel commises entre 1985 et 1991 à Annemasse, dont l'une avait entraîné la mort d'une fillette de dix ans.

ANNECY

de notre correspondante

Dès le premier jour des débats, Jean-Bernard Lemel, l'expert psychiatre appelé à la barre, avait livré son diagnostic : *« Lucien-Gilles de Vallière présente un état dangereux, gravissime, car il met son intelligence et sa méticulosité obsessionnelle au service de sa perversion. Il n'existe en l'état actuel de la psychiatrie aucun traitement pour la perversion ; il n'est donc ni curable ni réadaptable. »*

De fait, l'accusé reconnaît sa perversité. Il dit en avoir pris conscience pendant sa détention préventive, grâce à sa prise en charge par le service médico-psychologique régional de la maison d'arrêt de Varces (Isère). *« Je sais que je suis très malade, j'ai besoin de continuer à me soigner. J'étais, comme une marionnette, prisonnier de mes pulsions et imperméable à la culpabilité. Mais une brèche commence à s'ouvrir dans le mur de béton où je m'étais enfermé. »*

Ce jeune homme mince, qui s'exprime d'une voix basse et oppressée, semble éprouver un besoin irrépressible de se confesser. Devant la cour, il a évoqué le viol qu'il avait subi à l'âge de neuf ans, la lettre écrite à sa mère pour raconter cette agression et le silence de ses parents. Ils n'ont jamais abordé le sujet avec lui ni porté plainte. *« Avant, j'avais une enfance idéale. Après, j'ai commencé à avoir des cauchemars. A douze ans, je portais des vêtements féminins pour me promener dans la rue. A seize ans, je me bâillonnais et me ligotais moi-même. J'ai commencé mes passages à l'acte quand ma mère a jeté mes vêtements de femme. »*

Le jeune homme a avoué au total dix agressions, toutes commises sur de très jeunes filles ou des jeunes femmes, et organisées selon un même « scénario ». Il immobilisait et bâillonnait ses victimes avant de les aveugler avec du ruban adhésif. Il a relaté avec une précision étonnante, sept ans après le drame, comment il avait repéré et suivi la petite Sophie dans la rue jusque chez elle, puis comment, pour satisfaire un fantasme lié à l'eau, il l'avait placée dans la baignoire et noyée parce qu'elle se débattait. *« Les liens et le bâillon sont mes moteurs sexuels*, a-t-il affirmé, *j'avais prémédité l'agression, mais pas la mort de Sophie. »*

Les avocats de la partie civile ont balayé cette image de malade amendable. Ils ont préconisé, par mesure de *« salubrité publique »*, *« l'élimination d'un tueur »* et, *« à défaut d'une autre solution, l'exclusion d'un monstre »*. Les jurés ont suivi l'avocat général qui avait requis *« au nom de la société »* et pour *« la sauvegarde des enfants »* la peine maximale prévue par la loi. Et ils ont refusé à Lucien-Gilles de Vallière les circonstances atténuantes que l'on doit, selon l'avocat de la défense, à *« un grand malade pervers qu'il faut sanctionner, mais aussi reconstruire »*.

VÉRONIQUE SAVIUC

SCIENCES

Selon un nouvel article de «Nature»

Une équipe de chercheurs anglais n'a pu aboutir aux conclusions du docteur Benveniste sur la «mémoire de l'eau»

L'affaire dite de la «mémoire de l'eau» rebondit. Une équipe de chercheurs anglais dirigée par le docteur Foreman (University College de Londres) explique, dans un article publié dans la revue britannique *Nature*, en date du 9 décembre, que, *«en suivant d'aussi près que possible les méthodes de l'étude originale»* du docteur Jacques Benveniste (directeur de l'unité d'immunopharmacologie de l'allergie et de l'inflammation de l'INSERM) publiée en 1988 dans la même revue, il ne lui a pas été possible de confirmer la thèse selon laquelle des substances hautement diluées peuvent induire des effets biologiques.

Sous le titre «La dégranulation des basophiles humains n'est pas déclenchée par des anti-IgE très dilués humains» (1), une équipe de chercheurs anglais publie dans *Nature* un article indiquant qu'il ne leur a pas été possible de reproduire les résultats obtenus par le docteur Jacques Benveniste, publiés une première fois, en juin 1988, dans la revue *Nature* (*le Monde* du 30 juin 1988) et une deuxième fois, en mars 1991, en collaboration avec le docteur Alfred Spira, dans les *Comptes rendus de l'Académie des sciences* (*le Monde* du 2 mars 1991).

Lors de sa publication, le premier article du docteur Benveniste avait suscité une extraordinaire polémique scientifique, la quasi-totalité de la communauté internationale estimant littéralement incroyables, et de ce fait *a priori* inexacts, les résultats obtenus par ce biologiste de réputation internationale à qui l'on doit, en particulier, la découverte d'un des principaux médiateurs de l'inflammation, le PAF-acéther. Très schématiquement, le docteur Benveniste affirmait que des hautes dilutions d'anticorps anti-IgE étaient capables de déclencher un effet biologique (en l'occurrence la dégranulation de certaines cellules sanguines, les basophiles). A l'en croire, il existerait donc *«des effets moléculaires sans molécules»*, une impossibilité au regard des lois de la chimie.

Afin que nul n'en ignore, *Nature* avait accompagné la publication de l'article du docteur Benveniste d'une *«réserve éditoriale»* et avait nommé une commission d'enquête chargée d'aller «inspecter» le laboratoire du chercheur français. Comprenant un magicien professionnel (James Randi), un «spécialiste» très controversé de l'étude des fraudes scientifiques (Walter Stewart) et le directeur de *Nature* (John Maddox), cette commission avait publié son «rapport» dans l'édition du 28 juillet de *Nature* (*le Monde* du 27 juillet 1988). Soulignant ne pas avoir mis en évidence des *«tricheries ou des malhonnêtetés dans le travail expérimental de l'équipe de Clamart»*, les «enquêteurs» indiquaient qu'il existait un biais statistique rendant les résultats impossibles à interpréter.

Dénonçant la *«comédie scientifique»* à laquelle s'était livrée, selon lui, *Nature*, le docteur Benveniste fut, en juillet 1989, mis en cause par le conseil scientifique et la commission scientifique spécialisée nº 2 de l'INSERM. Selon cette commission, ses travaux *«nuisent à l'image de l'INSERM, et plus généralement à l'image de la communauté scientifique française»* (*le Monde* du 8 juillet 1989). Quelques jours plus tard, Philippe Lazar, directeur général de l'INSERM, annonçait qu'il ne suivrait pas la recommandation du conseil scientifique de l'INSERM – qui s'était prononcé en faveur d'un «non-renouvellement temporaire» du docteur Benveniste à son poste de directeur de l'unité 200 – et qu'il maintiendrait le docteur Benveniste à son poste jusqu'au 30 juin 1992.

Le lendemain, dans les colonnes du *Monde*, Hubert Curien, alors ministre de la recherche, sans se prononcer quant au fond des travaux de l'équipe française, s'en prenait à l'attitude de la revue *Nature* : *«Le directeur de* Nature *a traité le cas Benveniste avec un machiavélisme un peu insulaire»*, déclarait-il.

Le lendemain, toujours dans les colonnes du *Monde* (daté 15 juillet 1989), sous le titre «Recherche et vérité», le docteur Alfred Spira, l'un des principaux statisticiens et épidémiologistes de l'INSERM, apportait son soutien au docteur Benveniste, écrivant : *«Lorsqu'un chercheur pose des questions qui remettent en cause les savoirs établis, il fait son travail, tout son travail. Vouloir l'empêcher de poursuivre ses investigations, alors qu'on n'a pas démontré qu'il était dans l'erreur, est une limitation indéfendable de sa liberté, de notre liberté.»*

Dix-huit mois plus tard, dans une «note» publiée dans les *Comptes rendus de l'Académie des sciences*, les docteurs Benveniste et Spira publiaient de nouveaux résultats semblant confirmer que des solutions hautement diluées peuvent induire l'apparition d'effets biologiques. Se déclarant *«très troublé»* par ces résultats, le professeur Spira lançait un appel à la communauté internationale des chercheurs pour qu'elle tente d'élucider ce mystère. Un mystère dont un Prix Nobel de physique aurait dit, lors d'une conversation privée, que *«s'il était vrai, il s'agirait de la découverte la plus importante depuis celle de Newton»*.

Une expertise de l'Agence du médicament

Est-ce à cet appel qu'ont souhaité répondre les chercheurs anglais qui publient aujourd'hui un article dans la même revue *Nature?* Contrairement à ce qu'ils indiquent dans leur article, ils n'ont pas exactement reproduit le protocole suivi par Jacques Benveniste pour ses premières expériences. Plusieurs différences permettraient à elles seules d'expliquer qu'ils ne retrouvent pas l'effet décrit par le chercheur français. Ils concluent qu'ils n'ont pu mettre en évidence un effet biologique induit par des hautes dilutions d'anti-IgE sur la dégranulation de basophiles humains. Et ce, même s'ils observent aussi une *«source de variation»* permettant de penser qu'il se passe quand même quelque chose.

Il serait évidemment difficile, ici, de reprendre la discussion technique et critique que peut susciter cet article. Retenons simplement les deux commentaires faits l'un par le docteur Benveniste, l'autre par le docteur Spira après une lecture attentive de l'article *(lire ci-dessous)*. En tout cas, ce nouveau rebondissement intervient alors que le directeur général de l'INSERM a fait savoir il y a maintenant trois mois au docteur Benveniste que son unité serait fermée le 31 décembre 1993. Le professeur Lazar précise cependant qu'il envisage de maintenir provisoirement, au-delà de la date de fermeture, un soutien financier aux équipes devant leur permettre de mener à bien les travaux en cours.

Avant de prendre cette décision, le conseil scientifique de l'INSERM et Philippe Lazar avaient eu connaissance du rapport – favorable – du président de la commission scientifique spécialisée nº 5, le professeur J. Bockaert. Au terme d'une visite dans le laboratoire du docteur Benveniste à laquelle s'était joint le professeur Georges Charpak, Prix Nobel de physique, la commission n'avait trouvé rien à redire aux protocoles élaborés par l'équipe de l'unité 200. Mieux, le professeur Charpak avait indiqué qu'il était prêt à envisager une coopération entre son équipe et l'INSERM sur la transmission électromagnétique des activités moléculaires.

Cette décision de fermer l'unité 200 intervient alors que débute, à la demande de M. Kouchner, puis de M. Douste-Blazy, une enquête sur une éventuelle contamination de produits distribués au grand public (certaines marques de sérum physiologique et d'eau distillée) que croit avoir décelée le docteur Benveniste, financée par le Réseau national de santé publique et menée sous l'égide de l'Agence du médicament.

FRANCK NOUCHI

(1) «Human Basophil Degranulation is not Triggered by Very Dilute Antiserum Against Human IgE», par S. J. Hirst, N. A. Hayes, J. Burridge, F. L. Pearce et J. C. Foreman.

La réaction des professeurs Benveniste et Spira

«Plusieurs fautes méthodologiques et déontologiques»

Pour le docteur Benveniste, le titre de l'article de *Nature* *«dit exactement le contraire des résultats présentés, tout au moins ce qu'on peut en apprécier puisque les données brutes ne sont pas montrées. La comparaison décisive, entre les hautes dilutions d'anticorps anti-IgE et de solvant, n'a pas été faite, mais des différences statistiquement très significatives sont présentées dans les tableaux et figures. Les auteurs semblent donc mettre en évidence un effet des hautes dilutions d'anti-IgE, contrairement à ce qu'annoncent leur titre et leur conclusion»*.

En outre, estime le docteur Benveniste, *«ils ont commis plusieurs fautes méthodologiques et déontologiques»* : la figure 1 de l'article est *«une manipulation des résultats sans aucun précédent dans l'histoire des sciences (mélange de résultats actifs et contrôles)»*. *«Ils nous reprochent,* ajoute-t-il, *de ne pas avoir donné en 1988 les nombres réels des cellules (alors qu'on ne les trouve pas dans leur article). Ces nombres se trouvent dans notre article de* Nature *de 1988, et il n'y a pas de faute déontologique plus grave en science que d'imputer à des auteurs le contraire de ce qu'ils ont publié.»*

» Aussi peu déontologique, poursuit Jacques Benveniste, *est le fait que je n'ai jamais été approché pour la mise au point des nombreux détails techniques nécessaires à la bonne pratique d'expériences aussi complexes et que je n'ai appris l'existence de cet article que par la presse. Il est extrêmement surprenant de voir une revue comme* Nature, *qui se pose en archétype de l'excellence et de l'intégrité scientifique, se livrer à une telle manipulation. La question est : Quels en sont les motifs réels?»*

Pour sa part, le docteur Spira, président de la commission scientifique spéciale nº 10 d'épidémiologie de l'INSERM, formule, d'abord, un certain nombre de critiques d'ordre essentiellement méthodologique. Si, estime-t-il en outre, l'analyse statistique est *«tout à fait correcte»*, elle est aussi *«incomplète»*. Une figure semble *«suggérer très fortement qu'il pourrait exister un effet sur la dégranulation des basophiles des anti-IgE agités»*.

«Au total, estime le docteur Spira, *je ne pense pas que ces résultats soient contradictoires avec les nôtres et je pense qu'il serait nécessaire que nous puissions échanger nos données brutes de façon à comparer les résultats des deux séries d'expériences en utilisant la même stratégie d'analyse statistique.» «Je suis satisfait,* ajoute le docteur Spira, *qu'une équipe extérieure, totalement indépendante, ait tenté de reproduire les résultats de Benveniste. Il faut néanmoins savoir si les procédures expérimentales et la stratégie d'analyse permettent bien de répondre à la même question. Ceci ne semble pas être le cas dans l'article publié par rapport au nôtre.»*

F. N.

EN BREF

NOMINATION : Dieudonné Mandelkern président de l'IGN. – Par décret du 7 décembre du ministre de l'équipement, des transports et du tourisme, paru au *Journal officiel* du 9 décembre, Dieudonné Mandelkern a été nommé président du conseil d'administration de l'Institut géographique national (IGN), en remplacement de Jacques Gastaldi.

[Né le 29 octobre 1931 à Paris (12e), Dieudonné Mandelkern, conseiller d'État, est diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris et licencié en droit. Cet ancien élève de l'Ecole nationale d'administration (1957-1959), qui a été maître des requêtes au Conseil d'Etat (1965), a successivement occupé les postes de chef du service des affaires culturelles et de l'information au secrétariat d'Etat aux affaires étrangères, chargé de de la coopération (1965-1968), secrétaire général du conseil supérieur de l'Agence France-Presse (1969-1974), rapporteur général de la commission technique des ententes et des positions dominantes (1970-1975) ainsi que de commissaire du gouvernement près les formations contentieuses du *Conseil d'État* (1972-1974) et directeur au secrétariat général du gouvernement (1974-1983). Après avoir été préfet, commissaire de la République des Hauts-de-Seine (1983-1985), M. Mandelkern, conseiller d'Etat en 1986, devient conseiller auprès du premier ministre (1985), puis président de la 6e sous-section du contentieux (1987) et de la commission d'accès aux documents administratifs (1988) et enfin directeur du cabinet du ministre de la défense, Jean-Pierre Chevènement, entre 1989 et 1991.]

MEURTRE : Deux hommes écroués après la mort d'un SDF à Vitry-sur-Seine. – Deux adultes sans domicile fixe, Jean-Marc Lardeux et Jacques Szczotrowsky, impliqués avec quatre enfants dans le meurtre d'un autre SDF à Vitry-sur-Seine (Val-de-Marne), le 29 octobre (*le Monde* daté 28-29 novembre), ont été écroués, jeudi 9 décembre, à l'issue d'une confrontation générale au palais de justice de Créteil. Les deux hommes avaient été mis en examen le 1er novembre pour coups mortels et non-assistance à personne en danger, à la suite du meurtre de Pierre Boura.

TEMPETE : treize morts en Grande-Bretagne et en Irlande. – Le vent soufflant en tempête, jeudi 9 décembre, a provoqué la mort de treize personnes en Grande-Bretagne et en Irlande, et fait un mort et quatre blessés en Allemagne. D'innombrables poteaux électriques ont été arrachés, privant de courant 70000 foyers en Grande-Bretagne et 15000 sur la côte française, près de Calais. – *(AFP, AP.)*

INONDATIONS : Michel Barnier engage une réflexion sur la protection de la Camargue. – Deux mois après les inondations provoquées par la rupture d'une digue du Petit Rhône, Michel Barnier, ministre de l'environnement, a rencontré, jeudi 9 décembre, en Arles, les responsables concernés, afin de préparer une réunion de travail avec l'ensemble des partenaires qui aura lieu le 14 janvier prochain, à Marseille, sous l'égide du préfet de région, *«pour réfléchir au système de gestion des eaux et de protection de la Camargue»*. – (Corresp.)

MATHÉMATIQUES : Sergei Treil, lauréat du prix Salem. – Le prix Salem pour 1993 a été décerné à Sergei Treil, de l'université du Michigan, pour ses travaux en théorie des opérateurs et analyse complexe. Ce prix, créé en 1968, est attribué chaque année à un jeune mathématicien pour un travail de premier plan réalisé dans le domaine exploré par Raphaël Salem, particulièrement sur les séries de Fourier et les questions annexes.

Malgré un problème d'électronique

Les astronautes mènent à bien l'opération Hubble

Après la dernière sortie dans l'espace effectuée jeudi 9 décembre, l'équipage de la navette américaine Endeavour a largué le télescope Hubble vendredi 10 décembre à 11 h 26 (heure de Paris). Les astronautes achèvent ainsi la majeure partie d'une mission au cours de laquelle la NASA a pu démontrer qu'elle était encore capable d'exploits dignes du temps de la conquête lunaire.

Ce succès a été acquis après que la libération du télescope réparé eut été retardée de trois heures dix-huit minutes à la suite de la défaillance d'une carte électronique qui contrôle les différents systèmes de bord. Ce *«data interface unit»* transmettait au sol des données erronées, mais restait capable, en revanche, de relayer les ordres que lui envoyait la Terre. Ce dispositif étant doublé (comme tous les systèmes vitaux des engins spatiaux), les ingénieurs ont donc décidé d'activer la carte de secours et de mettre l'autre en sommeil.

Avant cet incident considéré comme «mineur» par la NASA, le télescope Hubble avait passé avec succès tous les premiers tests de fonctionnement. La mauvaise orientation d'une antenne, immédiatement corrigée, s'est révélée être à l'origine de l'apparent dysfonctionnement d'un composant électronique constaté jeudi (*le Monde* du 10 décembre). En revanche, les nouveaux panneaux solaires se sont déployés sans problème et ont rechargé les batteries du télescope en quelques orbites. Le nouveau système destiné à empêcher les vibrations dont ils sont dotés semble parfaitement remplir son office.

Les responsables de la NASA ont félicité l'astronaute européen Claude Nicollier pour la dextérité qu'il a montrée dans le maniement du bras télécommandé de la navette, qui n'avait jamais été autant utilisé lors des précédentes missions. Au cours de la dernière sortie, Claude Nicollier a même eu le réflexe de déplacer rapidement ce bras afin de permettre à Story Musgrave, qui était attaché à son extrémité, de rattraper une vis qu'il avait laissé échapper.

J.-P. D.

SPORTS

VOILE : course autour du monde en équipage

Les découvertes australes de Pierre Mas

La deuxième étape de la course autour du monde en équipage disputée entre Punta-del-Este (Uruguay) et Fremantle (Australie) a été gagnée, jeudi 9 décembre, par le voilier «européen» *Intrum-Justitia*, skippé par le Britannique Lawrie Smith, dans la nouvelle classe des WOR 60 (Whitbread Offshore Rules), et par *Merit-Cup*, skippé par le Suisse Pierre Fehlmann, chez les «maxi». Vainqueur de la première étape, *Tokio*, skippé par le Néo-Zélandais Chris Dickson, conserve la première place au classement général des WOR 60, tout comme *New-Zealand-Endeavour*, skippé par le Néo-Zélandais Grant Dalton, chez les «maxi».

FREMANTLE (AUSTRALIE)

de notre envoyé spécial

Premier bateau autorisé par la Commission européenne à arborer le pavillon de la Communauté ainsi que le sigle EUR 1 sur ses voiles, *Intrum-Justitia* a permis à Pierre Mas, seul Français au sein d'un équipage de douze hommes venus de neuf pays, de découvrir à son tour les mers australes. A trente-cinq ans, ce fin barreur avait accumulé les milles et les victoires dans le Championnat du monde des Half Tonner, le Tour de France, le championnat de France de match racing ou encore l'Admiral's Cup 1991 avec le Corum sailing team dont il est le directeur sportif, mais il ne s'était jamais aventuré au-delà de l'équateur.

De ce voyage initiatique, Pierre Mas retiendra surtout la beauté de certains icebergs, *«longs comme des pistes de ski de deux kilomètres»*, les ballets des oiseaux qui *«survivent à plusieurs centaines de kilomètres de toute terre»*, les impressionnantes falaises volcaniques de l'île du Prince-Edouard surgissant de la brume, les étonnantes luminescences de l'océan... *«Je comprends la fascination de tous les marins qui se sont aventurés dans ces contrées*, dit-il. *Je rêve aussi d'y retourner, mais plus doucement.»*

Monocoques menés aux limites

La création de la nouvelle classe des WOR, beaucoup plus légers que les traditionnels «maxi» pour les grands surfs des mers du Sud, l'arrivée en force de régatiers familiers de la Coupe de l'America ou de l'Admiral's Cup ont profondément modifié l'esprit de cette course encore qualifiée d' *«ultimate adventure»* par les Britanniques.

Désormais menés en permanence à leurs limites, les monocoques de la Whitbread ont soutenu sur les 7558 milles (14000 km) de la deuxième étape entre Punta-del-Este et Fremantle des moyennes supérieures à 12 nœuds, comparables à celles des multicoques sur les transats il y a peu de temps encore.

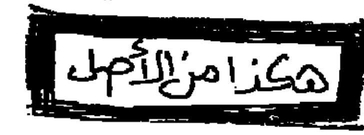
A force de s'agripper à elles pour résister à la pression des vagues déversant en permanence des tonnes d'eau glacée sur le pont, les barreurs d'*Intrum-Justitia* ont fêlé leurs deux barres à roue en titane. Emportés à trois reprises par des déferlantes, ils ont dû la vie sauve à leur harnais. L'inconfort des conditions de navigation était toutefois un moindre mal comparé au stress qui mine les esprits.

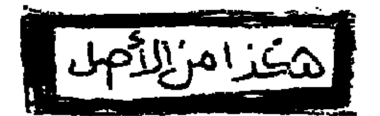
Pierre Mas n'est ainsi pas prêt d'oublier ces nuits où l'option très sud, prise par le navigateur néerlandais Marcel van Triest, contraignait le bateau à foncer, spi déployé et speedomètre bloqué à plus de 20 nœuds, au milieu des icebergs et, surtout, des growlers indétectables au radar. *«Dans ces moments-là, lorsque le bateau part dans des surfs géants, on sait que tout peut basculer à chaque instant dans une vision d'horreur*, raconte Pierre Mas. *Ces nuits-là, on a vraiment l'impression de jouer à la roulette russe, mais on est sans doute pas assez inconscient pour profiter vraiment du plaisir de vivre des moments aussi fabuleux.»*

GÉRARD ALBOUY

FOOTBALL : un intérimaire à la tête de l'équipe de France. – Le conseil fédéral du 17 décembre ne désignera pas comme prévu le successeur de Gérard Houllier au poste de sélectionneur national mais *«un homme qui aura pour mission de conduire l'équipe de France de football pour les échéances immédiates»*, ont indiqué Jacques Georges, président par intérim de la Fédération française, et Noël Le Graët, président de la Ligue, jeudi 9 décembre, à l'issue de la première réunion du groupe de travail chargé d'examiner un plan de réforme des structures du football français. Ce sélectionneur provisoire sera notamment chargé de la préparation du match amical Italie-France, le 16 février, avant une désignation définitive lors de l'assemblée fédérale du 19 février.

BASKET-BALL : Limoges et Pau-Orthez battus en Coupe d'Europe. – Les Italiens de Trévise, battus lors de la finale des championnats d'Europe, ont pris leur revanche en battant le Limoges CSP à domicile, 89-87, jeudi 9 décembre, lors de la 5e journée du championnat d'Europe des clubs. Pau-Orthez a également été dominé dans sa salle par Badalone, 92-82.





Une restructuration encouragée par la réforme de la loi sur l'audiovisuel

Le paysage radiophonique va être remodelé

Le projet de loi sur l'audiovisuel, récemment adopté par l'Assemblée nationale *(le Monde* du 7 décembre), laisse les coudées franches aux grands opérateurs de la radio. La privatisation de RMC, dont l'appel à candidatures se clôt dimanche 12 décembre à minuit, devrait redessiner le paysage radiophonique privé autour de trois ou quatre « pôles » forts.

Le paysage radiophonique français va prochainement entrer dans une nouvelle maturité. En faisant «sauter» les verrous anticoncentration contenus dans la loi de 1986, le projet de réforme de loi sur l'audiovisuel défendu par Alain Carignon, que le Sénat examinera la semaine prochaine, va en effet permettre la formation de grands groupes de radios. La loi autorise toutes les grandes manœuvres et les restructurations autour de la vente de l'une des anciennes grandes «périphériques», RMC, et surtout de son florissant réseau, Nostalgie (*le Monde* du 5 novembre). Riche de mille sept cents radios, le paysage radiophonique, qui semble avoir atteint en dix ans un équilibre que la télévision tarde à trouver, devrait être recomposé.

Le verrou du «30 + 15»

Depuis environ quatre ans, pour résister à la concurrence de la FM, les radios généralistes nationales s'étaient toutes adjointes – en le créant, en le rachetant, ou en exerçant un contrôle indirect *via* leur régie publicitaire – un second réseau en modulation de fréquence : Chérie FM pour NRJ, Nostalgie pour RMC, Europe 2 pour Europe 1... RTL a même payé au prix fort le rachat du réseau musical Fun au groupe Hersant, et n'a jamais caché son projet de faire évoluer sa participation minoritaire (34 %), dès qu'une nouvelle loi l'y autoriserait. Ces radios étaient en effet prisonnières des dispositions anticoncentration de l'article 41 de la loi du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication, qui stipulait qu'une personne détenant un réseau radiophonique national desservant plus de trente millions de personnes, ne pouvait prendre le contrôle d'un second réseau «arrosant» plus de quinze millions de personnes.

Cette règle du «30 + 15» présentait plusieurs inconvénients. D'abord, son incohérence arithmétique : le dispositif permettait à un opérateur de cumuler deux réseaux frôlant les 30 millions, mais lui interdisait de posséder deux réseaux desservant par exemple 30,1 et 15,1 millions d'habitants. Des dispositions qui mettent les groupes français *«qui cherchent à se développer au plan européen en position de faiblesse par rapport à leurs concurrents étrangers, qui ne se trouvent généralement pas assujettis à des contraintes aussi strictes»*, notait déjà le CSA dans son premier rapport annuel.

Le projet de loi de l'ancien secrétaire d'État à la communication dans le gouvernement de Pierre Bérégovoy, Jean-Noël Jeanneney – texte qu'il n'avait pas réussi à imposer au premier ministre – s'était attaché, le premier, à libérer les réseaux nationaux de ce carcan des «30 + 15», qui avait notamment valu à l'ancien réseau de RTL, Maxximum, de se voir refuser des fréquences. Le projet Jeanneney suggérait donc d'élever ce «seuil» à 100 millions d'auditeurs, soit, en gros, l'équivalent de deux réseaux nationaux et d'un réseau «multivilles». D'inspiration libérale, la loi de M. Carignon va plus loin. En portant à 120, puis, après le vote d'un amendement attendu, à 150 millions le nombre d'habitants desservis par un même opérateur, la loi votée en première lecture autorise les radios à détenir trois, voire quatre réseaux nationaux, et permet la création de grands groupes radio.

M. Jeanneney s'était toutefois inquiété des conséquences de cette déréglementation sur les trois cents radios dites *«de catégorie B»* (1). Il avait évoqué – sans les rendre publiques – les conclusions alarmantes d'un rapport commandé au Service juridique et technique d'information (SJTI), qui dépend du premier ministre, selon lesquelles un tiers des radios commerciales locales étaient alors au bord du dépôt de bilan, et plus de 40 % en état d'équilibre menacé *(le Monde* du 22 décembre 1992). Préparé en étroite collaboration avec les acteurs du paysage radiophonique, son texte de loi prévoyait donc un certain nombre de rééquilibrages.

85 % de la publicité à quatre

Il précisait en particulier qu'un – et un seul – des programmes d'un «consortium» donné ne pourrait être «apporté», en franchise, affiliation ou abonnement, à des opérateurs de catégorie C : RTL, par exemple, aurait dû choisir entre proposer Fun ou M 40. Surtout, il interdisait l'accès à la publicité locale des radios affiliées à des réseaux nationaux et la réservait aux radios consacrant au moins 20 % de leur diffusion à des programmes d'intérêt local. La nouvelle loi ne prévoit rien de la sorte. Le ministère de la communication souhaite en effet ouvrir la publicité aux «programmes» locaux, et non plus seulement aux «radios» locales, ce qui concernerait donc les radios généralistes autorisées à «décrocher».

Toutes ces modalités restent à fixer par décret. Le flou ainsi ménagé inquiète les radios locales commerciales, principales victimes des appétits de fréquence des réseaux nationaux. Ainsi, le Groupement des radios indépendantes de France (GRIF) juge que *«seule l'intégration dans la loi* [des modalités d'ouverture à la publicité locale] *permettra aux stations indépendantes d'engager, par la suite, les recours judiciaires face aux éventuels manquements ultérieurs»*.

La seule «contrepartie» tangible aux libéralités accordées aux groupes de radio s'est résumée à l'amendement du député UDF Michel Pelchat instituant des «quotas» (40 %) de chansons françaises applicables aux réseaux musicaux nationaux (*le Monde* du 2 décembre). Les sénateurs devraient toutefois demander l'application de ces quotas *«aux heures de grande écoute»* et à l'ensemble des radios nationales.

A cette – notable – exception près, les réseaux ne cachent pas leur satisfaction. Et entament des grandes manœuvres pour redessiner, autour du service public et du tissu des radios locales, quelques grands pôles «privés». Quatre régies publicitaires se partagent déjà 85 % des investissements publicitaires en radio : Régie 1 (groupe Matra-Hachette), qui commercialise Europe 1, Europe 2, RFM, Skyrock et les «indépendants»; IP (Information et Publicité, filiale d'Havas) qui gère RTL, Fun, Wit FM, M 40 et Sud Radio; «15/34», régie intégrée du groupe NRJ, qui «vend» Chérie FM et Rire et chansons; enfin, Génération expertise media (GEM) qui commercialise RMC et Nostalgie. Chacun d'entre eux ourdit ses projets de «troisième», voire de «quatrième» réseau dans l'ombre. Sous la houlette de RTL, M 40 pourrait ainsi changer de format. Europe 1 pourrait «filialiser» les stations abonnées au programme Europe 2, ou lancer, sur un autre réseau, une chaîne «tout-infos», «sports-infos», ou encore «musique-infos». La vente de l'un des quatre piliers du paysage radiophonique français, RMC et sa filiale Nostalgie, prend valeur de symbole. Moins qu'une généraliste que certains repreneurs «potentiels» qualifient de *«croupion»*, c'est son réseau et surtout ses fréquences, denrée rare dans un espace fermé, que l'on vend aujourd'hui. Les principaux opérateurs radio le savent. C'est pour cette raison – et aussi sans doute pour pouvoir exiger des contreparties si leur candidature échoue – qu'ils n'ont pas renoncé à une mariée pourtant de moins en moins attrayante.

D'une part, il apparaît que la Principauté de Monaco, actionnaire minoritaire (17 %), est omniprésente. Le prince Rainier, qui dispose d'un droit de veto sur toute décision concernant la station, témoigne chaque jour d'exigeances croissantes. Réticent à la reprise par un opérateur radio – et, selon diverses sources, surtout hostile à NRJ – il serait très exigeant sur le futur format de la chaîne, qu'il souhaite généraliste. D'autre part, le candidat devra vraisemblablement acheter la part (49 %) des petits actionnaires de Nostalgie, à la demande de ces derniers. Ce qui alourdit l'addition finale évaluée à 400 millions de francs, sans compter les frais de relance de la station monégasque et le «coût en image» des inévitables licenciements dans la rédaction...

Principal actionnaire, l'Etat sait de son côté que, en cédant les 83 % du capital qu'il détient *via* la Sofirad, il joue la composition du futur paysage radiophonique. Le ministère de la communication n'a jamais caché que la modification du dispositif anticoncentration visait d'abord à favoriser la constitution de groupes radiophoniques, voire multimédias, pouvant rivaliser avec leurs concurrents européens. L'affaire pourrait dès lors échapper à RTL et Europe 1, que l'on imagine d'ailleurs mal aller seules au combat, et échoir à un repreneur extérieur au monde de la radio, comme la Générale occidentale de Françoise Sampermans (groupe Express). Mais le groupe Havas, favori de Matignon, conserve toutes ses chances.

ARIANE CHEMIN

(1) Le capital récemment modifié de Radio Nostalgie Internationale (RNI), qui contrôle 100 % de Radio Nostalgie, se répartit de la sorte : RMC 51 %; Société financière du 25 rue de l'Arcade (CGE) 35,75 % (cette dernière a repris en septembre les 18,75 % détenus par Olipar); Clinvest (banque d'affaires du Crédit lyonnais) 5 %; Medpar 5 %; Pierre Alberti (fondateur) 3,25 %.

Le gouvernement n'a pris aucune décision à propos des NMPP

Après que des ouvriers du Livre CGT eurent manifesté mercredi 8 décembre à proximité du ministère de la communication, afin de rappeler *«l'engagement pris»* par les pouvoirs publics en faveur du plan de modernisation des Nouvelles Messageries de la presse parisienne (NMPP), le ministère de la communication a indiqué qu'*«aucune décision gouvernementale n'est encore intervenue concernant les modalités du soutien des pouvoirs publics au volet social du plan de modernisation des NMPP»*, mais réaffirme *«son soutien à ce plan qui comportera les mesures sociales appropriées»*. Des éditeurs membres du Syndicat de la presse parisienne (SPP, qui regroupe de nombreux titres nationaux) ont rencontré pour leur part, jeudi 9 décembre, le ministre du budget, Nicolas Sarkozy, pour lui demander le concours financier de l'Etat à la mise en œuvre de cette modernisation. M. Sarkozy a assuré que le dossier serait mis à l'étude. Le plan concerne 1 050 salariés (sur 3 480) et nécessiterait une aide d'environ 300 millions de francs (*le Monde* du 30 novembre).

Création d'une société des journalistes à *Stratégies*. Une société des journalistes s'est constituée mercredi au sein de l'hebdomadaire spécialisé dans la communication, *Stratégies*. Son objet est *«de défendre la liberté des journalistes dans l'exercice de leur profession et de garantir l'indépendance du journal de tout groupe de pression»*. Présidée par Véronique Dham, elle entend *«être une structure de réflexion pour tout ce qui touche au développement du journal»*.

PRÉCISION. – Un mastic a altéré l'article consacré à l'entrée de Roger Tréfeu à l'hebdomadaire *Politis* (*le Monde* du 10 décembre). M. Tréfeu y entre en qualité de rédacteur en chef adjoint.

Avec 45,5 millions de francs de subventions

Le conseil régional accentue son effort en faveur du logement des plus démunis

La commission permanente du conseil régional, réunie jeudi 9 décembre, a adopté une subvention de 45,5 millions de francs destinée à la création de 1 192 places pour les sans-abri et de 136 logements pour des personnes en difficulté. Cette aide est un des volets de la politique en faveur du logement des plus démunis, menée depuis quatre ans par la région.

La subvention de 45,5 millions de francs qui vient d'être décidée par le conseil régional est supérieure aux crédits débloqués par l'Etat pour le *« plan d'urgence pour l'hiver* présenté le 3 novembre par Simone Veil, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville. Elle devrait permettre d'offrir, d'ici à la fin de l'année, 2 000 places supplémentaires aux personnes de la région qui n'arrivent pas à trouver de logement. Des subventions votées en juillet et en novembre, avaient déjà permis de créer 228 places à Paris. Ce sont au total près de 1 500 places d'hébergement d'urgence qui devraient être ainsi proposées aux sans-abri avant la fin de l'année.

Dès décembre 1989, avant même la loi Besson de mai 1990, le conseil régional lançait une action pour le logement des habitants de la région qui éprouvaient des difficultés en raison du niveau de leurs ressources et du renchérissement du logement, en *Ile-de-France ces dernières* années. Bien que ce ne soit pas son domaine de compétences, mais celui de l'Etat, des départements et des communes, la région, sous la pression des élus écologistes a fait du logement une de ses priorités budgétaires : 715 millions de francs y ont été consacrés en 1993, dont 170 millions pour le logement des plus démunis à comparer aux 60 millions de francs qui avaient été débloqués en 1990. Cette action est indépendante de celles de l'Etat.

La région attribue ses aides en fonction des revenus des demandeurs. Ceux-ci doivent être inférieurs de 60 % à ceux qui donnent accès aux prêts locatifs aidés (PLA); les loyers des logements ne doivent par exemple pas dépasser 2 000 francs par mois pour un appartement de 70 mètres carrés.

Eviter la concentration

Par ailleurs, la région impose aux constructeurs un suivi de la situation des occupants qui peut être assuré par des associations comme les Compagnons d'Emmaüs, le Secours populaire ou l'Armée du salut. Les subventions, qui peuvent atteindre 30 % du coût total sont d'autant plus importantes que les opérations sont de taille réduite. Une manière d'éviter que les logements à caractère social soient concentrés dans le même immeuble ou le même quartier. De la même façon, le conseil régional ne finance un programme que s'il est construit à proximité d'un réseau de transports en commun, pour éviter que ne se renouvellent les erreurs des ZUP des années 60.

Alors que l'Etat intervient pour 18 %, le département et la commune pour environ 2 % chacun, la région apporte environ 25 % des subventions qui participent, au financement de ce type de logements. Ce qui fait dire à André Fosset, vice-président (UDF) du conseil régional chargé du logement : *« Sans notre aide, il serait impossible de boucler de telles opérations. »*

CHRISTOPHE DE CHENAY

Changements dans les clubs cyclistes

Aubervilliers à la découverte des « pros »

Le petit monde du vélo francilien vit un hiver agité. A l'annonce de la disparition du géant de Boulogne (l'ACBB) a succédé celle de la création d'une équipe professionnelle au sein du Club municipal d'Aubervilliers (CMA). Vers le milieu du mois de janvier, l'Association sportive Corbeil-Essonnes devrait annoncer si oui ou non elle se dote d'une section professionnelle.

La disparition de l'équipe première de l'Athlétique club de Boulogne-Billancourt (ACBB) a eu l'effet d'une bombe du côté de Longchamp, où les amoureux du vélo tournent en rond à longueur d'année. C'est qu'ils furent nombreux, les champions cyclistes à avoir porté le maillot orange et gris du club boulonnais : Charles Pélissier, André Darrigade, Jean Stablinski, Jacques Anquetil et plus récemment Bernard Thévenet, Stephen Roche ou Phil Anderson.

Les dix titres de champion du monde, les cinq médailles olympiques et les cent dix-sept titres de champions de France n'y feront rien. L'absence de mécènes depuis deux ans et l'austérité prônée par la municipalité ont eu raison de près de soixante-dix ans d'histoire. L'ACBB ne sera pas représentée en 1994 parmi l'élite.

Une histoire s'interrompt, une autre rebondit : celle du club d'Aubervilliers, qui a annoncé le mois dernier son intention de se doter d'une section professionnelle. Créé en 1948, le club de la banlieue était devenu l'une des formations phares du cyclisme amateur. La création d'un nouveau statut : celui d'équipe promotionnelle, un statut élaboré l'an dernier par la Fédération française de cyclisme et la ligue du cyclisme professionnel pour attirer vers le cyclisme professionnel de nouvelles équipes, lui a fourni l'occasion. Réduit l'an dernier à trois équipes et demi (Gan, Castorama, Chazal et Novémail, cette dernière composée en majorité de coureurs étrangers), le peloton professionnel français était gagné par l'anémie, ses maigres débouchés ne permettant pas l'arrivée de jeunes coureurs pour assurer le renouvellement de l'élite.

Ce statut promotionnel permet à ceux qui le choisissent de participer aux courses *du calendrier* français, à condition de présenter un budget d'au moins 3,5 millions et demi de francs. Celui de l'équipe Aubervilliers 93-Peugeot, qui verra le jour le 1er janvier, sera de l'ordre de 6 millions de francs, grâce aux contributions de la municipalité d'Aubervilliers, du conseil général de Seine-Saint-Denis, de Cycles Peugeot et de Pneumatiques Hutchinson.

Ces soutiens, ainsi que les excellents résultats enregistrés en 1993 ont décidé les dirigeants du CMA à franchir le pas. L'équipe sera composée de dix coureurs, dont quatre directement issus des rangs du club et notamment Marek Lesniewski, vainqueur de Paris-Roubaix amateur en 1993, et Hervé Boussard, deuxième du même Paris-Roubaix et médaillé de bronze aux Jeux olympiques de Barcelone.

« Nous n'allons pas à l'aventure, mais nous partons pour une aventure », nuance Antoine Fraioli, secrétaire général du club et futur manager de l'équipe. *Ce n'est que l'été dernier que nous nous sommes dit : pourquoi ne pas permettre à des coureurs comme Lesniewski et Boussard de passer professionnels. Nous étions l'un des rares clubs à avoir les structures nécessaires et nous nous étions rendu compte que nos coureurs, lors des courses ouvertes aux professionnels, n'avaient jamais été ridicules. »*

L'an prochain, les hommes au maillot jaune, rouge et bleu orné *du fameux damier* Peugeot – un revenant dans le peloton professionnel – vont côtoyer les Indurain, Rominger et autres Jalabert sur les routes de Paris-Nice, de Paris-Roubaix ou du Critérium du *Dauphiné libéré*. Même si le Tour de France semble un objectif encore trop lointain pour cette jeune équipe.

GILLES VAN KOTE

Après l'incendie de Créteil

Les normes de sécurité des immeubles anciens en question

Comment ? Pourquoi ? Les questions fusent dans le quartier des Bleuets à Créteil après l'incendie qui a tué six personnes et ravagé une quarantaine d'appartements, mercredi 8 décembre. Comment le feu a-t-il pu prendre ? Geste criminel ? Accident ? Les deux revendications formulées peu de temps après le début de l'incendie (*le Monde* du 10 décembre) sont jugées actuellement fantaisistes et la police pencherait plutôt pour l'accident. Le procureur de la République a ouvert une information judiciaire pour *« homicide et blessures volontaires »* .

Les habitants de l'immeuble sinistré et d'un autre proche, construit de la même façon, se *demandent surtout pourquoi* le feu s'est aussi rapidement propagé, sautant en une vingtaine de minutes du troisième étage au douzième. Le ministre du logement, Hervé de Charette, a *demandé une expertise au conseil* général des Ponts et Chaussées pour tirer des conclusions en matière de normes de sécurité anti-incendie dans l'habitat ancien.

Construit au début des années soixante, le bâtiment n'était pas soumis aux normes imposées aux immeubles modernes. Il n'existait pas de portes coupe-feu avant le dixième étage, pas d'extincteur et le système de chauffage par propulsion d'air était extrêmement rudimentaire.

En février 1992, le quotidien *L'Humanité* avait publié un reportage, illustré par des photos, montrant la vétusté des lieux et le manque de sécurité. Aujourd'hui Hervé Rosensohn, membre de l'association des locataires, accuse la société civile immobilière privée, Castel-Laferrière, propriétaire des lieux : *« Depuis 1989 nous réclamons la remise aux normes du système de chauffage, mais rien n'a été fait. Dans mon appartement, quand je tapais contre le mur, la lumière s'allumait seule et il n'y avait pas de prise de terre dans la salle de bains »* .

La Socotec (Société de contrôles techniques) confirme en effet, qu'il n'y a pas de rétroactivité en matière d'application de la réglementation de sécurité incendie : *« En ce qui concerne les travaux d'amélioration dans les immeubles construits avant 1970, nous n'en sommes qu'aux conseils de prudence »*. L'immeuble devait enfin être réhabilité début 1994 . La mairie de Créteil venait de voter une contribution financière aux travaux importants à entreprendre.

Un mouvement de solidarité s'est tout de suite manifesté dans la commune. Les personnes sinistrées qui n'ont pas trouvé refuge dans leur famille ou chez des amis, ont pu dormir dans des hôtels de la ville ou dans un centre de la Croix Rouge.

Jeudi 9 décembre, le maire de Créteil, Laurent Cathala (PS), a promis un relogement rapide des familles et a annoncé que chaque foyer, ayant tout perdu, recevrait l'équivalent d'une trentaine de *milliers de francs en mobilier* et matériel de première nécessité, ainsi qu'un secours de trois mille francs en liquide. Des habitants, des associations dont la Croix-Rouge et le Secours Populaire, doivent organiser une collecte de vêtements, de couvertures et matériel de cuisine dans les prochains jours à la maison des associations.

Ch. Ch.

A Paris

Les partis se mobilisent pour défendre les sans-abri

Le nombre croissant de personnes sans domicile fixe, la pratique des occupations illégales, le stock incompressible des demandeurs d'appartement, ces phénomènes nouveaux inquiètent les élus de la capitale, qu'il appartiennent à la majorité ou à l'opposition. Après la relance de la construction, annoncée par Jacques Chirac au mois de juin, et qui trouve sa traduction dans le budget 1994, chaque groupe politique du conseil de Paris avance des idées pour combattre la pénurie.

Après Bertrand Delanoë, président du groupe socialiste, qui avait transmis des propositions écrites au maire au mois d'octobre, Henri Malberg (PC) demande qu'il n'y ait plus d'expulsion sans relogement. S'élevant contre la proposition de loi *« criminalisant »* les squatts, il suggère que la ville n'accorde plus de permis de construire pour les bureaux et que, dans les opération immobilières en cours, la proportion de logements sociaux soit accrue.

Plusieurs associations, le Mouvement des citoyens, les Verts et le MRG viennent de présenter une plate-forme commune où figurent : un plan ORSEC pour *les sans-abri, l'utilisation* des immeubles inoccupés, la création dans les arrondissements de maisons d'accueil pour les familles. A plus long terme, les animateurs de ce rassemblement demandent *l'arrêt des opérations impliquant* des démolitions, l'instauration d'un minimum de deux-tiers de logements sociaux dans les nouvelles opérations et d'un moratoire sur la construction de bureaux ainsi que le rétablissement du 1 % patronal. Ils y ajoutent une exigence de transparence dans l'attribution de logements sociaux et dans la gestion des sociétés d'économie mixte.

Malgré l'opposition du maire CDS

L'Armée du Salut autorisée à racheter un hôtel aux Lilas

Le tribunal de commerce de Paris a accepté, jeudi 9 décembre, la reprise de l'Hôtel Europark, situé dans la ville des Lilas (Seine-Saint-Denis) aux lisières de la capitale, par l'Armée du Salut. Jean-Jack Salles, le maire *(CDS) de la commune, nous a* déclaré, vendredi 10 décembre, « être fermement décidé de se battre jusqu'au bout pour tenter de faire échec au projet ». Le maire des Lilas refuse en effet que sa commune serve de *« réceptacle à toute la misère de la capitale »* (*le Monde* du 3 décembre).

Le projet, annoncé le 18 novembre par Jacques Chirac, consiste à transformer un établissement trois étoiles de 250 chambres et salles de réception en hôtel social de 400 à 500 places réservé aux allocataires du RMI en voie d'insertion, dont la plupart sont actuellement hébergés dans les centres d'accueil de Paris. Les places libérées devraient être occupées par des sans-abri. Le siège social de l'Armée du Salut pourrait également être transféré dans ce bâtiment.

L'Armée du Salut a proposé 87 millions de francs pour la reprise de cet établissement qui n'avait trouvé auparavant acquéreur qu'à 60 millions de francs. L'Etat devrait apporter 24 millions de subventions et 14 millions de francs de prêt au titre de l'aide au logement des plus démunis, la Ville de Paris 38 millions de francs. Lors des questions au gouvernement à l'Assemblée nationale, Claude Bartolone, député socialiste de Seine-Saint-Denis, a déclaré qu' *« il est inadmissible qu'une fois de plus la Ville de Paris, aidée en cela par l'Etat, rejette ses pauvres vers les banlieues »*. Dans sa réponse, Simone Veil a souhaité *« qu'une concertation s'engage »* compte tenu *« d'une forte opposition locale à ce projet »*. Le ministre a précisé que les bénéficiaires du RMI concernés *« seront administrativement rattachés à Paris et ne pèseront donc ni sur les budgets d'insertion, ni sur les budgets d'aide médicale du département de Seine-Saint-Denis »*.

Les illuminations des rues de Paris

Un coûteux air de fête

Partout, les nacelles s'activent. Encore en berne pour quelques jours, suspendus sans vie au-dessus des rues commerçantes, « Joyeux Noël » et *« Bonnes fêtes »*, sapins et étoiles filantes devront être prêts pour la première semaine de décembre. Jusqu'aux environs du 10 janvier, 225 rues, boulevards, avenues, carrefours et autres places seront illuminés.

A l'origine de cette « féerie » chaque année renouvelée, les associations de commerçants et artisans, groupés par rue en *général, et les subventions de* la mairie de Paris. Cette dernière ne finance en direct que l'illumination d'une partie des Champs-Elysées, du rond-point à la place de la Concorde ; une « exception » qui lui coûte un peu plus de 1 million de francs.

Partout ailleurs, la mairie de Paris se contente d'aider, à des degrés divers, toutes les associations de commerçants qui déposent des demandes auprès de leur mairie d'arrondissement : *« Nous finançons jusqu'à 50 % de la dépense des associations qui ont de petits moyens. Priorité est donnée aux rues de petits commerces de proximité plutôt qu'à celles qui réunissent les magasins de luxe : elles peuvent de toutes façons se le permettre »*, précise Gérard Leban (RPR), adjoint chargé du commerce, de l'industrie et de l'artisanat. Au total ces subventions, qui varient entre 50 000 et 600 000 francs, représenteront 3,7 millions de francs pour les fêtes de cette année. *« En tout, avec les Champs-Elysées, nous approchons les 5 millions de francs. Un budget considérable puisqu'il représente les deux tiers de nos dépenses d'animation de l'année. »*

Pour les associations néanmoins, la charge reste lourde. Il faut compter environ 1 500 francs pour le moindre arbre illuminé, de 2 000 à 5 000 francs pour le motif en « traversée de rue », auxquels s'ajoutera, elle est d'importance, la consommation électrique. Habiller de lumière la rue du Commerce ne coûtera pas moins de 200 000 francs ; il faudra débourser 332 000 francs pour la rue *Mouffetard, 194 000 pour* l'avenue de Versailles, et jusqu'à 1,2 million pour les Champs-Elysées (du Rond-point à l'Arc de triomphe), où 283 arbres sont éclairés.

Pourtant, *« les commerçants souhaitent développer l'animation, car les affaires sont dures*, poursuit M. Leban. *Près de 100 associations nous ont sollicité cette année, contre 70 en 1989. Le problème, c'est que le montant de la subvention accordée à chacune tend forcément à se réduire »*. Conscients qu'il faut coûte que coûte créer une ambiance de fête susceptible d'inciter à l'achat, en ces temps de baisse de la consommation, les commerçants sacrifient à la coutume d'illuminer, mais sans *faste. « Alors qu'ils versaient 2 200 francs il y a huit ans, les commerçants n'ont plus les moyens de payer 1 500 francs aujourd'hui. Du coup, nous allons faire moins beau que prévu »*, se désole Jean-Paul Carron, président de l'association Vaugirad-Convention.

Ici, des « fils de lumière », composés de petites lucioles moins voraces en électricité, remplaceront les guirlandes faites de grosses ampoules. Là, on n'éclairera cette année qu'une moitié de rue ou de quartier. Plus loin, rue de Belleville ou rue de Rennes, on est contraint de renoncer cette *année aux traditionnelles illuminations. « La conjoncture est trop mauvaise. Rue de Rennes, sur 186 commerçants, 82 seulement étaient d'accord pour payer, ce qui faisait monter les contributions à 2 400 francs*, constata Jacqueline Leroux, présidente de l'Union des PME du sixième arrondissement. *Certains magasins viennent de changer de propriétaire, car les rotations s'accélèrent, d'autres ont tout simplement fermé. »*

PASCALE KRÉMER

CINÉMA

LES FILMS NOUVEAUX A PARIS

ALLÔ MAMAN C'EST NOËL. Film américain de Tom Ropelewski, v.o. : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57 ; 36-65-70-83) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30 ; 36-65-70-72) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55) ; George V, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74) ; v.f. : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57 ; 36-65-70-83) ; Rex, 2e (42-36-83-93 ; 36-65-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-14) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30 ; 36-65-70-72) ; George V, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74) ; Gaumont Opéra Français, 9e (36-68-75-55) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-65-70-18) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 ; 36-65-70-84) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95 ; 36-65-70-45) ; Miramar, 14e (36-65-70-39) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55) ; Pathé Wepler II, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).

L'AMOUREUSE. Film français de Jacques Doillon : Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

AUTOMNE, OCTOBRE A ALGER. Film algérien de Malik Lakhdar-Hamina : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; 36-65-70-43) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; Pathé Clichy, 18e (36-68-20-22).

LES BISOUNOURS AU PAYS DES MERVEILLES. Film américain de Raymond Jafelice : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

LE BONHOMME DE NEIGE. Film britannique de Dianne Jackson, v.f. : Utopia, 5e (43-26-84-65) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Reflet République, 11e (48-05-51-33).

LA CLÉ. Film iranien d'Ibrahim Forouzesh, v.o. : Reflet Médicis II (ex Logos II), 5e (43-54-42-34) ; L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63) ; v.f. : Le Berry Zèbre, 11e (43-57-51-55).

LE MAITRE DE MARIONNETTE. Film Taïwan de Hou Hsiao Hsien, v.o. : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Racine Odéon, 6e (43-26-19-68) ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60).

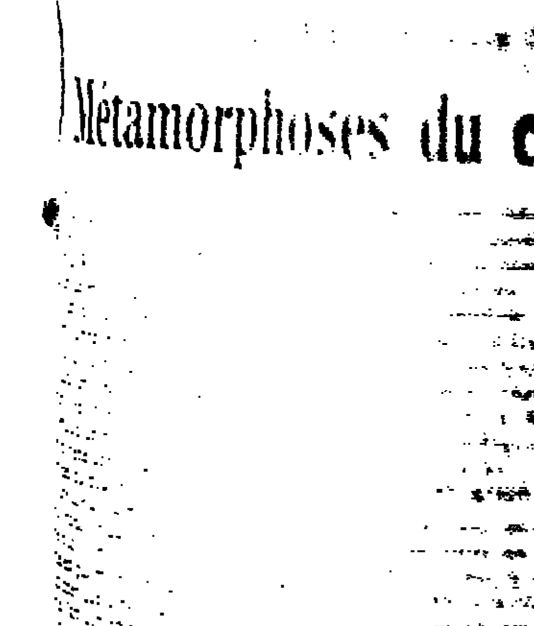
PROFIL BAS. Film français de Claude Zidi : Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55) ; Gaumont Opéra, 2e (36-68-75-55) ; Rex, 2e (42-36-83-93 ; 36-65-70-23) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-14) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40 ; 36-65-70-81) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 ; 36-65-70-84) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95 ; 36-65-70-45) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55) ; Montparnasse, 14e (36-68-75-55) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16 ; 36-65-70-61) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).

SURVIVING DESIRE. Film américain de Hal Hartley, v.o. : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; L'Arlequin, 6e (45-44-28-80) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81).

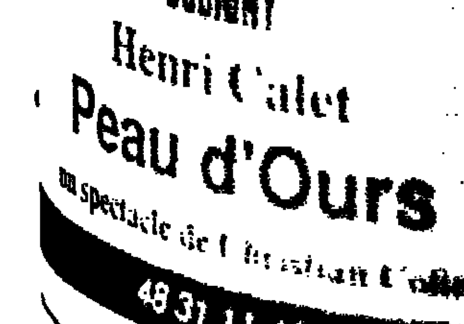


Les surprise

Métamorphoses du c







ARTS

ENTRE LA SÉRÉNITÉ ET L'INQUIÉTUDE au Musée d'art moderne de Saint-Etienne

Les surprises de l'accrochage

SAINT-ÉTIENNE

de notre envoyé spécial

Après « L'art en Europe, les années décisives », exposition avec laquelle Saint-Etienne inaugura son nouveau musée d'art moderne, puis « L'écriture griffée », qui revisitait certaines pratiques artistiques en vogue dans les années 50, « Entre la sérénité et l'inquiétude » poursuit le réexamen de l'art d'après-guerre en montrant les tiraillements vécus par des artistes hésitant entre tradition et modernisme. Elle révèle en réalité bien plus que cela.

L'exposition s'ouvre ainsi sur une charrue peinte par Braque, qui a la solidité et la permanence de la glaise, sur un arbre dessiné par Matisse pour l'éditeur Tériade, qui est vif comme le buisson ardent. Deux grands aînés, qui ressentent, après guerre, le besoin de retourner labourer leurs champs, avec bonheur. En face, *l'Age du fer* de Tal-Coat, d'une génération plus véhémente, qui a poussé avec la guerre. De là, deux parcours possibles : un long couloir opposant les paysages de plaines peints par Braque à Varengeville, à des « Texturologies » de Dubuffet ; ou une salle plus vaste qui organise un face-à-face entre Giorgio Morandi et Alfred Manessier, arbitré par des œuvres de Julius Bissier et de Ben Nicholson.



JACQUES BETANT

« 10.4.57 », de Julius Bissier (1957)

D'un côté, un souci commun de valorisation de la matière, de l'autre, le choix de préserver la fragilité du dessin. Plus loin, on trouvera une autre opposition de traitement de la surface entre un *Lapin* de Fernandez, moelleux à souhait – contredit par des tableaux que des facettes rendent plus secs – avec, en contrepoint, l'espace transparent, mais étonnamment riche, de Ben Nicholson, qu'un jeu savant de jus et de glacis agite jusqu'au cinétisme. On oscillera également entre les temperas très colorées de Roger Bissière et les tons froids, sombres, presque désespérés de Morandi. *« Entre la sérénité et l'inquiétude »*, pour reprendre le mot de Nicolas de Staël, qui donne son titre à l'exposition.

Bernard Ceysson opère ainsi, dans la création des années 50, des rapprochements très fins, mais inattendus, qui devraient faire grincer quelques dents : on n'aime guère, ces temps-ci, les relectures d'une histoire de l'art récente. La peinture devrait s'ordonner comme dans les manuels, l'école de Paris dans un chapitre, l'*action painting* new-yorkaise dans un autre, la Documenta servant de conclusion ; avec des sous-sections bien déterminées, où jamais il ne saurait être question de réunir Dubuffet et Braque, plus séparés par l'Histoire qu'ils ne le furent jamais dans la vie. Et pourtant... Le visiteur s'arrête devant les toiles, les regarde, découvre dans tel tableau archi-connu un détail jamais entrevu, imagine des interprétations incongrues, mais savoureuses, s'interroge sur ce qui poussait Nicolas de Staël, Bissier, Fernandez et Morandi vers la nature morte, ou sur le repli commun au même Staël et à Braque vers le thème de l'atelier.

On peignait petit à l'époque

Le morcellement des salles y est pour beaucoup, mais les œuvres ont leur part de responsabilité : on peignait petit, à l'époque, pour les intérieurs bourgeois, des tableaux d'appartements ; la sculpture couronnait les dessus de cheminée, Giacometti ne dédaignait pas la bimbeloterie. Résultat : on accorde aux deux minuscules figures qui appartenaient à l'éditeur Christian Zervos une attention habituellement réservée aux miniatures. Le gigantisme systématique à l'usage des musées est venu plus tard, bien plus tard. Giacometti justement, qui va être confronté aux ectoplasmes hallucinés de Zoran Music, ou aux nus rendus charnus mais intangibles par le fusain de Staël : comment, sans la voir se déliter, peut-on peindre la figure humaine dans cette après-guerre terrible, sinon dans le superbe isolement dans lequel Balthus s'est drapé ? Bernard Ceysson aurait pu ainsi réorganiser, juste retour des choses, le triomphe de la peinture européenne, sans tambours ni trompettes, mais tout en profondeur. Pourtant, certains, outre-Atlantique, et Greenberg sait s'ils l'ont payé cher, partageaient ces préoccupations. Mark Tobey par exemple, qui côtoie ici un Julius Bissier calligraphe et dont la proximité charge les sempiternels petits grillages de Roger Bissière d'un tout autre sens : le *Journal du 6 mai 1962 au 9 mars 1964* témoigne d'une véritable écriture qui, pour être classique, n'en supporte pas moins la comparaison avec d'autres, plus véhémentes. Le signe devient, avec Bissière et Vieira da Silva, le moyen de prendre possession de l'espace. Chez Mark Tobey, lorsqu'on l'oppose à Dubuffet, il devient matière, presque palpable.

L'exposition culmine en feu de joie, brasier allumé par le choc Magnelli-Baumeister. Puis fini en queue de poisson, rejetant le visiteur dans les collections, fort belles au demeurant. C'est un véritable refus de conclure et une porte ouverte sur l'exposition suivante.

HARRY BELLET

► « Entre la sérénité et l'inquiétude », Musée d'art moderne, La Terrasse, 42000 Saint-Etienne. Tél. : (16) 77-93-59-58. Jusqu'au 30 janvier 1994.

MUSIQUES

JOHN ADAMS au Théâtre du Châtelet

Un Américain asymétrique

Dernier concert, lundi 6 décembre, du programme musical du Festival d'automne : John Adams, dirigé par John Adams et joué par l'InterContemporain. La rencontre réjouissait certains. L'Américain aime rappeler que *« le terme d'avant-garde n'a de réalité que pour les opérations militaires »*. L'InterContemporain est parfois présenté comme le défenseur convaincu des compositeurs « qui vont de l'avant ». Tout cela n'ayant plus, ou n'ayant jamais eu, beaucoup de sens. Juste de quoi détourner, un temps, des triviales réalités : John Adams écrit-il de la bonne musique ? L'InterContemporain est-il en mesure de l'exécuter correctement ?

John Adams a composé, durant l'année écoulée, une *Symphonie de chambre* en trois mouvements, aussi ludique que magnifiquement écrite, éblouissante de virtuosité ; un vrai régal pour des instrumentistes en forme, et de bonne volonté. En assurer la création française avait paru, à juste titre, nécessaire au Festival d'automne. Réaction compréhensible de la part d'une manifestation qui suit la production de l'artiste depuis les années 70, bien avant le tabac provoqué par *Nixon en Chine*, *Klinghoffer*, et le succès quelque peu anachronique, auprès de la jeune critique musicale, d'un « transavangardisme » qui n'excite plus personne dans les arts plastiques. Une image assez nouvelle d'un Adams plus obsédé que jamais par la perfection artisanale se révélait à travers ce triptyque frénétique, coupé en son milieu d'une passacaille, qui plie les instrumentistes à une discipline de big band en folie. Les quinze sélectionnés de l'équipe parisienne ont montré, dans cette *Symphonie*, que leur technique n'a pas de limite. Même si, par quelques sourires discrets, ils sont appliqués à signifier que ces fantaisies américaines ne constituent pas leur tasse de thé.

Trois autres pièces complétaient le programme. Quels critères ont procédé à leur choix ? Mystère. Révision, ici, d'une partition ancienne pour sept cordes, exécutée dans le style nouille le plus inapproprié : *Shaker Loops*. Lentes méditations schubertiennes, contrepointant avec solennité l'enregistrement sur bande d'un sermon : *Christian Zeal and Activity*, presque un péché de jeunesse (l'expérience date de 1973). Emphase imbuvable de *Fearful Symmetries* (1988), énorme soufflé gonflé par une trentaine de musiciens, bâti sur la seule progression des intensité et sur une marche harmonique imperturbable par demi-ton ascendant.

Fearful Symmetries ressemble à une mauvaise musique de film, sur laquelle on aurait oublié de projeter le mélo approprié. *Chamber Symphonie* fait, à l'inverse, naître ses propres images, succession ininterrompue de poursuites, de chutes, de mouvements brusques, de défilés au pas, de clignotements, de saccades : un vrai dessin animé musical. Comme quoi, John Adams est capable de composer tantôt de bonnes, tantôt de médiocres musiques. Comme la plupart des compositeurs, en somme.

ANNE REY

► *Fearfull Symmetries, Nixon in China, et la Mort de Klinghoffer* sont disponibles en CD chez Elektra-Nonesuch.

ROCK : Lenny Kravitz annule sa tournée européenne. – Le chanteur de rock américain Lenny Kravitz a été contraint d'annuler sa tournée européenne en raison d'une blessure à la mâchoire, a annoncé le 9 décembre son manager à Paris. Il ne pourra assurer les concerts prévus en France à l'occasion d'une tournée entamée il y a trois semaines, en Espagne, en Allemagne, en Belgique et en Scandinavie.

ESCALE à Villeneuve-d'Ascq

Métamorphoses du contemporain

« Rivaliser ou expirer », « évoluer ou s'éteindre », « être écouté ou désespérer ». Sur fond jaune cru, Craig Richardson, jeune artiste londonien, a tracé ces slogans en lettres capitales noires. L'œuvre s'appelle étrangement *Neige sur des dents de béton*. A qui s'adressent ces conseils sans nuances ? Selon Richardson, il conviendrait de n'y voir qu'une mise en scène dénonciatrice des méthodes du pouvoir moderne, qu' *« une idée de l'atmosphère ou de la construction du monde dans lequel nous vivons »*. Sans doute. Il n'en est pas moins tentant de soupçonner que c'est l'art lui-même, l'art contemporain, qui n'aurait à choisir qu'entre *« s'adapter ou mourir »*.

A en juger d'après *Escale*, exposition exploratoire, l'adaptation serait en cours, la mort de l'art repoussée à une date ultérieure. La nouvelle est plutôt bonne, et vérifiée par dix-neuf exemples, dix-neuf jeunes artistes de Belgique, de Grande-Bretagne et du nord de la France. Ils ont entre vingt-cinq et trente-cinq ans ; ils vivent et travaillent entre Londres, Bruxelles et Lille ; ils n'ont pour la plupart bénéficié que de très discrètes expositions ; ni le marché ni la notoriété ne se sont jusqu'ici emparés d'eux. Joëlle Pijaudier, conservatrice du musée et commissaire d'*Escale*, a donc procédé par rencontres et visites d'atelier, sans esprit de système, sans chercher à démontrer une thèse ou indiquer une direction. Son travail a été d'enquête et de cartographie.

Le résultat a de quoi déconcerter. Il y a de tout dans les salles, une Mercedes d'occasion et des images pieuses au crayon sur papier, des téléviseurs qui fonctionnent en boucle et des assemblages de contreplaqué, des tubes où passe un vilain liquide fluorescent et un transistor qui vomit des coulées de latex, des bricolages métalliques et des photos de la banlieue lilloise, une cage en fer drapée de couvertures et des assemblages d'objets trouvés. Il y a de tout et cette diversité, cependant, ne tourne pas au désordre. Alors que tout devrait y contribuer, du nombre des invités à la variété de leurs procédés, l'exposition ne s'émiette pas en collection de petites expositions personnelles. Elle a même, sensible, son unité, unité de temps et d'action.

De temps ? Le nôtre, dont il serait assez long d'énumérer les défauts. Alec De Busschère le tient pour l'âge du faux et de l'ersatz et Mohammed El Baz pour celui d'une errance sans repère ni identité. Carlo Mistiaen le réduit à une interminable et confuse émission radio ou *télé*, dépourvue de sens et de valeur. L'installation de Padraig Timoney – dessins, photos – s'intitule *Tuer-bouillir-limiter* et se développe à partir d'une affiche de propagande nazie. Rémy Fenzy affiche des clichés démesurés de cicatrices et points de suture. Christine Deknuydt mélange acides, ammoniaque, vernis, soufre et bleu de méthylène et ses peintures – si l'on peut dire – se nomment *Prothèses, Carcans, Petit piège, Grand piège*. Elles sont du reste remarquables de vigueur et de densité. Voilà pour le climat, qui balance entre la mélancolie résignée et l'horreur froide, très froide.

Pris dans cette époque et ces conditions, ces jeunes artistes ne se donnent d'autres sujets que ceux-ci précisément, l'époque et les conditions. De plus en plus rares sont ceux qui s'en tiennent à des variations sur les thèmes fatigués de l'art conceptuel – rapport de l'image et du texte, critique de la peinture et de la sculpture. Leurs assemblages et installations s'avouent pour ce qu'ils sont – des exercices conventionnels et anodins – quand ils voisinent avec des travaux plus tendus, plus actuels, plus violents aussi. Si subtil soit le dispositif avec ampoules électriques, lentilles de Fresnel et phrases dactylographiées de Jim Hamlyn, il relève d'un maniérisme, sinon d'un académisme, que les inscriptions brutales de Richardson, les chimies de Deknuydt et les clichés de Fenzy ont déjà oublié.

PHILIPPE DAGEN

► Musée d'art moderne, 1, allée du Musée, 59650 Villeneuve-d'Ascq ; tél. : 20-05-42-46. Jusqu'au 9 janvier.



DANSE

Le lugubre ballet du sida

Le monde de la danse paie un lourd tribut au sida. La semaine écoulée a rendu hommage à ses victimes.

Perpétuer la mémoire des maîtres disparus, soutenir dans leur création chorégraphes et danseurs atteints du sida, continuer pourtant, *dans cette tristesse*, à aimer les talents et les ballets nouveaux : la semaine écoulée et les manifestations à venir démontrent, en un raccourci éloquent, la beauté et la solidarité, l'ambiguïté et les difficultés que traverse la danse depuis plus d'un an.

Dimanche 5 décembre, à 17 heures, ils étaient tous à Malakoff, au Théâtre 71, pour rendre hommage à l' «ancien», Alwin Nikolaïs, décédé d'un cancer, le 9 mai 1993, à l'âge de quatre-vingts ans. Il y avait ses ex-danseuses, Susan Buirge et Carolyn Carlson, toutes deux établies en France. La première a évoqué avec des mots émouvants et drôles l'esprit de son maître. La seconde a prouvé qu'en solo, à plus de cinquante ans, elle ne craignait personne. Elle fut superbe dans son *Thank-you*. Il y avait aussi ses ex-élèves, Philippe Decouflé, Marcia Barcellos, et Dominique Boivin, l'organisateur de la manifestation. Trois tempéraments, qui ont en commun l'art de l'illusionnisme, un héritage acquis au Centre national de danse contemporaine d'Angers quand il était dirigé par Nikolaïs (l'Américain en fut le patron de 1978 à 1981). Des extraits de *Crucible* et de *Tensible Involvement* démontraient l'apport du chorégraphe dans l'utilisation des lumières, la transformation du corps et le jeu avec les accessoires.

Murray Louis, l'ami de cœur du chorégraphe, qui fut son danseur soliste avant de diriger la compagnie à ses côtés, lui adressa un émouvant adieu chorégraphique : *Alone*. Le 14 janvier 1994, les cendres d'Alwin Nikolaïs seront ramenées en France, sa terre d'élection, et transférées au Père-Lachaise, non loin de la tombe d'Isadora Duncan.

Des images inoubliables

Mourir de vieillesse? Aujourd'hui, une utopie pour certains chorégraphes et danseurs. La Cinémathèque de la danse nous rappelait, le 30 novembre, la carrière de Jorge Donn, fidèle interprète de Béjart, disparu l'an dernier. On apprenait, le même jour, la mort de l'Afro-Américain, Poonie Dodson, tombé amoureux de la compagnie Chopinot, et donc resté en France. Il est retourné mourir dans sa Virginie natale. Sida : deux syllabes qui détruisent la vie. Et comment vivent ceux dont le corps est l'unique instrument de leur art?

Ils dansent. Comme Bill T. Jones, séropositif, qui réussit, avec une force intériorisée, à mettre en scène sa fragilité. Il vient de danser chaque soir avec une compagnie hétéroclite mais parfaite au Centre Pompidou. Les ballets présentés étaient inégaux, mais ils montraient des images inoubliables. *D. Man In The Waters, Havoc* sont deux pièces où l'on voit rarement une telle qualité de danse (*le Monde* daté 28-29 novembre 1993). Danser pour danser. Mais aussi pour militer. Comme dans l'inégalé *Last Supper At The Uncle Tom's Cabin*, comme dans *Last Night On The Earth*, un solo qui, en même temps qu'il sublime la beauté du corps de Bill T. Jones, lui donne l'occasion de prendre la parole. Il parle alors de son sexe, d'Arnie Zane, son compagnon de route mort du sida en 1988. Du travail souterrain de la mémoire. La prochaine pièce du chorégraphe s'intitulera *Still Here* («Toujours là»), réponse des malades à ceux qui leur demandent comment ils vont.

Le metteur en scène Reza Abdoh, Iranien émigré aux Etats-Unis, était aux Amandiers de Nanterre. Il ne cache pas davantage sa séropositivité. Sa parole à lui est moins d'amour que de colère. Violences, frustration sexuelle, corps découpés des *Serial Killers*, purs produits américains, frigos sanglants, cannibalisme, masturbations publiques. A la recherche du sacré perdu, le théâtre de Reza Abdoh, sorte de Living Theater de cette fin de siècle, perturbe. Il dénonce le vide qui détruit les âmes et les corps, les processus de la fascisation sournoise de la société : «*That's America*», hurle-t-il dans *The Law of Remains* («la Loi des restes»). Sur scène, la violence atteint celle de la vraie vie. C'est difficile à supporter. Pour abattre le fascisme, faut-il le représenter? Eternelle question. Pasolini a réalisé *Salo*, Visconti *les Damnés*... *Bill T. Jones et Reza Abdoh* reviendront en France au printemps 1994, à Créteil et au Festival international de Maubeuge.

Il y a un an, Dominique Bagouet mourait lui aussi du sida. Le compositeur Frédéric Durieux va donner une œuvre à l'Ircam, intitulée So schnell, zu früh («Si vite, trop tôt»). Michel Kelemenis dansera au *Théâtre national de la danse et* de l'image le solo *Clin de lune*, créé en octobre dernier et dédié au chorégraphe. François Raffinot lui fera, à son tour, un signe d'amitié, avec Pascal Dusapin, dans *Adieu*, titre de leur prochaine création estivale

DOMINIQUE FRÉTARD

► Les 10 et 11 décembre, concert Frédéric Durieux au Centre Pompidou, 20 h 30. Tél. : 42-60-94-27. 75 F et 90 F. Le 11 décembre, *Clin de Lune*, de et par Michel Kelemenis au Théâtre national de la danse et de l'image, Châteauvallon, 83192 Ollioules. Tél. : (16) 94-24-11-76. Le point culminant de la dernière tournée de la compagnie Alwin Nikolaïs et Murray Louis sera l'Opéra-Garnier, les 12, 14 et 15 janvier 1994, à 19 h 30 (matinée les 13 et 15) avec *Tent, Don't look back* et *Déja vu*. De 30 à 370 F. Tél. : 47-42-53-71, de 11 h 30 à 18 h 30.

THÉATRE

LE JOUR DE FÊTE au Théâtre de la Bastille à Paris

Les hommes à tête de loup

Des pans de tissu imprimé forment le rideau de fond. Avec un couteau, un homme à tête de loup trace lentement sur les bras nus d'une femme coiffée d'une tiare le dessin d'un dépeçage. Elle prend le couteau, agit de même sur le torse nu de l'homme, enfonce le couteau. Des murs en papier peint glissent, délimitent l'intérieur d'une maison. Des meubles sont apportés, des tableaux accrochés. Le cadre de scène est comme celui d'une photo, dont, au long du spectacle de Mladen Materic *le Jour de fête (le Monde* du 19 novembre) changent à vue les éléments et les gens : une mariée, des jeunes couples, un vieux couple, un enfant. Et les hommes à tête de loup. Sans frime, les jeunes gens portent des revolvers. C'est la guerre.

De temps à autre, entre un accordéon triste et un tango, on entend de courtes rafales, sèches. De temps à autre, pour fuir tout ça, quelqu'un va s'étendre sur le canapé à fleurettes et se cache les yeux.

Même pendant la guerre, on vit la banalité quotidienne. Les couples se disputent, les femmes sont en demande d'amour et les hommes en refus. Les hommes essaient de croire qu'ils ne font que jouer à la guerre, les enfants jouent. Ils vont en classe. Les vieux n'ont plus le temps de faire semblant. Ils soignent précieusement leurs souvenirs. On essaie de vivre la banalité quotidienne, et voilà que le drame vous rattrape. La guerre, ce n'est pas seulement le combat, les bombardements. C'est aussi l'homme à tête de loup qui entre avec son fusil, et joue le jeu sadique du plus fort. Il n'est pas furtif, il en a le droit. Guerre, arrestation, exode des femmes et de l'enfant. Pour finir, l'enfant, brisant une photo-souvenir dans un cadre, brise la chaîne de la vengeance.

La beauté brûlante de la dignité

Le Jour de fête s'écoute sans paroles. Elles ne pourraient rien dire de plus que la mécanique des petits gestes du désespoir. Rien de plus, pour dire l'incertitude, que l'hésitation des mouvements. Elles ne pourraient pas mieux montrer la chape de détresse qui progressivement contraint les corps et les ralentit. Et les sourires, les élans de tendresse bourrue disent suffisamment les tentations de la vie. A cause du ralenti, des gestes stylisés, du silence, à cause du premier tableau, on pense un peu au *Regard du sourd*. Mais c'était il y a vingt ans, les temps ont changé. Chez Bob Wilson, le mutisme exprimait l'enfermement en soi. Chez Mladen Materic – comme dans le film d'Alain Cavalier, *Libera me* –, il raconte l'impuissance de la parole, la brutalité des actes. *Le Jour de fête* a la violence de la pudeur, la beauté brûlante de la dignité.

C. G.

► Théâtre de la Bastille, 76, rue de la Roquette à Paris (11e). Du mardi au samedi à 21 heures. Dimanche à 17 heures. Jusqu'au 18 décembre. Tél. : 43-57-42-14. Places 70 F et 100 F.

CINÉMA

PROFIL BAS de Claude Zidi

La ripoux connection

Le scénario de *Profil bas* (Claude Zidi, Simon Michael, dialogues de Didier Kaminka) semble sortir des entrailles programmées d'un ordinateur. Vous me mettrez de l'action, du rythme, une vedette aimée des jeunes, un tout petit peu de sexe pour ne pas rendre jalouses les fans de la vedette, de l'action pour ne pas penser, des aphorismes moralisateurs pour montrer qu'on pense, de la violence (ça plaît), du rire (ça désamorce la violence), et une fin heureuse : il y a assez de soucis comme çà dans la vie. Nourri de ces données stratégiques et consensuelles, l'ordinateur, en toute logique, devrait cracher un «grand succès populaire». C'est sans doute ce qu'il a fait.

Mais on ne peut s'empêcher de voir dans *Profil bas*, une entreprise plutôt qu'un film, une entreprise fermement gérée par un technicien impeccable (Claude Zidi sait filmer), mais manquant d'ambiguïté, de crédibilité, et à vouloir jouer et gagner sur tous les tableaux (polar noir, bluette sentimentale, critique de la «société», comédie burlesque), d'authenticité et de sincérité.

L'histoire? Un flic rebelle et suicidaire (Patrick Bruel), qui couche avec sa moto dans sa chambre, c'est dire sa solitude, est chargé d'infiltrer le milieu par son supérieur corrompu (Didier Bezace). Victime désignée d'un système ripoux (au fait, c'était bien, *les Ripoux*, de Claude Zidi), le flic en deux temps trois hold-up, passe de Raskolnikov à Superman, retrouve l'humour et l'amour en la personne d'une punkette délurée (la tentante débutante Sandra Speichert), qui parle comme un lieutenant de l'Armée du Salut, et finit par démasquer le commissaire, ignoble quoique élevé chez les bons Pères, dans un décor photogénique de décharge en flammes.

Didier Bezace, excellent en inspecteur paumé dans le *L627* de Bertrand Tavernier, en fait ici comme un bazooka, la promotion ne lui va pas. Quant à Patrick Bruel, un peu écrasé de porter pour la première fois un film sur ses épaules, il ploie sous le fardeau, soudain besogneux, alors qu'il avait déjà montré, notamment dans *Force majeure* de Pierre Jolivet, ou dans un rôle assez voisin, le *Toutes peines confondues* de Michel Deville, de réelles, et originales qualités de comédien. A noter les prestations réjouissantes de Jacques Rosny en vieux poulet veule et d'Arnaud Giovaninetti en petit salaud séduisant.

DANIÈLE HEYMANN

NOTES

LA CLÉ
d'Ebrahim Forouzesh

Dans *Où est la maison de mon ami*, le film qui révéla Abbas Kiarostami, un enfant tentait de retrouver un camarade de classe pour lui remettre un cahier. Le scénario de *la Clé*, également signé *Kiarostami, est tout aussi mince* : Amir, un garçon de quatre ans que sa mère laisse un moment seul avec son petit frère, essaye désespérément de trouver la clé qui lui permettra d'ouvrir la porte de l'appartement. Seulement, *la Clé*, tourné en 1986 et donc antérieur à *Où est la maison de mon ami*, n'est pas un film de Kiarostami. La différence est de taille. Elle est celle qui sépare une simple réalisation d'un véritable travail de mise en scène.

Ebrahim Forouzesh s'est appliqué à mettre froidement en images les péripéties du scénario, qui place les deux enfants sous différentes menaces domestiques. La flamme de la gazinière est soufflée par le liquide qui s'échappe d'une marmite, une machine à coudre devient un objet menaçant, chaque déplacement dans l'appartement fait courir à Amir le risque d'une chute. Tout en cherchant la clé, puis en essayant de l'atteindre (elle est accrochée à une hauteur qui lui est inaccessible), le gamin doit encore changer les couches du bébé et nettoyer le sol de la cuisine, après qu'il a fait tomber une bouteille de sauce. Il en fallait moins que cela à Hitchcock pour faire naître le suspense. Mais on se doute bien, les règles morales du cinéma étant ce qu'elles sont, que rien de très grave ne peut arriver aux enfants. Plus qu'un suspense, c'est une tension que le réalisateur tente d'installer.

Il y parvient grâce à quelques jolies idées de scénario, nées de l'observation de la vie quotidienne iranienne (l'intervention du marchand de légumes à la criée, notamment), mais la platitude de la réalisation limite la portée du propos. On peut voir *la Clé* comme une représentation métaphorique de la situation de l'Iran, en attente de solutions et à la recherche de clés pour son avenir. On peut aussi regretter que cette ambition soit traduite sur un mode mineur.

P. M.

SURVIVING DESIRE
de Hal Hartley

Hal Hartley est l'un des événements les plus intéressants advenus dans le cinéma américain récent . Découvert en France en 1992, grâce à *Trust Me*, son deuxième long métrage réalisé en 1990, puis presque aussitôt après avec le premier et le troisième, *The Unbelievable Truth* (1988) et *Simple Men* (1992), il a imposé son univers très structuré, entre observation quotidienne et fantastique social, où errent, se heurtent violemment et s'aiment tendrement des rebelles du temps qui va, friands de lectures, de chansons et de baffes.

La sortie, aujourd'hui, d'un moyen métrage, *Surviving Desire*, flanqué de deux courts, *Ambition* et *Theory of Achievement* (le prochain long métrage d'Hartley, avec Isabelle Huppert, aura enfin droit à un titre en français : en v.o., il s'intitule déjà *Amateur*), permet une connaissance plus complète de son œuvre

Ambition est un sketch humoristique et vachard, autour d'un personnage manifestement inapte à la réussite professionnelle à laquelle il aspire. Cela démarre *molto vivace*, et se perd un peu en route dans les trucages visuels. *Theory of Achievement* est une séance collective de méditation à haute voix sur la vie comme elle ne va pas, filmée avec une grande liberté et *un sens certain* de la combinaison des plans. *Surviving Desire*, nouvelle cinématographique et sentimentale (mais sans sentimentalisme), convoque Dostoïevski et le rock pour dépuceler un professeur de lettres et constater que les gens ont plus de générosité que le monde n'en veut.

Les trois films sont vifs, caustiques, à la fois ambitieux et sans prétention. La principale réserve qu'ils inspirent tient à la date de leur réalisation. Si ces trois films avaient été tournés avant le passage de Hartley au long métrage, on y aurait avec intérêt repéré un langage en train de s'inventer, un univers en train de se mettre en place. Mais le triptyque a été conçu et exécuté en 1991, soit après les deux premiers longs. On craint alors d'y déceler des «trucs», des idées de mise en scène risquant de se formaliser en système, d'autant plus visible que la minceur des récits ne permet aucune échappatoire. Au prochain long métrage de démontrer que le talent de Hartley ne s'y limite pas.

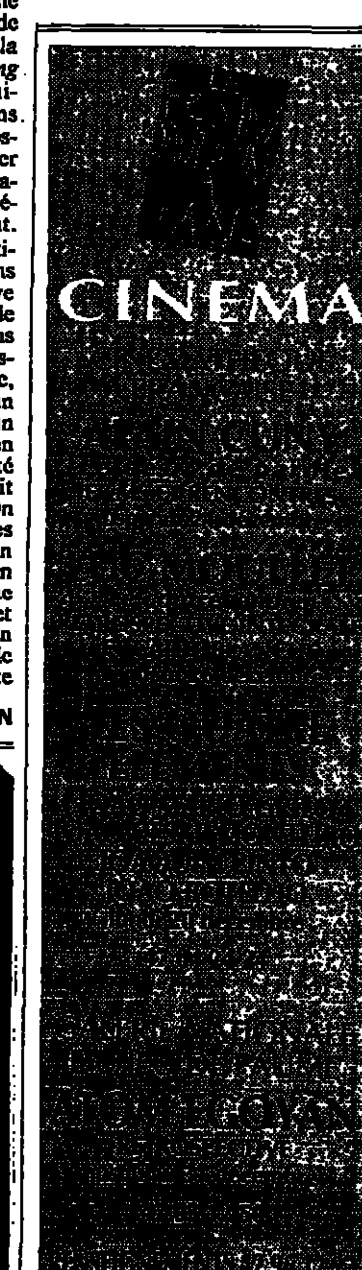
JEAN-MICHEL FRODON

AUTOMNE, OCTOBRE A ALGER
de Malik Lakhdar-Hamina

Dédié aux *«martyrs d'octobre 1988»*, ce premier film du fils du réalisateur de *Chronique des années de braise* se déroule juste avant la sanglante répression des émeutes qui secouèrent l'Algérie, préludant au glissement du pays vers une quasi-guerre civile. Son but est de décrire les conditions sociales qui ont mené à la révolte (montrée en images vidéo à la fin). A cette fin, le scénariste-réalisateur a bricolé une petite comédie de mœurs où chaque personnage représente une composante sociologique. C'est vivant comme un panel d'institut de sondage.

Que l'interprétation atteigne un impressionnant niveau de médiocrité passe vite pour un défaut bénin, comparé au simplisme réducteur du récit, et au tape-à-l'œil d'une mise en scène qui vadrouille entre propagande appuyée et sitcom. La maladresse n'explique pas tout. L'impression s'impose bientôt que le réalisateur d'*Automne* s'est offert à bon compte un numéro de bonne conscience, susceptible de lui apporter quelque renom et quelques revenus. Avec le sang des martyrs.

J.-M. F.



ÉCONOMIE

Le sommet européen de Bruxelles et la discussion du Livre blanc de Jacques Delors

L'initiative de la Commission vise à convaincre les investisseurs privés

■ **LIVRE BLANC.** Le Livre blanc pour l'emploi mis au point par Jacques Delors, président de la Commission de Bruxelles, a pour objectif de démontrer aux opinions publiques de plus en plus réticentes à l'égard de la construction européenne que celle-ci peut lutter efficacement contre le chômage.

■ **EMPRUNTS.** Les 120 milliards d'écus à dépenser en six ans devront venir des emprunts, si l'on ne veut pas déstabiliser les budgets nationaux déjà mis à mal par les politiques de soutien ou de relance. Le marché financier pourrait supporter la ponction correspondante. La question demeure de savoir si le secteur privé profitera de cette manne pour relancer l'investissement.

■ **ALLEMAGNE.** Outre-Rhin, on ne s'enthousiasme pas pour ces perspectives. L'Allemagne n'est plus la vache à lait des belles années. Elle ne veut plus payer.

■ **GRANDE-BRETAGNE.** Le gouvernement de Sa Majesté est en proie à ses contradictions. D'un côté, il voue aux gémonies toute idée de *«new deal»* européen. De l'autre, il est d'accord avec les propositions d'assouplissement du marché du travail contenues dans le Livre blanc...

Le moins qu'on puisse dire est que l'idée de lancer un grand emprunt européen pour financer de grands travaux, également européens, ne déchaîne pas l'enthousiasme au sein de l'Union européenne. Les Britanniques s'y déclarent franchement hostiles, les Allemands et les Néerlandais plus que réticents, les Français gênés ou partagés dans la mesure où, M. Mitterrand s'étant déclaré résolument favorable à ce genre de démarche, il est difficile au sein du gouvernement de trop insister sur les problèmes posés par une telle opération. La cohabitation, c'est aussi cela.

Point fort des critiques portées au projet : tous les pays européens croulent déjà sous des déficits qui n'ont cessé d'augmenter ces dernières années et qu'il sera très difficile de résorber avant longtemps. A tel point que le passage en 1997 à la troisième phase du traité de Maastricht qui doit conduire à l'UEM (Union économique et monétaire), puis à la monnaie unique, apparaît déjà presque impossible. C'est vers la deuxième date retenue dans le traité (1999) que toutes les énergies vont maintenant se concentrer, puisqu'il n'est pas question d'adopter une même monnaie ou à tout le moins de geler définitivement des taux de changes entre pays qui auraient des finances publiques dans un état lamentable comme c'est le cas actuellement.

Tous les membres de l'Union européenne ont des déficits publics évoluant entre 5 % et 10 % du PIB (produit intérieur brut) alors que le traité de Maastricht fixe comme clause de bonne conduite un maximum de 3 %. Encore certains pays trichent-ils aimablement sur l'importance de leur déficit : tel est le cas de l'Allemagne dont l'ensemble des déficits doit avoisiner les 7 %.

Années d'austérité

Les années qui viennent vont donc nécessairement être des années d'austérité budgétaire, de freinage des dépenses publiques. On le verra dès que la récession aura pris fin et que les recettes fiscales recommenceront à rentrer plus normalement dans les caisses des différents Etats.

Si le raisonnement apparaît impeccable au niveau des principes, il passe trop rapidement sur des modalités qui ont tout de même leur importance et atténuent en partie les craintes nées d'un empilement de déficits financiers, les emprunts communautaires s'ajoutant aux emprunts nationaux.

Le projet de la Commission porte sur un programme de grands travaux de 120 milliards d'écus en six ans (presque 800 milliards de francs), soit 20 milliards d'écus par an (130 milliards de francs). Pour impressionnantes qu'elles soient, ces sommes ne sont pas entièrement nouvelles : une grosse moitié avait déjà été prévue au sommet d'Edimbourg en décembre 1992.

C'est en effet à ce moment qu'avait été ajoutés au titre de l'« initiative européenne de croissance » 5,3 milliards de crédits dans le budget européen (fonds de cohésion, fonds structurel...) et que le principe d'un prêt de 6,7 milliards d'écus par la BEI (Banque européenne d'investissement) avait été retenu. Soit au total 12 milliards sur les 20 milliards annuels maintenant prévus.

Le Livre blanc propose de rajouter 8 milliards d'écus chaque année : 7 milliards qui seraient empruntés par la Commission pour être reprêtés aux investisseurs privés afin de financer des projets de transport, 1 milliard emprunté par des sociétés publiques ou privées pour financer des projets intéressants, surtout les télécommunications, somme que le Fonds européen d'investissement garantirait.

Le manque de projets rentables

On voit que les sommes nouvelles qui seraient empruntées sur les marchés des capitaux (8 milliards d'écus, soit 53 milliards de francs) ne seraient pas si importantes qu'elles puissent faire monter les taux d'intérêt : elles représentent à peu près 1 % de ce qui est emprunté chaque année sur le marché international des capitaux (400 milliards cette année) et sur le marché interbancaire (400 milliards également).

Les marchés nationaux obligataires des Douze représentent quant à eux quelque 4 000 milliards. Là n'est donc probablement pas le problème. Il n'est pas non plus dans l'accroissement des déficits publics puisque les sommes qui seraient empruntées par la Commission [illegible] immédiatement reprêtées à des investisseurs privés à des taux intéressants.

Le vrai problème est de savoir s'il existe des projets intéressants et rentables à financer. Rien ne prouve après tout que le secteur privé qu'il s'agit d'appâter, de faire sortir de sa réserve, mordra à l'hameçon. Ce n'est pas le manque d'argent qui explique l'atonie des investissements ces dernières années, mais le manque de projets rentables.

Ce qui suscite en fait le scepticisme catégorique des Britanniques et des Allemands, probablement aussi des Français mais de façon plus discrète, est l'inclusion au sommet d'Edimbourg de fonds budgétaires (5,3 milliards d'écus). Les dépenses de la Commission sont assez importantes comme cela, n'en rajoutons pas disent ces pays qui fondamentalement mettent en doute la capacité de Bruxelles à bien dépenser.

A voir les problèmes que créée cette «distance» à l'intérieur même des Etats-nations et les ratés qui en résultent, on ne peut pas ne pas se demander si les doutes britanniques et allemands ne sont pas fondés...

ALAIN VERNHOLES

La Grande-Bretagne dénonce des intentions «perverses»

LONDRES

de notre correspondant

A priori, c'est non : le gouvernement britannique n'a pas ménagé ses critiques, jeudi 9 décembre, à l'égard du Livre blanc de la commission sur l'emploi, se déclarant prêt à s'opposer à cette initiative, au prix d'un isolement de la Grande-Bretagne lors du sommet européen de Bruxelles.

Londres a cependant réagi en deux temps, cette prise de position «à chaud» faisant place à un ton devenu moins catégorique au fur et à mesure qu'apparaissait une convergence partielle entre les propositions de Jacques Delors et les priorités souvent énoncées par le premier ministre en matière de croissance économique. Mais les conseillers de John Major, puis le chancelier de l'Echiquier, Kenneth Clarke, et le secrétaire au Foreign Office, Douglas Hurd, se sont d'abord mobilisés pour manifester leur mécontentement, tant sur le fond que la forme, à l'égard de ce *new deal* européen visant à relancer la création d'emplois au sein de la CEE par des investissements financés par l'emprunt.

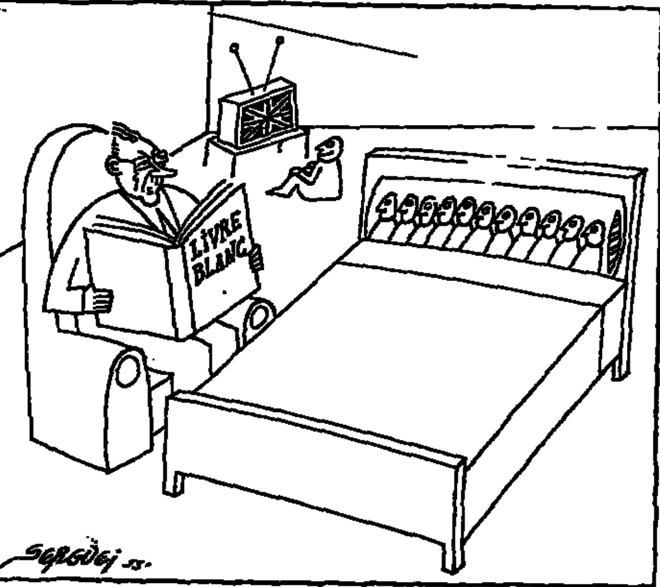
Des préoccupations communes

Sans aller jusqu'à évoquer un *«stratagème transparent et cynique»* (expression prêtée à un conseiller du 10, Downing Street) destiné à prendre de court les ministres des finances des Etats membres et à mettre les chefs d'Etat et de gouvernement au pied du mur, le chancelier et le secrétaire au Foreign Office ont dénoncé le bref laps de temps qui sépare la publication du Livre de la réunion au sommet. Sur le fond, Kenneth Clarke a estimé qu'il était *«pervers»* et *«curieusement contradictoire»* de la part de la Commission de vouloir contracter des emprunts importants au moment où la plupart des Etats européens s'efforcent de réduire leur déficit budgétaire, et donc leur endettement. *«Voici la Commission*, a-t-il souligné, *qui, pour la première fois, déclare qu'elle va emprunter des milliards d'écus – en tant que Commission –, et les distribuer dans des projets encore non précisés, à travers l'Europe!»*.

Selon M. Clarke, une telle initiative ne saurait avoir d'autre résultat que de provoquer une hausse générale des taux d'intérêt en Europe et, par conséquent, de nuire à la croissance économique. Le problème principal que M. Clarke doit résoudre est de réduire le déficit budgétaire, et Londres estime dangereux de laisser la CEE s'engager sur la voie de l'endettement, qui plus est sans contrôle. La Grande-Bretagne espère qu'elle sera suivie par l'Allemagne et les Pays-Bas. La position de Londres est d'autant plus résolue que M. Major compte, par ailleurs, s'opposer à une augmentation du budget communautaire pour l'agriculture, destinée à emporter l'adhésion de la France en faveur d'un accord sur le GATT.

Mais le gouvernement britannique est cependant mal à l'aise dans son opposition aux propositions de Jacques Delors, dans la mesure où M. Major a, à plusieurs reprises, souhaité des initiatives pour favoriser la croissance et l'emploi en Europe, et aussi parce que, sur bien des points (flexibilité du marché du travail, modération des salaires, ouverture des marchés), le Livre blanc recoupe les priorités qui fondent la doctrine économique libérale du gouvernement conservateur. Le leader du Parti travailliste, John Smith, a mis l'accent sur cette contradiction, soulignant que le programme d'infrastructures prévu englobe la liaison ferroviaire rapide entre le tunnel sous la Manche et la capitale, que le gouvernement est incapable de financer sur fonds publics.

LAURENT ZECCHINI



L'Allemagne ne veut plus payer

FRANCFORT

de notre correspondant

Peu d'opposition de principe, mais des réticences de principe. Telle peut être le résumé des positions que Bonn devait défendre au sommet européen à propos de l'initiative de Jacques Delors sur la relance et l'emploi en Europe.

Le seul point sur lequel l'Allemagne opposera un refus de principe est l'augmentation éventuelle des moyens financiers propres de la Commission. Comme l'a déploré ouvertement la Bundesbank, il y a quelques semaines, l'Allemagne continue d'être le principal contributeur net de l'Union européenne alors qu'elle n'est plus que le sixième pays le plus riche parmi les douze depuis l'unification (en terme de produit intérieur brut par habitant). Cette raison pourrait suffire. Mais, en sus, le moment est très mal choisi. Le gouvernement de Bonn qui a trop creusé les déficits, est engagé chez lui dans un programme d'économies budgétaires extrêmement difficile à faire accepter aux partis politiques et il n'entend aucunement accroître encore ses versements au budget européen. A l'avenir, le chancelier n'entonnera sans doute pas l'air composé par Mme Thatcher (*«I want my money back»*), mais il saura refuser de chanter au refrain si facile des Français : *«Les Allemands paieront»* .

Il n'y a pas en revanche d'opposition de principe à un emprunt européen. Contrairement à ce qu'on peut penser en France, le gouvernement conservateur allemand ne dédaigne pas *«par idéologie»*, les recettes keynésiennes. Sa politique de redressement des nouveaux Lander de l'est, financée par des déficits, en est la preuve. Mais ce qui manque en Europe, selon l'Allemagne, n'est pas tant l'argent que des projets raisonnables à financer. Le chancelier avait souligné devant la presse à l'issue du sommet franco-allemand que la moitié des sommes allouées pendant le sommet d'Edimbourg, il y a un an, n'ont toujours pas été dépensée. Alors que M. Mitterrand avait cru pouvoir dire que *«Français et Allemands s'étaient mis d'accord pour l'emprunt communautaire»*, M. Kohl rectifiait immédiatement pour dire *«qu'il faudra examiner dans le détail et de façon pragmatique tous les projets»*. Il refuse de créer un nouveau fonds où *«tout le monde viendra puiser»*. On précise à Bonn qu'il ne peut s'agir d'accepter les nombreux projets avancés depuis des années par tel ou tel élu européen au bénéfice de sa circonscription et qui ont été repoussés mille fois pour manque d'intérêt : *«il faut des programmes neufs»* .

Quand à la partie «emploi» du livre blanc de M. Delors, le gouvernement allemand en juge la direction *«bonne»*. Le président de la Commission a épousé là des thèses libérales «à l'allemande» : le chômage sera vaincu en premier par un meilleur fonctionnement du marché du travail. Bonn acquiesce aux efforts d'éducation et de formation prônés par le livre blanc et plus encore à la recherche d'une meilleure flexibilité du travail. Mais c'est pour ajouter que la meilleure façon de procéder... ne concerne pas le niveau européen mais le niveau national. Il est trop tôt, pense-t-on à Bonn, pour engager un vaste programme européen de formation qui échouerait sur les spécificités des Douze. Le marché du travail relève lui aussi de lois et de règles propres à chaque pays.

ÉRIC LE BOUCHER

La France mise sur ses propres forces

Dans un entretien publié vendredi 10 décembre, par *la Tribune Desfossés*, le ministre des affaires européennes, Alain Lamassoure met en garde ceux qui imagineraient que l'Europe est une entité distincte des pays membres qui la composent, et qu'elle détiendrait donc une sorte de *«trésor caché»* qui ferait défaut aux Etats. *«Si on lance un programme de travaux publics, très bien. Seulement, il n'y a pas quelque part en Europe un trésor caché dont ne disposeraient pas les Etats nationaux. Ce programme sera financé avec de l'argent de nos épargnants ou de nos contribuables.»*

«Ce que peut faire l'Europe, a-t-il rappelé, *c'est contribuer à concevoir un programme d'investissements, notamment en matière de réseaux de communications et de télécommunications, qui soit à l'échelle européenne.»* M. Lamasssoure estime, d'autre part, que *«l'essentiel de la lutte contre le chômage restera de compétence nationale. Sauf à avoir un budget européen qui représente 10 % du PIB. Ce n'est pas ce que nous voulons»*. La France, en revanche, est favorable aux emprunts communautaires pour relancer l'investissements.

D'autre part, qu'il s'agisse du renforcement de la compétitivité grâce à la modernisation des équipements ou des actions à mener sur le marché de l'emploi, on trouve dans le Livre blanc un foisonnement de suggestions, *«des idées futuristes pour organiser un nouveau type de croissance»*, comme le constatait un haut fonctionnaire français à la veille du Conseil européen.

En France, dans l'administration, le Livre blanc a séduit ses premiers lecteurs. Le déclic pourrait se faire : les pages concernant les *«investissements structurants»*, c'est-à-dire les grands réseaux transeuropéens, la pénétration de la «société de l'information», le bond en avant des technologies de l'information, ont retenu l'attention de gens qu'on suppose souvent blasés et peu ouverts à des initiatives bruxelloises allant au-delà du train-train autorisé par les traités.

Au moment où s'ouvre le Conseil européen, l'inquiétude, au moins du côté français, est de voir la conversation se concentrer sur le «bouclage» financier. *«Il faut échapper au débat théorique sur la relance par les grands travaux. Il faut se mobiliser pour sortir vite des projets prioritaires et voir s'il y a un financement communautaire possible. Les Anglais feront des bulles, mais peut-on s'opposer au financement de projets par principe?»*, fait-on valoir du côté français. A considérer les premières réactions, le chapitre du Livre blanc sur l'emploi pourrait, lui aussi, être perçu comme une référence utile pour faire progresser un débat difficile dans les Etats membres. *«Il est bon qu'on ouvre en Europe une réflexion sur l'allégement des charges fiscales pesant sur le travail peu qualifié. En France, où on flingue de tels emplois en raison de leur coût, on hésite à s'engager dans cette voie. Pousser les choses au niveau de la Communauté ne peut que nous aider»*, raconte un expert qui juge prometteur les passages sur le développement des emplois de proximité et les considérations prudentes sur l'aménagement du temps du travail.

Ph. L.

Bonn et Londres contestent

Suite de la première page

Tel est bien le handicap de l'opération qui est lancée aujourd'hui, à l'occasion du Conseil européen : les Douze doivent décider que le Livre blanc constituera pour eux le cadre, la base de départ de leur action au cours des années à venir, et, tâche plus difficile, convaincre l'opinion que telle est réellement leur intention. La crédibilité de cet exercice de survie est subordonnée à la capacité mobilisatrice des chefs d'État et de gouvernement. L'expérience conduirait à se montrer pessimiste, mais les circonstances pourraient être plus défavorables (le cycle de l'Uruguay se conclut et une crise européenne majeure est ainsi évitée; la reprise aux Etats-Unis et en Grande-Bretagne se consolide, la récession en Europe continentale semble dépassée), si bien qu'il n'est pas interdit d'espérer.

Le Livre blanc et les voies qu'il propose, tant pour renforcer la compétitivité que pour agir sur le marché de l'emploi – les deux grands volets de l'action proposée – s'articule avec la stratégie économique développée par l'Union européenne. Il devient, en réalité, le prolongement, la contrepartie positive d'une politique orientée vers la rigueur.

L'Europe, en effet, ne change pas de direction : l'objectif demeure la création à la fin du siècle d'une Union économique et monétaire (UEM), complément logique du marché unique instauré le 1er janvier 1993. *«La première phase de l'UEM est un échec, puisque nous aurions dû terminer avec une convergence accrue et des taux de change stables»*, souligne à chaque occasion Jacques Delors. Il faut donc rattraper le temps perdu, au cours de la deuxième phase de l'UEM qui débutera le 1er janvier 1994.

Les grandes orientations de la politique économique de l'Union européenne, que les chefs d'État et de gouvernement vont adopter, sont conçues dans cet objectif : rétablir une croissance non-inflationniste en privilégiant les investissements, ainsi que la création d'emplois et en mettant l'accent sur la modération salariale, autrement dit sur la stabilité, voire la baisse réels des salaires. Une ligne sévère qui se révélera difficile à faire respecter. C'est la première fois que les Douze, conformément à l'article 103 du traité de Maastricht, se dotent d'une stratégie économique commune, avec à la clé des remontrances pour ceux qui s'écarteraient de la voie ainsi tracée.

La politique économique, si les gouvernements jouent le jeu, devient donc désormais une affaire collective. Le Livre blanc colle à cette évolution : son chapitre sur le cadre macroéconomique fait écho aux «grandes orientations» arrêtées pour l'année à venir. Mais il va, il devait absolument, aller au-delà : *«Sortir du binôme classique monnaie-budget, pour prendre en compte le désarroi qui règne dans nos pays»*, comme dit Jacques Delors. Le scepticime serait-il en train d'être vaincu? De manière presque inespérée, la Commission aura gagné son pari si le Conseil européen, allant au-delà du coup de chapeau poli, prend les décisions de procédure nécessaires pour donner au Livre blanc, sur des plans divers, une vraie traduction opérationnelle.

PHILIPPE LEMAITRE

Les négociations sur le commerce international et leurs répercussions en France

La volte-face de Leon Brittan

Suite de la première page

Sur les quotas de diffusion d'œuvres nationales et européennes institués par la directive «Télévision sans frontières», Sir Leon a accepté que ces quotas ne soient pas une exigence de base vis-à-vis des diffuseurs, mais une autorisation de respecter des quotas *«s'ils le souhaitent»*. En clair, TF 1 en France ne pourrait plus être condamnée à 30 millions de francs d'amende par le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) pour non-respect des quotas aux heures de grande écoute. La chaîne ne serait contrainte à rien et ne diffuserait des œuvres nationales et européennes que si tel est son bon plaisir. En outre, alors que les progrès de la technologie vont permettre dans un proche avenir de multiplier par centaines les canaux de télévision, les Américains ont exigé et obtenu que 49 % de ces canaux demeurent libres de toute réglementation. La moitié de l'espace audiovisuel européen serait réservé aux chaînes américaines qui pourraient diffuser en Europe par le câble ou le satellite, prélever leur part sur le marché publicitaire, et ce, sans souscrire à aucune obligation tant dans le secteur de la production que dans celui de la diffusion des œuvres européennes.

Deuxième verrou : chaque fois qu'il prendrait fantaisie aux pays de l'Union européenne de légiférer dans le secteur audiovisuel, les textes feraient l'objet d'«une information et d'une consultation préalables» du gouvernement américain. Ce processus de type «colonial» a ulcéré, faut-il le préciser, les représentants de l'audiovisuel français à Bruxelles...

La possibilité de maintenir et d'accroître les aides publiques pour aider au développement du secteur audiovisuel en Europe était aussi l'un des point-clés du mandat de négociation de Leon Brittan. De leur côté, les Américains ont toujours refusé l'idée même d'«aides publiques». Sans exiger leur démantèlement immédiat, ils ont souhaité que l'ensemble du dispositif actuel soit gelé. Pour contourner cette exigence, Sir Leon Brittan a alors proposé que chaque initiative de l'Europe en matière d'aide financière fasse l'objet d'une «information et consultation préalables» du gouvernement des Etats-Unis. Le processus de «tutellisation» de l'Union européenne par Washington sur ce secteur audiovisuel serait donc accru. Les organisations d'auteurs et de réalisateurs français traduisent cela par une formule sans ambages : *«Les Etats-Unis deviendraient le treizième membre de l'Union européenne.»* Le troisième point-clé de l'accord de Mons exigeait *«le maintien et la liberté de développer dans le futur toutes politiques et mesures susceptibles d'aider le secteur audiovisuel sous tous ses aspects»*. Or, non seulement Sir Leon n'a rien fait pour imposer ce point, mais il a accepté que des négociations bilatérales s'engagent entre l'Europe et les Etats-Unis pour *«établir des disciplines appropriées sur l'utilisation des subventions affectant ce secteur»*. Alors que la France a le système d'aide au cinéma le plus développé (taxe spéciale additionnelle sur les billets de cinéma, taxes sur les recettes publicitaires...), alors que la Communauté européenne étudie actuellement l'élargissement à l'Europe du système d'aides existant en France, rien ne pourrait se faire sans le feu vert des Américains.

Le seul point positif obtenu par Leon Brittan a été d'exempter les accords de co-production bilatéraux de la clause de la nation la plus favorisée. Sur ce point secondaire des négociations, chaque pays européen ayant des accords particuliers avec un pays tiers ne serait pas contraint de les étendre à tous les pays qui le demandent.

Pourquoi, après avoir reculé sur presque tous les points de son mandat, Leon Brittan a-t-il rompu les négociations le matin du 8 décembre? Uniquement parce que les Américains se sont soudain montrés trop gourmands. Ils ont réclamé l'application du «traitement national», autrement dit le partage des taxes parafiscales instituées par certains pays de la Communauté (dont la France) sur les ventes de cassettes vidéo. Ces sommes souvent considérables (650 millions de francs en France) ne sont pas issues d'une règle de la Communauté mais des législations nationales. Elles ne peuvent donc pas faire l'objet d'une discussion au GATT. Pour contourner cette exigence américaine, Sir Leon a proposé que des négociations plus larges soient engagées, qui touchent les taxes sur les cassettes vidéo mais aussi les brevets relevant du Département de la défense américain, les procédures de délivrance de ces brevets militaires, etc. Autrement dit, Leon Brittan a tenté d'augmenter la mise pour faire peur aux Américains et les obliger *à quitter le jeu*. Comme au poker.

Malgré la «rupture» des discussions dans la nuit du 7 au 8 décembre, les négociations se poursuivent par téléphone et fax interposés. Mickey Kantor est à Washington, Sir Leon voyage entre Bruxelles, Genève et Londres, et les télécommunications fonctionnent à plein entre les deux hommes.

Quoi qu'il en soit, les discussions en cours révèlent à quel point l'Europe, et le gouvernement français, avaient sous-estimé la difficulté du dossier et surtout la détermination américaine sur l'avenir du secteur audiovisuel.

YVES MAMOU

Raymond Barre s'alarme d'un «danger de conservatisme»

Dans sa lettre mensuelle *Faits et Arguments*, Raymond Barre précise ses critiques à l'égard du gouvernement d'Edouard Balladur. *«Au cours de la période récente, la défense des intérêts du pays a été souvent mise en avant. Trop peut-être»*, estime le député (app. UDF) du Rhône à propos des négociations du cycle de l'Uruguay. *«Le premier risque est de ne plus clairement percevoir ce qui est de l'intérêt de la nation vis-à-vis du monde extérieur, par rapport aux intérêts sectoriels des catégories qui font fortement connaître leur point de vue*, poursuit M. Barre. *Le danger de conservatisme, voire l'immobilisme, est alors redoutable»*. *«A s'arc-bouter sur ses exceptions*, affirme-t-il, *la France favorise l'attentisme et encourage les positions conservatrices.»*

L'ancien premier ministre s'en prend également, et pour la première fois, à la gestion des *«récents conflits sociaux»*. Ceux-ci *«n'ont pas donné du gouvernement, responsable du secteur public de notre économie, l'image d'une volonté résolue de traiter les problèmes en profondeur»*, écrit-il, ajoutant : *«Il est à craindre que, pour les mois qui viennent, les mécontentements se fassent plus vifs et que le gouvernement, désireux avant tout d'éviter les affrontements, soit à nouveau conduit à céder»*. Sans tendresse pour la cohabitation contraignant le gouvernement à agir *«dans une situation institutionnelle qui rend complexe la prise de décision»*, M. Barre admet que *«des corrections de trajectoires peuvent être nécessaires»* mais *«elles ne doivent pas avoir pour effet de faire perdre de vue l'objectif»*.

■ **M. de Villiers (UDF-PR) : *«Une bombe sous nos pieds»*.** – Pour le député vendéen (UDF-PR), c'est *«une capitulation en rase campagne»*. *«Les aménagements d'ordre cosmétique que nous avons obtenus ne peuvent tromper aucun expert»*, affirme Philippe de Villiers dans un entretien publié par *le Figaro* du vendredi 10 décembre. *«Le gouvernement français n'a pas le droit de céder sur l'essentiel : notre identité territorirale. Ce serait trahir les intérêts de la France (...) Sur un plan économique et social, nous sommes en train de poser une bombe sous nos pieds.»*

■ **M. Longuet (UDF-PR) : *«Les points d'interrogation l'emportent sur les satisfactions»*.** – En présentant son budget devant le Sénat jeudi 9 décembre, le ministre de l'industrie a mis en garde ceux qui prônent un position extrême. *«Nous pourrions pratiquer la politique de la chaise vide»*, a déclaré M. Longuet, *«mais je voudrais vous rappeler que lorsque le général de Gaulle a choisi de le faire, la France n'était pas dans une situation d'ouverture et de mondialisation de son économie, et notre monnaie n'avait pas accepté le défi de la liberté des changes.»* Il a estimé que la France avait obtenu *«des modifications substantielles»* sur l'agriculture, mais que *«les points d'interrogation»* sur le textile, la pâte à papier ou le bois *«l'emportent sur les satisfactions»* obtenues dans l'aéronautique, la sidérurgie ou l'électronique.

■ **M. Rocard (PS) : *«Mieux vaut un mauvais accord»*.** – *«La manière dont le gouvernement a conduit cette fin de négociation a complètement isolé la France»*, a affirmé le premier secrétaire du PS, jeudi 9 décembre sur Europe 1, en déclarant que *«mieux vaut un mauvais accord que pas d'accord du tout»*. *«Je comprends»* les agriculteurs, a-t-il ajouté, *«mais il n'y a pas que les agriculteurs en France. Nous avons 17 à 18 millions de salariés dont un sur quatre travaille pour l'exportation.»*

■ **M. Emmanuelli (PS) : *«Quelques concessions de façade»*.** – Sur le volet agricole du Gatt, *«le préaccord de Blair House a bel et bien été entériné»*, a affirmé, jeudi 9 décembre, le député socialiste des Landes, Henri Emmanuelli. *«Les quelques concessions de façade consenties par les Américains ont été payées au prix fort par des concessions équivalentes européennes»*, a-t-il ajouté.

Brice Lalonde préconise la création d'un conseil de l'environnement auprès du GATT

Chargé par M. Balladur (*le Monde* du 17 juillet) d'une *«mission d'étude et de proposition»* liée aux négociations du cycle de l'Uruguay sur *«la relation entre échanges commerciaux et environnement»*, Brice Lalonde a remis, jeudi 9 décembre, au premier ministre un rapport intitulé «Pour une injection écologique dans les règles du commerce international».

Dans ce document, le président de Génération Écologie constate d'abord que le GATT *«s'intéresse à la protection de l'environnement non pour la reprendre à son compte, mais parce qu'elle risque de perturber le commerce. Cette approche négative (...) n'est pas acceptable. Le GATT doit reconnaître qu'il est légitime de protéger l'environnement et d'examiner en quoi le commerce peut nuire ou contribuer à cette protection.»*

Dans cette optique, Brice Lalonde préconise *«la création d'un conseil de l'environnement»* auprès du GATT *«ou de son successeur, l'Organisation mondiale du commerce.»* En vue de cette création, son rapport propose, *«quel que soit le sort de l'Uruguay Round le 15 décembre»*, de *«rester à la table des négociations pour faire prendre aux Etats signataires une décision (ou déclaration) de lancer un programme de travail pour le volet environnement.»* Il poursuit : *«Cette décision ou déclaration devrait intervenir à la signature officielle de l'accord, en avril à Marrakech. Elle devrait être donc prête, avec son programme de travail, à cette date.»*

L'ancien ministre de l'environnement définit un programme de travail en dix points, dont les principaux sont : instituer des études d'impact sur l'environnement des accords commerciaux; codifier les mesures de protection de l'environnement qui touchent au commerce; fixer les procédures d'établissement ou d'acceptation des normes; définir les limites écologiques de la concurrence loyale; autoriser les accords préférentiels à vocation écologique et organiser, lorsque l'environnement est en cause, l'instruction et le règlement des différends au sein d'une institution renforcée.

En présentant son rapport à la presse, Brice Lalonde a précisé que l'idée de créer ce conseil de l'environnement avait été retenue par le premier ministre.

Jean Puech va demander un «perfectionnement» de la politique agricole commune

Le président de l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture (APCA), Pierre Cormorèche, a apporté son soutien au gouvernement dans la phase actuelle de la négociation du GATT, en déclarant jeudi 9 décembre, à Paris, à l'issue de la session de l'APCA : *«La France a eu raison d'être un négociateur exigeant. Il faut qu'elle persévère dans sa fermeté.»*

Les responsables des chambres d'agriculture, qui adoptent un ton beaucoup moins sceptique et contestataire que la Fédération nationale des syndicats d'exploitants (FNSEA) ou que le Centre national des jeunes agriculteurs (CNJA), ont analysé en détail les avancées obtenues par Paris et l'Union européenne sur le volet agricole, estimant qu'elles étaient *«notables»* par rapport au pré-accord de Blair House, avec cependant quelques *«reculs»* préoccupants au profit des Etats-Unis dans des secteurs comme la viande de porc et les volailles, ce qui pourrait mettre en difficulté des régions comme la Bretagne.

Devant l'APCA, Jean Puech, ministre de l'agriculture et de la pêche, a déclaré que la France allait demander à ses partenaires européens des *«perfectionnements supplémentaires»* de la réforme de la PAC. Ces perfectionnements portent notamment sur des mesures de *«souplesse et d'équité»*, la réduction de la durée de rotation de la jachère de six à trois ans, la mise en place des mesures spécifiques de soutien aux cultures de blé dur et la réforme de l'organisation commune du marché des fruits et légumes et de celui du vin.

Les armateurs européens accusent les Etats-Unis de protectionnisme

La libéralisation des transports maritimes notamment entre les trois grands pôles commerciaux mondiaux que sont l'Europe, le continent américain et l'Asie du Sud Est est un sujet de contentieux entre l'Union européenne et Washington. *«L'actuel projet d'accord dans le cadre du GATT est déséquilibré»*, estiment les armateurs européens et notamment français. Face à une offre européenne d'ouverture totale des trafics, il n'existe pas d'offres équivalentes venant des pays des continents précités, estime-t-on au Comité central des armateurs de France (CCAF). Ls Etats-Unis et le Japon notamment ont, dans leurs législations, des systèmes de réservation nationale des cargaisons et de restriciton de l'accès à leurs ports visant les navires étrangers. Le projet d'accord au GATT, dans l'état actuel des choses, ne comporte aucune obligation de démantèlement des restrictions existantes.

D'autres pays ont adopté depuis longtemps des mesures protectionnistes et, ajoute-t-on chez les armateurs français, n'y ont toujours pas renoncé. On cite le Mexique, la Corée du Sud et les pays d'Afrique de l'Ouest qui entretiennent des liaisons maritimes soutenues avec l'Europe.

L'Accord multifibres a été reconduit pour un an

L'Accord multifibres (AMF) a été reconduit, jeudi 9 décembre, pour un an, et sans aucune modification, par le Comité des textiles du GATT, afin de ménager une transition jusqu'à ce que l'accord relatif au cycle de l'Uruguay entre en application.

Même si les négociations sont bouclées comme prévu le 15 décembre, cet accord ne pourra pas, en effet, être appliqué avant le 1er janvier 1995. L'AMF actuellement en vigueur arrive à expiration le 31 décembre.

C'est la sixième fois qu'est reconduit l'AMF depuis 1974. Quarante-quatre pays en sont partie prenante. La majorité d'entre eux sont des pays en voie de développement, exportateurs de textile comme l'Inde ou le Pakistan, mais certains pays développés importateurs – l'Union européenne et les Etats-Unis notamment –, y sont aussi représentés.

L'AMF est constitué de centaines d'accords bilatéraux qui limitent quantitativement, par le biais de quotas, l'entrée des textiles issus des PVD dans les pays occidentaux.

REPÈRES

AIR INTER

La direction déboutée de son action contre la grève

La direction d'Air Inter a été déboutée, jeudi 9 décembre, de sa demande d'annulation des préavis de grève déposés par l'intersyndicale de la compagnie, par le tribunal de grande instance d'Evry (Essonne) siègeant en audience de référé. Le jugement, qui comporte dix-huit pages d'attendus, conclut au fait qu'il *«n'y avait pas matière à référé»* et rejette la notion de *«trouble manifestement illicite»* invoqué par la direction, a-t-on indiqué de source syndicale. Dix syndicats d'Air Inter avaient été assignés en référé par la direction de la compagnie pour usage abusif du droit de grève, dans le cadre d'une action «de harcèlement» lancée le 16 novembre par ces syndicats. Un comité d'entreprise extraordinaire de la compagnie est prévu le 16 décembre. La direction se dit déterminée à ne pas remettre en cause le droit de grève, mais à faire en sorte que sa clientèle puisse voyager dans les meilleures conditions.

JOUET

Grève à Fisher-Price France

Les trente-sept salariés du siège social de Fisher-Price France, situé à Saint-Jean-de-Braye (Loiret), ont engagé, jeudi 9 décembre, un mouvement de grève illimité afin d'obtenir des informations sur l'avenir de leur entreprise qui vient de fusionner avec le groupe Mattel. Les grévistes, tous non-cyndiqués, rappellent que *«Fisher-Price va augmenter de plus de 20 % son chiffre d'affaires en France cette année»* et reprochent à la direction de n'avoir *«à aucun moment cherché à rassurer le personnel»*. Le rapprochement entre les deux groupes américains, assurent-ils, *«est une opération purement financière dont les actionnaires seront les bénéficiaires directs»*.

PRIVATISATION

Journée d'action contre la privatisation d'Elf Aquitaine

Les quatre confédérations syndicales d'Elf-Aquitaine (CGT, CFDT, CGT-FO, CFTC) ont appelé les salariés du groupe à manifester le 10 décembre pour l'emploi et contre la privatisation de l'entreprise dont ils dénoncent le *«bradage»*. Les représentants de la CGT ont estimé que le groupe allait être offert à 55 % de sa valeur réelle lors de la privatisation prévue début 1994, la chiffrant à 180 milliards de francs au lieu des 100 milliards estimés par la direction selon eux. La Fédération unifiée des industries chimiques-CFDT estime, de son côté, que la privatisation *«vise simplement à financer le déficit budgétaire»* de l'Etat et à *«développer l'illusion d'un capitalisme populaire»*. Les sommes que l'Etat retirera de la privatisation d'un groupe *«central dans la politique énergétique française (..) ne seront pas affectées à des investissements susceptibles d'assurer le développement de l'emploi et la création de richesse»*.

RETRAITES

L'AGIRC ne revalorise pas ses pensions

Le conseil d'administration de l'AGIRC (Association générale des institutions de retraite des cadres) a décidé jeudi 9 décembre de ne pas revaloriser les pensions en 1994 *«dans l'attente des résultats des négociations en cours»*. Le 15 décembre, reprendront les discussions sur le rééquilibrage des finances de l'AGIRC (3,5 milliards de francs de déficit en 1993).

Les gestionnaires du régime, qui doivent s'entendre sur une augmentation progressive du taux de cotisation minimum, attendent par ailleurs du gouvernement qu'il augmente sa contribution au financement de la retraite complémentaire à 60 ans (*le Monde* du 10 décembre). A ce propos, le conseil d'administration de l'AGIRC a décidé jeudi d'examiner officiellement l'éventualité de rétablir des coefficients d'abattement au 1er janvier, décision qui réduirait de 22 % le montant des retraites versées dès soixante ans.

SOCIAL

Trafic perturbé à la SNCF le 15 décembre?

Les sept fédérations de cheminots, qui avaient lancé une grève, assez fortement suivie le même jour, ont boycotté, jeudi 9 décembre, la réunion du comité central d'entreprise consacrée au budget 1994. Le trafic a été perturbé sur l'ensemble du réseau. Les trains ont circulé à raison d'un ou deux sur trois sur la plupart des destinations, en banlieue parisienne et en province. Seul le service du TGV Nord a été épargné, selon la direction. Le trafic était redevenu normal vendredi 10 décembre en début de matinée, sauf dans le Sud-Est où les agents de conduite CGT et CFDT avaient décidé de poursuivre la grève, en raison de leur opposition à de nouveaux tableaux de service.

Les fédérations se réuniront prochainement pour décider des suites à donner à leur action. Le conseil d'administration de l'entreprise doit se réunir mercredi 15 décembre, et il est possible qu'à cette occasion les fédération, de cheminots déposent un nouveau préavis.

MARINE MARCHANDE : Yves Marchand, président du Conseil supérieur de la marine marchande. – Yves Marchand, député (UDF-CDS) de l'Hérault et maire de Sète, a été nommé le 3 décembre par décret du premier ministre et sur proposition de Bernard Bosson, ministre de l'équipement et des transports, président du Conseil supérieur de la marine marchande. Il a été nommé pour trois ans et remplace Pierre Léonard. Le conseil a acquis au cours des dernières années *«une notoriété remarquable grâce à la qualité de ses analyses, à la vigueur de ses propos, à la constance de son action»*, a déclaré le ministre.

Un jugement de Cheik Yamani, ancien ministre saoudien du pétrole

Les « erreurs sur erreurs » des pays producteurs et consommateurs d'or noir

Les cours du pétrole continuent de s'effriter, et le brent, la qualité de référence en mer du Nord, tombé sous la barre des 14 dollars par baril fin novembre, se négociait à 13,65 dollars jeudi 9 décembre, un de ses plus bas niveaux depuis cinq ans. Sur fond de possible contre-choc pétrolier, un congrès sur le thème « 1973-1993 Energie : signaux pour le futur », réuni à Paris jeudi 9 et vendredi 10 décembre, à l'initiative du ministère de l'industrie, a marqué le vingtième anniversaire du premier choc pétrolier. Une occasion pour les acteurs de l'époque comme pour les actuels d'évoquer ces secousses et leurs conséquences devant près de 600 personnes.

« Ceux qui ne tirent pas les leçons du passé sont condamnés à le revivre et à commettre les mêmes erreurs ». Malgré sa jambe dans le plâtre, Cheik Ahmed Zaki Yamani, l'ancien ministre saoudien du pétrole de 1962 à 1986, a tenu à participer à cette rencontre pour mettre en garde les pays producteurs et consommateurs. Le président du Center of global energy studies, organisme de recherche qu'il a créé à Londres depuis son départ des affaires de Ryad, a dénoncé une accumulation d'*« erreurs sur erreurs »*, génératrice de désordre. L'une d'entre elles provient des pays producteurs dans le Golfe *« qui ne sont guère disposer à laisser les compagnies pétrolières aller en amont »*, c'est-à-dire à être plus présentes directement dans la production.

Cette rupture entre amont et aval, provoquée dans les années 70, qui empêche les compagnies de contrôler leurs sources d'approvisionnement, est une *« des causes majeures d'instabilité »*. Autre cause, la tentation des producteurs de vouloir en permanence développer leurs parts de marchés, ce qui provoque inévitablement une baisse des prix.

M. Alphandéry : « mieux armés »

« L'industrie pétrolière est trop importante pour que son évolution soit dictée par des considérations politiques. Le politique ne doit pas prendre le pas sur l'économique. Cela vaut pour les pays producteurs mais aussi pour les pays consommateurs. » Et Cheik Yamani a critiqué la décision prise par les Etats, notamment européens, d'instaurer une taxe sur le baril au nom de la défense de l'environnement : *« Une mesure qui va dissuader les pays de l'OPEP d'investir dans la production »*. Selon lui, dans ces conditions, l'Arabie saoudite qui produit aujourd'hui 8 millions de barils par jour n'aurait pas l'intention à l'avenir de porter sa capacité quotidienne au-dela de 10 millions de barils.

Si l'ancien ministre saoudien a également retracé l'histoire des vingt ans de crise vécus par les producteurs, Edmond Alphandéry a tiré les leçons de ces chocs successifs pour un pays consommateur comme la France. Pour le ministre des finances, en cas de crise, *« nous sommes désormais mieux armés pour y faire face »*, grâce à *« quatre orientations majeures que nous avons suivies »* : la désindexation des salaires, la coordination internationale des politiques économiques au lieu du *« chacun pour soi »*, la baisse des charges pesant sur les entreprises et le redressement du commerce extérieur.

Si personne ne s'est hasardé à pronostiquer l'évolution des cours du baril, l'absence du Docteur Subroto a été très remarquée. Le secrétaire général de l'OPEP s'est fait excuser au dernier moment. *« A la lumière de la gravité de la situation du marché pétrolier »*, écrit-il dans une lettre, *« j'ai décidé de me rendre dans certains pays »* pour tenter de trouver une solution destinée à enrayer la chute des cours.

DOMINIQUE GALLOIS

Après un excédent de 9,6 milliards de francs en septembre

Gérard Longuet prévoit un doublement de l'excédent commercial en 1993

Le commerce extérieur de la France a enregistré en septembre un excédent de 9,574 milliards de francs en données corrigées des variations saisonnières (CVS), contre 2,9 milliards en août, selon les données provisoires, publiées vendredi 10 décembre, par le service des douanes. En CVS, les exportations ont atteint 98,4 milliards et les importations 88,81 milliards. Depuis le début de l'année, l'excédent commercial atteint 59,55 milliards en données brutes (contre 20,94 milliards de janvier à septembre 1992) et, en données CVS, 59,30 milliards (22,21 milliards).

A elle seule, la balance des produits manufacturés a affiché en septembre un excédent de 6,13 milliards. Sur ce total, près de 1 milliard est à mettre sur le compte des ventes d'armes tandis que 2,2 milliards proviennent des exportations de six avions Airbus.

Plus de 70 milliards en 1993

Par rapport au mois d'août, la France a accru ses exportations tandis que ses importations ont continué à baisser. Avec ses partenaires de l'Union européenne, l'excédent commercial a atteint 4,98 milliards de francs (contre 69 millions le mois précédent) – dont 0,775 milliard vis-à-vis de l'Allemagne (contre un déficit de 675 millions en août). Avec le Japon, le déficit commercial français est revenu de 2 milliards en août à 1,34 milliard en septembre. Et avec les Etats-Unis de 2,65 milliards à 0,30 milliard.

Pour l'ensemble de l'année, l'excédent commercial de la France devrait plus que doubler en 1993 et atteindre au moins 70 milliards de francs, a estimé Gérard Longuet, ministre de l'industrie et du commerce extérieur, qui s'exprimait, mercredi 8 décembre, aux rencontres du commerce international du Centre français du commerce extérieur (CFCE). Le solde de la balance commerciale avait été, en 1992, positif de 30,7 milliards de francs.

« Nous avons gagné des parts de marché et les importations ont crû moins rapidement que les exportations », a déclaré le ministre avant d'ajouter que la dégradation des importations avait cessé (remarque que les chiffres de septembre infirment). En dépit des réaménagements monétaires, l'excédent cumulé avec nos partenaires de l'Union européenne atteint depuis le début de l'année 16,2 milliards de francs en données corrigées des variations saisonnières. Et le déficit annuel avec le Japon, voisin de 30 milliards de francs depuis quelques années, pourrait être réduit en fin d'année à 25 milliards de francs grâce à *« une hausse de 5 % de nos exportations »*. Sur ses priorités géographiques, M. Longuet *« compte mettre le paquet sur l'Asie »* dont la part dans le produit national brut mondial est passée de 12 % en 1960 à 28 % aujourd'hui et pourrait atteindre 40 % en 2020.

En repli de 1,1 % par rapport à octobre

Baisse du volume des ventes du grand commerce en novembre

Le volume des ventes du grand commerce, exprimé en données désaisonnalisées, s'inscrit en novembre en repli de 1,1 % par rapport à octobre. Cette baisse touche les hypermarchés (-2,5 %) et les magasins populaires (-4,7 %) tandis que les grands magasins se redressent légèrement (+3,4 %).

Par rapport au très mauvais mois de novembre 1992, le chiffre d'affaires (en valeur) du grand commerce progresse de 2,8 %, soit une hausse de 3,2 % pour les hypermarchés, de 0,9 % pour les grands magasins et une baisse de 2,1 % pour les magasins populaires, selon les indices rapides des ventes du grand commerce du Centre d'observation économique de la Chambre de commerce et d'industrie de Paris.

Le trente-troisième salon nautique

Petits prix pour petits bateaux

La construction nautique de plaisance, en cette fin d'année 1993, est à l'image de l'économie française : encéphalogramme plat après l'écroulement de 1990, et quelques frémissements chez la clientèle, toujours intéressée par le nautisme, qui attend une embellie générale de la conjoncture et demande, et obtient, des petits prix sur des petits bateaux.

Les commandes de bateaux de loisirs constituent, on ne le saura jamais assez, l'un des meilleurs indicateurs avancés qui soit : c'est la dépense la plus facile à ajourner ou même à supprimer en cas de crise. Ces commandes avaient progressé à toute allure entre 1987 et 1990, dans l'euphorie générale (plus 30 % en 1989). L'industrie nautique française surfait littéralement sur la vague de prospérité. Ainsi, les deux grands constructeurs, Beneteau et Jeanneau, avaient engagé une course au milliard de chiffre d'affaires, qu'ils comptaient bien atteindre l'un et l'autre et le plus tôt possible.

Mais, dès le début 1990, le renversement s'amorçait sur un marché qui saturait. Surtout, la clientèle voyait venir le coup de tabac, confirmé et accentué par la guerre du Golfe. Du coup, les commandes chutèrent verticalement (– 40 % dans l'hiver 1990-1991) et depuis, les choses ne se sont pas arrangées, bien au contraire. Les cadres, clientèle traditionnelle, étaient et sont touchés par le chômage et l'incertitude du lendemain, phénomène nouveau. Cette année 1993 est la troisième consécutive de marasme, le chiffre d'affaires des constructeurs de bateaux, qui avait culminé à 3,2 milliards de francs en 1990, chutant de 33 % pendant cette période, en francs constants, avec, pour l'exercice 1993, dont les chiffres ne sont pas encore connus, un nouveau recul à redouter. Les constructeurs, frappés en pleine ascension, ont dû sauvagement réduire leurs effectifs, tombés de 1 250 personnes à 880 pour Beneteau et de 1 300 à 530 pour Jeanneau. Cette année, deux d'entre eux, Kirié (Marque Feeling) et Dynamic ont été placés en redressement judiciaire, Jeanton-Marine et Wauquiez, subissant de plein fouet les restrictions sur la défiscalisation outre-mer (loi Pons) et le véritable cyclone qui a balayé la location aux Antilles avec le dépôt de bilan d'ATM et de Jet-Sea, malgré une reprise difficile par Stardust, filiale du Crédit lyonnais (encore lui !). La Vendée maritime, qui abrite la grande majorité de ces entreprises, est littéralement sinistrée à Marans, aux Herbiers, à Challans.

Ajoutons que le secteur des bateaux de plaisance est touché structurellement. D'abord, cela a souvent été souligné dans ces colonnes, le pire ennemi d'un constructeur, ce sont les bateaux construits par lui cinq ou dix ans auparavant, qui ont le malheur de durer très longtemps, trop longtemps pour lui. A quinze ans, un bateau bien construit navigue fort bien, pourvu qu'on l'entretienne, et il y a belle lurette que le marché de l'occasion l'emporte de beaucoup sur celui du neuf. Ainsi en 1993, pour 18 800 unités neuves immatriculées, 41 900 bateaux d'occasion ont changé de mains. Le remplacement du bois par le plastique pour la construction des coques fait, certes, la joie des propriétaires, mais est une véritable catastrophe pour les constructeurs. En outre, l'équipement des loueurs, que ce soit aux Antilles, sous l'empire de la loi Pons de défiscalisation, ou en Méditerranée est presque achevé, pour les grands bateaux notamment, et l'essentiel des commandes est pour le renouvellement, ce qui réduit singulièrement les carnets. Facteur aggravant, la dévaluation de monnaies comme la lire italienne (25 %) a favorisé les importations de bateaux à moteur.

Le redémarrage du marché américain

Sur cette toile de fond bien sombre se dessinent toutefois quelques signes moins défavorables. Le marché américain, sinistré depuis 1989, a nettement redémarré, pour la plus grande satisfaction de Beneteau notamment, numéro trois aux Etats-Unis avec 15 % du marché. Sa filiale de Caroline-du-Nord, fabrique pour 104 millions de dollars de bateaux à voile, vendus pour la plupart au loueur français Moorings, pour ses bases américaines des îles Vierges, avec une croissance de 20 %. Le marché britannique, sinistré depuis trois ans, commence à se réveiller depuis l'automne. Quant à la clientèle nationale, encore attentiste, elle continue toutefois à manifester de l'intérêt. L'enquête SOFRES, réalisée à l'occasion du Salon nautique, confirme cet intérêt : un Français sur cinq pratique au moins un sport de loisirs nautiques (57 % entre 25 et 60 ans) et 50 % souhaiteraient pratiquer ce sport ou ce loisir. L'avenir n'est donc pas si sombre. Mais, et c'est une nouvelle donne pour les constructeurs, la clientèle est plus réaliste, plus regardante en ce qui concerne le rapport coût-qualité, et ne veut plus « frimer » : c'est trop cher. Sait-on que la durée moyenne d'utilisation d'un bateau de plaisance en France est de cinq jours par an ? Quand on se promène dans une marina ou un port de plaisance, on se demande toujours combien de centaines de millions de francs dorment sur l'eau.

Tout se marchande

Ainsi la tranche des bateaux de moins de 7 mètres connaît un véritable succès, les constructeurs recommençant, comme il y a vingt ou trente ans, à lancer des produits à petits prix, notamment le Sunfast de 20 pieds (6 mètres) de Jeanneau, construit en Pologne, à 89 000 francs tout compris, coque, voiles, remorque et moteur, ou le First 210 (7,30 m) de Beneteau, un peu moins de 100 000 francs. Sans oublier le 234 de Gibert Marine.

Le seul ennui est que, comme dans l'automobile, ni les fabricants ni les distributeurs ne gagnent grand-chose sur les petites unités. Le véritable profit se fait sur les grandes, et là c'est parfois l'horreur, avec des baisses considérables sur la gamme des 9 à 12 mètres. Quant aux plus de douze mètres, c'est la saturation, surtout une guerre des rabais très coûteuse : il n'y a plus de prix de catalogue, tout se marchande. Une exception toutefois : les voiliers de 7,50 m à 9 mètres, pour lesquels l'activité a doublé en volume et en valeur, avec un gros effort des fabricants en qualité, confort et performance, et là aussi des efforts sur les prix.

Pour Annette Roux, énergique présidente de Beneteau (673 millions de chiffre d'affaires en 1993, – 1,2 % seulement malgré une baisse générale du marché de 20 % en Europe), ce marché devrait se stabiliser en 1994 et repartir en 1995, comme cela s'est produit en Amérique où, après trois ans de récession, 1992 a été un exercice de stabilisation, avec un rebond en 1993 qui devrait se poursuivre sur 1994 et 1995. Chez Jeanneau, (540 millions de chiffre d'affaires en 1993 avec, paraît-il, un léger bénéfice), on fait le même pari. De petits ou moyens chantiers comme Alubat (32 millions de chiffre d'affaires), Gibert Marine (110 millions de francs) et Fountain-Pajot ont trouvé leur niche et se portent plutôt bien.

Si tout se passe comme prévu, le prochain Salon nautique devrait faire apparaître les premiers signes d'une lente reprise, mais, soupirent les constructeurs, on ne retrouvera jamais les taux de croissance de 20 à 30 % de la fin des années 80. Ajoutons, comme le déplore la revue *Bateaux* dans son numéro de décembre, que 1 200 voiliers sont en vente sur le marché français, du plus petit au plus grand, de quoi donner le vertige aux malheureux clients.

FRANÇOIS RENARD

La relance du logement social

M. Balladur annonce un relèvement des plafonds de ressources pour l'accès aux HLM

Le premier ministre a annoncé, jeudi 9 décembre, un relèvement *« significatif »* des plafonds de ressources accès aux HLM. Cette mesure, qui permettra à un plus grand nombre de Français de demander un logement social, est plus spécialement destinée aux familles : elle sera donc modulée en fonction de leur taille, mais aussi de la région du demandeur. La hausse pourra, dans les meilleurs cas, être à deux chiffres.

Ce premier geste en faveur du logement social – sur lequel le gouvernement s'appuie tout particulièrement en ce moment pour soutenir le bâtiment – a été accompagné d'un second, important pour le monde HLM : l'abolition d'un décret du 5 mars 1990 les obligeant à placer leur trésorerie sur un compte spécial de la Caisse des dépôts. Les sommes en jeu représentent la bagatelle de 8 milliards de francs. Les organismes de HLM pourront à nouveau les placer comme bon leur semble, à condition toutefois que les produits de ces placements participent à l'autofinancement de la réhabilitation de HLM.

Lors de la signature solennelle de la convention scellant cette liberté retrouvée, le premier ministre a également souhaité que les travaux engagés depuis plusieurs mois sur l'attribution des HLM et la possibilité de vendre les logements sociaux à leurs occupants *« puissent déboucher sur une mise en œuvre dans les prochains mois »*.

En revanche, il n'a pas abordé la question d'une éventuelle baisse du taux d'intérêt des livrets A (4,5 % depuis 1986), réclamée par les banques, que son entourage assure ne pas être d'actualité. Pour sa part, le directeur général de la Caisse des dépôts, Philippe Lagayette, a estimé qu'une telle mesure serait prématurée, sachant que le livret A sera encore en décollecte (c'est-à-dire que les retraits dépassent les dépôts) en 1993 d'une quarantaine de milliards de francs. Saluant le travail de la Caisse dans la mise en œuvre du plan de relance du bâtiment (sa contribution au logement social s'est accrue de 24 % en 1993, à 36 milliards de francs), le ministre du logement, Hervé de Charette, s'est montré agacé par *« le fantasme dans le monde du logement sur le livret A »*.

F. V.

VIE DES ENTREPRISES

Alors qu'IBM ne s'est pas encore prononcé

NEC va participer à la recapitalisation de Bull

Le groupe informatique japonais NEC a annoncé, jeudi 10 décembre à Tokyo, qu'il participerait à hauteur de 7 milliards de yen, (400 millions de francs) à l'augmentation de capital du groupe public français Bull avec lequel il s'engage à accroître sa coopération industrielle en Europe et aux Etats-Unis. Une lettre d'intention, signée le jour même avec la Compagnie des machines Bull, précise que ce nouvel investissement a été réalisé à la demande de Bull et du gouvernement français. Après la recapitalisation de Bull, NEC maintient ainsi inchangée à 4,43 % sa participation dans le capital de la firme française. *« C'est le mieux que nous pouvions faire dans les circonstances actuelles »*, a commenté un porte-parole de NEC. L'autre actionnaire étranger de Bull, l'américain IBM (5,6 % du capital), n'a pas encore donné sa réponse au plan de relance de Bull.

NEC et Bull, qui travaillent ensemble depuis 1984, s'engagent en matière informatique à développer leur coopération dans les matériels, les programmes et la fourniture réciproque d'équipements dans les gros systèmes. Elles veulent aussi coopérer dans les micro-ordinateurs, où NEC est leader sur le marché japonais. Dans les composants, le groupe japonais promet de fournir de manière durable et stable du matériel, dont des éléments pour les écrans à cristaux liquides, et certains circuits intégrés (ASIC et DRAM). De son côté, Bull s'engage à aider NEC à vendre ses équipements en Europe, et spécialement en Europe de l'Est et dans l'ex-URSS.

Les 400 millions de francs annoncés par NEC viendront s'ajouter à une injection de 4 milliards de francs par l'Etat français (72 % du capital) et de 1 milliard de francs par France Telecom (16 %) qui devrait intervenir dans les prochains jours. Au total, ces 5 milliards de francs constitueront la première tranche d'une recapitalisation de 8,6 milliards de francs promise par le gouvernement français en octobre et sur laquelle la Commission européenne doit se prononcer. Celle ci devrait accueillir d'un œil plutôt favorable la participation de NEC, groupe industriel privé, au plan de sauvetage des pouvoirs publics français.

Après une perte de 2,3 milliards de marks cette année

Volkswagen espère un retour au bénéfice pour 1994

FRANCFORT

de notre correspondant

L'action Volkswagen n'a pratiquement pas bougé à la Bourse de Francfort jeudi 9 décembre, *clôturant à 425 marks*. Les boursiers avait anticipé la mauvaise nouvelle annoncée le même jour par le président Ferdinand Piech : les pertes cette année atteindront 2,3 milliards de marks (9,8 milliards de francs), 300 millions de plus qu'indiqué deux semaines auparavant. Le groupe espère retrouver l'équilibre en 1994.

Frappé par la crise de l'automobile européenne, VW aura vu son chiffre d'affaires reculer de 10 % cette année à 77 milliards de marks. Le groupe n'aura vendu que 3,1 millions de voitures (–12 %) et aura perdu un point de part de marché en Europe à 16,5 %, chiffre qui devrait être maintenu en 1994. VW reste le premier constructeur du Vieux Continent. La marque Volkswagen se porte en particulier mieux que les filiales Audi ou Seat. La maison mère Volkswagen serait déjà sortie du rouge, a annoncé M. Piech. C'est la preuve que les efforts de rationalisation de M. Lopez commencent à payer.

M. Piech a indiqué que les coûts seront réduits encore de 6 milliards l'an prochain, que l'investissement ramené drastiquement de 40 % cette année sera limité à 5,5 milliards et que la filiale espagnole Seat sera en voie de restructuration. Parmi les économies citées, entre en ligne de compte le passage à 28,8 heures de travail sur quatre *jours dans* les six usines allemandes en échange de la sauvegarde de 30 000 emplois.

La différence s'explique en partie par la prise en compte du salaire net par IG Metall et brut par VW. En outre, pour la firme, les 28,8 heures limiteront un certain nombre de dépenses sur les retraites, les caisses d'assurance-maison ou les cantines. Au total, les dépenses de personnel (12,7 milliards en 1992) seraient réduites de 1,8 milliard soit 14,1 %. A cela, VW ajoute 400 millions d'économies supplémentaires obtenues par la mise en place de «blocs» de plusieurs mois de formation pour les moins de trente ans et d'un «échelonnement» de la durée du travail au sortir de cette formation (18 heures par semaine au début). VW demande que ces mesures soient partiellement financées par l'office du travail en expliquant que la conservation de 30 000 personnes dans la firme fait économiser à cet office 3 milliards d'allocations chômage non versées.

ERIC LE BOUCHER

Accord de coopération entre la BNP et SBERBANK

La Banque nationale de Paris (BNP) et la Fédération des banques d'épargne de Russie, SBERBANK, ont signé, mercredi 8 décembre à Paris, un protocole de coopération qui va leur permettre notamment d'améliorer leurs systèmes de paiements transfrontières. Ce large accord permet de faciliter les opérations entre les deux grandes banques de réseaux. Il porte également sur l'aspect monétique, la BNP pouvant aider la SBERBANK, premier ensemble de collecte de dépôts en Russie avec 42 000 guichets, à développer la carte bancaire en lui communiquant son savoir-faire dans ce domaine.

D'autre part, le protocole entre les deux établissements concerne également l'aspect économique et la privatisation. La BNP, qui vient d'être privatisée, peut apporter, *via* sa banque d'affaires, la Banexi, des conseils à SBERBANK. De son côté, la SBERBANK pourra aider la BNP, grâce à sa connaissance du tissu local et de la situation des entreprises russes. La BNP avait ouvert en 1974 *un bureau de représentation* à Moscou et a créé, en septembre, avec son partenaire allemand Dresdner Bank une filiale à Saint-Pétersbourg.

CHIFFRES ET MOUVEMENTS

CRISE

XEROX supprime 10 000 emplois dans le monde. – Xerox, premier groupe américain d'équipements de photocopie, a annoncé, jeudi 9 décembre, 10 000 suppressions d'emplois dans le monde et un nombre non précisé de fermetures de sites. Le détail des suppressions d'emplois et des fermetures sera précisé au fur et à mesure qu'elles auront lieu, a déclaré le PDG de Xerox, Paul Allaire. La première moitié des suppressions aura lieu en 1994, le reste sur les deux ou trois prochaines années. Xerox compte 99 000 employés. La firme prendra une provision de 700 millions de dollars (4,2 milliards de francs) contre ses résultats du quatrième trimestre pour couvrir les coûts de cette restructuration.

CESSION

ITT revend à ses actionnaires ITT Rayonier (bois et papier). – Le groupe américain ITT a annoncé, mercredi 8 décembre, *son intention de revendre à ses* actionnaires sa filiale ITT Rayonier, spécialisée dans le bois et papier. La nouvelle société s'appellera Rayonier Inc et sera cotée à Wall Street. La transaction se fera sous forme d'échange d'actions – quatre actions ordinaires ITT contre une de Rayonier – et devrait être achevée avant la fin du mois. *« Après une analyse détaillée entreprise avec la direction de Rayonier, nous avons conclu que le profil financier et opérationnel de Rayonier et ses besoins en investissements bénéficieront de sa transformation en une firme indépendante cotée en Bourse »*, a expliqué ITT. Rayonier, fondée en 1926 et rachetée par ITT en 1968, a 1 chiffre d'affaires d'environ 1 milliard de dollars (5,85 milliards de francs), réalisé pour moitié à l'exportation.

STRATÉGIES

MATSUSHITA (électronique grand public) veut affecter 6 000 de ses cadres à la vente. – *Le japonais Matsushita*, numéro un mondial de l'électronique de loisirs, a annoncé, mardi 7 décembre, son intention d'affecter 6 000 cadres du siège à des activités de vente dans les trois prochaines années pour tenter de relancer ses exportations en baisse. Selon le président Yoichi Morishita, cette décision s'inscrit dans la cadre des efforts de restructuration de la société touchée par la récession. 6 000 des 20 000 cadres employés hors des services de production seront ainsi affectés aux ventes et aux efforts de reconquête des marchés étrangers. Matsushita, qui emploie 490 000 salariés, a réalisé durant le semestre achevé en septembre un bénéfice avant impôt en baisse de 10 % à 58 milliards de yens (3,23 milliards de francs).

***CALBERSON* réorganise son implantation en France.** – Le transporteur routier Calberson, filiale du groupe Sceta (groupe SNCF), a décidé de réorganiser *son implantation* en France en douze régions à partir du 1er janvier pour se rapprocher de sa clientèle. Ces douze nouvelles régions emploieront de 200 à *500 personnes, sauf dans les* régions Ile-de-France et Ouest, plus importantes, où les effectifs seront respectivement de 1 000 et 800 personnes, a précisé son président, *Charles-Henri Broussaud*. De nouvelles sociétés seront créées à partir du 1er janvier pour répondre à des demandes spécialisées dans la messagerie ou encore le fret aérien et maritime. Calberson, numéro un du transport et de la logistique en France, prévoit un chiffre d'affaires de 7 milliards de francs en 1994.

ACQUISITION

CIBA VISION rachète les laboratoires d'ophtalmologie H. Faure. – Ciba Vision, division du groupe suisse Ciba-Geigy, a annoncé, mardi 7 décembre, l'acquisition des laboratoires H. Faure, situés à Annonay en Ardèche. Spécialisés dans les thérapeuties de l'ophtalmologie, ce laboratoire réalise un chiffre d'affaires de l'ordre de 100 millions.

COOPÉRATION

MÖLNLYCKE s'associe avec le japonais Uni-Charm Corporation. – Pour contrer les groupes américains Procter and Gamble et Kimberly-Clark, Mölnlycke, filiale du groupe papetier suédois SCA spécialisée dans les articles d'hygiène, a conclu récemment une *alliance avec le groupe japonais* Uni-Charm Corporation, leader nippon du secteur. Mölnlycke et Uni-Charm produiront ensemble, aux Pays-Bas, une nouvelle génération de «culottes-couches» *jetables*, fondée sur une technologie mise au point par le groupe nippon, et qui sera commercialisée en Europe par Mölnlycke. Mölnlycke, qui est aussi propriétaire de la marque française Peaudouce, commercialisera ses culottes-couches sous les noms de Libero Up and Go ainsi que de Peaudouce Up and Go.

OBJECTIFS

ZENECA vise une hausse de 25 à 30 % de son chiffre d'affaires *sur trois ans*. – *Le groupe* semencier SES Europe, filiale européenne du groupe britannique Zeneca (ex-branche bio-sciences du groupe ICI) vise une hausse de son *chiffre d'affaires de plus de 30 %* sur trois ans par rapport aux 400 millions de francs réalisés en 1992. Le groupe compte passer du sixième au troisième rang mondial *dans les semences d'ici à 1995.* Zeneca prévoit pour 1993 un chiffre d'affaires de 40,6 milliards de francs contre 34,4 milliards en 1992 (dont 1,15 milliard de francs *dans les semences), a-t-on rappelé* de même source. Au niveau européen, SES Europe souhaite faire du marché français une priorité de son développement, notamment grâce *aux semences de betteraves* et de maïs. Le groupe a investi 10 millions de francs pour mettre en place un vaste laboratoire de recherche biotechnologique en Belgique, où est installé son siège social.

MARCHÉS FINANCIERS

PARIS, 10 décembre ⬇ Petite baisse

Après deux séances gagnantes, la Bourse de Paris abandonnait quelques fractions vendredi 10 décembre pour des raisons essentiellement techniques. En repli de 0,36 % au début des échanges, les valeurs françaises affichaient en fin de matinée un retard de 0,12 %. Aux alentours *de 13 heures*, l'indice CAC 40 s'inscrivait en recul de 0,22 % à 2 206,64 points.

Malgré ce léger repli, *« la Bourse continue à particulièrement bien se porter »*, a noté un analyste. Le GATT est toujours le sujet de préoccupation de l'ensemble du marché mais selon la majorité des opérateurs *« la France signera pour la bonne raison qu'elle n'a pas les moyens de se permettre un échec »*. En conséquence, les opérateurs sont moins attentistes qu'en début de semaine, a-t-on encore noté.

En revanche, un sujet d'inquiétude est venu sur le devant de la scène avec les prochaines élections en Russie, le 12 décembre quand *le pays devra se prononcer* sur la future Constitution. *« Si cela se passe mal, la Bourse en subira les conséquences car elle est toujours très sensible aux évènements qui se déroulent dans l'ex-empire soviétique »*, a fait remarquer un boursier.

Du côté des valeurs, parmi les hausses, à la mi-journée, on notait Rhône-Poulenc (+1,8 %), Vallourec (+3,4 %), Ecco, 4,9 %. Eurotunnel progressait *de 3,3 % alors que vendredi* aura lieu la remise des clés par le constructeur au concessionnaire.

En recul, on relevait, la Générale des eaux (– 0,18 %) dans un volume important. Cette valeur a beaucoup progressé dernièrement, en raison de l'échéance des bons de souscription, et on observe maintenant des prises de bénéfice.

NEW-YORK, 9 décembre ⬇ Léger repli

Wall Street a été poussée à la baisse, jeudi 9 décembre, par un fort recul des valeurs *de sociétés* de haute technologie, en raison de commandes de semi-conducteurs moins bonnes qu'attendu. L'indice Dow Jones des valeurs vedettes a clôturé à 3 729,78 points, en baisse de 4,75 points, soit un léger repli de 0,13 %. Le volume des échanges a été *élevé* avec quelque 283 millions de titres échangés. Les hausses ont été moins nombreuses que les baisses : 872 contre 1 157, alors que 664 actions sont restées inchangées.

« Il ne s'est rien passé aujourd'hui », a *commenté Hildegard Zagorski, analyste* chez Prudential Securities. L'indice des prix de gros a augmenté de 0,4 % en novembre aux Etats-Unis, si l'on exclut l'énergie et l'alimentation, mais le marché obligataire n'a réagi que temporairement à cet *indicateur, a indiqué* Mme Zagorski.

Le marché dans son ensemble « manque d'élan », ce qui est *démontré* par un nombre équivalent de titres en hausse et en baisse durant l'essentiel de la séance, a souligné cette analyste. Sur le marché obligataire, le taux d'intérêt moyen sur les bons du Trésor à trente ans, principale référence, *a reculé à* 6,15 %, contre 6,16 % mercredi soir.

VALEURS	Cours du 8 décembre	Cours du 9 décembre
Alcoa	72 1/2	71 1/2
ATT	55 3/8	54 7/8
Boeing	39 5/8	39 7/8
Chase Manhattan Bank	34 1/8	33 7/8
Du Pont de Nemours	47 1/2	46 3/4
Eastman Kodak	62 1/2	63 1/8
Exxon	62 1/4	62 3/8
Ford	63 1/4	63 1/2
General Electric	100 3/8	101
General Motors	55 1/4	58 1/8
Goodyear	46 1/8	46 3/8
IBM	54	53 5/8
ITT	91 1/8	91 3/4
Mobil Oil	73 5/8	74
Pfizer	66 7/8	65 1/2
Schlumberger	58 3/8	58 3/8
Texaco	62 7/8	62 7/8
UAL Corp. ex-Allegis	150 5/8	150 1/4
Union Carbide	20 7/8	21 3/8
United Tech.	62 7/8	62 3/4
Westinghouse	14	14 1/8
Xerox Corp.	86	89 1/2

LONDRES, 9 décembre ⬇ Effritement

Les valeurs ont terminé légèrement négatives, jeudi 9 décembre à la Bourse de Londres, victimes de prises de bénéfices, après avoir brièvement dépassé le seuil des 3 300 points pour la première fois. L'indice Footsie des cent grandes valeurs a perdu 5,8 points, soit 0,2 %, à 3 271,6 points, après avoir atteint en *début de matinée un nouveau record* absolu de 3 300,1 points. La séance a été assez animée avec 863,8 millions d'actions échangées contre 818,4 millions la veille.

Les banques ont été le principal secteur *victime de prises de bénéfice* : Lloyds a perdu 13 pence à 641, Barclays 12 pence à 630 et Royal Bank of Scotland 10 pence à 442. En revanche, les supermarchés ont légèrement progressé, les députés britanniques s'étant prononcés mercredi soir pour une ouverture partielle des magasins le dimanche.

Rank Organisation est monté de *10 pence à 924, corrigeant ainsi* la baisse ayant suivi les 10 000 suppressions d'emplois annoncées mercredi par Xerox.

VALEURS	Cours du 8 décembre	Cours du 9 décembre
Allied Lyons	6,34	6,18
BP	3,31	3,21
BTR	3,43	3,50
Cadbury	4,70	4,72
De Beers	14,13	14,88
Glaxo	6,89	6,97
GUS	5,81	5,70
ICI	7,58	7,67
Reuters	17,42	17,52
RTZ	7,39	7,53
Shell	7,05	6,93
Unilever	11,72	11,69

TOKYO, 10 décembre ⬆ Nouvelle hausse

La Bourse de Tokyo a terminé en *hausse, vendredi 10 décembre, mais* en deçà de ses plus hauts niveaux du jour à la suite d'une série d'ajustements de positions en fin de séance. L'indice Nikkei finit à 17 257,43 points, en hausse de 195,52 points, soit une progression de 1,15 %. Les transactions liées à l'arrivée à échéance des contrats à terme et d'options décembre ont dopé le volume des échanges. Environ 600 millions de titres ont changé de mains contre *220 millions jeudi*.

La dégradation de la confiance des *milieux d'affaires en l'avenir telle qu'elle* ressort de l'enquête trimestrielle de la Banque du Japon (le Tankan) a ravivé l'espoir d'une baisse de taux, soutenant la cote en *dépit de données* fondamentales baissières, disent les boursiers. *« Un mauvais Tankan et un faible PIB* [annoncé après la clôture du marché] étaient anticipés », a déclaré Fujio Andou (Yamaichi Securities). « Ils ne devraient pas beacoup influencer le cours des actions la semaine prochaine ».

VALEURS	Cours du 9 décembre	Cours du 10 décembre
Ajinomoto	1 190	1 180
Bridgestone	1 280	1 230
Canon	1 410	1 420
Fuji Bank	1 900	1 930
Honda Motors	1 370	1 430
Matsushita Electric	1 460	1 490
Mitsubishi Heavy	638	640
Sony Corp.	5 030	5 200
Toyota Motors	1 770	1 770

CHANGES

Dollar : 5,82 F ⬇

Le deutschemark cède quelques fractions, à 3,4245 francs, vendredi *10 décembre*, en milieu de journée lors des premiers échanges entre banques, contre 3,4265 francs jeudi en fin de journée. Le dollar recule à 5,82 francs contre 5,8405 francs dans les échanges interbancaires de *jeudi soir*.

FRANCFORT	9 déc.	10 déc.
Dollar (en DM)	1,7085	1,6980
TOKYO	**9 déc.**	**10 déc.**
Dollar (en yens)	108,65	108,98

MARCHÉ MONÉTAIRE (effets privés)

Paris (10 déc.) ...... 6 9/16 % -6 11/16 %

New-York (9 déc.) ...... 2 15/16 %

BOURSES

	8 déc.	9 déc.
(SBF, *base 1000 : 31-12-87*)		
Indice CAC 40	2 205,31	2 211,40
(SBF, *base 1000 : 31-12-90*)		
Indice SBF 120	1 512,23	1 523,20
Indice SBF 250	1 444,74	1 453,49
NEW-YORK (*Indice Dow Jones*)	8 déc.	9 déc.
Industrielles	3 734,53	3 729,78
LONDRES (*Indice « Financial Times »*)	8 déc.	9 déc.
100 valeurs	3 277,40	3 271,60
30 valeurs	2 454,40	2 462,90
Mines d'or	235,90	251,70
Fonds d'Etat	105,94	106,31
FRANCFORT	8 déc.	9 déc.
Dax	2 148,13	2 175,80
TOKYO	9 déc.	10 déc.
Nikkei Dow Jones	17 061,91	17 257,43
Indice général	1 437,74	1 456,71

MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS COMPTANT		COURS TERME TROIS MOIS	
	Demandé	Offert	Demandé	Offert
$ E-U	5,8290	5,8310	5,8735	5,8775
Yen (100)	5,3428	5,3496	5,4009	5,4100
Ecu	6,6013	6,6066	6,6011	6,6109
Deutschemark	3,4215	3,4230	3,4239	3,4274
Franc suisse	3,9793	3,9822	4,0010	4,0063
Lire italienne (1000)	3,4810	3,4843	3,4625	3,4686
Livre sterling	8,7056	8,7116	8,7302	8,7426
Peseta (100)	4,1854	4,1899	4,1580	4,1667

TAUX D'INTÉRÊT DES EUROMONNAIES

	UN MOIS		TROIS MOIS		SIX MOIS	
	Demandé	Offert	Demandé	Offert	Demandé	Offert
$ E-U	3 3/16	3 5/16	3 1/4	3 3/8	3 5/16	3 7/16
Yen (100)	2 1/4	2 3/8	1 15/16	2 1/16	1 3/4	1 7/8
Ecu	6 9/16	6 11/16	6 5/16	6 7/16	6	6 1/8
Deutschemark	6 1/4	6 3/8	5 15/16	6 1/16	5 5/8	5 3/4
Franc suisse	4 1/4	4 3/8	4	4 1/8	3 13/16	3 15/16
Lire italienne (1000)	8 7/16	8 11/16	8 7/16	8 11/16	8 5/16	8 9/16
Livre sterling	5 7/16	5 9/16	5 1/4	5 3/8	5 1/8	5 1/4
Peseta (100)	9 3/16	9 1/2	8 7/8	9 1/16	8 1/2	8 13/16
Franc français	6 5/8	6 3/4	6 3/8	6 1/2	6	6 1/8

Ces cours indicatifs, pratiqués sur le marché interbancaire des devises, nous sont *communiqués en fin de matinée par la Salle des marchés de la BNP.*

MARCHÉS FINANCIERS

BOURSE DE PARIS DU 10 DÉCEMBRE

Liquidation : 24 décembre
Taux de report : 7,13

Cours relevés à 13 h 30
CAC 40 : -0,28 % (2205,30)

Règlement mensuel

Quotité (1)	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	% + -
5	EDF-GDF 3%	5710	5710	—
10	B.N.P. (T.P)	1082	1085	+0,28
10	Cr.Lyonnais(T.P.)	1015	1019	+0,39
10	Renault (T.P.)	2326	2330	+0,17
10	Rhone Poulenc(T.P)	2585	2590	+0,19
10	Saint Gobain(T.P.)	1171	1177	+0,51
10	Thomson S.A (T.P)	1045	1045	—
25	Accor 1	585	585	—
10	Air Liquide 1	836	832	-0,72
10	Alcatel Alsthom 1	809	809	—
10	Alcatel Cable 1	659	659	—
50	Alspi 1	305	307	+0,52
10	AGF(Ass.gle.Fce) 1	872	880	+1,19
5	Axa 1	1573	1572	-0,06
25	Bail Equipement 1	48,60	48,60	—
25	Bail Invest. 1	1116	1116	—
25	Bancaire (Cie) 1	545	541	-0,73
25	Banque Colbert C2	154	150,50	-2,27
50	Bazar Hot. Ville 2	680	681	+0,15
10	Berger (M) 2	1241	1240	+0,04
25	Bertrand Faure 2	510	500	-1,96
25	BIC 1	1270	1287	+1,34
25	BIS 1	166,80	168,90	+1,26
10	BNP 1	288	289,10	+0,38
25	Bollore Techno.1	342	347	+1,46
10	Bongrain 1	2950	2974	+0,81
25	Bon Marche (Au) 1	832	835	+0,43
25	Bouygues 1	898	893	-0,72
10	BSN 1	870	873	+0,34
5	Canal + 1	1305	1305	—
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

Comptant (sélection)

Obligations

Actions

Étrangères

Hors-cote (sélection)

Second marché (sélection)

Sicav (sélection) 9 décembre

Marché des Changes

Cours indicatifs	Cours préc.	Cours 09/12	Cours des billets achat	Cours des billets vente
Etats Unis (1 usd)	5,8630	5,8470	5,70	6,20
Ecu	6,6250	6,6100	—	—
Allemagne (100 dm)	343,4700	342,5300	332	355
Belgique (100 F)	16,4495	16,3965	15,80	16,80
Pays-Bas (100 fl)	305,6400	306,1000	295	316
Italie (1000 lires)	3,5035	3,4905	3,20	3,65
Danemark (100 krd)	87,4400	87,5400	83	91
Irlande (1 iep)	8,2865	8,2755	7,95	8,70
Gde-Bretagne (1 L)	8,7460	8,7325	8,40	9,20
Grèce (100 drachmes)	2,3985	2,3955	2,05	3,35
Suisse (100 f)	399,1200	398,2500	382	404
Suède (100 krs)	70,4100	70,3400	65	74
Norvège (100 k)	79,1000	78,8800	75	84
Autriche (100 sch)	48,8390	48,7050	47,50	50,50
Espagne (100 pes)	4,2045	4,1945	3,90	4,45
Portugal (100 esc)	3,3700	3,3600	3	3,75
Canada (1 $ can)	4,4286	4,4255	4,25	4,70
Japon (100 yens)	5,3938	5,3741	5,25	5,80

Marché libre de l'or

Monnaies et devises	Cours préc.	Cours 09/12
Or fin (kilo en barre)	71800	71800
Or fin (en lingot)	71000	71850
Napoléon (20f)	407	412
Pièce Fr (10 f)	379	382
Pièce Suisse (20 f)	409	412
Pièce Latine (20 f)	407	412
Souverain	517	519
Pièce 20 dollars	2650	2560
Pièce 10 dollars	1400	1350
Pièce 5 dollars	755	750
Pièce 50 pesos	2650	2660
Pièce 10 florins	426	430

Matif (Marché à terme international de France)
9 décembre 1993

NOTIONNEL 10 %
Nombre de contrats estimés : 228 801

Cours	Mars 94	Juin 94	Déc. 93
Dernier	129,30	128,70	125,34
Précédent	129,04	128,46	125,10

CAC 40 A TERME
Volume : 20 002

Cours	Janvier 94	Février 94	Déc. 93
Dernier	2234,50	2258,50	2224
Précédent	2231,50	2243,50	2220

RÈGLEMENT MENSUEL (1)
Lundi daté mardi : % de variation 31/12 - Mardi daté mercredi : montant du coupon - Mercredi daté jeudi : paiement dernier coupon - Jeudi daté vendredi : compensation - Vendredi daté samedi : quotités de négociation

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux Li = Lille
Ly = Lyon M = Marseille
Ny = Nancy Ns = Nantes

SYMBOLES
1 ou 2 = catégorie de cotation - sans indication catégorie 3 - * valeur éligible au PEA
■ coupon détaché - ● droit détaché - ◇ cours du jour - ◆ cours précédent
o = offert - d = demandé - ↓ offre réduite - ↑ demande réduite - # contrat d'animation

CARNET

Mariages

Isabelle AMBAULT
et
Arnauld ACHARD

se sont mariés le 9 décembre 1993, entourés de leur famille et de leurs amis.

57, boulevard de La Saussaye,
92200 Neuilly-sur-Seine.

Décès

– Mme Julia Chevalley,
Et toute sa famille,
ont la tristesse de faire part du décès brutal du

pasteur Alfred CHEVALLEY,

survenu le 6 décembre 1993, à Echenevex (Ain).

– Le laboratoire de physique appliquée du Muséum national d'histoire naturelle,
La Société des professeurs du Muséum national d'histoire naturelle,
Ses collègues
Et ses anciens élèves,
ont le regret d'annoncer le décès, survenu le 16 novembre 1993, du

professeur honoraire
Raymond CROUZY,
sous-directeur
au laboratoire de physique appliquée.

Le professeur Raymond Crouzy, coauteur de l'ouvrage *l'Œil et la Vision*, Gauthier-Villars, 1972, a largement contribué à la promotion de l'optique physiologique en France.

– Mme André Dufour,
son épouse,
Thierry,
Bertrand,
Sylvain,
Antoine,
Guillaume,
Jérôme,
ses fils,
Ses belles-filles,
Ses petits-enfants,
Ses arrière-petits-enfants,
Noémi et Christiane,
fidèlement à ses côtés durant cinquante ans,

ont la douleur de faire part du décès du

docteur André DUFOUR,

chirurgien,
chef de service honoraire
des Hôpitaux de Paris,
commandeur de la Légion d'honneur,
commandeur
de l'ordre national du Mérite,
membre de l'Académie nationale
de médecine,
membre de l'Académie de chirurgie,

endormi dans la paix du Seigneur, le 8 décembre 1993, dans sa quatre-vingt-onzième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée le lundi 13 décembre, à 8 h 30, en l'église Notre-Dame-de-Grâce de Passy, 8, rue de l'Annonciation, Paris-16e, suivie de l'inhumation dans l'intimité au cimetière de Feucherolles (Yvelines), où il reposera auprès de

Jacqueline et Françoise,

André Dufour, né le 20 février 1903, à Saint-Pétersbourg (Russie), interne des Hôpitaux de Paris (1928), chef de clinique, assistant, puis chef de service à l'hôpital Necker, à Paris, chirurgien des hôpitaux, chef de service d'urologie à l'hôpital Tenon, ancien président du Comité national contre le tabagisme, a été à l'origine de la loi Veil en 1976.

– La famille
Et les amis de

Roger TOUZELET,

ont la tristesse de faire part de son rappel à Dieu, le 5 décembre 1993.

Les obsèques ont eu lieu en l'église de Caylus (Tarn-et-Garonne).

– *M. Eugène Aidara,*
ambassadeur de la République de Côte-d'Ivoire, en France,
a la profonde douleur d'annoncer le décès, survenu à Yamoussoukro, son village natal, le 7 décembre 1993, de Son Excellence

M. Félix HOUPHOUËT-BOIGNY,

président de la République
de Côte-d'Ivoire.

Un registre de condoléances est ouvert à l'ambassade de Côte-d'Ivoire en France, 102, avenue Raymond-Poincaré, Paris-16e, métro Victor-Hugo, du lundi au vendredi, de 9 h 30 à 12 heures et de 15 heures à 18 heures, jusqu'au 8 janvier 1994.

(Le Monde *du 9 décembre.*)

– Nous sommes priés d'annoncer le décès de

Mme Paul LE QUÉRÉ,
née Annette Wapler,
agrégée de l'Université,

qui s'est éteinte à son domicile, dans sa quatre-vingt-unième année.

L'inhumation a eu lieu à Nassandres (Eure), dans l'intimité familiale.

De la part de
M. Philippe Urban,
son fils,
M. et Mme Michel Rapin,
M. et Mme Jean Wapler,
M. et Mme Etienne Wapler,
M. et Mme Charles Wapler,
ses sœur, frères, beau-frère, belles-sœurs,
Leurs enfants et petits-enfants,
Les familles parentes et alliées,
Ses amis,
Et ses élèves.

9, rue Félicien-David,
75016 Paris.

– Denise Prat,
sa sœur,
Ses neveux,
Ses petits-neveux,
Ses amies et amis,
ont la tristesse de faire part du décès, le 4 décembre 1993, de

Germaine SÉNÉCHAL LERENO,
avocat honoraire au barreau de Paris,
chevalier de la Légion d'honneur,
médaille de la Résistance.

Ses obsèques auront lieu au crématorium du cimetière du Père-Lachaise, lundi 13 décembre 1993, à 15 h 45.

– Le directeur du personnel et des services généraux,
Ses amis,
Et collègues du ministère de l'économie et du ministère du budget,
ont la très grande tristesse de faire part du décès accidentel de

Dominique PIRONE,

survenu le mercredi 1er décembre 1993.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité, au cimetière du Père-Lachaise, le jeudi 9 décembre.

139, rue de Bercy,
Télédoc 273,
75012 Paris.

– Francis et Anne-Marie Duhamel,
Anny Rozen,
ses grands-parents,
Georges et Janine Rozen,
ses parents,
Emmanuelle Betham,
sa sœur,
William Betham,
Christian, Bernard, Anne, Marc, Olivier et Corinne Duhamel,
Leurs épouses, leurs époux,
Et leurs enfants,
ont le chagrin d'annoncer le décès de

Romain ROZEN,

survenu accidentellement le 6 décembre 1993, à l'âge de vingt-deux ans.

Les obsèques auront lieu au crématorium du cimetière du Père-Lachaise, le vendredi 17 décembre, à 15 h 45.

Ni fleurs ni couronnes, les dons peuvent être adressés à l'association Club de la Borde, clinique de La Borde, 41700 Cour-Cheverny.

Anniversaires

– Il y a un an, le 11 décembre 1992, mourait

Alain BOUYSSY.

« Cent ans après, coquin de sort, il manquait encore. »

Ses amis pensent à lui.

Alain BOUYSSY,
professeur de physique
à l'université Paris-Sud-XI (Orsay),
président du département de physique
nous a quittés le 11 décembre 1992.

Quel vide as-tu laissé !

Combien manquent à tes amis, enseignants, chercheurs, ATOS, étudiants, ton intelligence, ton dévouement à la cause de l'Université, ton *humour, ton efficacité, ta rigueur inlassables.*

– Le 10 décembre 1992,

Daniel DESCHAMPS

nous a quittés.

Tous ceux qui l'ont connu et qu'il a aimés se souviendront de lui, aujourd'hui, dans la fidélité à sa mémoire.

In memoriam.

Odette de LASCOUPS

† 10 décembre 1984.

CARNET DU MONDE
Renseignements :
40-65-29-94

Nicole DUMONT.

Il y a un an déjà...

Claude Weisz.

Messes anniversaires

– Une messe sera célébrée le *12 décembre 1993*, à *10 h 30*, en l'église de Sablé (Sarthe), à la mémoire de

Joël LE THEULE,
ministre de la défense,
maire de Sablé,

pour le treizième anniversaire de sa mort.

« Ma demeure est la maison du Seigneur en la longueur des jours. »
Psaume 22.

Communications diverses

– Samedi 11 décembre 1993, à 20 h 30, concert salle Cortot, 78, rue Cardinet, Paris-17e.
Ténor : Philippe Pouly ; pianiste Isabelle Poulain.
Caldara, Scarlatti, Mozart, Bellini, Rossini, Fauré, Guastavino, Mompou, Guridi, Tosti.
Réservations : 46-56-17-21.

Conférences

– Université Paris-I Panthéon-Sorbonne : L'université permanente organise de janvier à avril 1994, à l'Institut d'art et archéologie, 3, rue Michelet, Paris-6e, un cycle de conférences en archéologie et histoire de l'art.

Neuf thèmes seront traités en six séances chacun ; 1re séance, le mardi 4 janvier 1994.

Inscriptions et renseignements auprès de Claire Alix, les mardis, au 43-25-50-99, poste 157, ou auprès du Centre d'éducation permanente : *45-35-39-50 ; 45-35-45-32.*

Deux disparitions

Le peintre Abidine

Le peintre Abidine est mort d'un cancer pulmonaire le 7 décembre, à l'hôpital de Villejuif. Il était âgé de quatre-vingts ans.

Si Abidine est considéré aujourd'hui, en Turquie, comme l'un des plus grands artistes modernes du pays, il n'en a pas toujours été ainsi, tant s'en faut. Peintre et homme de conviction qui s'est battu pour la liberté de parole, il y a connu la répression et l'exil avant se fixer au début des années 50 à Paris, où il a exposé très régulièrement jusqu'aux années 70 (1).

Né à Istanbul en 1913, Abidine Dino, dit Abidine, commence à faire ses armes à quinze ans dans le dessin d'humour et la presse. Au début des années 30, il participe à la création du premier groupe d'avant-garde en Turquie, le Groupe D. Il est ensuite invité en Union soviétique de 1934 à 1938, où il se consacre à la peinture et au cinéma et se lie d'amitié avec Eisenstein et Meyerhold. De retour en Turquie après un passage à Paris en 1939, il replonge dans le militantisme d'avant-garde en animant des revues littéraires et politiques (2), et en fondant, le Groupe du port, qui tente de rapprocher l'art d'un public plus populaire.

Ce gêneur, ami proche du poète Nazim Ikmet, dont il illustre les poèmes dès les années 30, vit ensuite des années d'exil en Anatolie, où il peint des œuvres inspirées par l'espace et la vie paysanne de la province. Au début des années 50, il décide de s'expatrier.

Installé à Paris en 1952, il retrouve Tzara, avec qui il s'était lié d'amitié à Paris à la veille de la guerre, et travaille un temps la poterie à Vallauris, aux côtés de Picasso et de Chagall. Sa première exposition à Paris, Galerie Kleber, en 1955, est présentée par Soupault. En 1958, il expose au Musée d'Antibes des abstractions dramatiques.

Au fil des années et des circonstances, le peintre de séries intitulées *Tortures* ou *Longue marche*, évolue vers une sorte de paysagisme intérieur onirique et raffiné, pour finalement faire de sa peinture une espèce d'exercice méditatif.

G. B.

(1) La Galerie Vielle-du-Temple, 23, rue Vieille-du-Temple, Paris 4e, expose actuellement des dessins d'Abidine.

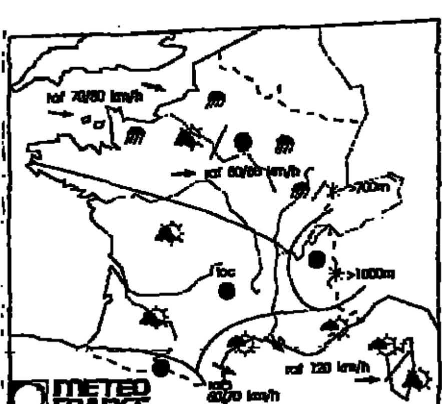
(2) Trois de ses livres, *Mains, le Péra Palace* et *Visages pile ou face* ont été publiés chez Fata Morgana. En hommage à Abidine, France-Culture rediffusera quatre émissions de la série « A voix nue », du 3 au 6 janvier à 11 h 30.

La veuve de l'écrivain Paul Nizan

Henriette Nizan, veuve de l'écrivain Paul Nizan, est morte mardi 7 décembre d'une crise cardiaque, à l'âge de quatre-vingt-six ans.

[Née à Paris le 1er janvier 1907, Henriette Nizan avait rencontré Paul Nizan à un bal de l'*Ecole normale supérieure*, en compagnie de Jean-Paul Sartre et Raymond Aron, qui seront les témoins de leur mariage en décembre 1927. Paul Nizan meurt au front en mai 1940. Fille du chef d'orchestre Robert Alphen, devenu banquier après avoir été blessé à la guerre de 1914-1918, Henriette Nizan, pendant la guerre, se réfugie avec ses deux enfants aux Etats-Unis, où elle travaille à la section française de la Voix de l'Amérique, grâce à son cousin Claude Lévi-Strauss. Après la guerre, elle sera journaliste à *Franc-Tireur* et *France-Dimanche*. En 1980, elle avait écrit, en collaboration avec Annie Cohen-Solal, *Paul Nizan communiste* (Grasset). En 1990, elle avait publié ses *Libres mémoires* (Laffont).]

MÉTÉOROLOGIE



Samedi : temps variable et venté. – Entre deux perturbations, un ciel mitigé dominera ce samedi, sauf sur les régions méditerranéennes *qui seront ensoleillées.* Des Pyrénées au sud du Massif-Central et aux Alpes, il pleuvra le matin, avec de la neige en moyenne montagne. Dans la journée, des averses de neige persisteront dans les Alpes au-dessus de 1 000 mètres.
De la Normandie et du Nord à l'Ile-de-France et au Nord-Est, les éclaircies seront entrecoupées d'averses par moments. Il neigera au-dessus de 700 m. sur Vosges et Jura. Un vent d'ouest sensible accompagnera ces averses, atteignant 70/80 km/h au maximum près de la Manche.
Les régions de l'Ouest au Centre et au Lyonnais ne risqueront que quelques gouttes éparses sous les passages nuageux. En soirée, il recommencera à pleuvoir sur la pointe de Bretagne. Attention, des Bouches-du-Rhône au Var et à la Corse, le vent de nord-ouest soufflera fort, et *les rafales pourront atteindre 110 à 130 km/h.*
Les températures seront en légère baisse : des minima le plus souvent compris entre 4 et 8 degrés, et des maxima entre 8 et 13 degrés du nord au sud du pays.

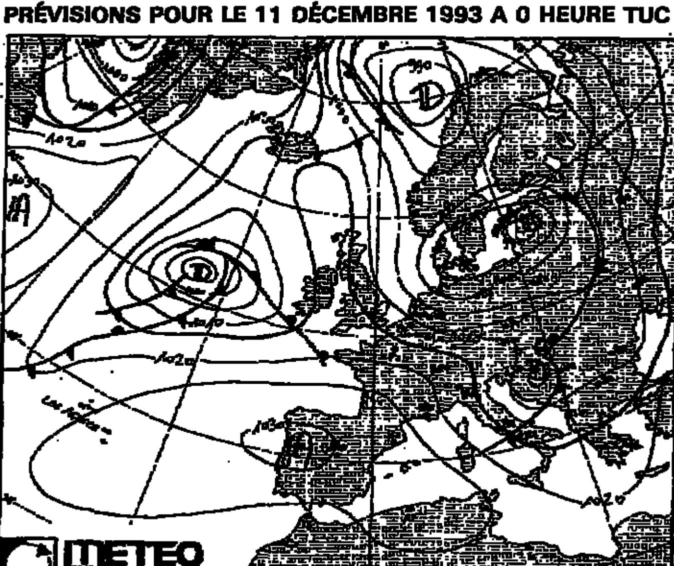
(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

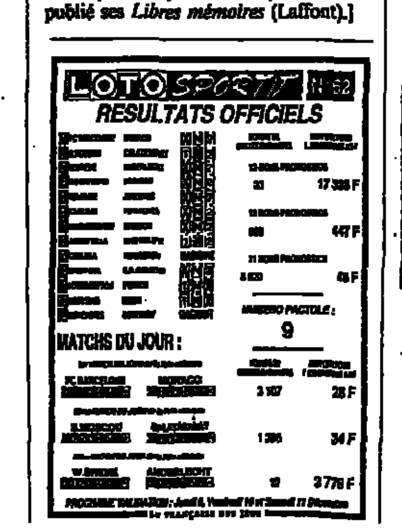
TEMPÉRATURES maxima - minima	
FRANCE	
AJACCIO	17/ 7
BIARRITZ	15/11
BORDEAUX	15/11
BOURGES	10/ 7
BREST	11/ 9
CAEN	11/ 7
CHERBOURG	10/ 8
CLERMONT-FER.	14/ 9
DIJON	12/ 6
GRENOBLE	15/ 4
LILLE	10/ 8
LIMOGES	10/ 8
LYON, BRON	15/ 6
MARSEILLE	17/ 6
NANCY, ESSEY	11/ 7
NANTES	12/ 9
NICE	16/ 7
PARIS-MONTS	11/ 8
PAU	15/ 9
PERPIGNAN	18/ 7
POINTE-A-PITRE	31/19
RENNES	11/ 9
ST-ETIENNE	15/ 7
STRASBOURG	12/ 7
TOULOUSE	15/ 9
TOURS	11/ 8
ÉTRANGER	
ALGER	20/ 3
AMSTERDAM	9/ 4
ATHÈNES	–/ –
BANGKOK	32/22
BARCELONE	15/ 4
BELGRADE	14/ 3
BERLIN	9/ 4
BRUXELLES	10/ 6
COPENHAGUE	6/–1
DAKAR	25/20
GENÈVE	13/ 7
ISTANBUL	10/10
JÉRUSALEM	16/ 6
LE CAIRE	21/12
LISBONNE	15/11
LONDRES	10/ 5
LOS ANGELES	16/10
LUXEMBOURG	8/ 4
MADRID	5/ 0
MARRAKECH	18/ 7
MEXICO	20/ 9
MILAN	6/–2
MONTRÉAL	3/–5
MOSCOU	–1/–3
NAIROBI	24/13
NEW-DELHI	25/ 8
NEW-YORK	10/ 3
PALMA-DE-MAJ.	20/ 2
PÉKIN	6/–2
RIO-DE-JANEIRO	–/ –
ROME	16/10
HONGKONG	25/20
SÉVILLE	19/ 7
SINGAPOUR	31/23
STOCKHOLM	–2/–5
SYDNEY	24/19
TOKYO	15/ 7
TUNIS	21/ 7
VARSOVIE	8/ 4
VENISE	7/ 5
VIENNE	15/ 8

Valeurs extrêmes relevées entre le 09-12-1993 à 18 heures TUC et le 10-12-1993 à 6 heures TUC

TUC = temps universel coordonné, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

PRÉVISIONS POUR LE 11 DÉCEMBRE 1993 A 0 HEURE TUC





RADIO-TÉLÉVISION

VENDREDI 10 DÉCEMBRE

TF 1

15.30 Feuilleton : La Clinique de la Forêt-Noire.
16.15 Jeu : Une famille en or.
16.40 Club Dorothée. Charles s'en charge ; Trois filles à la maison ; Jeux.
17.50 Série : Premiers baisers.
18.20 Série : Hélène et les garçons.
18.50 Magazine : Coucou, c'est nous ! Présenté par Christophe Dechavanne. Invité : Philippe Khorsand.
19.50 Divertissement : Le Bébête Show (et à 0.45).
20.00 Journal et Météo.
20.40 Magazine : Mystères. Présenté par Alexandre Baloud. Le docteur X ; L'OVNI de Falcon Lake ; Jack l'Eventreur ; Le troisième secret de Fatima ; Démonstrations et tests de voyance, par Juliette Delaforest et Serge de Ladet.
22.45 Magazine : Ushuaïa. Présenté par Nicolas Hulot. En Chine (2e partie). Les géants du Mekong, de Frédéric Hedengue ; Le chevalier des baleines, d'Etienne Verhaegen ; Free Riding, de Daniel Lafarge ; Troubadour du ciel, de Gilles Santantonio.
23.50 Série : Paire d'as.
0.50 Journal et Météo.
0.55 Série : Côté cœur.

FRANCE 2

15.45 Variétés : La Chance aux chansons. Emission présentée par Pascal Sevran. On chante le métro.
16.45 Jeu : Des chiffres et des lettres.
17.10 Magazine : Giga. Avec les séries : Un toit pour dix ; Sauvés par le gong ; Le Prince de Bel-Air.
18.40 Jeu : Un pour tous.
19.20 Jeu : Que le meilleur gagne.
20.00 Journal, Journal des courses, Météo et Point route.
20.50 ▶ Téléfilm : Les Démoniaques. De Pierre Koralnik.
22.20 Magazine : Bouillon de culture. Présenté par Bernard Pivot. Thème : le cinéma américain. Invité : Robert Altman, à propos de son film *Short Cuts, les Américains*, primé au Festival de Venise.
23.40 Journal et Météo.
0.00 Hommage à Alexandre Trauner : Voyage surprise d'Alexandre Trauner. Documentaire de Teri Wehn-Damisch.

FRANCE 3

15.15 Série : La croisière s'amuse.
16.10 Magazine : La Fièvre de l'après-midi.
17.43 Magazine : Une pêche d'enfer.
18.25 Jeu : Questions pour un champion.
18.50 Un livre, un jour. *Raymond Aron*, de Nicolas Baverez.
19.00 Le 19-20 de l'information.
20.05 Divertissement : La Grande Classe.
20.30 Le Journal des sports.
20.45 INC.
20.50 ▶ Magazine : Thalassa. Présenté par Georges Pernoud, en direct du 33e Salon nautique à la Porte de Versailles. La route du Nord, de Jean-Pierre Bozon, Nina Beliaeva et Laurent Desvaux.
21.50 Magazine : Faut pas rêver. Présenté par Sylvain Augier. Invité : Raymond Devos. Australie : le reporter du Bush, de Patrick Boitet et Arnaud Mansir ; Syrie : le souk de Damas, de Frédéric Soltan et Dominique Rabotteau ; Des châteaux en Espagne, de Josep Serra et Franck Duprat.
22.50 Journal et Météo.
23.15 Magazine : Passions de jeunesse. Présenté par Christine Ockrent. Invité : Christian Clavier.
0.10 Court métrage : Libre court. Mireille et Barnabé aimeraient bien en avoir un, de Laurent Bénéguy.
0.20 Continentales. L'Eurojournal : l'info en v.o.

CANAL PLUS

15.00 Cinéma : Un été sans histoires. ■ Film français de Philippe Harel (1992).
16.00 Magazine : L'Œil du cyclone.
16.30 Téléfilm : Un otage de trop. De Philippe Galland.
17.50 Surprises.
18.00 Canaille peluche. Baby Folies.

— En clair jusqu'à 20.30 —

18.30 Ça cartoon.
18.45 Magazine : Nulle part ailleurs. Présenté par Philippe Gildas et Antoine de Caunes. Invitée : Estelle Hallyday.
20.15 Football. Lens-Lille. Match de 21e journée du championnat de France de D1, en direct ; à 20.30 coup d'envoi.
22.30 Magazine : Les KO de Canal.
22.50 Flash d'informations.
23.00 Cinéma : Indochine. ■■ Film français de Régis Wargnier (1991).
1.30 Cinéma : Puppetmaster 2. □ Film américain de David Allen (1990).

ARTE

— Sur le câble jusqu'à 19.00 —

17.00 Documentaire : Histoire parallèle (rediff.).
17.55 Documentaire : Ladies Night. De Wolfgang Kraesze (rediff.).
19.00 Série : The New Statesman. De Geoffrey Sax.
19.35 Documentaire : Toni Morrison. D'Alan Benson.
20.30 8 1/2 Journal.
20.40 Téléfilm : Des souris et des chats. De Hajo Gies.
22.15 Magazine : Macadam. Le Décompte, la vie de Leoluca Orlando, documentaire de Wolf Gaudlitz.
23.25 Cinéma : La Force des sentiments. ■ Film allemand d'Alexander Kluge (1983) (v.o., 110 min.).

M 6

17.00 Variétés : Multitop.
17.30 Série : L'Etalon noir.
18.00 Série : Code Quantum.
19.00 Série : Deux flics à Miami.
19.54 Six minutes d'informations, Météo.
20.00 Série : Madame est servie.
20.35 Magazine : Capital.
20.45 Téléfilm : Brigade suspecte. De Jerry Jameson.
22.30 Série : Mission impossible.
23.30 Magazine : Les Enquêtes de Capital. L'économie palestinienne, reportage de Jean-Christophe Klotz.
0.00 Magazine : Sexy Zap.
0.30 Six minutes première heure.
0.40 Musique : Culture rock. La saga de David Bowie.

FRANCE-CULTURE

20.30 Radio archives. Constantin Brancusi.
21.32 Musique : Black and Blue. Electrique Miles Davis.
22.40 Les Nuits magnétiques. La punition (4).
0.05 Du jour au lendemain. Dans la bibliothèque de... Henri Maldiney.
0.50 Musique : Coda. Les Mille et Une nuits (5).

FRANCE-MUSIQUE

20.30 Concert (donné le 8 octobre au Théâtre du Châtelet) : Ce qu'on entend sur la montagne, poème symphonique n° 1 de Liszt ; Une symphonie alpestre, de R. Strauss, par l'Orchestre national de France, dir. Jeffrey Tate.
23.09 Jazz club. Par Claude Carrière et Jean Delmas. En direct de la Villa à Paris : Jean Toussaint, saxophoniste, avec Jean-Michel Pilc, piano, Thomas Bramerie, contrebasse, Mark Mondesir, batterie.

Les interventions à la radio

France-Inter, 19 h 20 : *« GATT, Europe, y a-t-il deux chemins pour la France ? »*, avec Philippe de Villiers (« Objections »).
BFM, 19 h 35 : Marc Viénot (« Voix off »).

IMAGES — DANIEL SCHNEIDERMANN

A l'aventure

PARMI les aventures que tout homme moderne peut être amené à vivre, figure l'arrivée du câble. L'affaire commence par d'énigmatiques travaux dans la rue, et des problèmes de stationnement. Une fuite de gaz ? Non. Quelques appels à la mairie, où l'on n'est pas au courant, et dans de mystérieuses sociétés dotées de standards beethoveniens suffiront à le confirmer : c'est bien le câble qui arrive. Le câble ! Les images de demain ! La BBC ! La RAI ! La télévision espagnole ! Un robinet à foot-ball et à documentaires !

Quelques mois à peine après la fin des travaux, voici venir le préposé à l'abonnement, avec son sourire conquérant et son carnet à souches. Sans préambule, le préposé aborde les choses sérieuses : les tarifs. A-t-il une brochure, un dépliant coloré pour allécher le client ? Non, rien d'autre que le carnet à souches. Peu importe, on était décidé à signer d'avance. On signe. Puis : à propos, il faudra compter 300 F de frais d'installation. Quelques jours encore, et voici le technicien qui perce, colle, règle. Règle si bien qu'il en dérègle le magnétoscope. Il ne demande pas mieux que de le régler à nouveau : 190 F supplémentaires.

Le technicien parti, il faut apprivoiser un nouveau compagnon familier : le Visiopass. Détrônant le décodeur, c'est le Visiopass qui donnera désormais accès à Canal Plus – et aux nouvelles chaînes à péage.

Mais le Visiopass, s'il a certainement un cœur d'or, le cache sous une rude écorce. *« Vous ne pouvez pas acheter »*, réplique-t-il délicieusement quand on lui demande gentiment d'accéder à Canal Plus. On réprime une brève pulsion visiopassicide, on appelle la société au standard beethovenien, on appelle Canal Plus, on finit par comprendre que l'on a hérité d'une « carte Visiopass » défectueuse, incident qui survient parfois, mais très rarement.

En attendant la nouvelle carte, qui ne saurait tarder, on se goinfre de météo en espagnol, en anglais, en italien : quelle griserie ! Mais la plus riche innovation nous attend derrière le huitième bouton de la télécommande. Sur le huitième canal, en effet, rien d'autre qu'une grille : en format réduit, comme en vitrine, une douzaine de chaînes nous y proposent leurs charmes. Entrez voir les strip-teaseuses d'Amanda Lear sur TF 1 ! Venez plutôt voir Boujenah sur France 2 ! Laissez-vous tenter sur la Trois par Christine Ockrent et le maire de Saint-Pétersbourg. Accourez sur CNN, où Jacques Delors parle anglais mieux encore que dans « Les guignols de l'info » ! Déjà l'on pressent que l'on y tuera plus d'une soirée, incapable de choisir, désespéré de renoncer à tous les autres programmes en en choisissant un seul, jouissant pour une fois de l'illusion, multicolore et scintillante, de dominer la situation.

Les programmes complets de radio, de télévision et une sélection du câble sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi. Signification des symboles : ▶ Signalé dans « le Monde radio-télévision » ; □ Film à éviter ; ■ On peut voir ; ■■ Ne pas manquer ; ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

SAMEDI 11 DÉCEMBRE

TF 1

6.00 Série : Mésaventures (et à 4.35).
6.30 Club mini Zig-Zag.
7.20 Club mini.
8.20 Télé-shopping.
8.55 Club Dorothée.
10.20 Télévitrine.
10.43 Météo (et à 11.43).
10.45 Magazine : Ça me dit... et vous ? Avec les séries : Dinosaures, La Maison en folie.
11.45 Jeu : La Roue de la fortune.
12.20 Jeu : Le Juste Prix.
12.50 Magazine : A vrai dire.
12.55 Météo et Journal.
13.15 Magazine : Reportages. Dominici... quarante ans de rumeurs, de Bernard Nicolas et Jean-Michel Chappes.
13.55 Jeu : Millionnaire.
14.15 Divertissement : Ciné gags (et à 17.25).
14.20 La Une est à vous. Avec la série : Agence tous risques.
17.30 Magazine : Trente millions d'amis.
18.00 Divertissement : Les Roucasseries. Invité : Michel Galabru.
18.30 Divertissement : Vidéo gag.
19.00 Série : Beverly Hills.
20.00 Journal, Tiercé et Météo.
20.45 Divertissement : Les Grosses Têtes. Présenté par Philippe Bouvard.
22.40 Téléfilm : La Vengeance faite femme. De Thomas J. Wright.
0.20 Magazine : Formule foot. Championnat de France : Le Havre-Marseille et Lens-Lille, Cannes-Bordeaux, Lyon-Angers, Monaco-Saint-Etienne ; Résultats des autres matches.
0.55 Spécial sport : Freestyle.

FRANCE 2

6.05 Documentaire : Cousteau, à la redécouverte du monde. (rediff.).
6.50 Dessin animé.
7.00 Debout les petits bouts.
8.00 Hanna Barbera Dingue Dong.
9.00 Magazine : Grands galops (et à 4.10). Avec à 9.20, Sur les pistes, de Pierrette Brès.
9.25 Magazine : Samedi aventure. Le monde secret des chauves-souris.
10.30 Le Magazine de l'emploi.
11.35 Magazine : La Revue de presse de Michèle Cotta (et à 4.50).
12.35 Expression directe. PC ; PS.
12.59 Journal et Météo.

13.25 Magazine : Géopolis. Présenté par Claude Sérillon. Le Gabon : fin du mirage, de Richared Binet et Jean-Bernard Mériaux.
14.15 Magazine : Animalia. Au nom du dromadaire indien.
15.20 Magazine : Samedi sport. A 15.25, Tiercé, en direct de Vincennes ; A 15.35, Magazine : Terre de foot. Dossier : Le mal du football français et ses remèdes, avec David Ginola, joueur au PSG ; Joseph-Antoine Bel, gardien de but de l'AS Saint-Etienne ; Robert Herbin, ex-entraîneur de l'équipe de Saint-Etienne. Magazine : présentation de l'équipe des Glasgow Rangers ; Les commentateurs en Amérique du Sud ; Présentation des Orlando Pirates et des Kaiser Chiefs ; Actualité : retour sur les coupes d'Europe ; A 17.00, Football (match de 2e division) : Beauvais-Nancy.
18.50 INC.
18.55 Magazine : Frou-frou. Présenté par Christine Bravo. Invitée : Charlotte de Turckheim.
19.50 Tirage du Loto (et à 20.45).
20.00 Journal, Journal des courses et Météo.
20.50 Variétés : Ovations. Emission présentée par Nagui. Les Beatles
22.30 Sport : Boxe. Championnat d'Europe des poids moyens, en direct de Berck : Frédéric Sellier (France) contre Agostino Cardamone (Italie).
23.50 Journal et Météo.
0.15 Magazine : La 25e Heure. Présenté par Jacques Perrin. La Chasse aux loups, de Zlatina Rousseva.

FRANCE 3

7.30 Magazine : L'Heure du golf. Le magazine ; La compétition : le Seniors British Open.
8.00 Magazine : Espace entreprises. Découverte d'une entreprise ; L'Homme du jour.
9.00 Magazine : Terres francophones.
9.30 Magazine olympique. De Michel Drhey. L'actualité sportive.
10.00 Magazine : Rencontres à XV. Présenté par Jean Abeilhou, Jean-Paul Cazeneuve et Marc Guillaume. Gros plan sur le comité de Bretagne.
10.30 Magazine : Mascarines. Présenté par Gladys Says.
11.00 Magazine : Le Jardin des bêtes. Présenté par Pierre Rousselet-Blanc.
12.00 Flash d'informations.
12.05 Télévision régionale.
12.45 Journal.
13.00 Jeu : Les Dicos d'or. Finale présentée par Elise Lucet et Bernard Pivot, en direct de l'Assemblée nationale : lecture de la dictée et des questions.
13.45 Samedi chez vous (et à 14.50, 16.45).
14.00 Série : La croisière s'amuse.
17.40 ▶ Magazine : Montagne. Rencontre avec Périne Pellen ; Reportage : Le Ladakh, petit Tibet, de Claude Francillon et Christophe Delachat.
18.25 Jeu : Questions pour un champion. Animé par Julien Lepers.
18.50 Un livre, un jour. La bibliothèque des tout-petits : « le Nez », de Nicolas Gogol, illustré par Guennadi Spirin.
19.00 Le 19-20 de l'information. De 19.09 à 19.31, le journal de la région.
20.05 Divertissement : Yacapa. Présenté par Pascal Brunner.
20.30 Le Journal des sports.
20.50 Jeu : Les Dicos d'or. Corrigé et résultats de la finale, présentés par Elise Lucet et Bernard Pivot, en direct de l'Assemblée nationale.
22.05 Série : La Guerre blanche. Des milliards de dollars, de Pedro Maso Paulet.
23.40 Journal et Météo.
0.05 Jamais sans mon livre. Magazine présenté par Bernard Rapp. Invités : Antonia Byatt (*Possession*) ; Jack-Alain Léger (*Jacob Jacobi*) ; Javier Marias (*Un cœur si blanc*) ; Michel Chandeigne (*le Traité de Luis Frois*).

CANAL PLUS

— En clair jusqu'à 7.25 —

7.00 CBS Evening News.
7.25 Les Superstars du catch.
8.18 Surprises.
8.35 Cinéma : Pico et Columbus. ■ Film d'animation allemand de Michael Schoemann et David Reilly (1993).
9.55 Cinéma : Un été sans histoires. ■ Film français de Philippe Harel (1992).
11.00 Sport : Ski. Descente messieurs de la Coupe du monde, en direct de Val-d'Isère. Ou : Téléfilm : La Loi des Rangers.

— En clair jusqu'à 14.00 —

12.30 Flash d'informations.
12.35 Magazine : 24 heures. Présenté par Erik Gilbert.
13.30 ▶ Magazine : Courants d'airs. Présenté par Estelle Hallyday.
14.00 Téléfilm : L'Obsession de Pat Bennett. De John Nicolella. Ou : Ski : descente messieurs.
15.35 Concert : Rod Stewart.
16.25 Surprises.
16.45 Magazine : Avis de grand frais. Présenté par François Pécheux. Spécial Hawaii.
17.05 Sport : Football américain.

— En clair jusqu'à 20.30 —

18.00 Décode pas Bunny.
18.55 Série animée : Chipie & Clyde.
19.05 Dessin animé : Les Simpson.
19.30 Flash d'informations.
19.35 Magazine : Le Plein de super. Présenté par Yvan Le Bolloc'h et Bruno Solo.
20.30 Téléfilm : Les Envoûtées de l'espace 1. De Dan Curtis.
22.05 Flash d'informations.
22.10 Surprises.
22.15 Magazine : Jour de foot.
23.00 Cinéma : Panics. □ Film américain d'Andrew Fleming (1988).
0.20 Cinéma : La Fille de l'air. □ Film français de Maroun Bagdadi (1992).

ARTE

— Sur le câble jusqu'à 19.00 —

17.00 Documentaire : Toni Morrison. D'Alan Benson (rediff.).
17.55 Magazine : Mégamix (rediff.).
19.00 Magazine : Via Regio. Sur les traces du passé. Sofia, Lituanie, Russie de l'Ouest.
19.25 Chronique : Le Dessous des cartes. De Jean-Christophe Victor. Les Allemands de la Volga.
19.35 Documentaire : Histoire parallèle. Actualités allemandes et américaines de la semaine du 11 décembre 1943.
20.30 8 1/2 Journal.
20.40 Documentaire : Apartheid. De Jean-Michel Meurice.
22.40 Téléfilm : Oh pardon ! Tu dormais. De Jane Birkin.
0.20 Cinéma d'animation : Snark.

M 6

6.45 Musique : Boulevard des clips (et à 1.10, 7.00).
8.00 M 6 Kid.
10.00 M 6 boutique. Télé-achat.
10.30 Infoconsommation.
10.35 Variétés : Multitop.
11.50 Série : Les Années coup de cœur.
12.20 Série : Ma sorcière bien-aimée.
12.55 La Saga des séries. Invité : Jean-Claude Bouillon.
13.00 Série : Brigade de nuit.
13.55 Série : Tonnerre mécanique.
15.05 Série : Covington Cross.
16.10 Série : Département S.
17.15 Série : L'Aventurier.
17.50 Série : Le Saint.
18.45 Magazine : Les Enquêtes de Capital.
19.15 Magazine : Turbo. Présenté par Dominique Chapatte.
19.54 Six minutes d'informations, Météo.
20.00 Série : Classe mannequin.
20.35 Magazine : Stars et couronnes (et à 1.00).
20.50 Téléfilm : Très belle et trop naïve. De Giuseppe Patroni.
23.55 Série : Soko, brigade des stups.
0.50 Informations : Six minutes première heure.

FRANCE-CULTURE

20.30 Photo-portrait. Martin Szekely, designer.
20.45 Dramatique. Vie et mort d'une parole – Hommage à Jean-Pierre Colas, de Georges Peyrou.
22.35 Musique : Opus. Tran Quang Hai.
0.05 Clair de nuit. Rencontre avec Jean-Christophe Camps et Carole Rieussec, du groupe électro-acoustique Kristoff K Roll.

FRANCE-MUSIQUE

19.30 Soirée lyrique (en direct du nouvel Opéra d'Helsinki) : Kullervo, de Sallinen, par le Chœur et l'Orchestre de l'Opéra national de Finlande, dir. Ulf Soederblom.
23.00 Maestro. Erich Leinsdorf, par Anne-Charlotte Remond.
0.05 Les Fantaisies du voyageur. Par Daniel Caux.

Le Monde

AU JOUR LE JOUR

Déroutant

Un TGV Paris-Montpellier lancé à pleine vitesse s'est égaré en rase campagne, à l'est de Lyon, sur une voie où l'avait expédié un aiguillage distrait, ou facétieux. Il a dû revenir sur ses pas.

Il y a quelque temps, un avion de ligne avait failli s'écraser au sol, comme une pomme tombée d'un arbre, parce qu'on avait arrêté les moteurs en plein ciel, croyant rentrer le train d'atterrissage.

Chaque semaine, la chronique rapporte des cas d'automobilistes prenant les autoroutes à contresens ou de camionneurs piquant un somme tout en roulant et se réveillant sur les bas-côtés.

Pourquoi voudrait-on que les machinistes de tous véhicules aient plus de sûreté, dans la gestion de leurs itinéraires, que ceux qui conduisent la nation toujours dans le brouillard et parfois dans le mur?

PROCYON

L'ESSENTIEL

La télématique du *Monde* :
3615 LEMONDE
3617 LMDOC
et 36-29-04-56

Demain
Heures locales

Avec l'arrivée de l'hiver, Clermont-Ferrand a fait le compte de ses capacités d'accueil pour les déshérités. Dans la préfecture d'Auvergne, les associations humanitaires tentent de répondre à la montée de la précarité liée à la crise et aux effets des plans sociaux de Michelin.

Ce numéro comporte un cahier : «Temps libre» folioté I à XII

Le numéro du «Monde» daté vendredi 10 décembre 1993 a été tiré à 485 176 exemplaires

A Oslo

Nelson Mandela et Frederik De Klerk reçoivent conjointement le prix Nobel de la paix

Les deux lauréats du prix Nobel de la paix, Nelson Mandela et Frederik de Klerk, devaient recevoir, vendredi matin 10 décembre, leur récompense lors d'une cérémonie organisée à l'hôtel de ville d'Oslo, en présence du roi Harald et de la reine Sonja, des membres du gouvernement norvégien et du corps diplomatique. Deux anciens lauréats sud-africains d'un Nobel, l'archevêque anglican du Cap, Desmond Tutu (paix 1984), et l'écrivain Nadine Gordimer (littérature 1991), devaient également assister à la cérémonie. MM. De Klerk et Mandela recevront conjointement 6,7 millions de couronnes suédoises (800 000 dollars). Ils ont été récompensés pour avoir mis l'Afrique du Sud sur la voie d'une démocratie multiraciale. Dans ses attendus, le jury du Nobel, a souligné *«leurs efforts visant à la disparition pacifique du régime de l'apartheid et à l'établissement d'une nouvelle Afrique du Sud démocratique et non raciale.»*

Arrivé mardi à Oslo, Nelson Mandela a qualifié son prix Nobel de *«victoire pour les forces démocratiques en Afrique du Sud».* Ce prix récompense aussi *«la communauté internationale qui a soutenu notre combat contre l'apartheid»,* a ajouté le président du Congrès national africain (ANC).

Nous publions ci-dessous un texte sur Nelson Mandela que l'écrivain sud-africain, Nadine Gordimer, nous a remis. Les droits ont été versés à la fondation «Voter Education Program in South Africa».

TÉMOIGNAGE

Au rendez-vous de la victoire

par Nadine Gordimer

NELSON MANDELA est aujourd'hui l'un des hommes les plus célèbres de la planète. Un de ces rares personnages, contrairement à ceux qui ont rendu notre siècle infâme avec *le fascisme, le racisme et la guerre,* qui marquera notre époque parce qu'il a fait progresser l'humanité. Ainsi, restera-t-il dans l'histoire; il appartient au monde.

Naturellement nous, Sud-Africains, nous sommes de cet avis et nous le voyons comme ça. Mais il nous appartient et – avant tout – nous lui appartenons, même si c'est à un autre niveau, et d'une manière différente.

Il y a parmi nous ceux qui le connaissaient enfant, chez lui, là-bas dans le Transkei, et qui voient, derrière son visage vieillissant buriné par les épreuves de la vie clandestine et de la prison, les doux contours d'une jeunesse pétillante et ignorante de ses propres qualités intérieures masquées par un banal appétit de vivre. Il y a *les combattants pour la liberté qui* ont sacrifié leur vie et qui ne sont plus là. Il y a ceux qui voient au-delà de ses apparitions publiques ou télévisées, de ses photos publiées dans les journaux d'aujourd'hui, le visage, la stature et l'allure qu'il avait, lorsqu'il s'exprima devant le tribunal au moment où il fut condamné à mort pour ses actions contre l'apartheid et lança ce message qu'il a porté partout, au milieu de nombreux dangers : *«J'ai chéri l'idéal d'une société démocratique et libre, où tout le monde vit en harmonie et avec des chances égales. C'est un idéal pour lequel j'espère vivre et que j'espère concrétiser. Mais si c'est nécessaire, je suis prêt à mourir pour cet idéal.»*

On est tenté d'être anecdotique à propos de Mandela. De parler – quiconque ayant eu un contact même bref avec lui – du plaisir qu'il se souvienne, comme du plaisir de se souvenir. Cet homme, tel Atlas portant notre futur sur ses épaules bien droites, a semble-t-il la faculté de se souvenir, à l'aide d'une sorte de système mnémotechnique (peut-être développé au cours de ses longues années de méditation en prison), de ceux qu'il n'a peut-être pas vus depuis des années, de ceux qu'il a rencontrés de manière furtive, au cours de ces dernières semaines, lors de séances de serrements de mains. Mais ce n'est pas un truc de bête politique. Ça a l'air insignifiant, mais c'est profond : effacement de soi et faculté de vivre pour les autres, sont les caractéristiques majeures de sa personnalité.

Maintenant, il voyage dans notre pays, c'est un être en chair et en os pour des millions de personnes. Emprisonné pendant vingt-sept ans, au milieu de nous – car Robben Island se voit de Table Mountain, au Cap et la prison de Pollsmore est en pleine ville – et cependant, enseveli. On l'a fait taire. Son image a été effacée : il était interdit de reproduire sa photo dans les journaux ou autres médias. Il aurait pu si facilement devenir une légende, ses traits recomposés en icône d'espoirs irréalisables, et une liberté reculant sans cesse au fur et à mesure que chaque vague de résistance était écrasée dans notre pays et semblait vaincue, et le monde extérieur était indifférent. Mais les gens sentaient qu'il endurait ce qu'ils savaient : les terribles humiliations de la prison étaient des expériences quotidiennes pour les gens de couleur soumis aux dures lois des «laissez-passer» et à d'innombrables autres restrictions civiles qui ont engendré, pour des générations, une vaste prison de non-criminels en Afrique du Sud.

Une figure mythique

Lorsque lui et ses codétenus devaient casser des pierres et arracher des algues à l'océan Atlantique, les gens simples, des Noirs, étaient envoyés par les autorités carcérales comme esclaves dans des fermes. Son peuple l'a chéri en son sein, avec des mots dans ses chants et ses cantiques, comme exemple de résistance; avec les requêtes, présentées à la fois par les dirigeants en exil et les militants de l'intérieur, pour qu'une sentence de relaxe soit prononcée à son égard. Entre autres nouvelles que l'on pouvait avoir de lui en prison, nous avons appris que sa fierté était un tout, était sa vie, sa vie avec son peuple qu'il recevait à travers les murs de sa prison, de même que tous ces gens le gardaient avec eux.

Ce double sens était l'essence même de la résistance. La forte probabilité qu'il meure en prison n'a jamais été prise en considération. Le mouvement de libération n'a jamais douté qu'il deviendrait une figure mythique, un Che Guevara réapparaissant un jour en une résurrection mystique, sur un cheval blanc; car au moment où un personnage se transforme en mythe, il disparaît à jamais comme chef assumant le présent dans la faiblesse de sa chair.

Naturellement, il est difficile d'écrire sur un phénomène comme Mandela, sans devenir hagiographe. Mais il n'est pas une figure déifiée, malgré sa popularité; et cette popularité en cette période de négociations fructueuses entre Blancs et Noirs, s'étend dans toutes les directions au-delà de la confiance et du respect que lui vouent ces Noirs et ces Blancs en guerre contre l'apartheid. Alors que j'étais en train d'écrire ces lignes, j'ai entendu à la radio qu'un sondage révélait que 68 % des hommes d'affaires sud-africains souhaitaient voir Nelson Mandela président de l'Afrique du Sud. Loin d'être une figure angélique, la qualité majeure de Mandela est justement d'être un homme, tellement et absolument un homme, d'être la quintessence même de l'humain, dans l'acception que ce terme devrait avoir, pourrait avoir, mais qu'il a si rarement. Il appartient complètement à la vie réelle, vécue dans un endroit et à une époque précis et, en relation avec le monde. Il est l'épicentre de notre temps; le nôtre en Afrique du Sud et, le vôtre, où que vous soyez. Il y a en effet deux sortes de leaders : l'homme ou la femme qui se détermine par ambition personnelle et celui ou celle qui le fait pour autrui. Pour les uns, la force vient de l'intérieur, pour les autres, l'énergie naît des besoins des autres et de leurs exigences.

La dynamique des qualités de chef de Mandela vient de ce qu'il porte en lui le désintéressement (l'altruisme) de recevoir et d'agir au delà de sa propre charge d'énergie. Il a été un leader révolutionnaire au courage énorme; il est un négociateur politique d'une extraordinaire habileté et sagesse, un homme d'Etat dévoué à la cause d'une transition pacifique. Il a souffert et survécu à plus du tiers de sa vie passé en prison. Il en est sorti sans faire entendre un cri de vengeance. Il a éprouvé, en retour, à sa sortie de prison, beaucoup de chagrins personnels et familiaux. Il a tout supporté. C'est évident! Non seulement parce que la liberté de son peuple en Afrique du Sud est son souffle vital, mais aussi parce qu'il est de ces êtres rares pour qui la famille humaine est sa famille. Lorsqu'il parle de l'Afrique du Sud comme de la maison de *tous les Africains du Sud, Blancs et Noirs,* il pense ce qu'il dit. Exactement comme lors de son procès, il fit le serment d'être prêt à mourir pour cet idéal.

Au rendez-vous de la victoire il y a de la place pour tous. Les actes et les paroles de Mandela montrent que sans cette condition il n'y a pas de victoire possible, pour personne.

► *Nadine Gordimer est sud-africaine. Elle a obtenu le prix Nobel de littérature en 1991.*

Attentats contre des cinémas près du Caire

Un policier a été tué et cinq personnes ont été blessées, jeudi 9 décembre, lorsque des inconnus, vraisemblablement des extrémistes musulmans, ont tiré contre deux cinémas voisins à Hélouane, dans la banlieue sud du Caire, a-t-on appris de source policière. Les assaillants qui se trouvaient à bord de deux véhicules, s'étaient déguisés en militaires et ont lancé des bombes fumigènes avant d'ouvrir le feu sur les spectateurs qui sortaient des deux salles de cinéma. – *(AFP.)*

Echec d'une tentative de détournement d'un avion d'Air France

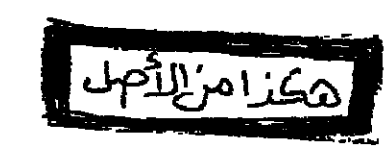
Un homme se disant de nationalité algérienne a été maîtrisé par le groupe d'intervention de la police nationale, vendredi 10 décembre, alors qu'il tentait de détourner, sur l'aéroport de *Nice, un Airbus A-320 d'Air* France.

Il menaçait de faire sauter l'appareil avec une bombe si le plein de carburant n'était pas effectué pour lui permettre de rejoindre Tripoli (Libye). Le pirate de l'air avait accepté que les 123 passagers et l'hôtesse du vol 2306 quittent l'avion qui s'était posé sans encombres à 12 h 16, en provenance de l'aéroport Paris-Charles-de-Gaulle. Il a été trouvé en possession d'un couteau. Le *ministre de l'intérieur a rendu* hommage au sang-froid de l'équipage.

Les prix à la consommation sont restés stables en novembre

La hausse des prix à la consommation a été contenue dans une fourchette de 0 % à +0,1 % en France en novembre, selon l'indice provisoire publié par l'INSEE, vendredi 10 décembre. Depuis le début de l'année comme sur un an, la hausse est comprise dans une fourchette de 2,1 % à 2,2 %.

En octobre, *les prix avaient* augmenté de 0,2 %, après une progression de 0,4 % en septembre, 0 % *et* août *et* +0,1 % en juillet. Le mois dernier, les seuls hausses sensibles concernent l'*alimentation* (0,4 %), *la* santé (0,3 %) et les loyers (0,3 %). En revanche, les tarifs publics *hors énergie ont baissé* (de –0,3 %) ainsi que les produits manufacturés (0,2 %)).

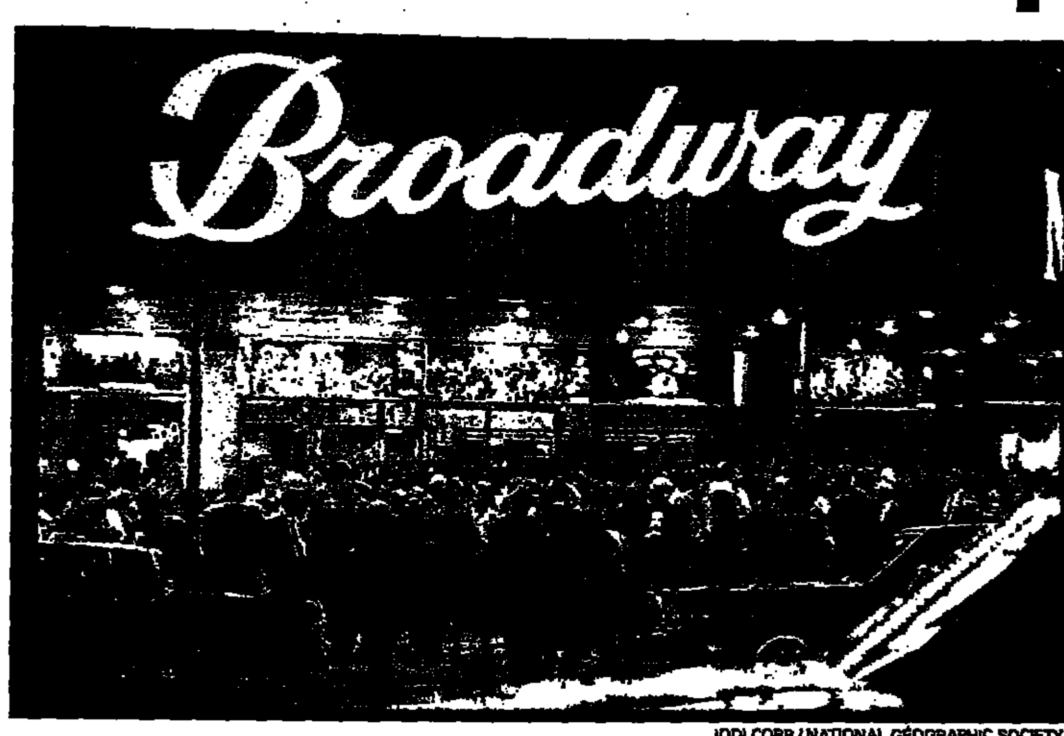


Le Monde

temps libre

VOYAGE

Avenue d'Amérique



JODI COBB / NATIONAL GEOGRAPHIC SOCIETY

Trente kilomètres d'avenue qui livrent bataille à travers Manhattan et le Bronx : l'une des plus longues artères du monde est aussi celle où, au-delà de New-York, se sont toujours exprimés les rêves, les espoirs, mais aussi les déceptions de la nation américaine: Broadway. Plus calme, sur l'autre rive, Brooklyn Heights, refuge de l'intelligentsia, cultive l'esprit de quartier et la douceur de vivre à l'ancienne.

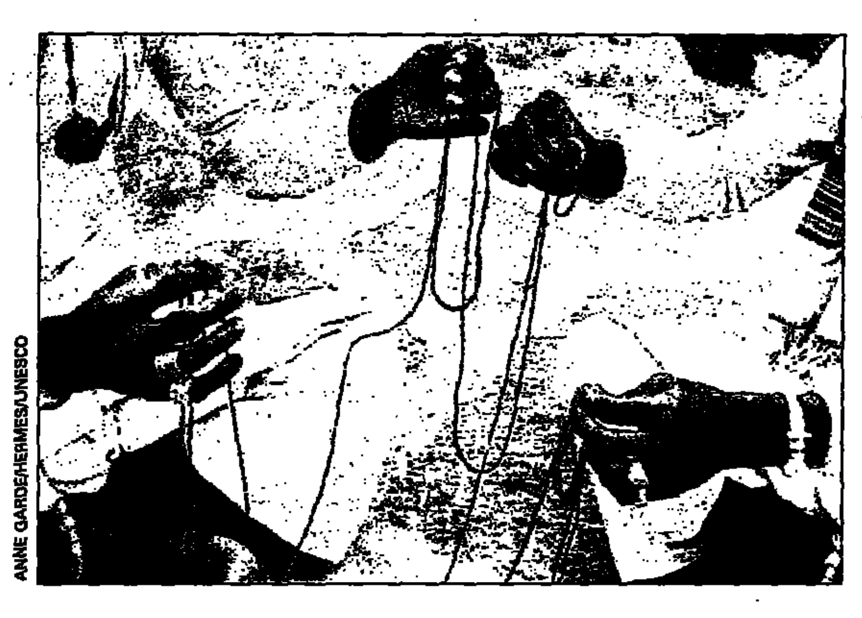
(Lire pages III, VI et VII.)

STYLE

Au fil de la soie

Jamais la soie n'aura été proposée à un cours aussi bas. En boutiques et jusqu'aux rayons des grandes surfaces, chemisiers, tailleurs, tuniques, affichent des prix qui semblent irréels . A cela il faudrait chercher une explication du côté de la Chine, qui a repris les choses en main et retrouvé à son avantage les « routes » que l'histoire de ce commerce lui reconnaît. En relançant son industrie de manière autoritaire, en privilégiant la quantité sur la qualité, elle domine à nouveau un secteur qu'elle semble solidement maîtriser.

(Lire page IV.)


ANNE GARDE/HERMES/UNESCO




LIN DELPIERRE/METIS

RENCONTRE

Chez Butor

Rencontre avec Michel Butor, dans sa maison de Haute-Savoie, justement baptisée A l'écart. A l'écart où se tient l'auteur de *la Modification*, prix Renaudot en 1957, l'un des hommes pivots du nouveau roman, exilé de Paris, accueilli par l'université de Genève où il donnera des cours durant près de vingt ans. « Retraite » studieuse pour celui qui s'interroge sur le futur de la littérature et prévoit l'arrivée du « power-book », la lecture « vidéo portative », comme imminente et peut-être même souhaitable.

(Lire page XII.)

Lire aussi

Livres en péril
Comment mieux aimer, et mieux entretenir, ces livres qui nous entourent et qu'on néglige ?
(Lire page VIII.)

Gestes d'Orient
Divertissement ou thérapeutique, la danse orientale, nouveau phénomène social.
(Lire page IX.)

L'Œil de Claude Sarraute (Lire page IV.)

FORMES

Le Japon de Paris



Parisiens et Japonais de Paris : quels sont leurs rapports, quelle est l'ambiance ?

Un Japonais plongé dans Paris subit une poussée d'adrénaline directement proportionnelle à l'étendue de son désarroi linguistico-culturel, multipliée par le carré de son *jet-lag*. Il paraît saisi comme une sardine dans la friture, et d'ailleurs le Japonais voyage par bancs. Par boîtes, climatisées, avec des roues en dessous et un guide à l'avant pour se déplacer dans ce vaste safari-photo dont nous, les Parisiens, sommes tour à tour les lions, les pigeons et les drôles de zèbres. Il doit avoir peur de mettre un pied au-dehors, de s'éloigner du groupe, comme si une bande de singes parigots risquait de l'enlever pour le faire vivre dans une tribu perchée. Je ne sais trop à quoi ressemble un Français lâché dans la foule de Tokyo. J'imagine qu'il râle, qu'il trouve tout petit et compliqué, quoique joli, qu'il est perdu lui aussi dans ces rues sans numéros. Ce n'est pas la même qualité de désarroi toutefois, le même effarement que celui des très courtois fils du ciel découvrant cette planète ahurissante où les indigènes sont d'emblée, à l'état naturel, de mauvaise humeur, où chaque voiture abrite à son volant un psychopathe dératé, où l'on trouve normal, affectueux, de joncher le moindre mètre carré de macadam de quelques crottes de chien. Nous sommes sales et imprévisibles, resquilleurs et bordéliques.

Il y a de quoi remonter dans les cars vite fait. Se blottir entre soi derrière le fanion du chef-explorateur. Aux yeux des Parisiens, les Japonais apparaissent souvent ainsi, par packs de cinquante, emballés sous verre automobile, bien habillés, souriant vaguement au spectacle de nos palais, de nos misères, de notre brusquerie si pittoresque, de cette rude Gaule, terre de contrastes, amusés peut-être, pour autant qu'on peut deviner une expression derrière leurs multiples protubérances vidéoscopiques. Ils passent, tels des nuages, sans rien casser, comme des obus inoffensifs. On ne les rencontre pas.

Les Japonais de Paris, qui vivent et travaillent ici depuis des années, ne sont pas moins mystérieux. Il y a quelques couturiers très chers, pas vraiment médiatisés, à part Kenzo et Kansaï. Le gros de la troupe japonaise, sa véritable ambassade en France, c'est la restauration. Pourquoi les Japonais sont-ils à l'Opéra en écrasante majorité ? Les Maghrébins avaient conquis un quartier pauvre, Belleville. Les Chinois, un autre un peu plus neuf, la porte d'Italie. Ils se rassemblaient pour des raisons de loyer, de religion, de langue, de famille, pour se tenir chaud. Mais les Japonais dans le triangle Capucines-Richelieu-Comédie-Française, n'ont pas choisi l'endroit le meilleur marché. Ils ne donnent pas l'impression de former une communauté . Il n'y a pas de Japantown. Ils ne font pas de fêtes. Il est vrai qu'ils sont très secrets.

On met longtemps à se lier avec un restaurateur japonais. Et ce n'est pas de sitôt qu'il vous tape sur l'épaule et vous offre un petit canon de chardonnay. Il y avait bien, il y a quelques années de cela, rue de la Michodière, une vieille dame japonaise qui devenait loquace dès qu'on abordait le sujet de son chat, et un serveur qui l'était aussi à cause du pastis. Place du marché Saint-Honoré, nous avons nos habitudes et nous échangeons quelques sourires. Rue du Sabot, les serveurs sont cordiaux, moustachus comme des Mexicains. Mais on est loin de l'aubergiste-confident. Les Japonais restent polis, s'en tiennent à une demi-douzaine de mots français, ne montrent pas d'émotion. On ne les voit jamais en colère. Parfois juste un peu déprimés.

Dans ma jeunesse, le Chinois c'était l'exotisme, et le porc aigre-doux était un tremplin vers l'inconnu, l'indépendance. Quand sont apparus les Japonais ? Dans les années 70/80 ? Ils ont peu à peu supplanté les Chinois dans mon imaginaire culinaire. J'ai des souvenirs d'amour chez les Japonais. Des scènes de baguettes et de serviettes brûlantes. C'est un signe d'intégration capital, évidemment, de servir de cadre à des relations sentimentales, à des conversations interminables, à des partages fumants de shabou-shabou. Et pourtant l'énigme ne s'est pas dissipée. Comment font-ils pour avoir des poissons aussi frais, des morceaux de poulpes fermes comme du pneu ? D'où viennent ces incroyables patisseries au haricot noir qu'ils vendent au prix de la truffe ? Et pourquoi, rue Daunou, par exemple, lorsqu'on pousse la porte, s'exclament-ils tous en chœur : « Alligator ! » Ce doit être leur dieu protecteur du bon appétit.

Michel Braudeau

(Lire nos articles page V.)

Rendez-vous

ILE-DE-FRANCE

La Martinique au CNIT

Quinze jours très chauds au CNIT, du 10 au 24 décembre, où la Martinique sera présente et colorée lors de l'opération « Coup de soleil », organisée par la Compagnie de la baie de Saint-Pierre, qui lance et fait plonger, en janvier 1994, son Mobilis, engin destiné à la découverte-promenade des navires coulés, lors de l'éruption, en mai 1902, du volcan de la Montagne Pelée. Village créole, espace voyages, Noël antillais (le 18 décembre), cuisine, musique, sport... le Nord caraïbe invite à La Défense.

Plissés chinois

Vestes et capes teintes à l'indigo, gansées de dragons et de fleurs, jupes en plissé, tabliers en point de croix, porte-bébé Dong, broderies de manches et d'épaules : ces raffinements caractérisent l'art textile du Guizhou. Cette province de Chine méridionale a préservé son identité culturelle dans un relief tourmenté propice aux particularismes. Une cinquantaine de pièces uniques sont exposées, certaines à acquérir (200 à 3 000 F). Orients, qui les a rapportées de ses voyages, les


D.R.

expose dans ses murs (29 et 36, rue des Boulangers, 75005 Paris, tél. : 46-34-54-20) jusqu'au 15 janvier 1994, tous *les jours sauf le dimanche*, de 10 h à 13 h et de 14 h à 19 h (le samedi jusqu'à 17 h). Initiative semblable de la Route des Indes (7, rue d'Argenteuil, 75001 Paris, tél. : 42-60-60-90) pour des châles du Cachemire (pièces de collection et vente de châles brodés), jusqu'au 9 janvier, tous les jours sauf le dimanche (10h-19 h, le samedi : 10-13 h et 14-18 h).

Lumières en capitale

Dix-neuf artistes, parmi lesquels Yann Kersalé, François Morellet, Keiichi Tahara, Holger Trülzsch, Nigel Coates et Nicolas Frize, ont participé à la consultation lancée par la Ville de Paris et la Fondation Electricité de France pour l'espace public parisien. Leurs projets sont exposés (jusqu'au 13 février) à l'Espace Electra, 6 rue Récamier, Paris-7e, du mardi au samedi, de 11 h 30 à 18 h 30.

Architectes et ingénieurs

Colloque organisé par l'école d'architecture de Paris-Tolbiac et le pavillon de l'Arsenal (21, boulevard Morland, Paris-4e. Tél. : 42-76-26-53), lundi 13 décembre, de 10 heures à 18 heures, sur le thème Architecture et construction, avec la participation d'architectes qui sont aussi ingénieurs, Paul Andreu, Bertrand Lemoine, Marc Mimram, et de Antonio Cruz (Espagne) et Livio Vacchini (Suisse). Entrée libre dans la limite des places disponibles.

George Sand intime

Exposition romantico-intimiste, jusqu'au 10 janvier, place Saint-Georges, dans l'ancien hôtel particulier de Thiers, propriété de l'Institut de France, où sont présentés plus de deux cents objets ayant appartenu à George Sand. Parcours : premier salon, la généalogie ; grand salon, les demeures de l'écrivain ; troisième, évocation de la romancière ; salon bleu, les amis, les amours. 27, place Saint-Georges, 75009 Paris. Tél. : 48-76-14-33. Entrée 25 F. Tous les jours, sauf lundi. Visite guidée, le mardi, 15 heures.

Le Louvre sans attendre

Les forfaits Phénix hôtels donnent le ticket d'entrée au Grand Louvre avec la clé de la chambre. Nuit, petit déjeuner, champagne à l'arrivée et le précieux sésame : 400 F (ou 640 F) pour deux adultes et un enfant partageant la chambre de ses parents (50 % de réduction pour une deuxième chambre) dans un petit hôtel de charme ; 740 F pour deux adultes et un enfant dans un trois étoiles ; 710 F par personne, en chambre double (4 étoiles). Réservations : tél. : 44-70-24-24 ; numéro vert pour la France : 05-06-12-12.

Calligraphies d'Occident

« Le plus grand chef-d'œuvre de la littérature n'est jamais qu'un alphabet en désordre. » Jean Cocteau, qui n'en était pas à une formule près – ni, il est vrai, à un dessin ou une tournure de trait près, – n'est pas absent du propos de l'exposition que présente, jusqu'au 30 décembre, le Sèvres Espace Loisirs sur le thème des « Calligraphies occidentales contemporaines ». De l'alphabet classique à l'abstraction poétique, cette manifestation propose un vaste panorama de cet art, qu'une dizaine de ténors français animeront de quelques une de leurs créations originales. Un espace de démonstration permettra au public de découvrir les bases de la calligraphie. SEL, 47-49, Grande-Rue 92310 Sèvres. Tél. : 45-34-28-28. Ouvert tous les jours de 13 à 19 heures.



D.R.

RÉGIONS

Garance ou Andrinople

Le rouge turc, ou rouge Andrinople, lancé au 19e siècle par les chimistes et les entreprises textiles de la région de Mulhouse qui s'inspiraient du rouge garance (obtenu à partir de la racine de cette plante), connut un grand succès à l'exportation vers l'Inde ou la Turquie. L'exposition qui retrace cette aventure est présentée à Mulhouse, au Musée de l'impression sur étoffes (jusqu'au 5 février. Tél : 16-89-45-51-20), qui possède 3 millions d'échantillons, 7 000 volumes et 1 500 objets d'art.

Tourisme fluvial

Près de 2 000 écluses sont repérées et notées dans ce quatrième guide-annuaire du tourisme fluvial qui entraîne l'amateur sur 8 500 kilomètres de rivières, fleuves et canaux de France. Une somme. Code de navigation, lieux de ravitaillement, sites touristiques, location de house-boats, clubs nautiques, rien ne semble avoir été omis dans l'ouvrage, désormais disponible dans une version anglaise et allemande, 60 % de la clientèle naviguant sur les cours d'eau de l'Hexagone étant étran-


D.R.

gère. Disponible à partir du 20 décembre, l'annuaire est édité par l'établissement public Voies navigables de France avec les éditions Danaë, diffusion Chiron, 119 F. Librairie VNF, 18, quai d'Austerlitz 75013 Paris (ou par correspondance, 30 F de port) et dans *les librairies.*

Savoie casse-cou

Impressions fortes en montagne : le bobsleigh sur piste olympique à La Plagne (Savoie). Taxi-bob en compagnie d'un pilote et d'un freineur professionnel : 50 secondes de descente sur 1 500 mètres de long à une vitesse de pointe de 105 km/h, 430 F. Ou bob raft, moins cher, moins rapide et sans pilote : quatre personnes sur un engin autoguidé et autofreiné, 1 min 45, 80 km/h, 160 F. Dans les deux cas (prêt du casque compris), il faut avoir plus de seize ans et, jusqu'à dix-huit ans, une autorisation parentale. A la vitesse, on peut préférer l'immersion glaciale : plongée sous glace dans le lac de Tignes (400 F le baptême, 1 400 F une journée et demie avec trois plongées d'un quart d'heure, certificat médical indispensable) ou, à l'inverse, l'escalade de cascades de glace. Renseignements au 79-09-12-73 ou à l'office de tourisme (tél. : 79-09-79-79).

Légendes dorées du Limousin

Région d'ardente dévotion, le Limousin (« Terre des saints ») s'est constitué, au fil des siècles, un patrimoine religieux tout à fait exceptionnel, dont l'exposition qui se déroule jusqu'au 9 mars au Musée du Luxembourg tente de cerner la diversité et la richesse. Témoins du travail de l'émail au Moyen-Age, des métaux et des pierres précieuses, une centaine de pièces, conservées dans les églises de cette province et prêtées par les communes, sont présentées sur un « scénario » du metteur en scène Denis Krief, ici, tour à tour, illustrateur de légendes, organisateur de liesse populaire, « montreur » de ferveur mystique. Musée du Luxembourg, 19, rue de Vaugirard 75006 Paris. Tél. : 42-34-25-95. Ouvert tous les jours, sauf le lundi, de 11 à 18 heures. Jusqu'au 9 mars. Entrée 26 F. Catalogue, 240 F.

Quimper au catalogue

Le Musée des beaux-arts de Quimper, l'un des plus riches et des plus méconnus de nos provinces, a fait peau neuve. On n'en aura que plus de plaisir à voir ou revoir ses peintures « bretonnes », ses gouaches de Max Jacob (natif de Quimper) et aussi ses Rubens, Largillière, Mignard, Hubert Robert, Fragonard, Oudry, Chasseriau (avec le fameux portrait de Marie-Thérèse Cabarrus) et autres Emile Bernard, Marquet ou Bazaine. D'autant plus que, grâce au mécénat de la Fondation Paribas, le Musée de Quimper dispose désormais d'un catalogue exhaustif tout en couleurs, dû au conservateur André Cariou (125 p. grand format, 120 F). Musée des beaux-arts, 40, place Saint-Corentin, 29000 Quimper. Tél : 98-95-45-20. Ouvert tous les jours de 10 à 12 heures et de 14 à 18 heures, sauf les mardis et jours fériés.

Un dictionnaire pour l'Alsace

Auteur, photographe et éditeur, Valéry d'Amboise édite, depuis 1988, des dictionnaires des régions. Avant la Bourgogne et après la Bretagne, qui s'était vu décerner le grand prix littéraire du tourisme 1993, ce Pic de la Mirandole des régions françaises publie un *Dictionnaire d'Amboise, Alsace*, inventaire des richesses du Bas et du Haut-Rhin (600 illustrations couleurs, 432 p., 295 F). Les éditions Michèle Trinckvel (4, rue Jacob, 75006 Paris, tél. : 43-54-93-30), pour leur part, consacrent *Archives d'Alsace*, de Jacques Borgé et Nicolas Viasnoff, à la vie de cette région à la fin du XIXe siècle. Un bel album en noir et blanc, 150 photos en noir et blanc, format 22 x 29, à un prix très raisonnable (99 F).

ETRANGER

Eurotunnel : compte à rebours

La vente des billets pour le Shuttle, le service de navettes d'Eurotunnel, débutera le 12 janvier prochain marquant ainsi, pour les automobilistes, le début du compte à rebours de la mise en service du tunnel sous la Manche qui doit être inauguré le 6 mai et mettra la France à 35 minutes de la Grande-Bretagne. Les billets seront vendus par les agences de voyages et les services commerciaux du Shuttle, au terminal de Calais (BP 69, 62231 Coquelles, 21-00-61-00) et à Paris, à la Maison de la Grande-Bretagne (19, rue des Mathurins, 75009 Paris, (1) 44-51-56-20). Le tarif, qui sera annoncé le 12 janvier, s'appliquera à toutes les voitures, quels que soient leur taille et le nombre de passagers. Il ne variera pas en fonction des heures mais comportera quatre niveaux de prix : basse, moyenne et haute saison, et week-ends de pointe. Avec des tarifs spéciaux pour les motos et les « courts séjours ». L'achat du billet pourra s'effectuer à l'avance ou sur place et on embarquera sur la première navette en partance. En période de pointe, la fréquence atteindra quatre départs par heure. Le service sera opérationnel 24 heures sur 24, 365 jours par an.

Le canapé de Sans-Souci

Genève cache le plus précieux de ses musées dans le vieil hôtel de Sellon, au creux de son artère la plus fermée, la rue des Granges. La Fondation *in memoriam* Tatiana-Zoubov, après rénovation, vient de rouvrir ses portes, avec sa collection de cinq cents meubles et objets, majoritairement du dix-huitième siècle européen, comme le fameux canapé des Hohenzollern, venu du château de Sans-Souci à Potsdam, ou des toiles de Mme Vigée-Lebrun, peintre favori de Marie-Antoinette. Dans ce musée, créé par le comte et la comtesse Zoubov en 1973, en mémoire de leur fille tuée dans un accident de voiture, quinze ans auparavant, on peut également admirer une série de rares émaux chinois ainsi que le brûle-parfum géant du palais impérial de Pékin à l'époque de Tseu-Hi. Musée Tatiana-Zoubov : 2, rue des Granges, 1200-Genève. Tél : 19-41-22-311-92-55. Visites guidées jeudi et samedi. Entrée 5 francs suisses.

Nouvelle-Angleterre en français

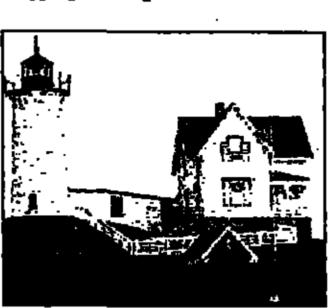
Discover New England, organisme fédérant les six Etats composant la Nouvelle-Angleterre (Connecticut, Maine, Massachusetts, New-Hampshire, Rhode Island et Vermont), édite une nouvelle brochure en français. Abondamment illustrée, elle décrit les hauts lieux touristiques de cette région du nord-est des Etats-Unis, les activités que l'on peut y pratiquer à chaque saison et divers itinéraires. Disponible gratuitement par le biais du Minitel 3615 USA, rubrique « régions ». Renseignements auprès de l'Office du tourisme des Etats-Unis à Paris : 42-60-57-15. Une brochure à compléter par le guide touristique de la Nouvelle-Angleterre, également en français, conçu par la compagnie Northwest Airlines et le Massachusetts Port Authority représenté, en France, par Express Conseil, 5 *bis*, rue du Louvre, 75001 Paris, tél : 44-77-88-00.

Foot made in USA

Chaque année à l'époque du Nouvel An, se déroulent aux Etats-Unis, du 30 décembre au 2 janvier, les grandes finales du football américain. Un spectacle haut en couleurs avec *pom pom girls*, chants et ambiance surchauffée où familles et amis ne ménagent pas leurs efforts pour encourager les équipes en présence. Un spectacle auquel Council Travel, spécialiste des Etats-Unis, propose d'assister à l'occasion des trois principales épreuves, le Sugar Bowl à la Nouvelle-Orléans (3 560 F par personne), l'Orange Bowl à Miami (4 590 F) et le Rose Bowl à Pasadena (6 290 F), en Californie, rencontre qui s'accompagne d'une spectaculaire parade. Des prix comprenant trois nuits en chambre double, les petits déjeuners, les transferts, l'assistance d'un accompagnateur et, bien sûr, les billets d'entrée au match. A ajouter, le *vol depuis Paris. A consulter, entre* autres, les tarifs promotionnels proposés, à partir du 25 décembre, par ce voyagiste. Renseignements dans les agences de voyages et chez Council Travel, notamment, au 16, rue de Vaugirard, 75006 Paris, tél. : (1) 46-34-02-90. Numéro vert : 05-148-148 et Minitel 3615 Council.

Noël lapon

Au cœur des paysages de la Laponie finlandaise, à la clarté mystérieuse des aurores boréales, le voyagiste Sagaland propose des fêtes de Noël exotiques à


D.R.

Kiilopaa, dans le cadre de vacances enneigées et actives : randonnées à ski de fond, promenades en traîneau tiré par des rennes, safari en motoneige, soirée « contes et légendes », fête de Turku et messe de minuit dans un village lapon. Les plus jeunes sont invités à battre la forêt, à la recherche de Touttu, un petit nain au service du Père Noël. Une parenthèse de 4 à 7 jours. A partir de 5 790 F par personne, prix comprenant le vol Paris-Helsinki, l'hébergement en pension complète (hôtel ou chalet), le sauna, l'encadrement pour le ski et les animations. Renseignements à l'agence V. O., 181, boulevard Pereire, 75017 Paris, tél : (1) 45-23-07-11.

Shopping à Londres

Les décorations de Noël sur Oxford Street, les vitrines des grands magasins et, *of course*, les bonnes affaires à l'occasion des soldes qui, à Londres, commencent dès le 27 décembre. Un cocktail concocté par Episodes, le voyagiste du groupe Accor, spécialiste des courts séjours, qui, jusqu'au *28 février, propose aux adeptes du* shopping à l'anglaise trois formules week-ends comprenant le vol de Paris (Air France), la nuit du samedi au dimanche avec un breakfast copieux et l'assurance. On a le choix entre l'hôtel Ibis Euston « 2 étoiles » (990 F par personne en chambre double), le Novotel Hammersmith « 3 étoiles » (1 285 F avec une carte de transport métro-bus et un bon d'achat chez Fortnum & Mason) ou le Saint James Court « 4 étoiles » (1 415 F avec le même bon d'achat et un repas offert pour chaque nuit supplémentaire). Possibilité de prolonger son séjour et de partir de province. Pour réserver, un coup de téléphone suffit, (1) 44-26-46-46), même la veille du départ. Numéro azur : 36-63-08-04. Et Minitel 3615 Episodes.

Palaces sur Nil

De la terrasse du Winter Palace, dans un jardin exotique, au cœur de Louxor, contempler le Nil et le lent passage des felouques. A l'image de ces Anglais fortunés qui, au siècle dernier, oubliaient en Egypte les brouillards britanniques. A portée de main, Karnak, relié au *temple de Louxor par l'allée des* Béliers, la vallée des Rois et celle des Reines, les colosses de Memnon. De l'hôtel Cataract, admirer l'île Eléphantine en compagnie du fantôme d'Agatha Christie qui appréciait ce palace de style victorien, construit en 1899, et remarquablement rénové. Deux hôtels gérés par la chaîne Sofitel et proposés, de décembre à mars, par le voyagiste Africatours (agences de voyages) dans le cadre de séjours de 8 jours : de 5 500 F à 7 600 F par personne, en chambre double avec petit déjeuner, transports aériens inclus.

VENTES

Deux dames sous l'ivoire

A travers des objets qui leur appartenaient, Marie-Antoinette et Mme Récamier affronteront, le 15 décembre, le feu des enchères : l'une à Drouot, l'autre à l'hôtel George-V.

A Drouot, la vente d'un service de table commandé par Marie-Antoinette fait figure d'événement, d'autant plus qu'il est relayé par la remarquable exposition de Versailles sur les tables royales, et par le spectacle de Robert Hossein, où la reine est graciée tous les soirs par le public. C'est dire la fascination exercée par cette femme, dont le dramatique contraste entre une vie futile et une mort atroce ne cesse d'inspirer des sentiments contradictoires.

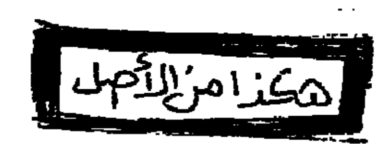
Commandé à Sèvres en 1784, ce service en porcelaine comptait à l'origine 239 pièces, dont le décor avait été choisi par la reine elle-même *« riche en couleurs variées, peinture et or »*, d'après les registres de Sèvres. Les meilleurs peintres de la Manufacture ont participé à sa réalisation. Disparu depuis deux siècles, il émerge en partie aujourd'hui, avec les cinquante pièces données en vente par un résident suisse. Détail important puisque le fait de venir de l'étranger lui permet d'y repartir sans tracasseries administratives. L'ensemble comprend des plats ronds, assiettes, tasses et soucoupes, pièces de formes diverses dont certaines rares, comme la paire de seaux à liqueur. Il sera divisé en vingt lots (estimés de 15 000 à 130 000 F) pour un total d'environ 800 000 F à 1 million de F. *Prix d'autant plus impressionnant* que le même service de provenance anonyme aurait été estimé entre 200 000 F et 300 000 F.

La stratégie inverse a été adoptée pour le mobilier de Mme Récamier, considéré comme un pan du patrimoine historique français, et qui ne sera pas divisé pour la vente. Estimé autour de 4 millions de francs, il se compose d'un ensemble de cinq sièges accompagnés d'un guéridon signé Jacob frères et de la fameuse chaise longue où Juliette aimait à s'alanguir. Commandé aux Jacob en 1798, ce salon incarne un des jalons de l'histoire des styles, qui marque la transition entre le Louis XVI finissant et l'Empire. Ce style éphémère est mis en évidence par certains détails décoratifs, notamment les sphinges ailées qui soutiennent les accotoirs des fauteuils. Malgré leur intérêt artistique, ces meubles tirent surtout leur valeur d'avoir été ceux de Mme Récamier. Légués à sa nièce, ils sont mis en vente par ses descendants. Des références historiques certaines sont parmi les éléments valorisants qui font toujours flamber les enchères.

Catherine Bedel

▶ Service de Marie-Antoinette, hôtel Drouot, 15 décembre, 14 heures. Exposition le 14 de 11 à 18 heures. Et le 15, de 11 à 12 heures. Etude Oger-Dumont, 22, rue Drouot, 75009. Tél. : 42-46-96-95.

▶ Salon de Mme Récamier, hôtel George V, 15 décembre. Exposition le 14 de 10 à 18 heures. Etude Ader-Tajan, 12, rue Favart, 75002. Tél : 42-61-80-07.



Montague Street

Classé district historique depuis 1965, le quartier de Brooklyn Heights ne possède qu'une seule rue commerçante : Montague Street.


FRANCK FOURNIER / CONTACT PRESS IMAGES

« Ici, au moins, à la différence de Manhattan, on peut voir le ciel. »

S'il s'affiche volontiers à Manhattan, c'est à Brooklyn que bat véritablement le cœur de New-York. Loin des artifices, au plus près d'une population trop souvent constituée en îlots aux allures de mini-ghettos ethniques et religieux mais qui s'efforce de préserver l'identité parfois confuse du district le plus peuplé (2,5 millions d'habitants), le plus attachant aussi des cinq *Boroughs* qui composent la ville de New-York. Woody Allen y est né, Paul Auster, « le plus européen des écrivains américains », aussi mais lui a choisi d'y rester et d'y vivre. C'est de là qu'il capte les reflets de sa *Cité de verre*, située de l'autre côté de la rivière. Depuis l'époque où les Hollandais s'établirent à New-Amsterdam (devenue New-York), en 1624, avant de fonder la ville de Brooklyn, douze ans plus tard, sous le nom de Breukelen, la quatrième agglomération américaine, par l'importance de sa population a effectué plusieurs fois la culbute. Par mimétisme, elle fait aujourd'hui semblant de s'affairer. Mais à la différence de Manhattan, elle sait quand et où il convient de décrocher. Pour se réfugier dans quelque havre de paix qu'elle s'efforce de ceinturer de maisonnettes en brique rouge, à l'abri de frondaisons aux couleurs de l'automne. Situé face à *Wall Street* qu'il semble narguer, le quartier résidentiel de Brooklyn Heights, classé district historique en 1965, cultive un caractère provincial que le visiteur aura plaisir à découvrir. En essayant d'oublier que « l'autre-Brooklyn » (1), terre privilégiée d'immigration située de l'autre côté de la rue ou presque, est trop souvent synonyme de pauvreté, de crimes en tout genre et de désespoir à en juger par les faits divers qui, régulièrement, font la « une » de la presse new-yorkaise.

« Ici, au moins, à la différence de Manhattan, on peut voir le ciel », s'esclaffe Robert W. Ohlerking, un spécialiste en communication qui s'est pris de passion pour Brooklyn Heights. « Ou tout au moins le faîte des églises », aurait-il pu ajouter. De Henry Street où l'église évangélique luthérienne rivalise avec la First Presbyterian Church sise juste en face, en passant par l'Unitarian Church, à l'angle de Monroe Place et la Grace Church de Hicks Street, ce périmètre pour privilégiés a des allures de « petite Rome ». Avec, parfois, des contraintes qui rebutent le touriste. Ainsi, l'imposante Plymouth Church de Hickers-Orange Street n'accueille-t-elle que les 450 membres de cette congrégation protestante créée par les descendants des Pères fondateurs. C'est dans ce sanctuaire, sans aucun attrait, vu de l'extérieur, qu'Abraham Lincoln est venu affirmer sa foi dans l'abolition de l'esclavage en février 1860, peu avant d'annoncer sa candidature à la présidence des Etats-Unis.

Mais les trésors, souvent dissimulés, de *Brooklyn Heights*, la « communauté la plus urbaine » dépeinte par Elliot Willensky, un historien qui y vit (2) sont aussi accessibles aux mécréants. *« Quand le métro est arrivé à Brooklyn (c'était en 1908), l'aristocratie locale a commencé à vendre les imposantes maisons particulières qu'elle possédait dans ce quartier qui a toujours été essentiellement résidentiel »*, rappelle M. Ohlerking. Au fil des générations, les nouveaux propriétaires qui appartiennent aujourd'hui en grande partie à l'intelligentsia et à la finance new-yorkaise, ont su en conserver le cachet. Il suffit de quitter la célèbre Promenade surplombant les docks qui offre une vue imprenable sur ce qui reste du port de Manhattan et sur la pointe de l'île, avec le pont de Brooklyn en guise de frontière naturelle, et de s'égarer dans les rues Ramson, Pierrepont, Hicks (où débouchent les anciennes écuries de Grace Court Alley) pour retrouver les pavillons d'antan et leurs escaliers de pierre.

Les « années rugissantes » puisque c'est ainsi que l'on a baptisé la décennie 80, lorsque l'affairisme était roi, ont incité nombre de fortunés de Manhattan à enjamber l'East River pour se transformer en *Brooklynites*, en habitants de Brooklyn et tout particulièrement de cet endroit préservé. La spéculation immobilière qui s'en est suivie a contraint une partie de la middle-class locale a quitter leurs maisonnettes de pierre brune et la structure de la population a changé. Pour séduire ces nouveaux arrivants aux salaires à six chiffres ou davantage, des boutiques de luxe et des restaurants au goût du jour ont peu à peu chassé les commerces traditionnels et la cuisine familiale de chez *Foffe's*, dans Montague Street, la seule artère commerçante du quartier. Celle-ci a cependant conservé beaucoup d'attraits, ne serait-ce que l'équilibre miraculeusement préservé entre touristes et résidents qui lui rendent visite.

« **Dieu merci**, on y trouve aussi une importante communauté d'artistes, aux côtés des banquiers et des avocats, qui a su éviter à ce quartier un conformisme qui l'aurait dénaturé », souligne Ellen Freudenheim, l'auteur d'un guide très détaillé et empreint d'humour sur Brooklyn (3). Musiciens, peintres et graphistes ont élu domicile un peu plus loin, dans des lofts réhabilités, à proximité du pont qui, depuis 1883, a permis à Brooklyn de prendre pied sur Manhattan. Dans un secteur condamné au mal-vivre depuis que le ferry a cessé de fonctionner et auquel ils redonnent espoir. C'est sous l'une des arches du Brooklyn Bridge que rockers et rappeurs ont installé une salle de fortune pour leurs auditions et les concerts publics. A leur façon, ils contribuent à secouer le caractère parfois trop compassé, trop œcuménique de Brooklyn Heights, ce « quartier des églises » qui hésite encore à se convertir.

De notre envoyé spécial

Serge Marti

(1) *Brooklyn. People and places. Past & Present.* Par Grace Glueck et Paul Gardner. Editions Harry N. Abrams. New-York.

(2) *When Brooklyn was the world. 1920-1957.* Par Elliot Willensky. Editions Harmony Books. New-York.

(3) *Brooklyn. Where to go, what to do, how to get there.* Par Ellen Freudenheim. Editions St Martin's Press. New-York.

PIGNON SUR RUE

75 The Height's Casino

Pendant longtemps, ce bel immeuble de brique rouge a abrité de nombreux jeux en salle réservés aux sportifs de *Brooklyn Heights* tout de blanc vêtus. Il a été transformé en un club moderne – et privé – de squash et de tennis. Admirer le fronton.

76 Sirius House

Le courtier maritime qui a jeté l'ancre et s'est façonné à l'intérieur de l'édifice un bureau en forme de cabine de navire affirme avoir trouvé sa bonne étoile. Sirius était le nom de son bateau préféré dont il reste une maquette. Plus prosaïquement, la Sirius House est aussi le siège de l'Association de sauvegarde du front de mer de Brooklyn.

98 Bossert

Pendant un quart de siècle, cet hôtel a accueilli les joueurs de baseball de la célèbre équipe des *Dodgers* qui a quitté Brooklyn en 1957 pour gagner les stades plus ensoleillés de Californie. A présent, Bossert est un établissement privé ouvert uniquement aux 3 000 volontaires des Témoins de Jéhovah qui font régulièrement rapport à leur quartier général, pour l'ensemble du monde. Celui-ci a longtemps été situé à deux *blocks* de là avant d'émigrer un peu plus loin, dans une petite zone industrielle. Là, travaillent et prient 12 000 fidèles. Le hall d'entrée et son magnifique plafond à caissons témoignent du luxe général de l'immeuble.

107 Slades

Ce restaurant, qui a l'avantage de disposer d'une terrasse très prisée par la clientèle *yuppie*, vaut autant par le décor (bar en bois, plafond à caissons et exposition permanente de photos au mur) que par la qualité de la cuisine au regard de prix plutôt modérés (coquilles Saint-Jacques à 13 dollars et râble de lapin – une rareté aux Etats-Unis – à 15 dollars). Parfait pour le *brunch* du dimanche matin. Très fréquenté à la sortie de la messe, l'église St Anne étant tout près. (Tél. : [718] 858 12 00).

114 Delicatessen. Lassen & Hennigs

Ce *salad-bar* bien achalandé est connu des amateurs d'épicerie fine. On y trouve quantité de fromages, des pâtés « à la française » (fabriqués par « Les Trois Petits Cochons », ça ne s'invente pas) et du pain baguette à l'oignon. A la disposition des incurables : l'infect café américain à 80 cents le gobelet.

129 Brooklyn Heights Press

Du *Citizen Kane* au petit pied mais où les drogués de la « locale » trouveront des sujets d'émotion. Le quartier le plus huppé de Brooklyn possède là le siège de son quotidien d'informations générales et d'un hebdomadaire davantage « éditorialisé ». La crise de la publicité a, semble-t-il, épargné cette forme de presse de proximité. Descendre quelques marches pour jeter un coup d'œil à la salle de rédaction, bien vétuste.

134 S&H Hardware / Houseware

Cette petite droguerie où il semble *a priori* impossible de retrouver une vis dans une botte de boulons est typique des commerces traditionnels qui jalonnaient Montague Street il y a une dizaine d'années, avant que Brooklyn Heights commence sa « gentrification ».

144 Heights Cranford

L'intérêt de cette agence immobilière, joliment décorée et ornée d'un *bow window*, ainsi que des deux autres concurrents qui l'encadrent, réside dans les photos exposées en vitrine. Elles offrent un intéressant aperçu des maisons particulières et des intérieurs d'appartements que l'on peut trouver dans les rues avoisinantes. Au prix de 395 000 dollars (2 millions de francs) pour un ravissant duplex. Négociable, bien sûr !

180 Off-Track Betting

Le changement de décor est radical. A quelques mètres des boutiques branchées qui sont la concession à la modernité faite par les « Hauts de Brooklyn », se trouve l'agence locale du PMU, le Pari mutuel urbain à l'américaine. Un autre monde. Vissée aux écrans qui affichent le résultat des courses, une clientèle, pauvre et noire pour l'essentiel, joue et perd les dollars prélevés sur le *welfare*, l'aide sociale distribuée par la ville.

141 Samoa

Le *Nail Salon* se trouve au deuxième étage. Inutile de se lancer dans la recherche d'une quelconque urbanité ; à part la patronne, aucune des employées coréennes ne comprend l'anglais. La manucure et la pose d'ongles décorés à la demande fait désormais partie d'un rituel, au moins hebdomadaire, pour les femmes américaines. On trouve des *Nail Shops* partout dans New-York, ouverts tard la nuit. Compter 7 à 10 dollars pour un *French Manucure*.

RIVERAIN

Muffins et bonnes paroles

D'AUTRES exigeraient un mirador pour suivre à loisir – et à distance – la vie de *Brooklyn Heights*. James Mentemerano considère, lui, que son petit *Cranberry Shop*, situé au ras du pavé de Henry Street et à un jet de pierre de la Promenade, est le poste d'observation idéal. Chaque jour que fait le dieu-dollar, dès que le soleil commence à lécher les piles du plus célèbre pont de New-York et jusque tard le soir, ce natif de Brooklyn d'origine italienne nourrit son petit monde. En petits pains chauds et beurrés, les *muffins*, et en bonnes paroles. Depuis plus de seize ans qu'il ouvre sa boutique aux employés du tribunal fédéral voisin et à la clientèle huppée de Pierrepont Street, James a appris à connaître et à aimer ce quartier, qu'il considère comme « *le plus spécifique* » de Brooklyn.

« Il est vrai qu'une partie importante de la population locale appartient à l'élite intellectuelle et artistique new-yorkaise sur laquelle se sont greffés, durant les années 80, les financiers de Wall Street, qui n'avaient que la rivière à traverser pour s'installer dans des brownstones. *C'est un endroit cher pour ceux qui y vivent, et on y trouve surtout des Blancs,* admet-il. *Mais* Brooklyn-Heights *a réussi tout de même à préserver une classe moyenne que je retrouve dans ma clientèle. C'est une communauté solide, assez homogène, où les nouveaux arrivants sont identiques à ceux qui sont partis.* » Mais le temps presse, et James doit déjà s'absenter de son échoppe familiale, où s'affairent une quinzaine d'employés à l'heure du déjeuner, pour se consacrer à l'autre facette de sa double vie : l'encouragement à la vie locale.

Aujourd'hui, il a rendez-vous avec la propriétaire de la Music Barge, une péniche amarrée sur l'emplacement de l'ancien terminal du ferry qui accueille, chaque samedi soir... un orchestre de chambre ! Au ras des flots et face à la pointe de Manhattan. Le propriétaire du Cranberry Shop n'est pas trop inquiet. Comme sa boutique, la Music Barge affiche déjà complet.

Soie : la revanche chinoise

L'histoire de la soie fut longtemps celle du « vol » à la Chine du secret de son invention. Aujourd'hui, la mère-patrie de cette étoffe prend une éclatante revanche commerciale sur les pays qui jadis s'emparèrent de sa technique.



ANNE GARDE / HERMES / UNESCO

Les Chinois de nouveau en position de conquérants sur la Route de la soie.

Les savants du monde entier qui, en 1991, grâce à la munificence du sultan d'Oman, purent, de Venise à Osaka, reconstituer la Route maritime de la soie se demandèrent, les premiers jours, qui était ce Français rubicond, pas l'air intello pour deux sous, embarqué avec eux, jusqu'au jour où Jean-Jacques Boucher leur en boucha un coin par une communication étourdissante sur l'histoire de la soie et de ses techniques.

Le Quai d'Orsay ayant, en 1990, d'autres chats à fouetter que de fournir à l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture l'« expert *soie* » *qu'elle lui demandait*, c'est l'UNESCO elle-même qui dégota M. Boucher, à l'enseigne Au ver à soie, dans le Sentier. Etablissement en entresol, fondé en 1820, *Ludovicus XVIII regnante*, et se fichant complètement des artifices de nos modernes étalagistes. Entre ses ordinateurs et les pyramides doucement scintillantes des cinq cent soixante coloris actuels de *« soie pour broderie, tapisserie, couture » – « mais il y a cent ans, nous proposions trois mille teintes... »* –, Jean-Jacques Boucher remonte d'abord un peu le cours terminologique de l'Histoire.

« Savez-vous que le mot « gaze » vient de Gaza, cité palestinienne à présent sous les feux de l'actualité politique, jadis un des entrepôts majeurs de la soie ? Et que Mussolini descendait de soyeux ayant importé du tissu de Mossoul, la fameuse mousseline de soie...

– Et la France dans tout cela ?

– Contrairement à une idée reçue, ce n'est pas Henri IV qui lança la sériciculture chez nous. Avignon pontificale déjà avait eu ses filatures, car en ce temps-là était respecté le droit canon qui prescrit trois matières pour les vêtements sacerdotaux : lin, laine ou soie. On ne voyait pas, comme après les prescriptions mal interprétées du concile Vatican II, des prêtres pratiquer la simonie en revendant leurs ornements en soie et les remplacer par des chasubles en n'importe quoi, y compris du synthétique... C'est Louis XI, roi aux intuitions géniales, qui proposa aux Lyonnais d'accueillir les métiers de la soie, mais ils refusèrent, craignant que cela ne nuise à leurs fructueuses importations de soies italiennes toutes prêtes. Outré, Louis XI installa à Tours, en 1470, la première véritable industrie nationale de la soie, et le chef-lieu de la Touraine a conservé, jusqu'à nos jours, de cette époque faste deux tisserands renommés dans cette spécialité. Quant au brave Henri IV, son rôle, au reste conséquent, fut de développer sur une vaste échelle l'élevage du ver à soie en France même, d'où des plantations de mûriers partout dans le royaume.

– Quel est notre rôle aujourd'hui ?

– C'est essentiellement un pouvoir de création, d'invention de motifs ou de matières, encore que ce soient les Italiens qui ont créé le tweed de soie ou la soie tressée. Une maison comme Hermès fait tisser en France les étoffes de ses carrés, cravates, etc., avec des fils généralement choisis en Chine. C'est aussi une des dernières boîtes françaises, avec la haute couture, à coudre la soie avec des fils de soie, détail d'une importance capitale pour la tenue du produit. Il y a aussi, peut-être, de nouvelles perspectives avec des crèmes adoucissantes à base de déchets de soie – nous en fabriquons d'ailleurs une pour les mains – et également la possibilité d'extraire de la soie des médicaments comme l'insuline de synthèse. En attendant, le premier pays soyeux d'Europe est... la Belgique, lieu de transit d'une bonne partie, des soies chinoises et autres, entrant par Anvers sur le Vieux Continent.

– Qu'entend-on par la nouvelle expression « soie lavée » ?

– Il y a quelques années, un négociant allemand est tombé en Chine sur des ballots de soie fripée, tout à fait conforme à la mode européenne d'alors. On lui a expliqué qu'il s'agissait de tissages au rebut, probablement abrasés par des teintures mal appliquées mais auxquelles la soie, matière terriblement solide, avait néanmoins globalement résisté. Notre Germain a acheté le stock pour une bouchée de pain et a revendu relativement bon marché en Occident les vêtements coupés dans cette soie déclassée, déclenchant un véritable engouement... Fines mouches, les Chinois se sont mis à fabriquer délibérément de la soie « lavée », la soie de premier choix demeurant bien entendu chère...

– Ce tissu « lavé » est donc à l'origine des soieries abordables dans le monde développé ?

– Si vous voulez, mais la véritable raison de la baisse des cours – on trouve maintenant d'honnêtes fils de soie à 80 francs le kilo contre 400 francs il y a cinq ans – est le retour en force sur la scène de Chinois en mal de profits rapides, de revanche sur tout un passé d'emprunts techniques de l'Occident. La Chine a donc délibérément et sans pitié cassé les prix, grâce à sa main-d'œuvre ultra-sous-payée. Les Chinois sont aujourd'hui les principaux fabricants mondiaux de matière première avec, loin derrière, le Brésil, l'Inde et quelques autres fournisseurs mineurs. Les Euro-Américains voudraient bien stabiliser les prix, mais la clé reste à Pékin ou, de plus en plus, dans les provinces chinoises, les autorités locales s'entendant pour faire la pluie et le beau temps sur le marché international...

– C'est quand même bon pour le consommateur occidental ?

– Jusqu'au jour où il se lassera de ces soies de seconde ou troisième zone, où il regrettera les pièces de qualité au prix élevé. Les Chinois se retrouveront alors avec leurs ballots sur les bras... A moins que, d'ici là, ils prennent les devants et parviennent à ajouter à leur pouvoir de confection un pouvoir de création, grâce probablement à des experts du Japon ou de chez nous – les Chinois connaissent d'ailleurs le chemin de notre Ecole supérieure textile d'Epinal, où ils ont eu naguère des étudiants –, et ils feront remonter les cours tout en conservant le monopole de la soie. Comme il y a quatre mille sept cents ans, lorsque une épouse de l'empereur Haong-Ti découvrit que les mûriers des jardins impériaux étaient grignotés par de petits vers blancs. L'un de ces insectes tombé *dans l'eau chaude de la dînette* princière donna un filament délicieusement doux... Et ainsi de suite. Le ver à soie chinois se nomme depuis lors *tien seng tsan*, ver né dans le ciel.

– Jusqu'à un retournement de la mode occidentale, les Chinois sont donc, comme au temps de la Route de la soie, assurés de revenus considérables ?

– Sauf peut-être dans les pays d'Islam, puisque vous savez que le dogme mahométan promet des vêtements de soie verte aux hommes dans le paradis islamique mais leur en interdit le port durant la vie terrestre – comme le vin, qui est une récompense dans l'au-delà mais reste prohibé sur terre... Le retour aux traditions religieuses originelles bannit donc de plus en plus strictement la soie, comme du reste l'or, pour les musulmans mâles pratiquants en tout cas. Il est vrai qu'au temps des califes les théologiens coraniques avaient décrété que si les textes proscrivaient la soie, ils étaient muets sur la soie tissée avec du coton, d'où d'ailleurs de merveilleuses étoffes nées de cet accommodement avec Allah... Il est vrai aussi que la soie reste permise, sous le voile, aux musulmanes et que la Kaaba, le kiosque enfermant à La Mecque la Pierre sacrée, est recouverte chaque année d'une nouvelle immense housse de brocart de soierie, pièce de soie noire brodée d'or, la *kissoua*, tandis que la pièce de l'année précédente est découpée et distribuée aux pèlerins privilégiés qui, évidemment, ne s'en serviront pas comme pochette...

Propos recueillis par
Jean-Pierre Péroncel-Hugoz

▶ Comment aller aux sources historiques de la soie ? Par exemple à travers le voyagiste Orients spécialisé dans les Routes terrestres de la soie et organisant notamment la Saint-Sylvestre à Pékin. Tél. 46-34-54-20 tous les jours, sauf dimanche, de 10 h à 13 h et de 14 h à 19 h, le samedi jusqu'à 17 h.

▶ Où acheter du fil de soie pour tous usages de la couture à la dentisterie ? Au ver à soie, 102, rue Réaumur, 75002 Paris, Tel. : 42-33-52-92

▶ Que lire ?

Luce Boulnois. « La Route de la Soie » Col « Artou », Olizane, Genève, 350 p.

François-Bernard et Edith Huyghe, « Les Empires du mirage (Hommes, dieux et mythes sur la Route de la soie) », Robert Laffont, 445 p., « le Monde-Temps libre » du 6 novembre.

Collectif, « Les Chemins de la soie (Itinéraires culturels en Cévennes, Bas-Languedoc, Vivarais) », avant-propos de Marc-Henri Piault, col. « Les chemins de la soie », Espaces-Ecrits, Puechlong, 30610-Saint-Nazaire-des-Gardies, 350 p. illustrées.

Philippa Scott, *« le Livre de la soie »*, traduit de l'anglais, Imprimerie nationale, 255 p. illustrées.

Collectif (avec la collaboration de J. J. Boucher), catalogue de la récente exposition « Fil de foi, chemins de soie », château de Chambord.

A paraître début 1994, Jean-Jacques Boucher, « le Ver à soie et la soie », Lanore-Sorlot, préface de Bernard Morel-Journel, avec un lexique technique. Projet associé à « Étude intégrale des routes de la soie, routes de dialogue » de l'UNESCO.

L'ŒIL DE CLAUDE SARRAUTE

Dernier mot, dernier prix

Suffit pas de courir les soldes, les braderies, de s'habiller sur catalogue ou chez Tati et de jouer les Pères Noël au rabais le 26 décembre pour être dans le vent là, maintenant. Les prix, faut les fixer soi-même. En marchandant, oui. Les affaires vont mal ? Profitez pour en faire de bonnes. A l'approche des fêtes, c'est le moment. Si ça marche ? Et comment ! Tenez, l'autre jour je pousse la porte d'un magasin – vide ! – près de l'Opéra.

– Je peux l'essayer, ce chemisier ? ... Un peu serré, non ? Remarquez, suffirait d'enlever les épaulettes... Et ce bouton là, il marque sous la jupe... Merci, c'est gentil... Il me va nettement mieux... Allez, je le prends... Combien ? 1 200 F ? Vous plaisantez ? Oh ! vous savez, moi, la soie... C'est difficile à repasser. Et puis dans l'état où vous me l'avez mis, vous pourriez faire un effort, non ? 800 ? Désolée, je peux pas mettre plus de 550... Oui, bon, 600, d'accord !

Et voilà le travail ! C'est pas convenable ? Allons donc ! S'il suivait mes conseils, je vous parie que même un Balladur réussirait à s'offrir une écharpe en cachemire au prix de gros. D'abord, très important, *avant* d'acheter quoi que ce soit, eau de toilette, peluche, machine à laver pensez à la fleur. Faut l'exiger petite – Vous me ferez bien une... – et ne l'accepter que grosse.

Ensuite choisissez bien votre cible. A écarter d'entrée de jeu, les grands magasins, les prisu, les hyper. Là, sorti des vêtement salis ou froissés, des produits abîmés, vendeuses et caissières, très à *cheval sur l'étiquette, vous enverraient péter.* Question fringues, repérez une de ces innombrables boutiques qui ont remplacé les hôtels particuliers offerts autrefois par les messieurs à leur nana. Elle s'y ennuie à cent sous de l'heure. Je vous donne dix minutes pour la distraire.

Rayon bouffe, pareil. Attaquez-vous au petit épicier, arabe de préférence. Déjà qu'il s'écrase pour garder sa maigre clientèle, vous allez l'écrabouiller : OK, elle est pas limite, la date limite de cette crème dessert, mais, à la limite, elle le sera, limite si je change de crémerie. Chez le toubib non conventionné, le spécialiste, pas de problème. Pour lui, l'argent, c'est un mot obscène. Il ose à peine le prononcer : vous verrez ça avec ma secrétaire. Au cas où il s'abaisserait à les palper lui-même, ses honoraires, sortez votre carnet de chèques : Qu'est-ce que je vous dois, docteur ? J'ai pas bien entendu. Vous pouvez pas parler plus fort ? 700 F ! Pour une *consultation bâclée en un quart d'heure ! Ben, vous* vous embêtez pas, dites donc ! Oui, il va vous virer. Avant même que vous n'ayez fait le virement.

Votre agence de voyage vous offre une ristourne sur un package pour les Etats-Unis. Demandez le triple. C'est ça ou un aller-retour en train Paris-Roubaix. Ce sera ça.

A la sortie du métro un SDF fait la manche : T'as pas 100 balles ?

– Non, mais ça va pas ! 2 à la rigueur. Tiens, voilà une pièce de 5 F.... Et la monnaie, tu me la rends ?

VITRINES

Longévité

La longévité d'un vêtement en soie procède beaucoup de son entretien. Opération délicate, le lavage adoucit la soie, sans la fragiliser, ni l'abîmer. Deux minutes, dans une eau à 30°, auparavant parfaitement mélangée à des paillettes de savon de Marseille (certains préconisent du shampoing doux pour bébé, ou un liquide à vaisselle) ; rinçage à la même température, à renouveler jusqu'à ce que l'eau soit claire ; séchage enroulé dans une serviette éponge blanche durant deux heures, repassage humide (sur l'envers) à fer chaud. Pour les soies de couleur, on ajoutera quelques gouttes de vinaigre dans l'eau de rinçage. En évitant soigneusement, lors du lavage, qu'une parcelle de lessive non diluée ne décolore l'étoffe. Pour les couleurs très vives, un premier nettoyage à sec est recommandé.

Orientales

Le chantoung naturel, tissé à la main dans la province chinoise du même nom – le tussah des costumes d'homme des années 30 – est taillé pour les femmes en pantalons légèrement jodhpurs. Il se porte avec un gilet, ou une veste longue étroite, copie de la robe du lettré chinois. Françoise Dautresme, qui a ouvert, en 1982, sa première boutique de la Compagnie française de l'Orient et de la Chine, au 163, boulevard Saint-Germain, en face du Café de Flore à Paris, importe les plus belles soies d'Orient. Veste en bourrette de soie matelassée, inspirée de la veste japonaise Haori (1 100 F), gilets assortis. Echarpes en soie tissée par les Turkmènes. Robes droites en satin damassé (1 100 F). Pantalons en pongé (825 F). Chemisiers, vestes classiques et pantalons en soie sauvage des Indes (de 550 à 950 F).

Broderies d'antan

Depuis vingt ans, Renata Bénichou coupe ses chemisiers dans les plus belles soies de Lyon, et les vend (depuis dix ans) au 17, rue Saint-Florentin, à Paris, sous la marque Renata. Le fil de soie arrive de Chine. Les crêpes dits « marocains » (très lourds, autrefois utilisés pour la fabrication des kaftans) ou « georgette » (très fins, fluides, presque transparents) sont tissés par M. Chevalier à Saint-Denis-de-Cabanne. Les satins de soie proviennent de la maison Verel de Belval installée à Saint-André-le-Gaz. Et les finitions, applications, boutonnières et broderies sont cousues main à Sully-sur-Loire ou sur l'île de Madère. Une vingtaine de modèles pour chaque collection d'hiver et d'été. Dans tous les coloris pastel, en blanc, vert, rouge ou noir, les chemisiers (de 3 700 F à 4 500 F) sont à petits cols ajourés, décolletés à points de Paris, avec poignets retournés et boutonnage brodé.

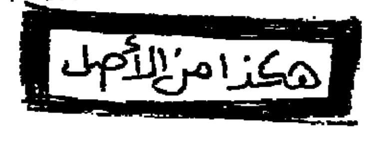
Aspect lin

Elle est polonaise et aime la bourrette de soie, comme le lin, pour son aspect sauvage. Veste redingote à col officiers boléros, pantalons-tuyaux, robes et jupes à l'ampleur confortable, T-shirts brodés de jours asymétriques : la collection d'été d'Irena Lafferrerie (52, rue d'Argout, 75002 Paris) sera en vente dès la fin février, à des prix raisonnables. A partir de 1 400 F pour les vestes, 700 F pour les jupes.

Mini-prix

Sur les présentoirs des grandes surfaces, selon les enseignes et les *mois, on déniche un chemisier de soie* pour moins de 100 F (cette semaine 79 F chez Carrefour Ivry, en orange). Chez les spécialistes de la soie, les promotions s'affichent à l'année. Ainsi, chez Gianni d'Arno (17, rue Saint-Marc, 75002 Paris) Jamais de soldes, mais deux prix fixes : 370 F ou 570 F.Dix modèles. Quarante qualités de soie. Mini-prix aussi chez Christian Lu (quatre boutiques à Paris, tél. : 45-44-93-37), des vestes-tailleurs avec ou sans col, des T-shirts, pantalons, jupes droites et robes fourreaux.

Florence Evin



FORMES

Le kimono, costume-théâtre

« Le vêtement, c'est l'air qui circule entre la peau et le tissu. » En s'essayant à cette formule, le couturier Issey Miyaké pouvait presque donner la définition du kimono.

Que désigne aujourd'hui l'un des premiers mots japonais entrés dans un dictionnaire français : kimono ? Est-ce un élément folklorique, ou le support d'une création continue ? Est-ce un vêtement utilitaire, ou bien somptuaire ? Une œuvre d'art ou une forme simple, éternelle, à l'usage des Japonais et de ceux qui veulent bien reconnaître les qualités transposables dans d'autres civilisations de leur art de vivre ?

Encore couramment porté, même en ville, il y a seulement une vingtaine d'années, le kimono est devenu, pour les Japonais, un vêtement d'apparat et de cérémonie, qui s'impose dans certaines circonstances de la vie – le mariage, la fête des vingt ans pour une jeune fille. Mais il s'agit alors d'un objet de luxe, hors de prix et souvent hors d'atteinte, ce qui oblige à recourir à la location pour respecter les usages et les conventions. Ou bien à s'endetter sur une ou deux générations...

« Porter le kimono aujourd'hui, pour une citadine, c'est vouloir exprimer l'esprit de Kyoto, l'esprit classique », note Dominique Buisson, qui publiait en 1983 un ouvrage encyclopédique sur le vêtement japonais traditionnel (1), après avoir étudié, sur le terrain, en séjournant chez les artisans et les créateurs, les codes et les styles, les symboles et les raffinements de ce vêtement-affiche.

Plus de mille ans, une longue histoire pour un mot très simple. *« Ki » vient de « kiru », porter, et « mono » signifie chose ; le kimono, c'est ce que l'on porte,* explique Dominique Buisson, *jusqu'à l'apparition, à la fin du dix-neuvième siècle, du vêtement à l'européenne, désigné par le terme « yofuku »*. Fixé très tôt dans sa simplicité de « vêtement croisé à pans droits, non coupés » dès l'époque Heian (fin du neuvième siècle), alors que la période précédente s'inspirait des modes chinoises, le kimono se prête pendant un moment à *« un délire de superpositions de couleurs et de soies chatoyantes »* avant d'être installé dans une coupe intangible qui devient le support infini d'une richesse de décor et de symboles. *« Un costume-théâtre qui amplifie le geste qui l'anime, exprime les états d'âme et, comme le masque ou le tatouage, les synthétise. Ses artisans sont devenus artistes et peignent sur la matière vivante. Le vêtement est un tableau qui existe pour lui-même. »*

Le kimono, vêtement modulaire, n'a pas de forme en soi. Pas de coupe, pas de pinces : c'est une pièce de tissu étroite (40 cm environ) et longue de 7 mètres, en soie, en lin ou en coton, assemblée à plat. *« Comme l'eau épouse le lit de la rivière, il épouse la forme du corps »*. Ou plutôt, dans sa fonction traditionnelle, il l'enveloppe, le cache, l'escamote, ne laissant place qu'à une image animée (quand il s'agit de paraître) ou à l'effacement de soi (quand il s'agit de confort, pour le travail des champs, ou la détente après le bain). Mais ce sont alors les applications extrêmes (du formalisme le plus abouti au pragmatisme le plus rationnel) d'un principe universel : un vêtement de base, décintré, dont les qualités ont pu inspirer les créateurs contemporains, ceux qui disent comme Issey Miyaké que *« le vêtement, c'est l'air qui circule entre la peau et le tissu »*.

Peu de maquillage, pas de vernis à ongles, pas de bijoux, le vêtement lui-même est considéré comme l'ornement. Et par-dessus tout, la ceinture (*obi*) dont on a recensé plus de trois cents façons de la nouer. *« En fait*, précise Dominique Buisson, *le kimono exige un maintien, permet d'apprécier une ligne, l'allure de celle qui le porte. Selon le code érotique japonais, sont notés en priorité le mouvement du poignet, le pied, source de ravissement inépuisable, la nuque sous les cheveux relevés en chignon, c'est-à-dire justement les points du corps que le kimono laissait apparents. »* Il faut apprendre à soigner la démarche, l'attitude, les gestes... *« On l'enseigne aux jeunes filles d'aujourd'hui dans les « écoles de kimono » où les envoient leurs parents depuis que la tradition ne peut plus être transmise au sein de la famille. C'était le rôle dévolu à la grand-mère, auprès de la petite fille qui portait d'abord un kimono à attaches souples, puis à sept ans, la première ceinture rigide. »* Le kimono de la jeune fille aura des manches très longues, une ceinture haute, des couleurs vives, parfois une doublure rouge. Point culminant : les vingt ans avec la cérémonie qui consacre le passage à l'âge de femme. Plus tard, la femme mariée porte – ou portait – des couleurs plus discrètes, des manches moins longues. Plus elle avance en âge, plus les teintes s'estompent, plus la ceinture devient étroite et souple.

De toutes les cérémonies, fêtes et réceptions formelles qui sont aujourd'hui le prétexte à paraître en kimono, le mariage est la grande occasion : *« Il nécessite pour la mariée au moins trois kimonos (le premier est blanc, sous un manteau rouge), une coiffure assortie (chignon complexe en perruque) et de nombreux accessoires, même si le chic consiste désormais à choisir, comme dernière tenue, pour la réception du soir, une robe de mariée à l'occidentale »*, indique Dominique Buisson.

Dans la rue, si l'on a pu voir récemment des jeunes gens à cheveux gominés et lunettes rondes et des jeunes filles en kimono, au moment de la sortie du *Dernier Empereur*, *« ce fut une mode, passagère, comme les jeunes en adoptent une ou deux fois l'an »*. Œuvre d'art et d'artisanat de luxe, dont les premiers prix dépassent 30 000 francs, le port du kimono entraîne des contraintes (d'accessoires, de coiffure, de souliers, de démarche) incompatibles avec le métro, la voiture, la vie quotidienne en ville. *« La symbolique elle-même a changé*, précise notre observateur : *autant une femme de Kyoto, même jeune, peut sortir en kimono dans la rue, pour se rendre à une cérémonie, autant c'est impensable à Tokyo (elle partira en jeans et se changera sur place). Car elle risquerait d'être assimilée aux serveuses de bar ou même aux travestis, qui ont adopté cette tenue »*.

Si le vêtement de cérémonie, riche et orné, ou fabriqué dans des tissus de qualité exceptionnelle, est devenu aujourd'hui l'équivalent de la haute couture pour les Occidentaux, c'est-à-dire un domaine réservé aux plus riches ou aux plus en vue (les présentateurs de télévision par exemple), il en va tout autrement du vêtement d'usage courant. Kimono en coton pour l'été, on le porte volontiers, y compris dehors pour les fêtes ou les soirées chaudes : motifs d'eau, de poissons, teintes bleues, l'illustration évoque la fraîcheur, les Japonais étant très habiles à créer des impressions visuelles, ou sonores, pour atténuer les effets du climat : avant l'invention du climatiseur, un grelot léger placé dans un courant d'air était censé « produire » de la fraîcheur...

A la campagne, chez les artisans, les tenues traditionnelles (pantalon large et veste courte à manches carrées) sont toujours en usage. Plus courante encore est l'utilisation du kimono d'intérieur, le *yucata*, que l'on trouve plié sur son lit dans les chambres d'hôtel, qui est revêtu la nuit ou porté par tous dans les stations thermales. *« Yu, c'est l'eau chaude,* dit Dominique Buisson . *Il s'agit donc d'un vêtement d'après-bain. »* C'est aussi celui qu'apprécient les Occidentaux, qui ont adopté vaisselle japonaise, claustras et luminaires en papier, et bientôt *futon* et *tatami*. Décor de fleurs et de végétaux pour les femmes, motifs géométriques pour les hommes, on trouve une grande diversité de dessins, le plus souvent bleu indigo sur fond blanc. On le porte d'autant plus facilement qu'il se lave aisément alors que le kimono de soie nécessitait d'être démonté entièrement à chaque nettoyage.

Autant la symbolique et les codes des kimonos de femmes sont complexes (selon que le dessin est visible en continu ou découpé, selon les coloris) et adaptés à chaque occasion, à chaque saison (il y a une période très précise pour porter des iris, on choisira des couleurs rouille pour l'automne, du bleu pour rafraîchir en été), autant le vêtement des hommes est resté fidèle à une sobriété extrême : on a continué de respecter les lois somptuaires qui interdisaient aux féodaux d'afficher des signes de richesse et l'on trouve ainsi des images ou des détails colorés... à l'intérieur, en doublure d'un kimono de soie noire qui ne porte aucun motif, sinon le *mon*, blason et logo de la famille à laquelle il appartient. Vieux parfois de quelques dizaines d'années, on en voit chez les marchands qui diffusent des kimonos anciens, à l'intention des étrangers, les Japonais préférant porter des vêtements neufs faits pour eux.

Des créateurs comme la célèbre Hanae Mori, grande collectionneuse de kimonos anciens, ont tenté, dans les années 60, de renouveler l'esprit du kimono. Mais la filiation la plus subtile se retrouve dans l'interprétation qu'en donne la génération des Yamamoto, avec ses tenues amples et décintrées dans des teintes austères et neutres. Miyaké avec ses grandes tuniques en plissé et même Kenzo, le plus cosmopolite des Japonais de Paris, quand il joue à réinterpréter les coutumes et à croiser les influences.

Michèle Champenois

(1) *Kimono, art traditionnel du Japon*, de Sylvie et Dominique Buisson, Edita, la Bibliothèque des arts, Lausanne, 1983. Auteur de plusieurs ouvrages sur le Japon, Dominique Buisson a publié *Japon, papier* (Terrail, Paris, 1991, 224 p., 119 F) et prépare un livre sur le travail des potiers et céramistes. Il a collaboré au *Dictionnaire du Japon contemporain*, à paraître aux éditions Hazan.



DEIDI VON SCHAEWEN

Kimono moderne en coton bleu et blanc à motifs de vagues avec un idéogramme signifiant « le premier ».

BOTTIN JAPONAIS

Bois, baguettes et yukatas

Kimonoya (depuis 1982). Machi Kojima, spécialiste du kimono « ancien » pour hommes ou femmes (entre 700 et 1 800 F). Vestes courtes (haori). Objets de table en laque et en porcelaine, poteries, théières en fonte. 11, rue du Pont-Louis-Philippe, 75004. Tél : 48-87-30-24.

Kaze (depuis 1987) offre un grand choix de tissus à kimono (largeur : 40 cm environ) en coton, soie ou polyester. Sélection de kimonos anciens (notamment modèles enfants) et bel assortiment de yukatas (kimono-sortie de bain en coton, 315 F, plusieurs tailles). Objets en bois pour la salle de bains à la japonaise. Costumes de travail en toile solide (pantalon et veste), brun ou bleu marine (à partir de 720 F). 11, rue François-Miron, 750004. Tél : 48-04-07-04.

Ikat. Objets d'art et d'artisanat d'Asie et d'Afrique. Dont poteries, kimonos anciens et, actuellement, tuniques de paille japonaises destinées aux fêtes de l'hiver. Grand choix de papiers, d'encres et de pinceaux pour la calligraphie. 36, rue François-Miron, 75004. Tél : 48-04-53-34.

Lumières

Sentou, galerie de meubles et de design contemporain propose la collection des lampes et sculptures lumineuses en papier de Noguchi : 180 modèles différents (de 407 à 5 000 F, fabriqués à la main et signés). Mort en 1989, ce sculpteur américain d'origine japonaise avait participé au concours pour le monument aux victimes de Hiroshima. A l'occasion de ce voyage, il se rendit dans le village de Gifu, où se perpétue la tradition du papier, et dessina ces luminaires qui y sont toujours fabriqués. Sentou, dirigé par Pierre Romanet, vend aussi des sièges de Charlotte Perriand; édite Roger Tallon (l'escalier hélicoïdal notamment), ainsi que deux jeunes créatrices françaises, les Tsé-Tsé, dont les objets sont dans l'esprit nippon, notamment un vase à suspendre. On trouve aussi dans ce magasin un choix de claustras et de cloisons translucides à la japonaise. 18 et 24, rue du Pont-Louis-Philippe, 75004. Tél : 42-71-00-01.

Papiers

Papier Plus (depuis 1976). Laurent Tisné fut le premier à redonner vie à ce bout de rue entre l'île Saint-Louis et le Marais.

Deux boutiques (7 et 9, rue du Pont-Louis-Philippe. Tél : 42-77-70-49) où l'on vend, au poids, des bristols de couleurs assorties aux enveloppes, des carnets reliés, ainsi que de grandes feuilles de papier recyclé de grains différents.

Calligrane (4 et 6, rue du Pont-Louis-Philippe. Tél : 48-04-09-00 et 40-27-00-74) a trois boutiques : bristols, cartes et cahiers, dans l'une, productions de marque (carnets et stylos) dans un second magasin et du papier d'artiste, notamment des papiers gaufrés chinois et japonais dans un troisième établissement.

Mélodies graphiques (10, rue du Pont-Louis-Philippe. Tél : 42-74-57-68) est le spécialiste de la papeterie florentine et des papiers marbrés.

Origami

Espace Japon, 9, rue de la Fontaine-au-Roi, 75011. Tél : 47-00-11-33 (autrefois rue Sainte-Anne), est un centre culturel qui organise des expositions, propose une bibliothèque, des cours de japonais, et, le samedi après-midi, des cours d'origami (pliage de papier). Tarif : 4 séances pour 150 F.

Expositions

Dans un des immeubles bordant la place de l'Etoile, la chaîne de magasins japonais Mitsukoshi organise des expositions d'artistes, peintres et céramistes, japonais.

Prochaine manifestation, à partir du 21 décembre, Shoko et Atsushi Uemura, deux générations d'artistes en peinture traditionnelle. Mitsukoshi-Etoile, 3, rue de Tilsitt, 75008. Tél. : 44-09-11-11.

Conférences

Voyageurs au Japon (30, rue Sainte-Anne, 75001. Tél : 42-61-60-83), spécialiste de ce pays, édite un petit journal et organise des conférences (à 18 h 30). Le 16 décembre : Découvrir le sud et les îles d'Okinawa. Le 23 décembre : Kyoto, mode d'emploi.

RITES

Don et contre-don

La modernisation n'a pas entamé une coutume nippone ancestrale : l'échange des cadeaux. C'est un rite social dont souvent l'affectivité est exclue. Le cadeau fait partie de ces pratiques visant à « entretenir les relations » *(tsukiai)* par le jeu du don et du contre-don, qui a peut-être pour origine le partage de la nourriture des temps immémoriaux.

On peut classer les cadeaux en trois grandes catégories : ceux offerts à l'occasion d'événements périodiques, ponctuant l'année (la fin d'année *(seibo)* ou le milieu d'année *(chugen)*, en sympathie pour les grosses chaleurs de l'été, sont les grandes périodes de don où les grands magasins mettent en place des comptoirs spéciaux à cet effet) ; les cadeaux marquant des événements importants de la vie (naissance, mariage, funérailles,) ou simplement une rencontre (visite de salutation) ; enfin, les cadeaux de retour : le contre-don (1). L'art de l'emballage a atteint une sorte de perfection. Le paquetcomporte sur sa face une feuille de papier blanc avec une inscription qui indique le sens du don. Le paquet ne devient « cadeau » que s'il est orné de certains accessoires : au coin droit figure un pliage de papier de couleur rouge ou dorée appelée *noshi*.

L'étiquette veut que l'on n'ouvre pas le cadeau en présence du donateur. Une manière à la fois de ne pas gêner celui-ci (si le don est modeste) ou de ne pas exciter la jalousie des personnes présentes dans le cas contraire. Le principe de réciprocité des cadeaux, afin de se dégager d'un devoir envers lequel on a contracté une dette, conduit à une minutieuse comptabilité des dons : il faut, en effet, faire un cadeau de retour d'une valeur équivalente. Certains cadeaux n'appellent pas une réciprocité : c'est le cas de ceux offerts par les voisins tels que des fruits du jardin : l'éthique veut cependant que l'on restitue le contenant avec des feuilles de papier à calligraphie. .

Une catégorie de cadeau très répandu est le souvenir de voyage *(miyage)*. Il est censé répondre au cadeau de départ *(senbetsu)*, marqué par ce sentiment de mélancolie qui autrefois imprégnait la notion de voyage quand, au-delà des communautés villageoises refermées sur elles-mêmes, commençait l'inconnu. De son périple, celui qui revenait rapportait alors ce qui était considéré comme le plus beau des dons : des « récits d'ailleurs » *(miyage-banashi)*. Souvent, le cadeau est « recyclé » : reçu sans être ouvert, il repart chez une connaissance dans un enchaînement sans fin...

Rien n'entame la ronde des cadeaux. Mais en raison de l'éclatement de la famille, les jeunes ignorent souvent désormais les conventions qui s'y attachent. Ils doivent demander aux responsables des rayons-cadeaux ou se référer à des revues spécialisées, voire à des guides des bonnes manières, pour ne pas se tromper dans le rituel pesant, au code précis, de ce cadeau nippon dont Roland Barthes écrit : *« Il n'est touché ni par la générosité ni par la reconnaissance, l'âme ne le contamine pas »*. Il tisse le lien social.

De notre correspondant
Philippe Pons

(1) Pour une typologie des cadeaux et une analyse de leur signification sociale, voir l'étude de l'ethnologue Jane Cobbi, « L'échange des cadeaux au Japon », in *Pratiques et représentations sociales au Japon*, ensemble de textes réunis par cet auteur. L'Harmattan, 1993.

New-York via Broadw

A Broadway, ont longtemps cohabité boulevard du rêve et cour des miracles, cabarets et lieux de perdition, vastes théâtres et tripots. En 1991, un projet de grand nettoyage voit le jour. La plus belle des scènes de spectacle de New-York, cette cité théâtrale, deviendra-t-elle un rêve de promoteurs la transformant en Disneyland ? Rien n'est moins sûr... Broadway sera toujours Broadway.

« *COMBIEN ?* » C'était en 1626, et l'heure n'était pas aux fioritures mais au business. *« Combien ? » demande* aux Indiens qui occupaient les lieux le Hollandais Peter Minuit, gouverneur de cette colonie fondée quelques années plus tôt par Adriaen Block et une poignée de familles protestantes. Objectif : prendre définitivement possession de l'« île aux collines », ainsi qu'on appelait alors la presqu'île de Manhattan. Les Hollandais étaient plutôt doués pour les affaires. Les Indiens un peu moins, qui cédèrent leur territoire pour 60 florins (environ 24 dollars actuels), payables, dit-on, en perles de verre et autres colifichets. *« Peanuts »*, commenteront, plus tard, les spécialistes, même si, après tout, il ne s'agissait que de quelques arpents de terre spongieuse. A l'époque, la future Broadway Avenue, même nommée Heere Straat – la Grande Rue –, n'était qu'un modeste sentier iroquois, et Nieuw-Amsterdam, cinq blocs délimités au nord par une palissade élevée par le gouverneur hollandais Peter Stuyvesant pour se protéger des Indiens... et des Anglais. Lorsqu'elle sera abattue, en 1699, une rue la remplacera : Wall Street la bien nommée.

En 1664, changement de distribution. Les Anglais s'installent dans la place, rebaptisée New-York, en l'honneur du duc d'York. Dix-sept rues, dont cette Grande Rue qui, désormais, s'appelle Great George Street, du nom d'un autre souverain britannique. Entrée en scène de George Washington, qui conduit les combats pour l'indépendance, s'empare de New-York en décembre 1783 et fait flotter sur Battery Park le drapeau aux treize étoiles. En 1785, la ville, qui compte 30 000 habitants, est capitale fédérale. Elle le restera jusqu'en 1790. Quant à Broadway, qui s'appelle enfin Broadway (à New-York, on ne dit jamais Broadway Avenue), elle accueille, en 1789, le premier président des Etats-Unis. Une heure de gloire que connaîtront par la suite tous les héros de l'Amérique qui, à l'instar de Lindberg, des astronautes ou des soldats de la guerre du Golfe, y seront acclamés lors de ces fameuses « Ticker Tape Parades » *qui défilent sous une pluie* de confettis découpés dans les bandes des téléscripteurs.

Vocation précoce. Cette voie royale (la seule rue à ignorer le carcan du plan en damier plaqué sur Manhattan, dès l'aube du dix-neuvième siècle, par des autorités soucieuses d'en maîtriser l'explosion) se veut, d'emblée, la plus belle des scènes de spectacle de cette cité théâtrale. Une ville que les jazzmen qui venaient y jouer pour la première fois abordaient le trac au ventre, une « grosse pomme » au fond de la gorge. D'où son surnom : « The Big Apple ».

Ce trac qu'elle instille dans les veines de ceux qui, comédiens, chorégraphes ou compositeurs, savent que nul n'est vraiment arrivé qui n'a, un jour, triomphé sur cette scène-là, comment y échapperait-elle à son tour, cette avenue narcissique qui, dès son envol, n'en finit pas de se contempler dans les parois des gratte-ciel. Murs de métal et de verre qui, depuis Bowling Green, canalisent, telle une haie d'honneur, sa lente et majestueuse marche vers les lumières de Times Square. Un trac de star, s'entend, de celle qui, chaque soir, s'interroge devant son miroir : *« L'ai-je bien descendu ? »*.

En 1881, lorsque les lampadaires électriques remplacent les lampes à gaz, Broadway abolit la nuit. Un feu d'artifice nocturne qui lui vaudra le nom de « The Great White Way » : la Grande Voie blanche, celle qui se *donne en spectacle 24 heures sur 24.* Un show quasi permanent, même si, l'espace d'un week-end, le Financial District, où banques et sociétés tiennent le haut du pavé, se fige en un *canyon désert et silencieux.* Instant de répit où la star sacrifie volontiers, au fil des quartiers qu'elle traverse, au shopping, à la brocante et à la gourmandise. Quand déambule sur ses trottoirs une foule bon enfant qui redécouvre le plaisir de flâner, explore le bric-à-brac de marchés aux puces hétéroclites, se perd dans le dédale de bazars aux allures de cavernes d'Ali Baba, s'aventure dans des échoppes dégoulinant de jeans ou dévalise les rayons des épiceries macrobiotiques et les étals du marché des fermiers, sur Union Square. L'art de la mise en scène, encore et toujours. Séduire pour vendre. A l'image de l'impressionnante parade (retransmise à la télé) offerte, pour Thanksgiving, par Macy's, le plus grand magasin du monde. Lequel n'oublie surtout pas, à cette occasion, de rappeler, dans les journaux, qu'*« after the parade comes the sale »*. Autrement dit, qu'après la parade sonne l'heure des soldes...

« Broadway, république du spectacle » (1). Mais de quel spectacle ? Celui de Times Square et de ses affiches lumineuses qui, la nuit venue, subjuguent le promeneur posté au centre de ce triangle magique ? Un véritable déluge de feu qui anime les façades et monte à l'assaut du ciel, en un festival de symboles racoleurs, images d'une *société de consommation planétaire.* Au nord, Samsung, le whisky Suntory et Coca-Cola avec la paille qui sort lentement de la bouteille galbée. A l'est, Panasonic, Benetton, JVC, la tasse fumante du café Bean, Konica, Goldstar et Camel avec son chameau qui s'en grille une au-dessus de deux pin-up en bikini. Au sud, Pepsi, Minolta, Sony et son écran de télé géant plaqué sur l'ancien siège du *New York Times* (d'où le nom de Times Square) ceinturé d'un ruban lumineux où défilent en continu les nouvelles du monde entier. Au sommet, la bannière étoilée, le long du mât de laquelle, à la Saint-Sylvestre, une pomme recouverte d'ampoules rouges égrène les ultimes secondes de l'année qui s'achève.

Times Square. Le strass et les dollars. *Les girls et le business. Time is money.* Côté néons, c'est très nippon. L'emprise du Soleil-Levant sur une Amérique *« made in Japan »*. Epoustouflant et étouffant. Côté show-biz, c'est nettement moins chaud qu'avant. Du temps où l'industrie du sexe, avec ses strip-teases, ses topless, ses peep-shows, ses cinés et ses boutiques pornos, avait tenté, et presque réussi, son OPA sur cette vitrine privilégiée d'où le cinéma avait déjà, dans les années 20, repoussé dans les rues adjacentes les temples d'une comédie musicale qui devait faire la réputation d'un Theatre District voué aux divertissements pour tous. Au royaume du spectacle, le ver était dans la pomme.

Broadway, la poule aux œufs d'or, battait de l'aile, à l'image d'un New-York flirtant avec la banqueroute. Emoi des marchands, qui décident de réagir. Créée il y a deux ans, à l'initiative des propriétaires locaux, qui en assurent le financement, le Times Square Business Improvement District entend faire du quartier un lieu *« clean, safe and friendly »*. Nickel, sûr et convivial. Animée par une escouade de spécialistes en marketing et relations publiques, une centaine de personnes se relaient en permanence pour nettoyer, briquer et renseigner. Tout en luttant contre la délinquance (en liaison avec la police locale) et en dissuadant les sans-abri d'élire domicile à l'ombre des sacro-saints néons. L'opération, apparemment, est un succès. Avec, en 1992, plus de 8 millions de billets vendus. Un record. La machine fait toujours rêver et elle fait de nouveau recette. Même si certains lui reprocheraient, désormais, de laver trop blanc.

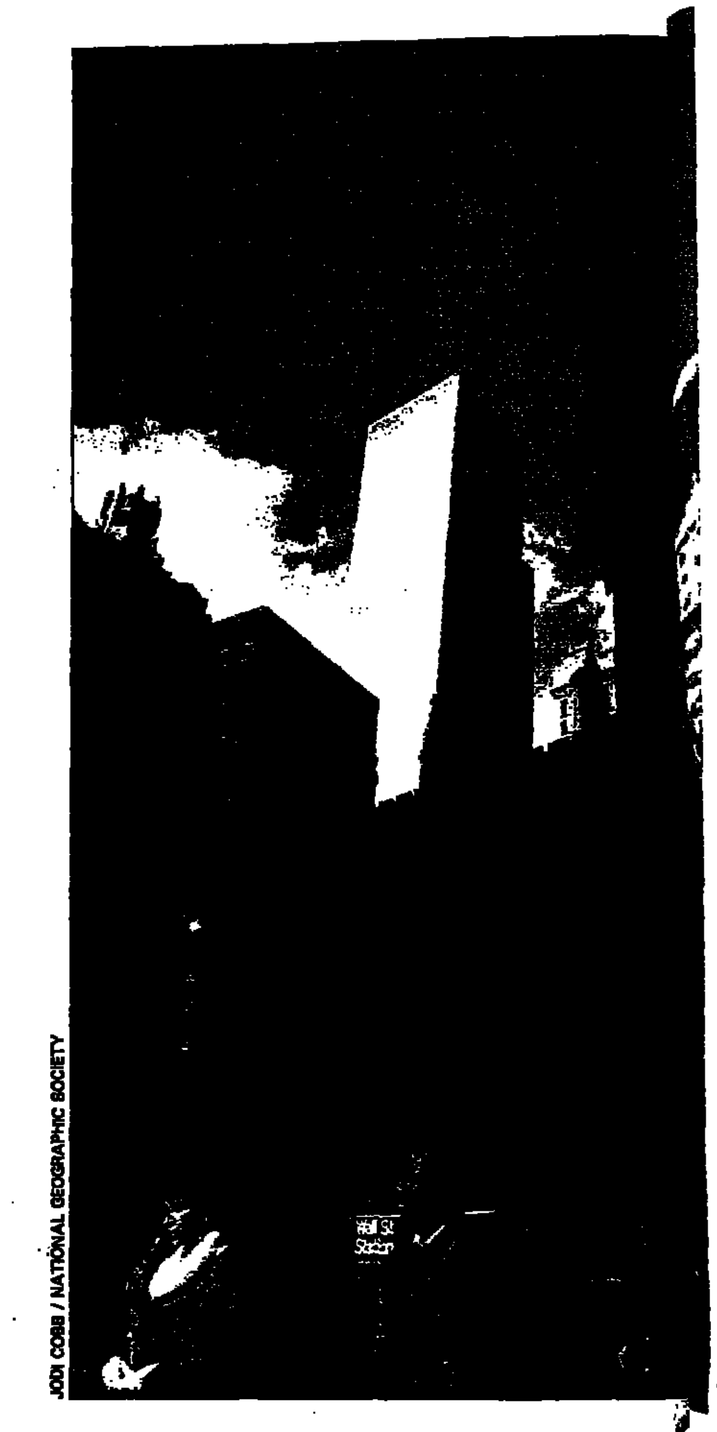
Et si Broadway avait perdu son âme ? *« Bye bye Broadway ! »* titrait, en mars 1986, le magazine *Géo,* qui expliquait que *« le légendaire quartier [était] menacé par la voracité immobilière ».* Et d'évoquer *« la purification »* de la 42ᵉ Rue *(« la rue des cent mille vices »)* et un projet de réaménagement prévoyant une série de démolitions et la construction d'un centre commercial géant. Un chantier « pharaonique » au terme duquel les théâtres auraient été noyés dans les gratte-ciel aseptisés. Apparemment, le projet a fait long feu (mais pour combien de temps ?), et le quartier en a été quitte pour un lifting plus modeste qui, c'est un fait, rend aujourd'hui l'endroit plus fréquentable.

Sans consoler pour autant ceux qui regrettent le temps où, dans un même périmètre, cohabitaient boulevard du rêve et cour des miracles, cabarets et lieux de perdition, vastes théâtres, hôtels extravagants, cafés, bars et tripots. Le temps où, sur The Great White Way, rôdaient les fantômes de Gene Kelly dansant sous la pluie en compagnie de Fred Astaire, sur une musique de Cole Porter et de George Gershwin. Le temps d'avant les démolisseurs, quand les styles les plus fous faisaient assaut de séduction et quand artistes, critiques et amoureux de la scène se retrouvaient au bar du défunt Hôtel Astor. Le temps des grands frissons, du swing et de l'électricité dans l'air. Celui où arpentait l'avenue une faune décrite par l'un des personnages du livre que Nick Cohn lui a consacré (2) : *« Les gens pensent que Broadway c'est les néons, une étoile, une autre étoile, les théâtres, les limousines, les nababs, ce genre de trucs. En fait, Broadway, c'est les braques. Juste des gens un peu différents, avec un défaut dans la machine et une idée fixe : envie de chanter, de danser, de boxer, de baiser le plus grand nombre de nanas ou de porter une cravate rose avec des homards imprimés dessus. Des gens qui ne rentrent pas dans le moule, qui n'ont pas de place. Pas de place en dehors de Broadway. Et maintenant ils n'ont même plus ça. »*

Alors *« Bye bye Broadway »* ? Allons donc. Qui pourrait ainsi tirer sa révérence à la plus longue avenue du monde, effacer de sa mémoire cette trentaine de kilomètres parcourus à travers Manhattan et le Bronx, cette cavalcade un peu folle, ce ruban d'asphalte qui vous déroule une grande partie de l'histoire de New-York. *« Le monde entier est là »*, résume le cicérone de Nik Cohn. Tel un tapis magique, Broadway prend sa source à la lisière de Battery Park. Tournant le dos à l'océan, elle se faufile dans *Wall Street,* frôle les *tours* du World Trade Center, reprend son souffle dans les jardins du City Hall avant de longer China Town et Little Italy sur sa droite, Tribeca, Soho et Greenwich Village *sur sa gauche.*

D'Union Square, qu'elle esquive d'une élégante trajectoire oblique, elle file vers Madison Square, parade à l'ombre de l'Empire State Building, s'étourdit à Times Square avant de faire une pause à Colombus Circle. Le temps d'un clin d'œil à Central Park et la voilà qui prend ses aises, artère désormais à double sens. Cossue et branchée, à l'image du résidentiel Upper West Side, culturelle à Lincoln Center (temple de la musique, de l'opéra et de la danse), londonienne à partir de la 70ᵉ Rue, où elle *s'habille d'immeubles* victoriens, érudite à Columbia University (la plus huppée de la ville), avec Harlem tapi en contrebas sur sa droite, et le ruban majestueux de l'Hudson, qu'elle longe, sur sa gauche, jusqu'aux Cloisters.

Epuisé, c'est là qu'on l'abandonnera pour la laisser se fondre, après le Bronx, dans cette route nº 9 qui mène à Albany, à plus de 200 kilomètres de là... Que souhaiter de mieux, en effet, pour reprendre ses esprits, que ce musée des Cloîtres où, aux portes de Manhattan, un insolite monastère médiéval rassemble les trésors (cloîtres, chapelles, vitraux, statues,


JODI COBB / NATIONAL GEOGRAPHIC SOCIETY

« THEATRE DISTRICT »

Une centenaire en petite forme

Broadway se donne un an pour célébrer son centenaire – celui, en fait, de l'American Theatre, son premier théâtre « légitime » (non musical), inauguré en 1893 au coin de la 42ᵉ Rue et de ce qui est aujourd'hui Times Square. Broadway-le-mythe a cependant un rapport ténu avec Broadway-l'artère. Son terrain d'élection n'en constitue qu'un segment qui, au fil des ans, s'est rétréci comme une peau de chagrin : en 1900, le Theatre District faisait 2 kilomètres ; en 1950, à peine la moitié ; depuis les années 70, moins de dix rues – de la 43ᵉ à la 52ᵉ.

Au début du siècle, ce « district des théâtres » va de la 13ᵉ Rue (le Star) à la 45ᵉ (le New York Theatre). Times Square s'appele encore Longacre Square ; il sera rebaptisé le 9 avril 1904, quand le *New York Times,* mettant en chantier son premier gratte-ciel dès 1902, aura créé l'esplanade triangulaire qui va de la 42ᵉ à la 47ᵉ Rue. Seize théâtres donnent alors sur Broadway – l'artère – : ils ne sont plus que deux ou trois. *Au Winter Garden (entre la 51ᵉ et la 52ᵉ), Cats* a élu domicile, et au Broadway (au coin de la 53ᵉ), *Miss Saigon* érigé son héliport... Tous les autres sont logés dans les rues adjacentes.

Sur la « Grande Voie Blanche » (surnom donné en 1901 par un publiciste), « culture » et « populaire » se côtoient, quand ils ne se confondent pas. On y joue dans toutes les langues.

Soutenu, après 1940, par « off Broadway » et le théâtre « institutionnel » (subventionné), Broadway, qui présente les grands auteurs étrangers (Ibsen, Sartre, Ionesco), donnera aussi naissance à un théâtre purement américain, d'Eugene O'Neill à Neil Simon ou Edward Albee en passant par Lilian Hellmann, Thornton Wilder, Tennessee Williams et Arthur Miller. *C'est pourtant le « musical » qui cristallisera* l'image de Broadway.

Dans un premier temps, toutes les formes co-existent : burlesque, vaudeville, revue, comédie musicale. (Quoique le Metropolitan soit encore au coin de la 39ᵉ Rue, l'opéra fera toujours bande à part.) Populaire dès le milieu du dix-neuvième siècle, le burlesque puise ses origines dans la farce, le *minstrel show,* la chanson de saloon et le *honky-tonk.* Les femmes y sont court-vêtues et les plaisanteries salaces. Vers 1930, il cède la place au strip-tease... Sans grand rapport, lui non plus, avec son homonyme français, le vaudeville mêle savamment chanteurs, jongleurs, magiciens, comédiens, animaux savants et, parce qu'il est plus noble que le burlesque, les célébrités du jour comme celles, étrangères, de passage. Le cinéma et la radio en *sonneront le glas* ; hormis les *Follies* de Florenz Ziegfeld (qui compte parmi ses *girls* Marion Davies, Barbara Stanwyck, Paulette Godard et Irene Dunne), la *comédie musicale règnera désormais en* maîtresse.

L'influence européenne l'apparente d'abord à l'opérette : l'Allemand Victor Herbert (*Naughty Marietta*), le Tchécoslovaque Rudolf Friml (*Rose-Marie*) et le Hongrois Sigmund Romberg (*le Prince étudiant*) se situent dans la mouvance des Strauss (Johann, Oscar) et de Franz Lehar... Avec *Show Boat* (1927), le New-Yorkais Jerome Kern puise dans le folklore national, ses personnages sont américains (plus de princesse tyrolienne déguisée en serveuse), et même un Noir raconte (et chante) sa propre expérience (*Ol'Man River*).

S'il suffisait d'un seul air à succès pour faire un triomphe d'une œuvre médiocre, les auteurs mettent désormais leurs chan*sons au service des personnages et d'une* vraie structure dramatique : Broadway-musical a pour rois Cole Porter, George M. Cohan (*Give My Regards to Broadway*), George et Ira Gershwin (*Porgy and Bess*), Irving Berlin (*Of Thee I Sing, Annie du Far-West*), Richard Rodgers associé à Moss Hart puis à Oscar Hammerstein II (*Oklahoma*). Le cinéma et la radio en répercutent les tubes à travers le monde ; les GI's les emportent outre-Atlantique dans leur barda...

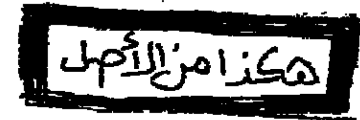
Depuis l'avènement du parlant, Hollywood a drainé auteurs et acteurs. La télévision naissante amplifiant le mouvement après la guerre, Broadway voit ses salles transformées en parkings ou en cinémas. De nouveaux créateurs lui redonnent cependant du mordant : plus cyniques, plus sophistiqués, Alan Jay Lerner et Frederic Loewe (*Brigadoon*), Leonard Bernstein (*On The Town*), Frank Loesser (*Guys and Dolls* ou *Blanches Colombes et Vilains Messieurs »*) restaurent sa réputation d'excellence technique et dramatique. En 1956, *My Fair Lady,* de Lerner et Loewe, confirme la santé d'un Broadway musical qui s'alimente à des sources prestigieuses : Shakespeare (*West Side Story*), Bernard Shaw (*My Fair Lady*), Cervantes (*l'Homme de la Manche*), Sholom Aleichem (*le Violon sur le toit*). *Hair,* né off-Broadway, puis *Grease,* y apportent le rock. Entre la 7ᵉ et la 8ᵉ Avenue, la 42ᵉ Rue vire au porno...

Ecrits par Andrew Lloyd Webber et Tim Rice, *Jesus Christ Superstar* puis *Evita* bouleversent les données. Mis à part Stephen Sondheim (terriblement difficile à chanter), les nouveaux oracles prêchent depuis l'Angleterre et la France. En 1993, hormis *le Baiser de la femme araignée,* le « musical » américain est dominé par les reprises (*Guys and Dolls,* bientôt *Show Boat*) : le terrain appartient au tandem Alain Boublil/Claude-Michel Schönberg (*les Misérables, Miss Saigon*) et surtout à Andrew Lloyd Webber (*Cats, le Fantôme de l'Opéra,* bientôt *Sunset Boulevard*).

Reste que les coûts de production croissant à une allure record, les spectacles, même à succès, récupèrent difficilement leur mise.

Pour le dramaturge Arthur Miller, le public a déserté le théâtre parce que celui-ci n'a rien de neuf à lui apporter. *« Notre théâtre de Broadway est un invalide en quête de béquilles... »*

Henri Béhar



هكذا من الأصل



Au cœur de Wall Street, Trinity Church.

sculptures, objets divers et tapisseries) collectés dans diverses abbayes du sud de la France et en Espagne par les Rockefeller et le sculpteur George Grey Barnard. Havre de paix et de sérénité, niché sur la rive boisée de l'Hudson. Pendant médiéval de la néogothique Trinity Church qui, 20 kilomètres plus au sud, pose au milieu des gratte-ciel son cimetière bucolique. Ici, dans ce parc paisible, à l'écart *« des vallées ombreuses parsemées d'autos multicolores comme des fleurs »* (3), la rumeur de Broadway n'en continue pas moins à se mêler aux cantiques qui résonnent sous les chapiteaux. Fasciné, le promeneur s'interroge. Mais qu'est-ce qui fait ainsi courir Broadway ?

Retour à la case départ. Là où l'avenue-fleuve prend sa source. A Bowling Green très exactement. Un modeste square planté de platanes et ceinturé d'une grille où, à l'époque coloniale, se retrouvaient les adeptes du jeu de quilles (d'où son nom). Face à la sombre et étroite gorge par laquelle Broadway va s'enfoncer dans Wall Street, se dresse la masse noire et luisante d'un taureau de bronze. Prêt à s'élancer dans le mince trait de lumière qui fend la muraille de pierre. Trois tonnes et demie de muscles noueux ciselés par Arturo DiModica. Baptisée « The Charging Bull » (la charge du taureau), l'œuvre, mise en place au lendemain du krach boursier de 1987, entendait témoigner de la vitalité du peuple américain dans l'adversité.

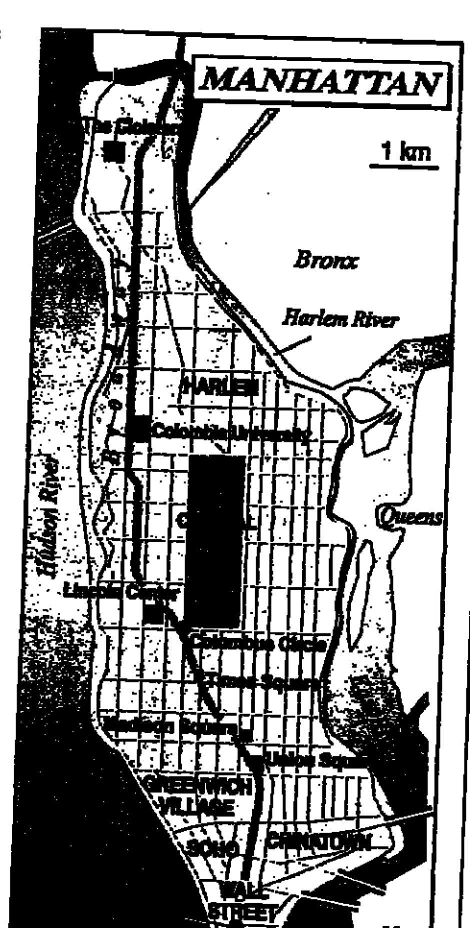
Si la statue est contestée (il est même question de la déplacer, ce qui serait stupide), la démonstration, elle, est en effet plus qu'éloquente. Contagieuse. Comme si l'impressionnante puissance qui se dégage du fauve écumant, cette énergie vitale, cette pulsion animale, cette rage froide, étaient les mêmes qui, jadis, avaient animé la marche en avant d'une avenue nommée Broadway. Broadway qui, avec panache et conviction, emportera dans son sillage le rêve des quelque seize millions d'immigrants qui, dans la baie de New-York, débarqueront sur un îlot nommé Ellis Island. [illegible] chercher dans ce Nouveau Monde une nouvelle vie.

Une vie rêvée, qu'une fois franchi Battery Park incarnait justement Broadway, même si, à l'époque, la plupart des nouveaux arrivants allaient plutôt s'entasser dans l'enfer du Lower East Side. A quelques kilomètres à peine d'une autre planète, inondée de lumière, bercée de musique et grisée de plaisirs : Broadway. Broadway qui, bloc par bloc, année par année, décennie par décennie, ne cessera jamais de tirer Manhattan. Toujours plus loin, toujours plus haut. Un avant-poste, à l'avant-garde, à l'avant-scène. Avec, après chaque percée, une pause, histoire de permettre à la ville de la rattraper et d'occuper le terrain. Il y a de la conquête de l'Ouest dans cette avenue-là. De la graine de pionnier. Un souffle d'épopée. Une volonté de faire reculer l'espace. Une fureur de vivre et de distraire.

Ainsi avançait l'Amérique, des tréteaux du Middle West aux show-boats, ces casinos flottants qui remontaient le Mississippi. Ainsi avançait Broadway. Honnie des puritains, condamnée à la clandestinité par la Prohibition, envahie par les gangsters, calfeutrée par la guerre, menacée par la délinquance et la pornographie, bousculée par des promoteurs rêvant de transformer Times Square en Disneyland. Mais, à chaque fois, renaissante, plus magique que jamais. Un phénix. Une légende. Une musique. Une illusion, peut-être. En fait, une avenue taillée dans l'étoffe dont on tisse les rêves. Broadway ou le rêve américain.

De notre envoyé spécial
Patrick Francès

(1) Titre du livre dense et touffu d'Alain Lacombe sur l'histoire de la comédie musicale (L'Avant-Scène).
(2) *La Grande Voie blanche* (Julliard).
(3) *Tristes Tropiques*, de Claude Lévi-Strauss.



Mode d'emploi

A guichets ouverts

Pour connaître les spectacles présentés au moment de votre séjour, téléphoner au (212) 563-BWAY (2929) ou consulter le *New York Times* (son supplément dominical notamment), le magazine *New York* ou le *Village Voice*, l'hebdo « branché ». Actuellement à l'affiche, des nouveautés *(Cyrano, Paper Moon, The Red Shoes)*, des reprises *(My Fair Lady)* et les grands classiques de la comédie musicale : *Tommy* (un « must »), *Cats, Crazy for you, Guys and Dolls, Kiss of the Spider Woman, les Misérables, Miss Saigon, The Phantom of the Opera* et *She Loves Me*. Les billets (de 15 à 65$) peuvent être achetés (s'y prendre le plus tôt possible), soit sur place (cash, traveler's checks ou carte de crédit), soit par téléphone (carte de crédit) auprès d'agences telles que Tele-Charge (239 6200), Ticketmaster (307 4100) ou Ticket Central (279 4200).

Des billets à prix réduits (de 25 à 50 %) sont disponibles pour le jour même (avant midi pour les matinées et avant 15 heures pour les soirées) aux guichets de TKTS, au Times Square Theater Center (47th St. et Broadway) ou au Manhattan Theater Center, dans le hall du World Trade Center 2. Inconvénients : le choix est limité, les cartes de crédits non acceptées et l'attente plus ou moins longue. On peut aussi, en payant le prix fort, s'adresser aux concierges des grands hôtels.

Pour l'envers du décor, Backstage on Broadway (228 W 47th St., suite 346, tél. : 575-8065) propose des visites guidées ($8) dans les coulisses. Egalement chaque vendredi à midi, une visite guidée (2 heures) de Times Square depuis le Visitor & Transit information Center situé à l'angle nord-ouest de la VII[e] Avenue et de la 42[e] Rue. Renseignements au 768-1560.

Pratique

Y aller. Avec le *Queen Elizabeth II* (C. G. C., (1) 42-93-81-82) ou en Concorde, le supersonique d'Air France (à partir de 30 890 F A/R), compagnie qui dessert New-York plusieurs fois par jour (17 000 F en « Club », 11 500 F en « éco » et divers tarifs de 3 290 à 5 540 F) dont un vol d'Orly à Newark, aéroports choisis par Continental Airlines (tél. : (1) 42-99-09-09) dont la « Business First » (17 080 F, à partir de 2 550 F en classe éco) offre des prestations dignes d'une première classe. De nombreuses compagnies volent vers New-York à prix réduits (autour de 2 500 F) et des voyagistes y proposent des séjours « à la carte ».

Y séjourner. Le nouveau Four Seasons (57 East 57th Street, entre Park et Madison, tél. : (212) 758-5700 et, en France, numéro vert Four Seasons, 05-34-91-31), un édifice de 52 étages signé Pei, propose des chambres spacieuses à partir de $340 pour deux personnes (1 dollar vaut environ 6 francs) et des suites (de $ 675 à $ 2 500) avec vue féérique. Deux valeurs sûres : The Pierre (5[e] avenue et 61st St., 838 8000, à partir de $ 300 la double) et The Mark (25 E, 77th St., entre la 5[e] et Madison, 744-4300 et, en France, au numéro vert 05-90-84-44). Travel'Am (tél. : (1) 43-80-41-14) propose, de janvier à mars, un week-end au Mark, à partir de Paris, pour 7 965 F par personne en chambre double, avion, trois nuits et deux dîners en ville. Deux hôtels « branchés » (la décoration est signée Philippe Stark) : le Royalton (44 W 44th St., 869-4400, environ $ 240) et le Paramount (235 W 46th St., 764-5500) avec des chambres doubles autour de $ 120. Autres pistes : Aaah ! Bed & Breakfast n° 1 (246-4000), B. B. Network of NY (645-8134), Urban Ventures (594-5650) et, depuis Paris, Tourisme chez l'habitant (47-94-00-30) et Connexion Plus (43-35-11-26). De 65 à 125 dollars en chambre double. Autre bonne adresse : Leo House (332 W 23rd St., 929-1010) où la chambre (avec douche) coûte environ 60 dollars.

S'y restaurer. Un bon guide (en anglais) : le Zagat.

S'y déplacer. A pied, en priorité. Les taxis sont légion mais les transports en commun (bus surtout) sont très pratiques.

Visiter la ville. Avec les bénévoles de l'association Big Apple Greeter (1 Centre Street, 19th Floor, New-York, NY 10007, tél. : (212) 669-2896 ou 8159, fax. : 669-4900) pour une découverte originale, conviviale et gratuite. La contacter par courrier, téléphone ou fax, en précisant dates et secteur choisi.

Voir. Au Museum of the City of New York (5[e] Avenue, 103rd St.) et jusqu'au 29 mai, une exposition, sommaire, sur l'histoire de Broadway Avenue ; une autre sur 125 années de comédie musicale.

Lire. *La Grande Voie blanche*, de Nik Cohn (Julliard). Le guide bleu, le Visa et le Routard (Hachette), le guide Voyageurs du monde (qui colle à l'actualité) et *New York contre N. Y* (Autrement). Des guides américains remarquables : le guide *Access* (pratique), le *AIA Guide to New York* (érudit), le *Eyewitness* (visuel), et *New-York Walks* (six promenades inspirées). Un album savant : *On Broadway, a Journey Uptown Over Time* (Rizzoli).

Se renseigner. Au New York Convention & Visitors Bureau (Two Columbus Circle, 397-8222) et au Centre d'information de Times Square, à l'angle de la 42[e] rue et de Broadway. A Paris, l'Office du tourisme des Etats-Unis au (1) 42-60-57-15 et par minitel 3615 USA.

Poussière de livres

On les pose, on les range, on les classe ; on les lit même. Le temps fait le reste. Terrible.

Cicéron, l'un des premiers bibliophiles, disait de la bibliothèque qu'elle était l'âme de sa maison. Montaigne a tout écrit du suprême bien-être à se retirer en sa « librairie ». *« C'est la meilleure munition que j'aie trouvée en cet humain voyage »*, révélait-il de son commerce avec ses pensionnaires.

Innombrables, multiples dans leurs formes sont les hommages rendus aux livres choisis ou transmis, pour les murs de notre espace personnel. Ceux qui les fréquentent de près et savent ce qu'ils leur doivent ont parfois, et presque à leur insu, devant d'autres, des gestes et des mots faits pour l'intimité. C'est que bien souvent, au fil du temps et selon l'heure, innocente, légère ou grave, une histoire s'est tissée avec chacun de nos livres (*« Ce vice impuni, la lecture »*, disait Larbaud). Le rire, la consolation, le jeu, la paix ; la vertigineuse, l'indicible liberté mentale de voyager, dans la joie ou la mélancolie, parmi les siècles et les univers, voilà ce que nous abritons chez nous, voilà ce qui nous protège.

« J'ai commencé ma vie, racontait Sartre dans *les Mots*, *comme je la finirai sans doute : au milieu des livres. Je ne savais pas encore lire que, déjà, je les révérais, ces pierres levées ; droites ou penchées, serrées comme des briques sur les rayons de la bibliothèque.* (...) *Je les touchais en cachette pour honorer mes mains de leur poussière. »* La poussière ! *« C'est un combat perdu. Malheur à la poussière »*, dit l'écrivain Bernard Collin (1). *« C'est un mot magnifique, peut-être parce que je vois « poussière » comme « pollen » ; quelque chose qui est au commencement. »*

Ce poète a une façon toute particulière de rendre à ses livres le soin qu'ils ont pris de lui-même. Comme il ne s'agit pas de respecter les livres – *« Ce sont en général les véritables usagers qui les maltraitent »* – mais ce qu'ils portent, Bernard Collin peint depuis vingt-cinq ans le *« vêtement »* des livres qu'il considère désormais comme *« illisibles »* ; et chaque couverture peinte dit quelque chose du contenu. En triptyque, en couple ou en solitaire, ouvrages dévôts, grands classiques espagnols, philosophes, voyageurs, théoriciens politiques... reçoivent ainsi sa réponse de lecteur : *« J'en fais quelque chose de joyeux. Et il me serait insupportable qu'une fois peint le livre se transforme en objet. »* Comme son artiste de fils réprouve l'usage direct de la peinture acrylique sur des couvertures parfois chagrinées de « pansements » (qui pallient la fragilité du papier), il leur taille des costumes de bois, comme les ais qui formaient, jusqu'au XVe siècle, le plat des reliures.

Jean-Luc Godard (dont chaque film trouve son essence dans la littérature) a récemment déclaré qu'il jetait les livres après en avoir retiré de quoi nourrir son travail. Plus radical, un beau jour M. Teste a définitivement renoncé à eux pour ne plus se préoccuper que de *« raturer le vif »*. L'un comme l'autre se sont ainsi épargné le souci d'allégeance (au sens de fidélité), avec lequel sont aux prises ceux qui subissent chez eux le charme (au sens d'envoûtement) de la présence physique des livres. Outre leur inépuisable fringale d'espace (cauchemar récurrent), la fragilité des livres exige de vous des soins réguliers ; à défaut de quoi leur abandon s'exhibe comme un vivant reproche. Les salubres conseils de Gabriel Naudé (qui allait constituer pour Mazarin la plus remarquable collection du monde au Grand Siècle), formulés en 1627 dans son *Advis pour dresser une bibliothèque* (2), ont constitué la première étape de la bibliothéconomie, à laquelle les spécialistes d'aujourd'hui font encore référence.

On sait ainsi que les volumes de haute taille doivent être rangés à plat ; qu'il ne faut pas juxtaposer des formats différents, les plus grands menaçant d'affaissement n'étant soutenus que par les petits. Il faut également veiller à ce que les livres demeurent suffisamment serrés en rayon sans l'être trop ; éviter les manipulations trop fréquentes et trop brutales, le frottement des reliures anciennes entre elles. L'humidité et les écarts de température sont les principaux ennemis des livres : un taux de 55 % d'hygrométrie (plus ou moins 5 %), une température de 18°C (plus ou moins 1°C) sont les conditions idéales de leur conservation. Ils craignent tout autant le rayonnement de la lune que celui du soleil, et ne souffrent pas plus de 150 lux (50 lux pour les plus anciens) d'éclairage artificiel. Leur dépoussiérage préfère au plumeau la peau de chamois ou la brosse plate d'un aspirateur. Celle, souple, douce et dense, du blaireau est affaire de patience, miraculeuse pour les tranches des ouvrages – et recommandée par le frère Antoine, responsable de la prestigieuse bibliothèque de l'abbaye du Bec-Hellouin (3).

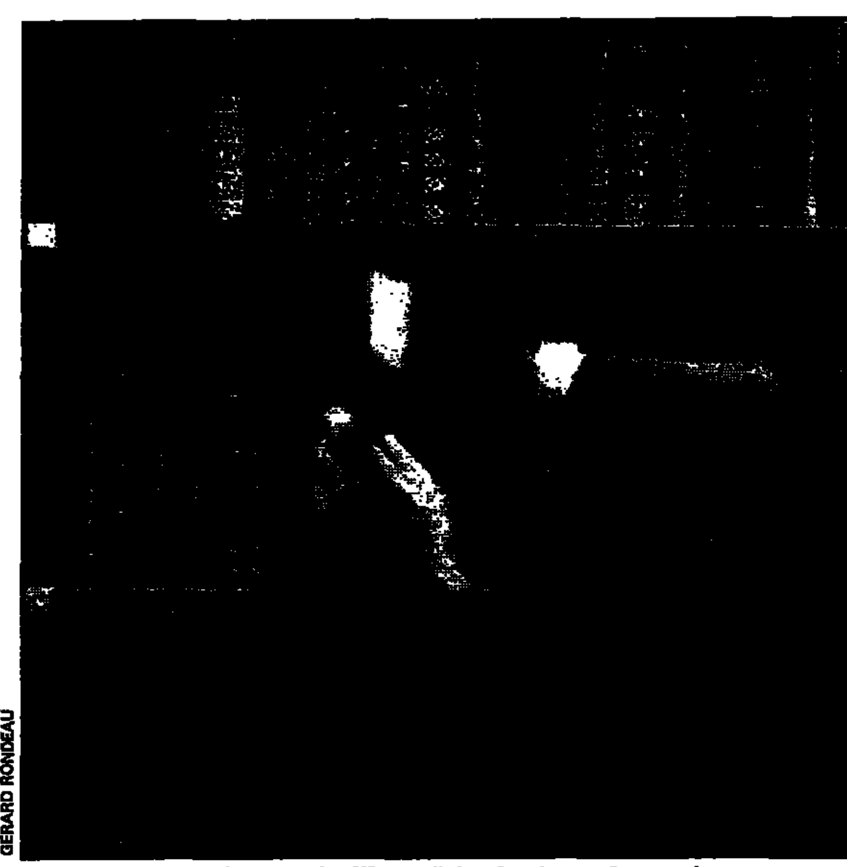
Pour les nettoyer, tous vous diront qu'il n'est pas meilleur savon que le Brecknell, et que seule la cire 213, fongicide et insecticide, redonne vie aux cuirs les plus tristes. Il faut aussi savoir – comble pour un amateur – que le « cristal » donné au livre comme signe de distinction et de protection (ainsi que la serpente, cette mince feuille de papier placée devant les illustrations d'un texte pour en protéger les couleurs) contient dans sa composition des éléments acidifiants et toxiques (4). Enfin, contre l'oubli et l'ensevelissement (*« Mais où est-il ? mais l'ai-je encore ? »*), il n'est pas d'autre solution, une fois l'an, que le récolement.

Pour ce qui concerne le mobilier de la bibliothèque, le plaisir de l'œil ne jure que par le bois. Le simple coffre que l'on emmenait en voyage, aux champs ou à la guerre, s'est transformé en « cabinet » au XVIe siècle. A la fin du XVIIe, les bibliophiles fortunés dressaient leurs trésors derrière les vitres des armoires stylées de Boulle ; mais c'est bien évidemment au XVIIIe siècle, en 1720, que le meuble spécialement conçu pour la conservation du livre apparaît et se diversifie dans tous ses raffinements : acajou, palissandre, bois d'amarante, de rose ou de citronnier, garnitures de cuivre ou de bronze, marqueterie, rideaux de taffetas... la bibliothèque régnait, jusques aux lits, sur lesquels on sculptait en trompe-l'œil de pleins rayonnages...

Mais, depuis que le fer est entré dans la bataille (la bibliothèque Sainte-Geneviève est la première en France à s'en être dotée), on a cru damer le pion à l'ennemi héréditaire : la vrillette, insecte vorace et prolifique. Hélas, les vaillantes armées de petits signes noirs pouvaient encore trembler, devant celles des champignons. La bibliothèque de l'Arsenal, où plane encore l'ombre érudite et facétieuse de Charles Nodier (5) (élevée en 1605 par Sully, elle a été rattachée en 1934 à la Bibliothèque nationale), pouvait ainsi se targuer en 1960 d'avoir trouvé, grâce aux rayonnages métalliques compact, un abri sûr pour ses fleurons médiévaux et modernes. Or il a suffi d'une panne de climatisation, et de la violence des orages pour que l'humidité fasse son œuvre de destruction. Sabine Coron, conservateur de la bibliothèque, évoque la catastrophe de 1988 dans les termes du cauchemar : il n'a pas fallu moins de deux ans pour que la totalité du fonds ancien (240 000 volumes) réintègre, guéri, un espace purifié (6). Pire que le feu, l'eau est une menace d'extermination. Le frère Michel, de la bibliothèque des dominicains du Saulchoir (270 000 volumes, dont 200 incunables et 42 000 ouvrages des XVIe et XVIIe siècles), a eu affaire à ces *« petits pépins »* que provoquent des canalisations défectueuses. Une seule solution en cas d'inondation : ne pas toucher, surtout, au papier ; séparer les livres de leur reliure précieuse et les porter à congeler (– 30°C), avant un délai de trente-six heures, dans une usine de conservation alimentaire par exemple, où ils seront ensuite... lyophilisés !

Que l'on ne renonce pas. Mineures ou majeures, toutes ces entraves n'empêcheront jamais d'appliquer, comme Gaston Bachelard, l'excellent, le rêveur de mots, ce vœu de gourmandise : *« Il faut d'abord un bon désir de manger, de boire et de lire. Il faut désirer lire beaucoup, lire encore, lire toujours. (...) Aussi, dès le matin, devant les livres accumulés sur ma table, au dieu de lecture je fais ma prière de lecteur dévorant : « Donnez-nous aujourd'hui notre faim quotidienne. (...) Car là-haut, au ciel, le paradis n'est-il pas une immense bibliothèque ? »*

Valérie Cadet


GÉRARD RONDEAU

Les grands ennemis: l'humidité et les écarts de température.

(1) Son dernier ouvrage, *Wols, avec une loupe*, a été publié aux éditions Fourbis (1990).

(2) Précédé de *l'Advis, manifeste de la bibliothèque érudite*, de Claude Jolly. Reproduction en fac-similé de l'édition de 1644. Aux amateurs de livres/Klinckieck, 1990.

(3) *Parloir, une vie régulière au Bec-Hellouin*, de Jean-Paul Cayeux. Seghers, coll. « Religion », 1989.

(4) On sait aujourd'hui comment remédier – mais c'est un combat titanesque – au fléau de l'acidification du papier (les livres sont immergés en autoclave, dans un gaz liquéfié sous pression), apparu depuis le milieu du XIXe siècle avec la production industrielle de la pâte de bois. En matière de prévention, il existe à présent un « papier permanent » au pH neutre, que tous les professionnels devraient utiliser s'ils veulent éviter la destruction à plus ou moins long terme du livre.

(5) Arlette Farge a magnifiquement évoqué l'atmosphère de l'Arsenal dans *le Goût de l'archive*. Seuil, coll. « La librairie du XXe siècle », 1989. De Charles Nodier, bibliothécaire de l'Arsenal de 1823 jusqu'à sa mort, en 1844, il faut lire, notamment, *l'Amateur de livres ; le Bibliomane ; De la monomanie réflective ; la Bibliographie des fous*. Castor Astral, 1993, coll. « Les Inattendus », et de Didier Barrière, l'excellent *Nodier, l'homme du livre*. Plein Chant, coll. « L'Atelier du XIXe siècle », 1989.

(6) En France, des spécialistes, chimistes et chercheurs, ont en charge de prévenir et de remédier aux catastrophes subies par les livres. Citons tout particulièrement le remarquable travail accompli par le Centre de recherches sur la conservation des documents graphiques, que dirige Françoise Flieder (36, rue Geoffroy-Saint-Hilaire, 75005 Paris) et celui du laboratoire de la direction technique de la Bibliothèque nationale, dirigé par Astrid Brandt.

L'Heure des soins

Restauration, reliure, dorure

Une liste, bien entendue non exhaustive, mais recommandée : J. Ardoin et Cie (40, rue de la Folie-Regnault, 75011. Tél. : 43-79-52-51) ; Roger Buisson (4, rue Aligre, 75012. Tél. : 43-07-19-25) ; Alain Devauchelle (98, rue du Faubourg-Poissonnière, 75010. Tél. : 48-78-67-12) ; Alain Lobstein (5, rue Félix-Faure, 75015. Tél. : 45-58-31-25). Marie-Lorraine Vannier-Moreau (41, boulevard de la Villette, 75010. Tél. : 42-03-13-49).

A domicile

Si l'on dispose de compétences pour s'adonner soi-même à ces travaux, on pourra se fournir aux Papeteries Canson, ou encore chez Rougier et Plé (13-15, boulevard des Filles-du-Calvaire, 75003. Tél. : 42-72-82-90). Indispensable, le savon pour nettoyage des reliures en peau Brecknell (50 F), chez Hermès (24, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 75008. Tél. : 40-17-47-17), ou dans des magasins de sellerie, et la fameuse cire 213 (25 F), que l'on peut commander au Centre Joël-Le-Theule de la Bibliothèque nationale (Château de Sablé, 72300-Sablé-sur-Sarthe. Tél. : 43-95-19-92), ou acquérir au détail à la librairie Colbert (6, rue des Petits-Champs, 75002. Tél. : 47-03-85-71). Enfin, Atlantis-France (26, rue des Petits-Champs, 75002. Tél. : 42-96-53-85) propose toute une gamme de papiers et cartons sans acide, des équipements et fournitures pour la conservation, la restauration et la reliure.

Les artistes de la BN

Une soixantaine de personnes travaillent à l'atelier de restauration du livre de la Bibliothèque nationale. Selon Claude Adam, relieur restaurateur chargé des travaux depuis 1967, *les interventions les plus* fréquentes s'effectuent sur la plaçure, ensemble des opérations de reliure préparant le livre à la couture ; la couture, assemblage des cahiers autour d'un nerf (ficelle de chanvre, lacet de cuir, septain) simple ou double ; le corps d'ouvrage, attache des plats (côté extérieur d'une reliure, le côté intérieur étant le contreplat) ; la couvrure, revêtement de peau, d'étoffe ou de tout autre matériau sur le dos et les plats du livre ; la finissure et la dorure.

Bonnes lectures

- *La Galaxie Gutenberg. Genèse de l'homme typographique*, de Marshall McLuhan. Gallimard, 1977, coll. « Idées » nos 372 et 373, 25,50 F chaque volume.
- *L'Apparition du livre*, de Lucien Febvre et Henri-Jean Martin. Albin Michel, 1971, coll. « L'évolution de l'humanité », no 30, 49 F.
- *Histoire et pouvoirs de l'écrit*, de Henri-Jean Martin. Librairie académique Perrin, 1988, 200 F.
- *Conservation et mise en valeur des fonds anciens rares et précieux des bibliothèques françaises*. Collectif de la Direction du livre et de la lecture et de la Direction des bibliothèques, des musées et de l'information scientifique et technique. Presses de l'ENSB, Villeurbanne, 1983, 130 F.
- *La Restauration des livres, manuscrits et imprimés*. Collectif de la Direction du livre et de la Bibliothèque nationale. Bibliothèque nationale, coll. « Pro Libris », 1993, 175 F.
- *Du papier pour l'éternité. L'avenir du papier permanent en France*, de Bernard Pras et Luc Marmonier. Cercle de la librairie/Centre national des lettres, 1990, 80 F.
- *La Désacidification de masse du papier*, d'Astrid Brandt. Edition français/anglais. Bibliothèque nationale, coll. « Pro Libris », 1992, 350 F.
- Enfin la revue bimestrielle *Arts et métiers du livre*, revue internationale de la reliure, de la bibliophilie et de l'estampe (Editions Technorama, 31, place Saint-Ferdinand, 75017. Tél. : 45-74-67-43) s'adresse tant aux professionnels des arts graphiques qu'aux collectionneurs et amateurs.

SAINTE-BEUVE OU ALPHONSE ALLAIS ?

Bibliothèque en crue

Un moment vient toujours, et il est déplaisant, où de toute évidence votre bibliothèque est sur le point de déborder. Pour cette sorte de crue, il n'existe pas de mesure puisque l'une et l'autre sont proportionnelles à l'espace vital. Disons que la cote d'alerte est atteinte le jour où l'accumulation des livres, de protectrice qu'elle était, devient menaçante : au sens propre du terme, elle vous pompe l'air. Le papier imprimé commence à respirer à votre place et, dans le silence de la nuit, vous l'entendez distinctement vous disputer votre ration d'oxygène.

Ou bien vous décrétez alors que *« vivre »*, *« livre »* et *« libre »* veulent dire la même chose, à une ou deux négligeables consonnes près, et, en conséquence, vous persévérez dans la recherche et l'amoncellement compulsifs d'ouvrages forcément indispensables : vous voilà collectionneur, bibliophile, bibliomane, rat et roi de votre propre bibliothèque – toutes situations respectables, voire enviables, mais qui font peu de cas du soleil, des merveilleux nuages, de la jeune fille qui passe, vive et preste comme un oiseau, et ne repasse jamais deux fois, même dans les allées du Luxembourg... Ou bien vous refusez le deuil de la lumière, la claustration entre d'obscures murailles de bouquins mais vous devez convenir d'une évidence : tous les livres du monde ne sont pas tenus d'habiter chez vous. Il vous faudra désormais choisir.

Lorsque j'ai ainsi admis que ma bibliothèque était bien assez grande pour moi, je n'imaginais pas à quelles absurdes manœuvres épuratives je me condamnais. Pour faire place à un nouveau livre, il faut éliminer un ancien. Lequel ? En vertu de quel critère ? L'impulsion de l'heure ? Ah ! Mais ce n'est pas si facile ! On ne va pas sombrer comme ça dans le caprice et l'arbitraire... Après avoir pesé le pour et le contre, on finit par se débarrasser lâchement d'un demi-chagrin dont on croyait pouvoir se passer, et dont on découvre, le voyant plus tard en d'autres mains, combien il était précieux.

Les livres « meublants », comme les appelaient les Goncourt, partent en premier (à commencer par les leurs) ; les sagas sont volontiers sacrifiées aux œuvres de plus faible encombrement. Une fois sur deux, le choix est injustifiable : pourquoi congédier Sainte-Beuve et conserver obstinément le Baron rouge de la baronne Orczy ? Pourquoi retenir Alain et remercier Allais ? Je soupçonne que la résolution de ces dilemmes est moins une *question de rayonnages que de* rayonnement. Certains livres sans valeur d'aucune sorte m'imposent leur droit inaliénable à être là. Je sais que je ne les lirai jamais, qu'ils continueront à me toiser, dos tournés, du haut de leur muette réprobation. Et je les garde – peut-être en qualité de gardiens.

En cas d'incendie, dit Joubert qui plaide pour sa paroisse, il faut sauver les petits livres parfaits : *« les diamants d'abord »* ; et cet incorrigible menteur de Cocteau affirme que lui n'emporterait que le feu. Pourquoi, diable, choisir ? Au fond, tout cela s'est constitué à la va-comme-je-te-pousse – c'est le cas de le dire –, dans la versatilité, l'inassouvissement et les remords. Comme nous nous sommes faits nous-mêmes.

Je ne sais plus qui prétendait que à partir d'un certain âge, chacun était responsable de son visage, mais je devine pourquoi je n'aime guère qu'on fouille dans ma bibliothèque.

Pierre Veilletet

Le corps nomade

« On ne peut pas tricher. On se voit telle qu'on est. C'est un miroir. » La danse orientale.

Les mots sont des coupeurs de tête. Surtout quand ils se mêlent de prendre la partie pour le tout. Figure de style, peut-être, expression du mépris, le plus souvent. Ainsi la danse orientale ne saurait se réduire à son appellation de « danse du ventre », inventée par quelques voyageurs occidentaux soucieux de cacher, sous une apparente dérision, la fascination exercée sur eux par l'art des danseuses arabes. Imaginons un Persan, à la fin du siècle dernier, se rendant à l'Opéra de Paris et parlant de « danse des orteils », synecdoque possible, après tout, du ballet classique, dont l'aspect le plus frappant est, en effet, d'être dansé sur la pointe des pieds.

Qu'importent les mots qui mentent, les clichés qui ont la peau et la vie dure, les cours de danse orientale sont pris d'assaut, à Paris et en province. Ce n'est pas un hasard. *« Comment trouver vulgaire cette danse millénaire dont le moindre geste répond, note à note, aux complexités savantes de la musique arabo-andalouse ou égyptienne. La supposée vulgarité est dans l'œil de celui qui regarde »*, s'étonne Martine, rencontrée à la sortie d'un cours. Elle est avocate.

Le mouvement s'est amorcé il y a dix ans. Il prédisait, au milieu des années « yuppies », en pleine vogue de la « business woman » en tailleur strict, donnée comme unique modèle aux femmes, que ces dernières, justement, avaient envie de marquer leurs différences dans un monde d'hommes, de laisser parler leur féminité, souvent refoulée au quotidien. *« J'ai tout essayé, le jazz, le rock, et j'ai tout abandonné. Seule la danse orientale a su me retenir. Elle m'apprend à être fière de mes hanches, de mon bassin, ces parties de mon corps qui me différencient des hommes. J'ai appris à aimer les tremblements et les vibrations qui me gênaient tant au début. Cette danse ne permet pas de tricher avec ses blocages. On se voit telle qu'on est. C'est un miroir »*, explique Annie, assistante du personnel dans une multinationale de matériel informatique. Ce désir d'une danse de l'intime annonçait également le retour aux valeurs de la famille, du clan, au besoin de se protéger en ces temps difficiles. Le corps toujours anticipe. Les cours de danse devraient figurer parmi les indicateurs des sociologues en mal de pronostics. Craignons seulement qu'ils n'y voient que le désir de retourner à la maison et de faire des enfants...

Thilda Moubayed, docteur en sciences de l'éducation, écrit : *« A chaque environnement géo-culturel correspondent des zones corporelles dansantes bien spécifiques. (...) Dans les pays de la Méditerranée orientale la région, médiane du corps apparaît comme le lieu favorable à l'expression de la danse. Toute la voie respiratoire, tenue par la colonne vertébrale et passant par le thorax, le plexus solaire, l'abdomen, sera donc le lieu central de la danse orientale. »* Cette danse est celle du souffle, du diaghragme qui ordonne aux muscles du ventre. Elle apprend à dissocier les différentes parties du corps, à les faire bouger séparément. Le ventre est assimilé au « hara » des arts martiaux japonais, ce point psychique *« situé à deux centimètres au-dessous du point ombilical. Le « hara » désigne toute activité, tout art, accomplis en partant du ventre »* (Robert Linssen, *la Danse cosmique*). On retrouverait les mêmes similitudes avec les « chakras » de la philosophie hindoue.

Le ventre est donc la part belle du corps dans les civilisations d'Orient. A ce titre, il ne saurait être caché. Il doit être libéré de ce qui le contraint. Il est le lieu de la vitalité, là où convergent fécondité et sexualité. Nicole, longtemps en analyse, dit : *« Cette danse m'a aidée à reprendre possession de mon corps. Et pourtant j'en refusais l'idée, parce que je ne m'aimais pas assez, ou plutôt pas du tout. Je me souviens de discussions où je disais que les femmes ne s'étaient pas battues pour aller se déhancher. Je n'avais rien compris. Quand je me sens tendue, je pratique le tremblement qui est une des figures de cette danse. »*



ISABEL MUNOZ/VU

« La supposée vulgarité est dans l'œil de celui qui regarde. »

Dans les cours, quelques ventres restent cachés, mais la plupart sont dévoilés. Les tenues expriment, elles aussi, le désir de se sentir libres, d'être à l'aise, sans rien devoir aux archétypes proposés dans les magasins spécialisés. La plus grande fantaisie est de rigueur. Et la couleur règne en maîtresse. Les femmes ne sont pas là pour se défouler ni pour souffrir avec le sentiment du devoir accompli, du sacrifice rendu à l'effort physique. Elles s'amusent. C'est frappant. D'être entre elles, toutes générations confondues, de la fillette à la sexagénaire. De voir des corps et des ventres de toutes tailles et de toutes conformités les rassure. Elles ne sont pas là pour juger ni pour rivaliser. Elles sont là pour être ce qu'elles sont.

La danse orientale ne relève pas de l'exploit physique, mais elle demande une intense concentration. Une très bonne oreille musicale aussi, afin de varier les plaisirs et pouvoir danser sur le rythme ou sur la mélodie. Voilà quelques conseils que l'on entend pendant les cours : *« La jambe et le bassin bougent d'un même mouvement quand vous avancez. Pas de dos cambré. Tenez votre axe. De la retenue, serrez ! Pour les grands huits horizontaux du bassin, ne bougez pas les épaules. Encore moins quand vous les faites de bas en haut. Visualisez dans l'espace ce que vous dessinez. N'oubliez pas la position des bras. Gracieuses, les mains. Quand vous faites vibrer les épaules, imaginez tenir un bâton entre vos deux mains, cela vous évitera de les envoyer dans tous les sens. »*. Si le huit, figure de l'infini, est censé relier le corps au cosmos, il reste délicat à maîtriser pour les simples Terriennes. Il leur faut aussi apprendre une autre logique de l'espace. Comme le dit si bien Hubert Goddard, maître de conférences à Paris-VIII au département danse : *« Il y a des déplacements internes vertigineux. Comment jouer cette géographie intérieure ? Comment la remettre en cause ? La danse orientale est un bel exemple de nomadisme de l'intime. »*

A Paris, le cours de Djamila Henni-Chebra est très technique. Elle corrige beaucoup les postures d'une voix sans appel. Elle se sert de sa base classique pour faire comprendre à ces corps occidentaux ce que réclame l'Orient. Celui de Leïla Haddad est le plus couru. L'enseignement y est davantage fondé sur l'exemple, la parole laissée au corps. Elle a été la première, en France, à se battre pour faire reconnaître son art, qui lui a été transmis par les femmes de sa famille, en Tunisie, à Djerba. Pour le défendre, elle en est devenue l'historienne, abandonnant la faculté et le théâtre, résistant aux moqueries de ses amis intellectuels. Elle a donné du courage à ses suivantes. Elle ne conçoit la danse orientale que sur la scène d'un théâtre.

Mayodi, d'origine marocaine, est l'un des rares hommes à enseigner, avec Zaza l'Egyptien, dont l'école est à Pantin. Il est à la fois le professeur et l'homme qui regarde. Il insiste sur le « dala », le charme, la séduction que l'on met en scène, dont on n'est pas dupe. Le corps raconte des histoires, des moments d'émotion. Il faut savoir tenir un auditoire en haleine d'une suspension de hanche sur un accent musical inattendu. La danseuse est l'équivalent de la conteuse des *Mille et Une Nuits*. Sa danse s'invente en fonction d'un public, d'une humeur. Il aime le cabaret où il se produit avec une majestueuse brune, Lilla Dary, une Américaine née en Alaska, qui a découvert la danse arabe en arrivant à Paris. Il paraît que les Américaines sont devenues les meilleures techniciennes. Signalons qu'à Paris, la danseuse Kamelia est d'origine japonaise.

Parmi les élèves, certaines ont des réactions ambivalentes. Telle cette femme du Conseil d'État qui ne veut pas être citée. Telle cette autre qui n'ose pas dire à son mari qu'elle pratique la danse orientale. Il la croit à un cours de jazz. Plus intéressante, la réaction d'Annie : *« Après chaque spectacle que je vois, je veux arrêter la danse. Je suis gênée par les costumes criards, la séduction trop appuyée. Mais il suffit que je retourne au cours pour apprécier la subtilité de la technique et retrouver le plaisir qui est le mien à réussir les figures. La technique me rassure, l'improvisation me fait peur. »*

Professeurs et élèves partagent les mêmes combats : il y a ceux qui militent afin que la danse orientale entre dans le circuit des théâtres, et ceux qui pensent que son lieu naturel doit rester le cabaret. Mais ils tombent tous d'accord pour admirer, parmi les danseurs contemporains, Mona Saïd, Raquia Hassan, Ibrahim Akef, Mahmoud Reda, Fifi Abdou, Nagoua Fouad. Le Caire est leur Mecque. Ils vont y chercher auprès des vieux professeurs, souvent des hommes, un savoir en train de disparaître. Partout, on entend parler de la souveraineté de Soraya. Elle vit à Paris. Mais personne ne la voit jamais. Elle n'accepte de danser que dans les fêtes privées. Princesse !

Dominique Frétard

CONVIVIALITÉ

Femmes entre elles

Pierre Benghozi, psychiatre et psychanalyste, est aussi président de l'Institut de recherche en psychothérapie et responsable d'enseignement à Paris-XIII. Il exprime, ici, un double point de vue : celui de l'amateur de danse, celui du praticien.

« La danse orientale est plusieurs fois millénaire. Elle existait avant le judaïsme, le christianisme et l'islam. Les religions monothéistes ont combattu la dimension sacrée des danseuses-prêtresses, intermédiaires entre les dieux et les hommes. La répétition et la cadence hypnotique, qui la fondent, sont source d'extase. Elle est mise en scène d'un jeu de séduction ludique, codé et ritualisé. C'est le sens de la courbe, du cercle et de la spirale, qui cambre le corps, fait onduler les bras, vibrer le torse de spasmes convulsifs. Gestuelle ondulatoire, tremblements, oscillations, le corps se tend, le ventre, tel un accouchement, se contracte, se dilate, selon la libre interprétation d'un code oublié. L'improvisation est propre à la créativité et au style de la danseuse.

» La danse orientale est aussi mise en scène de la pudeur. La pudeur a la même racine grecque que le mot pied : « podo ». C'est donc ce qui fait fuir, ce qui fait marcher, ce qui fait danser. On dit, au Maroc, qu'il vaut mieux épouser quelqu'un qui rougit, car c'est là un critère de sensualité, la suggestion d'une passion interne qui ne peut s'exprimer socialement, qui est donc à dévoiler.

» La danseuse orientale a son corps centré par le foulard, noué autour des hanches, libérant l'ombilic ; le nombril, comme cicatrice énigmatique des origines. Enigme du sexuel du corps de la femme, du corps de la mère. La danse orientale est fondamentalement vibration interactive avec le public des spectacteurs. Le jeu de dévoilement et de recouvrement cerne, sous le regard stupéfait, hypnotisé des fils, les ondulations du ventre de la mère.

» Cette danse privilégie la femme sans être pour autant contre l'homme. C'est rare de trouver un espace où la présence de l'homme est aussi sensible. Ce n'est pas le lieu de l'exclusion du masculin, mais le lieu de ressourcement du féminin. »

MILLE ET UNE DANSES

Paris/Banlieue

Centre du Marais, 41, rue du Temple, 75004. Tél. : 42-72-15-42. Cours de Leïla Haddad, Fatima Chekkor. Leïla Haddad, à ce jour, danse l'un des plus beaux spectacles : la danse de *Salomé*, accompagnée par l'ensemble El Kindi.

Espace Gambetta, 64, rue Orfila, 75020. Tél. : 43-66-99-64. Cours de Mayodi. Le danseur rêve d'organiser un festival de danse orientale, à l'exemple de ceux de New-York ou de Los Angeles.

Centre de danse Alésia, 119, avenue du Général-Leclerc, 75014. Tél. : 43-27-15-42. Cours de Djamila Henni-Chebra. A côté de ses spectacles et de ses cours, elle s'est lancée, au Caire, dans une vaste recherche sur la collecte de la mémoire.

Paris-Centre, 54, rue de Clichy, 75009. Tél. : 45-98-19-95. Cours de Sylvie Abdel Khalek. Egalement au studio Smoking et Brillantine (75013), et au Forum à Boissy-Saint-Léger. Elle a appris la danse aux Etats-Unis. A toujours préféré, quand elle était petite fille, l'héroïne des *Mille et Une Nuits* à *Blanche-Neige*. On la comprend !

Pantin, Ecole de Zaza, 9 *bis*, rue François-Arago, 93500. Tél. : 48-45-57-58. Egalement à Paris-République : 17, rue du Faubourg-du-Temple, 75010. La figure excentrique, quasi mythique, de ce milieu.

Province

Strasbourg, Squash des Halles, 67000. Tél. : 88-76-17-15. Cours de la Cie Raqs-Nefertiti (Marie-José Muller). Elle a été l'élève de Leïla Haddad.

Tours, F E C S, 2, avenue du Général-de-Gaulle, 37000. Tél. : 47-05-54-83. Cours de Saïa El Rashid.

Marseille, Espace culturel Busserine, boulevard Jourdan, 13014. Tél. : 91-61-02-36. Cours de Maurice Tiger, de nationalité indo-marocaine. Après informations, ce danseur s'apprête à reprendre les cours qu'il avait arrêtés.

Lectures

Les Milles et Une Danses d'Orient, Wendy Buonaventura, Arthaud.

Danses du Maghreb, d'une rive à l'autre, Viviane Lièvre, Karthala.

Voyage en Orient, de Gérard de Nerval, Garnier ; *Voyage en Orient*, Gustave Flaubert, Grasset.

Les Danses sacrées, sources orientales, Georges Jean, Seuil.

L'excellent numéro spécial de la revue *Dansons*, consacré à la danse orientale. Tél. : 61-40-23-24 (Toulouse).

TABLE

A la bonne borne

Le panonceau est bleu et rouge, avec des lettres blanches et l'O en forme de pneu. Pas de confusion possible : c'est la chaîne des « Routiers ».

Lorsque les « Relais routiers » sont créés, en 1934, les conditions de travail des chauffeurs sont rudes. Le matériel – Laffly, Bernard, Berliet – est rapide mais sans confort. Le routier, un mois durant, dort roulé en boule sur la banquette de bois de son camion. Alors, au *Cheval Noir*, à Champagne-au-Mont-d'Or, le premier relais routier va naître. François de Saulieu, le fondateur, avait constaté la misère de ce milieu ouvrier. De Paris à Marseille, retour par Chambéry, là où un camion s'arrêtait, un autre suivait. Il fallait baliser. Né en 1907, François de Saulieu avait suivi le parcours classique, à la suite d'Albert de Mun et René de La Tour du Pin, cherchant dans l'idéal chrétien la base d'un système corporatif et représentatif. Le *Journal du rail* lui donne l'idée de lancer le *Journal des routiers* : un disque bleu et rouge aux couleurs de Paris, les « Routiers » en lettres blanches avec l'O en forme de pneumatique. On commanda les panonceaux, en émail inaltérable, avec le sigle et la mystérieuse mention *« Ici on lit... »*, car les relais sont dépositaires du journal. Un système autarcique. Le journaliste Louis Navière se chargea du démarchage : un café, des taches d'huile, une odeur de gazole, des camions en stationnement ; le label, après contrôle, était accordé.

Certains routiers encore ont été témoins des débuts. Ainsi à Guillestre, à l'*Hôtel de la Gare*, Mme Lacour sert depuis trente-cinq ans truites aux morilles, filet de bœuf et côtes d'agneau. A elle, sans doute, la « médaille d'or », un « must » disent les routiers et les vacanciers, qui envoient des lettres élogieuses au *Guide des Relais routiers*. Il offre 1 800 adresses : hôtels et restaurants, titulaires du célèbre panonceau. Le contrôle est fait par les usagers, corroboré par l'expertise des inspecteurs. Lettres et rapports visent à maintenir ce propos : offrir un repas copieux et chaud, une atmosphère conviviale, et plus parfois : une réelle gastronomie régionale.

Ainsi à Vivy (49680 Maine-et-Loire), au restaurant *Saint-Paul*, M. Bidet offre-t-il brochets et sandres de Loire au beurre blanc, dans un menu à 55 F. Une fine assiette, c'est une étape remarquée ! Car le but des Relais est de fournir un repas complet pour 55 F à 60 F. Ceux qui font effort de cuisine régionale reçoivent la distinction de la « casserole », recherchée par les touristes français et étrangers. De nombreux routiers étrangers, et plus particulièrement les Anglais, sont possesseurs du *Guide des Relais*. Beaucoup passent par Britanny Ferries, ligne de Ouistreham à Portsmouth. Cela a rendu célèbre *Le Coin du Port* (14150 Ouistreham). Magnifique menu à 92 F avec moules, tourteaux, canard au cidre, tripes maison. Et, en Grande-Bretagne, plus de 2 000 Relais présentent le petit panonceau. Hommage tardif à Guillaume le Conquérant ! Mais la clientèle est composée surtout de citadins et de voyageurs, et très peu de routiers.

Alors, sympas les routiers ? A l'origine, c'est un ouvrier, le nez dans le « coaltar », avec la vareuse « bleu de chauffe » ou « guerre d'Espagne », qui pose son engin, efficace mais polluant, à côté de Salmson carrossées Figoni Fallaci, de Viva « Grand Sport » et autres Delahaye sur la route de Deauville. Précisément le patron, Au *Bon Accueil* (78270 Chauffour-lès-Bonnières), sur la même ancienne route de Deauville (cuisine régionale à 65 F) collectionne les Delahaye. Mais le dompteur de Latil, de Berliet ou de Bernard et l'homme à l'Hispano se déplacent et se rencontrent. Ils ont besoin de manger. L'automobiliste moderne et le « travailleur » découvrent ensemble les petites auberges, ces endroits sans importance qui allaient acquérir un renom. Le patron est souvent un ancien chauffeur. Il donnera de l'honnête, du substantiel, du nourrissant. Le public ne s'y est pas trompé. A Séné (56860 Morbihan), *Le Relais* offre une parfaite cuisine régionale, familiale et bretonne de 40 F à 160 F ! Qui dit mieux, avec chambres à 75 F et le golfe du Morbihan à proximité ? Au charmant *Relais de Pontigny* (89230 Yonne), où l'on est déjà en Bourgogne ? A *La Cabane Bambou*, peut-être, à Saint-Martin-de-Crau (13310 Bouches-du-Rhône), ouverte 24 heures sur 24, et dont la spécialité est la daube de taureau ? Et n'oublions pas à Dannemoine (89700 Yonne), *A la Bonne Auberge*, menu bourguignon, vin d'Epineuil, et Tonnerre à 5 kilomètres. Les Anglais connaissent, au point d'avoir établi leur baronnie à Saint-Martin-sur-Armançon, au *Montgolfier*.



Le but de l'affaire, comme le note Daniel Torrent (1), était surtout, pour François de Saulieu, en disciple d'Albert de Mun, qui fut monarchiste puis zélateur du catholicisme social, de faire retrouver aux routiers une atmosphère familiale, soit un peu de l'esprit du compagnonnage, avec la mère nourricière à l'étape. Autant que le repas bon marché, le routier recherche une société. Le plaisir de la rencontre l'emporte sur l'appétit vorace, et le *Journal des routiers* que l'on consulte sur place est le « Sésame-ouvre-toi » de l'accueil ! Complété, aujourd'hui, par un service télématique 36-15 Les Routiers. Le panonceau bleu et rouge désigne-t-il encore un usage de table, lorsque le routier, lui aussi soumis aux « cadences », ne peut quitter l'autoroute ? Même là, il trouvera un menu et une salle réservés à son usage, dans ces aires réputées, hélas, pour leur habituelle médiocrité gastronomique !.

Le sigle bleu et rouge attire les amateurs de bonne compagnie et de franches lippées. Les chroniqueurs de presse étrangers ont fait son succès. Le *Sunday Times* a tracé cette vignette pittoresque où se remarquent beaujolais, camembert, cambouis et amitié : *« A voir ! »* Au même titre que la tour Eiffel. *Stern*, *Die Zeit*, le *New York Times* ont emboîté le pas.

Le tirage du *Guide des Relais routiers* atteint 100 000 exemplaires. Le lecteur s'arrête pour retrouver ses compagnons de hasard. Les autres, ceux qui ont fait le succès du guide, outre le folklore, ont su découvrir, dans la jungle de la restauration, un repas d'honnête homme servi avec cordialité ; ainsi au *Relais de la Nouvelle* à Vic-le-Fesq (30260 Gard) Menus de 55 F à 90 F pour un service parfait, nous dit un habitué. Sinon, gare aux lettres vengeresses des usagers ! Le peuple de la route a su réveiller le relais d'étape des voyages d'autrefois. C'est cette renaissance qui, aujourd'hui, attire le client : manger simplement au milieu d'une population diverse et variée. François de Saulieu, avec les « Routiers », a réussi le retour des auberges au bord de la route. La devise des Relais routiers demeure,: *« Nourrir convenablement les chauffeurs et les aimer »* Elle honore sa mémoire.

Jean-Claude Ribaut

(1) *Le Routier*. Daniel Torrent. S. E. J. T 6, rue de l'Isly, Paris 9e. Tél. : 43-87-61-68. C'est l'éditeur du *Guide des Relais routiers* et du magazine dirigé par Patrice de Saulieu, fils du fondateur.

▶ Lire : *Les Camions de chez nous*. François Coeffier & Jean Gabriel Jeudy MDM 1992

▶A Paris, l'unique routier :

– Chez Léon : 5, rue de l'Isly (8e) Tél. : 43-87-42-77. Au bar, Napoléon, un sosie de Badinguet !

▶Quelques bonnes tables :

***Relais de la Nouvelle*, 30260 Vic-le-Fesq. Tél. : 66-77-82-81.**

– *Relais routier*, 46, route de Vannes, Le Poulfanc, 56860 Séné. Tél. : 97-42-48-50.

– *Hôtel de la Gare*, Montdauphin Gare,05600 Guillestre. Tél. : 92-45-03-08.

– *Restaurant Saint-Paul* ,30, rue Nationale,49680 Vivy. Tél. : 41-52-50-13.

– *Au Bon Accueil* ,route nationale 13, 78270 Chauffour-lés-Bonnières. Tél. : 34-76-11-29.

– *Le Coin du Port*, 90, avenue Michel, Cabieu-14150 Ouistreham. Tél. : 31-97-15-22.

TOQUES EN POINTE

Le Rouge vif

On peut être lyonnais d'adoption – le lycée Ampère, une référence ! – et tenir, à Paris, un honnête bouchon. Le chaleureux Gérald Hans propose les escargots, le persillé, la quenelle de brochet et le saucisson chaud ; aux amateurs, le tablier de sapeur maison. Le poisson du jour est issu d'une pêche de petits bateaux, le saint-marcellin de chez madame Richard. L'éclectisme de la carte – andouillette dijonnaise et gratin savoyard – rejoint celui du décor de chalet de haute montagne au cœur de Montparnasse. Les soirées, pourtant, sont chaudes cet hiver, le beaujolais de chez Pivot aidant. L'accueil et le service sont bienveillants. Comptez 180 F environ.
▶ Paris. 6, rue Léopold-Robert (14e) Tél. : 43-21-69-49. Fermé le dimanche.

Kaspia

Une soirée en compagnie des égéries russes du prochain ouvrage de Gonzague Saint-Bris et Vladimir Federovski pourrait être des plus coûteuses : perles grises d'Anne de Kiev, reine de France (caviar sévruga), ou rendez-vous dorés de Lou Andréas-Salomé (caviar osciètre) ; puis période saumon d'Olga Picasso, ou bien crabe à la façon de Gala Dali ; fraises des bois Elsa Triolet, naturellement, et café de Madame Hanska pour évoquer Balzac. *Kaspia*, l'élégant restaurant d'étage de la place de la Madeleine, propose ce menu littéraire du 15 décembre au 15 janvier. A prix unique : 500 F.
▶ Paris. 17, place de la Madeleine (8e) Tél. : 42-65-33-52. Fermé le dimanche.

Le Certa

C'est un lieu où l'Histoire s'est arrêtée. Mais le pied de veau tiède désossé ravigote y est excellent ; comme le boudin d'Auvergne aux deux pommes ou le petit salé aux lentilles du Puy. L'atmosphère est à demi celle d'un club anglais et d'un salon de dégustation d'une maison de porto. On a l'impression, vite estompée, de déranger les habitués ; l'accueil, pourtant, est courtois et la carte abondante. On évoquera, le temps d'un solide repas, la France d'autrefois. Comptez environ 200 F.
▶ Paris. 5, rue de l'Isly (8e) Tél. : 45-22-40-32. Fermé le dimanche.

Brasserie Wepler

Les lumières de la grande brasserie de la place Clichy brillent tard dans la nuit. On y sert, jusqu'à 1 heure du matin, de belles huîtres – de Marennes-Oléron, Bretagne, Normandie – et quelques raretés : le pot de fromage de tête mère Sidonie, la délicieuse andouillette fumée du val d'Ajol aux lentilles (96 F) ou encore le confit de canard maison pommes sautées à cru. Le patron est auvergnat, c'est dire. La grande carte des vins est toujours fidèle à sa réputation. On y trouvera un collioure jeunes vignes 1988 du docteur Parcé (108 F). Comptez 220 F. Menu à 150 F.
▶ Paris. 14, place Clichy (18e). Tél. : 45-22-53-24. Tous les jours.

Le Monde

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE
75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 40-65-25-99
Télex : 206.806 F

ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 49-60-30-10
Télex : 261.311 F

Edité par la SARL *le Monde*
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944
Capital social : 620 000 F
Principaux associés de la société :
Société civile « Les rédacteurs du *Monde* »,
« Association Hubert-Beuve-Méry »
Société anonyme des lecteurs du *Monde*
Le Monde-Entreprises,
M. Jacques Lesourne, gérant.

Reproduction interdite de tout article, sauf accord avec l'administration

Le Monde sur CDROM : (1) 43-37-66-11
Microfilms : (1) 40-65-29-33
Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437
ISSN : 0395-2037
PRINTED IN FRANCE

Imprimerie du « Monde »
12, r. M.-Gunsbourg
94852 IVRY Cedex

Le Monde PUBLICITE
Président directeur général : Jacques Lesourne
Directeur général : Michel Cros
Membres du comité de direction : Jacques Guiu. Isabelle Tsaïdi.
15-17, rue du Colonel-Pierre-Avia
75902 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 46-62-72-72
Télex MONDPUB 634 128 F
Téléfax : 46-62-98-73. - Société filiale de la SARL *le Monde* et de Médias et Régies Europe SA.

Le Monde
TÉLÉMATIQUE
Composez 36-15 - Tapez LEMONDE
Le Monde - Documentation
36-17 LMDOC ou 36-29-04-56

ABONNEMENTS PAR MINITEL
36-15 – Tapez LEMONDE
code d'accès ABO

ABONNEMENTS
PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 49-60-32-90 (de 8 heures à 17 h 30)

Tarif	FRANCE	SUIS.-BELG. LUXEMB. PAYS-BAS	AUTRES PAYS voie normale-CEE
3 mois	536 F	572 F	790 F
6 mois	1 038 F	1 123 F	1 560 F
1 an	1 890 F	2 086 F	2 960 F

Vous pouvez payer par prélèvements mensuels. Vous renseigner auprès du service abonnements.
ÉTRANGER : par voie aérienne tarif sur demande. *Pour vous abonner*, renvoyez ce bulletin accompagné de votre règlement à l'adresse ci-dessus

« LE MONDE » (USPS = pending) is published daily for $ 892 per year by « LE MONDE » 1, place Hubert-Beuve-Méry – 94852 Ivry-sur-Seine – France. Second class postage paid at Champlain N.Y. US, and additional mailing offices. POSTMASTER : Send address changes to IMS of NY Box 1518, Champlain N.Y. 12919 – 1518.
Pour les abonnements souscrits aux USA INTERNATIONAL MÉDIA SERVICE, Inc. 3330 Pacific Avenue Suite 404 Virginia Beach. VA 23451 – 2983 USA

Changements d'adresse : merci de transmettre votre demande deux semaines avant votre départ en indiquant votre numéro d'abonné.

BULLETIN D'ABONNEMENT

DURÉE CHOISIE
3 mois ______ ☐
6 mois ______ ☐
1 an ______ ☐

Nom : ______
Prénom : ______
Adresse : ______
Code postal : ______
Localité : ______
Pays : ______

Veuillez avoir l'obligeance d'écrire tous les noms propres en capitales d'imprimerie.
301 MON 01 PP.Paris RP

PHILATÉLIE

Le Père Noël à la carte

De nombreux pays ont émis des timbres sur le Père Noël (Santa Claus en anglais) : Etats-Unis, Bahamas, Paraguay, Swaziland, Canada, Finlande, Palau, etc. L'île Christmas – Noël en anglais –, située dans l'océan Indien, ne manque pas cette belle occasion de lui consacrer régulièrement des timbres. La France a rejoint ces pays avec un récent carnet, « le Plaisir d'écrire », où apparait ce célèbre personnage.

Une tradition plus que trentenaire (*le Monde* du 19 décembre 1992) voit



Carte postale cadeau du Centre des recherches du courrier de Libourne.

La Poste se faire l'intermédiaire du Père Noël pour répondre aux enfants qui lui écrivent en décembre. Les lettres adressées au Père Noël sont dirigées sur le Centre des recherches du courrier de Libourne, qui se charge d'identifier les expéditeurs et de leur faire parvenir gratuitement une carte postale originale. Ainsi, en 1992, 673 478 cartes (dont 403 778 aux enfants des écoles, en envois groupés) sont parties de Libourne.

A noter que certains autres pays se sont inspirés de cette ingénieuse initiative. Pour espérer une réponse, il est préférable de joindre à sa demande de souvenir philatélique de Noël une enveloppe à son adresse et, pour l'affranchissement, un « coupon-réponse international » (CRI).

P. J.

▶ **Adresses.**

– **Finlande : Joulumaa Santa Claus, Land Santa Claus Post Office, Arctic Circle, 96930 Rovaniemi, Finlande.**

– **Etats-Unis (parmi des dizaines d'adresses) : Santa Claus Station, Box 9998, Santa Claus, Indiana 47579-9998, Etats-Unis ou (avec 4 CRI) Santaland, Santa Claus House, North Pole, AK 99705, Etats-Unis.**

– **Canada : Atelier du Père Noël, Pôle Nord, HOH OHO, Canada.**

▶ **Pour en savoir plus : *le Monde des philatélistes* de décembre consacre un dossier au Père Noël au Canada et aux Etats-Unis. Il fournit, en particulier, la liste des villes américaines utilisant des oblitérations spéciales pour Noël.**

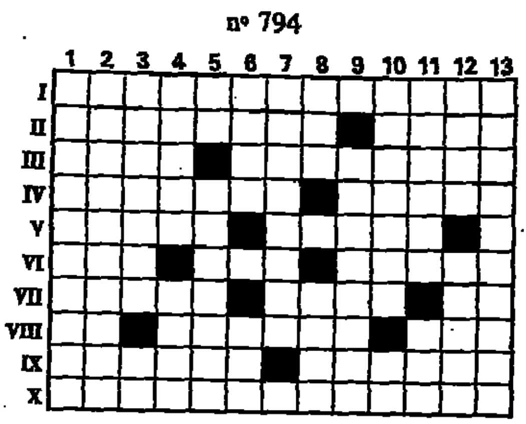
En filigrane

• **Vente.** – Vente à prix nets de décembre Rivoli-Philatélie (Paris, tél. : (1) 42-60-15-12). Plus de 500 lots dont paire du nº 5 40 c orange (5 000 F), nº 15 Empire 14 000 F, *Semeuse* nº 198 feuille complète de 150 avec millésime 5 (6 500 F), bloc de quatre du poste aérienne 50 F burelé coin daté du 15 juin 1936 (20 000 F), bloc Albertville 92 en noir nº 14b (2 500 F), jeu complet des TAAF de 1955 à 1992 en classeur (15 900 F).

• **Pays baltes.** – Soixante-quinzième anniversaire des premiers timbres baltes avec exposition philatélique et bureau de poste temporaire, samedi 11 décembre à Paris (mairie du neuvième arrondissement, rue Drouot). Renseignements : (1) 42-71-05-20, le soir.

Mots croisés

nº 794



HORIZONTALEMENT

I. Il n'y en a que des bons s'il faut les écouter. – II. Elève le ton. Avatar divin. – III. Leurs sièges sont rarement menacés à l'heure actuelle. Vulgaire comique. – IV. Elles ont les moyens de déchiqueter. Quand on n'en a pas un, la situation financière est mauvaise. – V. Saint. Réclame davantage. – VI. On prend des mesures pour le calculer. Domine plus d'un versant. A Pâques, parfois. – VII. S'applique à l'espace et même à l'océan. Active dès le saut du lit. Dans le pain. – VIII. Pronom. Si c'est elle qui conduit, on fonce. Maréchal. – IX. Bons pour le service. Changent l'atmosphère. – X. Présentes été comme hiver.

VERTICALEMENT

1. Le cri de l'adjudant. – 2. N'incite pas à la consommation. – 3. En morceaux. Note inversée. – 4. Met à l'épreuve. Il sera rejeté. – 5. Lancé. On s'attend à leur venue. – 6. Grande forêt. Police d'assurances. – 7. Les Verts la pourchassent. – 8. On s'attend le plus souvent à leur venue. Luttai vigoureusement. – 9. On va finir par l'écraser. – 10. Rayonne. Dans le rôle. – 11. N'ont plus un seul de celui qu'ils croisent. Se voit fréquemment en cette période. – 12. Suscite une certaine agitation. Donne son accord. – 13. Leur réputation n'est pas fameuse.

SOLUTION DU Nº 793

Horizontalement

I. Entomologiste. – II. Mercure. Aloès. – III. Bric. Tilleuls. – IV. Ovoïde. Ev. Els. V. Ne. Teintai. Ey. – VI. Put. Clôtura. – VII. Oxydés. Odeurs. – VIII. Ron. ENA. Tut. – IX. Nuances. Guède. – X. Tangentielles.

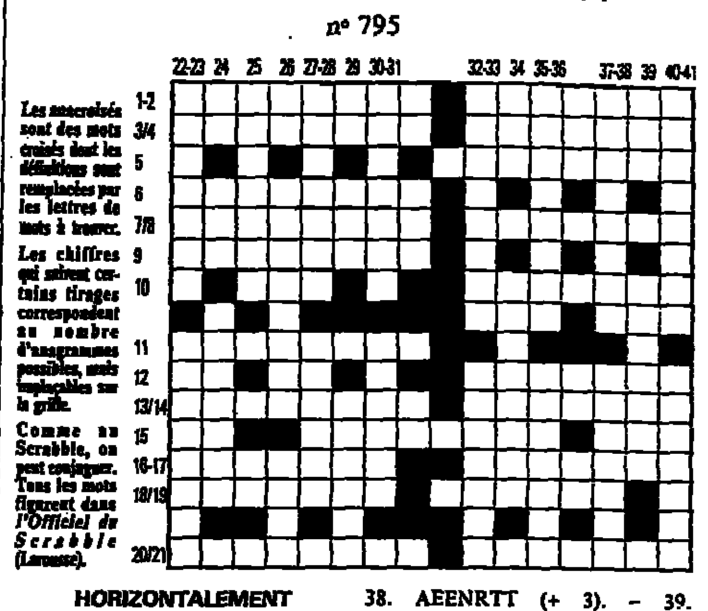
Verticalement

1. Embonpoint. – 2. Nerveux. Ua. – 3. Trio. Tyran. – 4. Occit. Dong. – 5. Mu. Décence. – 6. Orteils. En. – 7. Lei. Nô. Est. – 8. Letton. – 9. Galvaudage. – 10. Ile. Ire. Ul. – 11. Soue. Autel. – 12. Telle. Rude. – 13. Essayistes.

François Dorlet

Anacroisés (R)

nº 795



Les anacroisés sont des mots croisés dont les définitions sont remplacées par les lettres des mots à trouver. Les chiffres qui suivent certains tirages correspondent au nombre d'anagrammes possibles, mais implaçables sur la grille. Comme au Scrabble, on peut conjuguer. Tous les mots figurent dans *l'Officiel du Scrabble* (Larousse).

HORIZONTALEMENT

1. EEELLNTU. – 2. EIILORT (+ 1). – 3. AAEILNPS (+ 2). – 4. ADEGIUV. – 5. CENNOOST (+ 1). – 6. AEEFSSTU. – 7. AFIRSU (+ 2). – 8. ABEORTU (+ 5). – 9. CEEINRTV. – 10. EHIMORZ. – 11. CIKLLORS. – 12. AABHITT. – 13. EEGINPRR. – 14. AAEILLR (+ 2). – 15. AEEINNOS. – 16. AEMORTU (+ 1). – 17. AEESTTT (+ 1). – 18. AAEILSS (+ 1). – 19. EEIMSS (+ 5). – 20. EEGINTUX. – 21. AABEGIR (+ 1).

VERTICALEMENT

22. EFIINRU. 23. AACIOPTT. – 24. AAELNRS (+ 1). – 25. AAEFPRU. – 26. EIIMSSUV (+ 1). – 27. EEILSUV. – 28. AGKOSU. – 29. AEERRT (+ 2). – 30. AILNSTT. – 31. EILSSU (+ 1). – 32. ADEILORT (+ 1). – 33. AAEHNRT. – 34. AEHIMNSU (+ 1). – 35. EGINOOOV. – 36. BEELRST. – 37. GIINNORT. – 38. AEENRTT (+ 3). – 39. AEEEHMR. – 40. EEERRSSV (+ 2). – 41. AIILSST (+ 2).

SOLUTION DU Nº 794

1. JARDINS. – 2. ECHANCRE. – 3. GRAINAL. – 4. UNIQUES. – 5. RUMSTECK. – 6. ELLEBORE. – 7. OPHITES, marbres foncés. – 8. NERONIEN. – 9. TAISANT (NATTAIS SATINAT TANISAT). – 10. LAISSER (SERAILS...). – 11. REFLEXIF. – 12. SOUFIS. – 13. ASSISTEZ. – 14. AGRÉABLE. – 15. EUMYCETE, champignon à reproduction sexuée. – 16. ATHENEE. – 17. ENJAMBA. – 18. ESQUISSE. – 19. EUMENES (MENEUSE). – 20. JEUNESSE. – 21. ANNULEE. – 22. ROSETTES. – 23. LUTTEUSE. – 24. DUQUEL. – 25. EFFILEE. – 26. NIERONT. – 27. ESTIMEES (METISSEE). – 28. SUREAUX. – 29. MERITIEZ (IMITEREZ MITERIEZ). – 30. CANTONAL. – 31. RAGTIME (EMIGRAT GERMAIT). – 32. EPINAIE. – 33. CHETIVE. – 34. NANKIN. – 35. SELLAGE (ALLEGES LEGALES). – 36. SABAYON. – 37. AVENUES. – 38. EPISSOIR. – 39. GUENONS.

Michel Charlemagne et Michel Duguet

Echecs

nº 1567

TOURNOI INTERPOLIS

Tilburg, novembre 1993.
Blancs : Ivantchouk.
Noirs : Agdestein.
Défense : hollandaise.

1. d4	f5		21. Fxé5 (k)	Txé5 (l)
2. ç4 (a)	Cf6		22. Td6 !	Ta5
3. Cç3	é6		23. Tf2 ! (m)	Ta3
4. Cf3 (b)	Fb4		24. Dd2	b5
5. g3 (c)	Cé4		25. g4 ! (n)	h6
6. Dç2	Fxç3+ (d)		26. h4	Dç7 (o)
7. bxç3	b6 (é)		27. é5	Dç5
8. Fg2	Fb7		28. Té5	Dç6 (p)
9. 0-0	Cd6 (f)		29. Td6	Dç5
10. d5 !	éxd5 (g)		30. Té2	b4
11. Fg5 !	Dç8		31. Txd7 ! (q)	Txd7 (r)
12. Cd4	Dxç4 (h)		32. Dxd7	b3 ! (s)
13. Cxd5	Fxg2		33. g5 ! (t)	hxg5 (u)
14. Rxg2	Db7+		34. hxg5	Ta6 (v)
15. f3	0-0 (i)		35. a4	Dç6 (w)
16. Cxd6	çxd6		36. é6 !	b2
17. Fé7	Tf7		37. Dxç6	Dxç6
18. Fxd6 (j)	Cç6		38. é7 !	Tç8 (x)
19. Ta-d1	Té8		39. é8=D+	abandon.
20. é4	Cé5			

NOTES

a) On peut aussi retarder l'avance du pion ç par 2. g3, Cf6 ; 3. Fg2, é6 ; 4. Cf3, Fé7 ; 5. 0-0, 0-0 ; 6. ç4 et ainsi interdire aux Noirs de développer leur F-R en b4 ou entrer dans le « gambit Staunton » par 2. é4, fxé4 ; 3. Cç3, Cf6 ; 4. f3 comme dans la jolie partie par correspondance Burger-Palmo (3/4 de finale du XVᵉ championnat du monde (1989-1992) : 4..., d5 ; 5. fxé4, dxé4 ; 6. Fg5, Ff5 ; 7. Fç4, Cç6 ; 8. Cg-é2, Dd7 ; 9. 0-0, é6 ; 10. Dé1, Ca5 ; 11. Fb5, ç6 ; 12. Fa4, Cç4 ; 13. Fb3, Ca5 ; 14. Fxf6, Cxb3 ; 15. axb3, gxf6 ; 16. Dh4, Fg7 ; 17. Cxé4, 0-0 ; 18. Cç5, Df7 ; 19. ç3, b6 ; 20. Cé4, Fg6 ; 21. Ta-é1 !, ç5 ; 22. dxç5, f5 ; 23. Cg5, Ff6 ; 24. Cd4 !, Ta-é8 ; 25. ç6, é5 ; 26. Cxf5, Dd5 ; 27. Ch6+, Rg7 ; 28. Cg4, Dç5+ ; 29. Rh1, Dxç6 ; 30. Dh6 !, ab. (si 30..., Rg8 ; 31. Cxh7 !).

b) Ou 4. é3, b6 ; 5. Fd3, Fb7 ; 6. f3, g6 ; 7. Cg-é2, Fg7 ; 8. Dç2, Cç6 ! ; 9. a3, é5 ! (Taimanov-Maric, Vinkovci, 1970) ou 4. Fg5, Fé7 ; 5. é3, 0-0 ; 6. Fd3, b6.

c) Un traitement un peu désinvolte. Afin d'éviter la suite 5..., Cé4, on poursuit généralement par 5. Db3 ou par 5. Fg5.

d) Dans le même tournoi, Agdestein tenta avec les Noirs contre le même adversaire la continuation 6..., ç5 mais obtint, après 7. Fg2, Da5 ; 8. 0-0 !, Fxç3 ; 9. bxç3, Dxç3 ; 10. Dxç3, Cxç3 ; 11. Té1, çxd4 ; 12. Cxd4, Cç6 ; 13. Cxç6, bxç6 ; 14. Fb2, Ca5 ; 15. Fxg7, Tg8 ; 16. Fd4, d5 ; 17. çxd5, éxd5 ; 18. Tç1, Tg6 ; 19. f3 !, Cb6 ; 20. é4, Rd8 ; 21. éxd5, Cxd5 ; 22. f4, une position inférieure.

é) 7..., 0-0 est aussi à envisager.

f) Craignant à juste titre, après 9..., 0-0 la réplique 10. Cg5 !

g) Si 10..., Cxç4 ; 11. dxé6, dxé6 ; 12. Td1.

h) Si 12..., Cxç4 ; 13. Dxf5.

i) Seule possibilité.

j) La faiblesse organique des Noirs, le pion d7 arriéré devient maintenant la cible des Blancs.

k) Il n'est pas possible de laisser le C noir s'installer en d3.

l) Menaçant 22..., d5 !

m) Plus précis que 23. Tf-d1 et 24. Td1-d2 car la D blanche doit elle-même contrôler la colonne d en d2-d4.

n) Un plan efficace : l'avance des pions blancs g et h doit permettre l'arrivée d'un pion en g6 attaquant la Tf7 et créant un réseau de mat.

o) Menace 27..., Txa2 ! ; 28. Dxa2, Dxd6.

p) Menace à nouveau 29..., Txa2.

q) Si 31. Cxb4, ç3 ; 32. Dd4 (ou 32. bxç5, çxd2 ; 33. Téxd2, Taxf3), Dxd4 ; 33. Txd4, ç2 ; 34. Txç2, Taxf3 avec un peu de contre jeu.

r) Si 31..., bxç3 ; 32. Td8+, Tf8 (si 32..., Rh7 ; 33. Dç2+) ; 33. Txf8+, Dxf8 ; 34. Dd5+, Rh7 (Rh8) ; 35. é6.

s) Si 32..., Txç3 ; 33. é6.

t) Menace 34. Dé8+, Rh7 ; 35. g6 mat.

u) Si 33..., Txa2 ; 34. Txa2, bxa2 ; 35. g6 !, Df8 forcé ; 36. Dxa7, Dé8 ; 37. h5 et les Blancs gagnent (si 37..., Dd8 ; 38. Dxa2, Dg5+ ; 39. Rf1, Dç1+ ; 40. Rf2 !).

v) 34..., Té2 perd encore : 35. g6 !, Df8 ; 36. Dé6+, Rh8 ; 37. Dh3+, Rg8 ; 38. Dh7 mat. Si 34..., g6 ; 35. Dé6+ ! et ç.

w) Si 35..., b2 ; 36. Txb2, Dxé5 ? ; 37. ç8+, Rh7 ; 38. Dxa6.

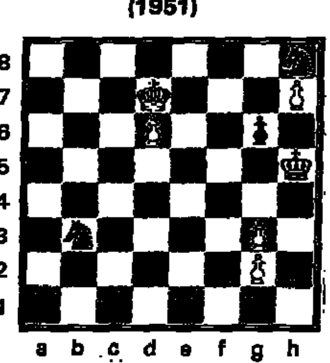
x) Si 38..., ç8=D ; 39. é8=D+, Rh7 ; 40. Dh5+ (ou 40. Dxç6).

SOLUTION DE L'ÉTUDE Nº 1566
S.M. LIBURKINE (1940)

(*Blancs* : Ré5, Pd5, é6, h7. *Noirs* : Rg6, Fa8 et h6, Ca3).

1. h8=C+, Rh7 ; 2. é7, Cç4+ ; 3. Ré6, Fxd5+ ; 4. Rxd5, Cd6 ; 5. Rxd6, Ff8 ; 6. éxf8=T ! et les Blancs gagnent.

ÉTUDE Nº 1567
J. FRITZ (1951)



Blancs (5) : Rd7, Pd6, g2, g3, h7.
Noirs (4) : Rh5, Cb3 et h8, Pg6.
Les Blancs jouent et gagnent.

Claude Lemoine

Scrabble (R)

nº 436

ON VOUS TEND LA PERCHE

Que vous ayez ou non acquis *l'Officiel du Scrabble II*, vous serez bien aise d'avoir un aperçu des mots nouveaux que vous pourrez jouer dès le mois prochain. Deux opuscules parus l'un en France, l'autre en Belgique exaucent vos vœux. *Tout sur l'ODS 2**, de Bruno Bloch, sépare les 850 mots jouables (de deux à huit lettres) des 600 de neuf lettres et plus, alors que *Nouveautés 1994***, des Belges Robert Lekeu et Thierry Mues, ne fait pas cette distinction. Ni l'un ni l'autre ne donnent la moindre indication sémantique. Les mots à lettre chère sont classés par lettre dans le premier, par longueur dans le second.

Côté gymnastique combinatoire, *Tout sur l'ODS 2* distingue les nouveaux «Scrabbles secs uniques» (par exemple AAABDLM=LAMBADA) des Scrabbles anagrammes de «mots anciens» (exemple : ABACOST = TABASCO ; ABIETIN+P= BIPAIENT). La large place donnée aux mots de neuf lettres et plus ne compense pas l'absence des tirages des nouveaux huit lettres «inconstructibles» à partir de mots de sept lettres (exemple : AAACDETU = CADEAUTA). *Nouveautés 1994*, au contraire, donne tous les tirages correspondant aux mots jouables, avec, en prime, des indications précieuses permettant au lecteur de faire fructifier son acquis. Exemple : AAABDLM = LAMBADA, LAMBDA + A ; ABEIINPT= BIPAIENT, ABIETIN+ P, PIÉTINA+ B.

Dans le domaine des listes annexes, en revanche, *Tout sur l'ODS 2* prend nettement l'avantage. On y trouve : les benjamins (rajouts initiaux de trois lettres ; exemple : BAF-FERAI, *giflerai*) ; les verbes tels que AGENDER, *noter sur un agenda* (helv.) ; les pluriels (AYANTS) ; les féminins (AUTEURE) ; les rajouts initiaux (P-REVENTE) ; les rajouts finaux (RHUMAT-O), et enfin des jeux, dont voici un échantillon, le *Presque pareil : Trouver le mot ODS2 qui ne diffère que par une lettre d'un mot ODS1 (la lettre à changer est en caractère gras : exemple : HÉLICE ⇨ HÉLICO).* PICARD - CLIQUER - PERCHE - FAGOTÉE - CRÉDITER - ALCOOLÉ - COOLIE - CRANEUSE - FILANTE - ATHÉNÉE.

Michel Charlemagne

Solution des anagrammes : RICARD - FLIQUER - DERCHE, cul (LERCH/ et LERCHE/ sont ODS1) - FAYOTÉE (le verbe est devenu transitif) - COÉDITER - ALCOOLO - COOKIE - URANEUSE (nouveau féminin) - FIXANTE - ATHANÉE, *lieu de réunion avant les obsèques.*

* B. Bloch, 18, rue Collange, 92300 Levallois, 80 FF. ** R. Lekeu, rue du Craetveld 135/14, B-1120 Bruxelles, 250 FB.

Scrabble Club de Montrouge, 4 novembre 1993
Tournois : 150, rue de Bagneux, le jeudi à 20 h 45

Utilisez un cache afin de ne voir que le premier tirage. En baissant le cache d'un cran, vous découvrirez la solution et le tirage suivant. Sur la grille, les rangées horizontales sont désignées par une lettre de A à O ; les colonnes, par un numéro de 1 à 15. Lorsque la référence d'un mot commence par une lettre, il est horizontal ; par un chiffre, il est vertical. Le tiret qui précède parfois un tirage signifie que le reliquat du tirage précédent a été rejeté, faute de voyelles ou de consonnes. Le dictionnaire de référence est *l'Officiel du Scrabble* (Larousse).

Nº	TIRAGES	MOTS RETENUS	RÉF.	PTS
1	ERULIAT	LUTERAI	H 3	66
2	OVELFAH	FOVEA	2 H	30
3	HLJUTOT	HOTU	1 L	42
4	DNALGEE	DELEGANT	5 A	70
5	RSAPESB	BIPASSER	9 G	69
6	LOEENNR	REDONNE	A 3	27
7	LDOHFAR	HARD	O 8	37
8	FLOSOAA	LOOFA (a)	12 K	28
9	ASAEZET	TESTEZ	N 1	70
10	AAUMEDE	MARAUDEE	7 F	63
11	SE ? PULV	PEULVE(N)S (b)	D 4	82
12	MXERNNI	XI	10 F	35
13	MERNNEE	MENER	B 2	24
14	ENEIBMT	NIT	13 M	25
15	MBEETJC	BECTE	14 J	45
16	JMILNRS	JUMARS	J 6	32
17	INLYWTI	YI (N)	10 B	31
18	NLWTIKI	KIWI	15 G	70
19	NLTASIO	LATINOS	I A	81
20	IGCUUQ ?	S(P)IC	11 D	28
21	GUUQ	QUI	H 13	10
22	GU	GLU	3 G	10
				975

(a) Ou *LUFFA*, courge. (b) Meubles.
1. M.C. 817 (84 %). J. Lossy 795.3. J.-M. Taffoureau 766.

Bridge

nº 1564

CHAMPION ET POLYTECHNICIEN

Cette manche – qui paraît infaisable – a cependant été gagnée par le polytechnicien Stretz dans le Championnat par paires du marché commun à Athènes. Après avoir bien réfléchi, regardez les mains adverses et essayez de jouer aussi vite que lui.

	♠ 8 2 ♡ A R 10 9 ◇ A 9 4 3 2 ♣ R D	
♠ R V 6 3 ♡ 7 6 ◇ R V 10 8 6 ♣ 9 4	N O E S	♠ A D 9 7 4 ♡ D V 3 ◇ D ♣ 8 7 5 2
	♠ 10 5 ♡ 8 5 4 2 ◇ 7 5 ♣ A V 10 6 3	

Ann. : E. don. N-S vuln.

Ouest	Nord	Est	Sud
X...	Piganeau	Y...	Stretz
–	–	passe	passe
passe	1 ◇	1 ♠	passe
2 ♠	contre	passe	4 ♡...

Ouest a entamé le 3 de Pique pour l'As d'Est qui a continué Pique. Ouest a pris avec le Valet de Pique et a contre-attaqué atout. *Comment Stretz, en Sud, a-t-il gagné* QUATRE CŒURS contre toute défense ?

Réponse :

Regardez comment Stretz a escamoté sa quatrième perdante : il a pris la contre-attaque d'atout avec le Roi de Cœur, puis il a tiré l'As de Cœur car il était indispensable que les atouts soient normalement partagés. Ensuite, avant de jouer ses Trèfles maîtres, il a pensé (c'était la clef du coup) *à tirer l'As de Carreau !* Il espérait que l'adversaire, qui couperait avec le dernier atout, n'aurait plus de Carreau et serait obligé de rejouer Pique dans coupe et défausse. Et c'est ce qui est arrivé !

Après l'As de Carreau, le déclarant a joué le Roi de Trèfle, puis il a pris la Dame de Trèfle avec l'As pour faire les autres Trèfles. Mais Est a refusé de couper le cinquième Trèfle (sur lequel a été jeté l'avant-dernier Carreau du mort). Alors Stretz a donné *un troisième coup d'atout* pour mettre Est en main et le forcer à rejouer Pique tandis que le dernier Carreau (de Sud ou de Nord) a été défaussé et que l'autre main a coupé.

ATTENTION DANGER IMMÉDIAT

Si vous ne réfléchissez pas après l'entame du 10 d'atout d'Ouest, vous risquez de chuter ce chelem joué au cours d'un Championnat d'Angleterre par paires. Cachez les mains adverses pour vous mettre à la place de la déclarante anglaise.

	♠ A R 3 ♡ D V 5 3 2 ◇ 5 4 ♣ A R 4	
♠ V 8 ♡ 10 9 7 4 ◇ R 8 2 ♣ 8 6 3 2	N O E S	♠ D 9 7 6 2 ♡ – – ◇ D V 9 7 ♣ V 10 7 5
	♠ 10 5 3 ♡ A R 8 6 ◇ A 10 6 3 ♣ D 9	

Ann. : S. don. N-S vuln.

Sud	Ouest	Nord	Est
Wright	X...	Mohandes	Y...
1 SA	passe	2 ◇	passe
2 ♡	passe	3 SA	passe
4 ◇	passe	6 ♡	passe...

Ouest ayant entamé le 10 de Cœur pour le 2 du mort et le 2 de Pique d'Est, *comment Liz Wright, en Sud, a-t-elle gagné* le PETIT CHELEM A CŒUR contre toute défense ?

Note sur les enchères

L'ouverture de « 1 SA » était faible (conformément au système anglais), la réponse de « 2 Carreaux » de Nord était un Texas, et son saut à « 3 SA » était... discutable. Ensuite, « 4 Carreaux » était un contrôle qui montrait le désir de jouer « 4 Cœurs », et il n'en fallut pas plus pour que Nord déclare le chelem...

ENTRAINEMENT LIVRESQUE

Dans la collection « Les Tests de Lebel » aux éditions du Rocher, le champion français Michel Lebel a publié l'année dernière, sous le titre *le Maniement de couleurs*, 40 donnes à deux, puis à quatre jeux avec des cotations et des conseils pratiques. Cet ouvrage de 112 pages est un bon entraînement et sa présentation est claire, mais le prix, 120 F, est trop élevé.

Philippe Brugnon

Butor et les machines à lire

« Et voici la fin du siècle. Naissez nouveaux caractères. Pour aider notre avenir. » De sa retraite de Haute-Savoie, Michel Butor prévient les générations futures que la lecture est sur le point de changer de forme.

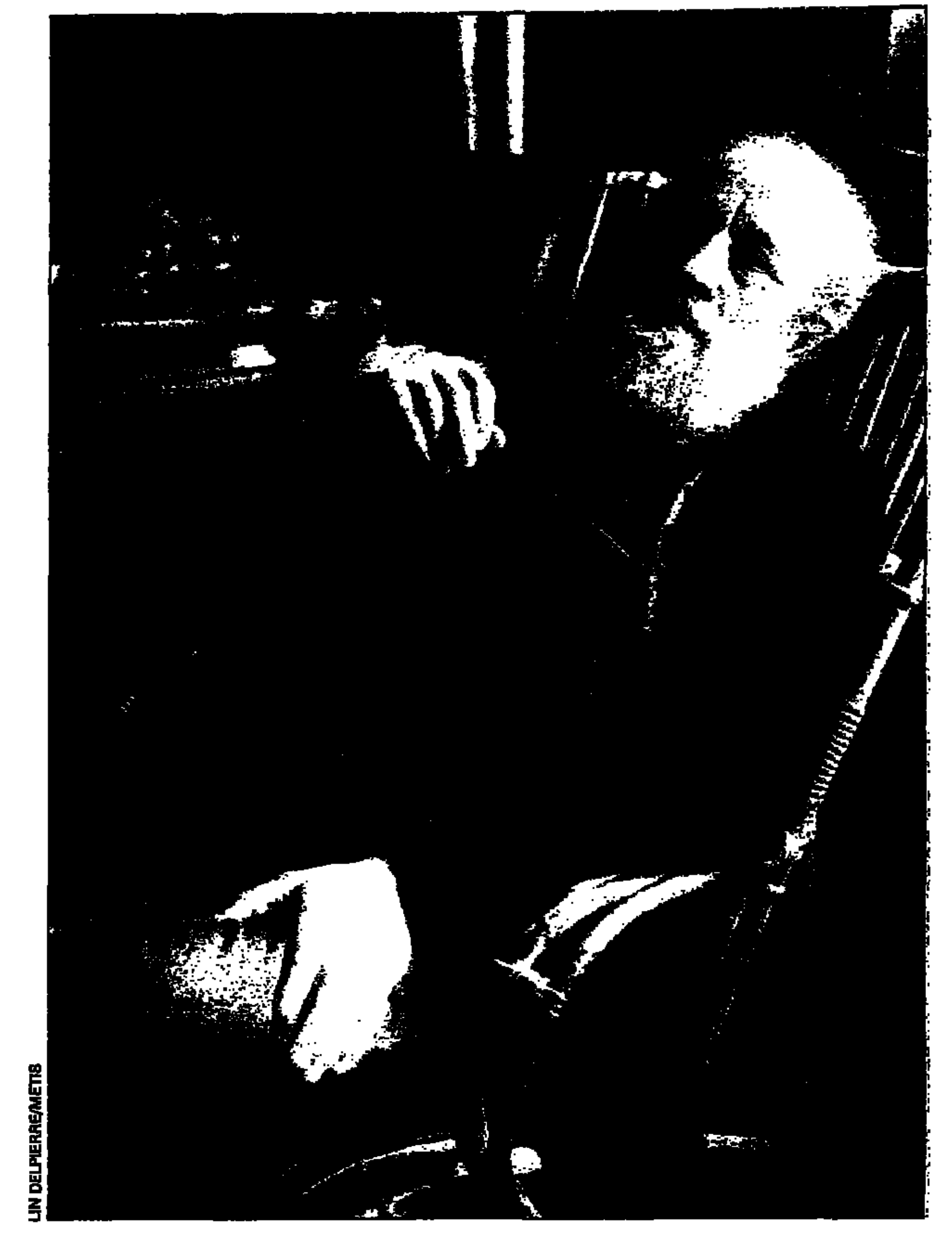
Fini le temps où l'on tirait un livre à des millions d'exemplaires. *« Le power-book va les remplacer .»* C'est sur un écran vidéo portatif grand comme la main que le texte apparaîtra, et une simple pression sur un bouton suffira pour tourner les pages, voilà comment, demain, on lira. *« Au XXI*ᵉ *siècle*, insiste Butor, *tous les livres de poche seront périmés, aussi périmés et lointains que peuvent l'être aujourd'hui les manuscrits qu'on va admirer à la Bibliothèque nationale .»* Il ne restera plus que les livres d'artistes, les livres-objets qu'il chérit tant, inviolables ceux-ci, sinon *« nous sommes à l'aube de l'après-livre ! Il y a eu les manuscrits médiévaux, puis est venue la révolution Gutenberg grâce à laquelle le livre a cessé d'être un objet unique, archi-élitiste, la prochaine étape vera la disparition du livre comme tel mais pas du texte, évidemment »*.

Installé dans le cocon de bois de sa maison, baptisée « A l'Ecart », en Haute-Savoie, il se réjouit, rêvant à ce temps prochain où le lecteur disposera de *« machines souples et légères »*, en connection avec les grandes bibliothèques du monde. Tout Balzac sous vos yeux – si l'idée vous en dit – alors que vous êtes au cœur de l'Australie ! *« Plus besoin d'avoir le livre en main. »* L'écran magique comblera les distances, les impossibilités. *« J'aime beaucoup les machines »*, dit-il, le regard presque lubrique.

Qui pourrait croire Butor à la retraite ? Officiellement, il l'est pourtant. Il a cessé ses cours à l'université de Genève. Le dernier qu'il donna fut, à la demande de ses collègues, consacré à ses propres livres en les prenant comme exemples d'un parcours à travers les problèmes rencontrés par les écrivains français depuis la dernière guerre mondiale (1). « Retraité », il vit dans un petit village, lui-même à l'écart, posé à flanc de montagne, pas très loin de la métropole suisse. Sur les murs de sa demeure chaude et solide, des souvenirs comme des peintures aborigènes sur écorce, ces *kachinas*, poupées indiennes du Nouveau-Mexique, ou encore ce carquois et ces flèches rapportées du Brésil, des objets et des œuvres qui évoquent ses voyages, ses haltes comme enseignant dans les hémisphères sud et nord. Qui témoignent également, avec des peintures de Bioulès, Bryen, entre autres, de l'amitié qui lui ont portée et lui portent toujours tant de peintres.

Mais, dans sa salopette que retient un ceinturon de cuir, il ne fait pas que ressembler à un pionnier du Nouveau Monde ; il en est un, un vrai, en action, décidé, obstiné. En fait, il ne cesse de songer au XXIᵉ siècle, regrette de ne pouvoir vivre encore deux cents ans. Quand de jeunes écrivains viennent jusqu'à lui, il ne leur délivre qu'un seul conseil : *«Résistez ! »* Aux prix littéraires, aux pressions éditoriales, aux modes, aux facilités. *« Parfois, je me sens coupable de les entraîner dans une voie si difficile. Mais trop de romans sont publiés à l'intention des prix, ils entrent dans un moule préconçu. Je ne lis pratiquement plus rien de la production contemporaine, sauf si des amis très sûrs me disent de le faire. Je préfère de beaucoup un bon roman policier. »*

Son prochain « génie du lieu » – le cinquième et dernier ouvrage, annonce-t-il, de cette série commencée en 1958 (2) – est déjà en chantier et aura pour titre *Gyroscope*, du nom de cette « machine » qui, même si elle ne date pas d'aujourdhui, permet de savoir pas exemple de combien de degrès un Boeing en vol penche. « Gyroscope, *car la terre-livre bouge, l'Histoire bouge considérablement.* » Il a en tête alors de ranimer le passé, ce repère, d'éclairer non pas la face cachée de la lune mais les faces, non moins invisibles, qui, quoi qu'on dise, existent sur notre propre terre : ainsi les peuples *« primitifs »* des cinq continents et leurs cultures menacées. Mais aussi, mais encore, les grands travaux des temps reculés comme ces villes chinoises ou précolombiennes, l'océan Pacifique et son hémisphère sud *« qui pose un problème même aux gens qui y vivent car là-bas un certain nombre de renversements opèrent »*. Ce sont autant de vastitudes cachées ou perdues de vue qui le font rêver tandis qu'il écrit. Et les rêves, c'est le moment de le rappeler, pour Butor, ne sont pas réductibles à la psychanalyse, à l'inconscient freudien, au complexe d'Œdipe. Comme les primitifs eux-mêmes ou les surréalistes, Butor est convaincu que les songes nocturnes sont d'une nature bien différente de celle qu'on leur prête généralement en Occident. Ils ouvrent la porte du futur.



LIN DELPIERRE/METIS

« On va vers la disparition du livre comme tel, mais pas du texte évidemment. »

Cette salopette *qu'il a sur lui* est bien le signe de ce labeur auquel il s'est attelé. Le devoir est là. Il a en cours, outre *Gyroscope*, un ouvrage sur de l'art du Japon dont il est tombé amoureux fou. *« Le Japon et le Mexique représentent deux civilisations capitales. »* Un essai sur Balzac qu'il écrira à partir de ses cours genevois sur cet écriain. Il faut ajouter encore les livres illustrés réalisés en duo avec tel ou tel ami peintre : *« Quand l'un d'eux me demande un texte, j'essaye toujours de le faire »*. Et les collages que lui-même aime réaliser, en découpant des bandes de papier de couleur, des photos, œuvres qu'il range, de ses mains fines, bien à plat dans un meuble métallique. Sans oublier les conférences qu'il donne à travers l'Europe sur *« Après le roman »* : partant de ce thème, il aime improviser, sachant que *« dans l'intensité de l'effort, des choses arrivent, des formules que je n'aurais pas trouvées autrement surgissent. L'improvisation me permet d'améliorer mon propos d'origine »*. Puis il part en voyage, parfois très loin : *« C'est en voyage que je travaille le plus. »*

Oui, Butor travaille beaucoup, mais est-il un écrivain prolixe ? Grave question qui le fait bondir alors qu'il ouvre ce matin son courrier. Quelqu'un qui lui écrit le taxe en effet d'*« écrivain prolixe »* ! Butor n'est pas d'accord. Mais pas du tout. Même s'il a répertorié récemment l'ensemble de sa production et compté qu'il était à ce jour l'auteur de 530 ouvrages – *« sans doute en ai-je oublié »* ! En les classant en quatre catégories : A, B, C, D selon qu'ils ont été *réalisés seul*, par Butor (A) ; avec un artiste peintre (B) ; ou photographe (C) ; ou avec d'autres écrivains (D). Vingt-deux ouvrages les dix premières années – à partir de l'année 1954 – puis la production s'accélère à une allure vertigineuse. Les chutes du Niagara ! Plus de cinq cents titres en près de trente ans. Certains de ces titres renvoient, il est vrai, à des ouvrages très courts. Des poèmes. Une affiche écrite de sa main. *« Non*, explique-t-il farouchement, *je ne suis pas prolixe, au contraire, je suis un écrivain qui cherche à concentrer ses propos, je fais tout ce que je peux pour éliminer les mots inutiles. »* Bref, Butor n'est pas prolixe. La quantité ne fait pas la prolixité ; tout est affaire de mots inutiles ou pas !

La lettre maladroite nous permet d'en savoir plus long sur son combat de toujours. *« Ça fait trente-trois ans que je ne publie pas de romans »*, rappelle, amusé, celui qui fut l'un des pères du nouveau roman, l'auteur, en 1957, de *la Modification*, ce chef-d'œuvre aux apparences balzaciennes, parce que la vie y est racontée avec force détails objectifs, que le héros est là et qu'il se glisse en nous, mais chef-d'œuvre d'un genre nouveau, où le « romancier » détourne les normes du roman classique et impose à son lecteur de poser un regard clinique sur sa propre réalité. Epreuve que l'auteur de *la Modification* s'impose aussi à lui-même si on lit de près ce « roman ». Ah, ce court instant où le narrateur passe du *« vous »* au *« je »* et s'écrie : *« Je ne suis pas vieux, j'ai décidé de vivre, j'ai repris des forces, tout cela est passé »* (3).

Butor n'a pas changé. En salopette, il préfère toujours chercher, penser, la tête plongée dans le moteur de la littérature. Sûr que cette obstination, ce refus d'entrer dans les modes, ou d'en créer une, de se satisfaire d'une première découverte puis de la répéter jusqu'à l'usure, sûr que cette morale à dû lui coûter cher. On le devine alors que Marie-Jo, son épouse, murmure : *« Ça nous a sauvés »*, en pensant aux cours que Butor, durant dix-sept ans, a donnés à l'université de Genève. Genève, oui, et pas Paris, a *« sauvé »* un des grands de ce temps.

Mais qu'est-ce donc la littérature, pour lui ?

Dans son bureau, au premier étage, bourré d'ouvrages, dont la poutraison apparente renvoie à la Savoie qu'on aperçoit par la fenêtre, il évoque deux des écrivains qui eurent le plus d'influence sur lui : Balzac et Joyce. *« Ils vont très bien ensemble, ils ont eu la même ambition extraordinaire de mettre toute la réalité en livre, d'élever le réel jusqu'au niveau de l'épopée. Qu'est-ce que l'épopée ? Une façon poétique de raconter l'Histoire à partir d'une histoire. A son tour on essaye, on n'y arrive jamais vraiment, mais il arrive qu'il reste de cette grande ambition un petit quelque chose .»*

Au rez-de-chaussée, dans son séjour, sur la table au bois sombre et lourd, était ce jour-là posé un globe lumineux avec sa loupe pour saisir les moindres recoins de la terre. *« Un globe, c'est indispensable. On ne peut pas vivre sans un globe terrestre .»*

Le futur et la littérature et le futur du globe, dans sa tête, paraissent indissociables. Sil advenait que la littérature s'époumone, ne soit plus qu'un *« prix »*, la terre elle-même en souffrirait. Est-ce à cause de ça que ses yeux se plissent, laissent passer des éclairs ? Dans un texte-affiche, dédié au peintre Jacques Hérold, Butor écrit : *« De ma fenêtre, je vois l'ours rêver que tout son sang est devenu miel, tout son corps essaim d'abeilles, et qu'il navigue entre banquise et nuages, entre geysers et déserts (...). C'est lui l'orage des baisers .»*

Face au futur, Butor l'est encore quand il fait don, comme il vient de le faire, de l'ensemble de sa correspondance à la Bibliothèque nationale : vingt-deux mille lettres en tout, allant de 1943 à aujourd'hui. Une mine pour les générations futures.

Mais liront-elles encore ? Et quoi ? Certainement ces livres-objets, inimitables, précieux, d'une part et ces textes, d'autre part, délivrés par ces merveilleuses *« machines »* puisant à la vitesse de la lumière dans les mémoires des bibliothèques du monde. Le livre aura changé et le monde avec lui. Il faut à la fois s'en réjouir et se souvenir de ce temps encore présent, mais sur le point de s'achever, où les caractères d'imprimerie avaient la capacité de danser sous nos yeux ; ils étaient en plomb puis furent offerts à nos yeux imprimés sur du papier par des imprimantes laser. C'est cette époque qui finit. *« Et voici la fin d'un siècle. Et même d'un millénaire. Naissez nouveaux caractères. Pour aider notre avenir »*, écrit encore Butor, en 1993, dans un recueil de poèmes : *Caractères*, dont l'éditeur s'appellle Imprimerie Nationale Editions.

Alors, silhouette débonnaire, personnage à l'écart, mais sans doute pour mieux saluer ce siècle qui s'enfuit et accueillir celui qui s'annonce, Butor s'adresse encore à nous. Les derniers mots qu'il prononça face à ses étudiants genevois, au terme de ses cours consacrés à ses propres livres, furent ceux-ci : *« Souhaitons que beaucoup d'écrivains soient de véritables chercheurs pour que la notion même de politique soit profondément transformée »*. Avant de conclure : *«Il y a tant de choses dont j'aurais voulu vous parler, mais je n'en ai pas le temps, je suis donc obligé de les refouler. Cela produira certainement des rêves chez moi, et j'espère que cela en produira chez vous aussi. J'aurais voulu vous parler de mes prochains livres, de ceux dont je rêve. Il ne me reste plus qu'à en écrire certains, rêvant à ceux qu'écriront les autres. »*

De notre envoyé spécial
Jean-Pierre Barou

(1) Ce cours de Butor est paru depuis : *Improvisation sur Butor*, La Différence, 1993.

(2) Quatre « génies du lieu » à ce jour : *le Génie du lieu*, Grasset, 1958 ; *Ou*, Gallimard, 1971 ; *Boomerang*, Gallimard, 1978 ; *Transit*, Gallimard, 1993.

(3) *La Modification*, Editions de Minuit, 1957, a reçu cette année-là le Prix Renaudot.

GLOBE

Dix lieux de génie parmi tant d'autres

1) La Villetertre, village du Vexin français, où je passais mes vacances avant la guerre.

2) Minieh, Haute-Egypte, ma première année d'étranger, entre les sites de Beni Hassan et Tell el Amarna, mais sur l'autre rive du fleuve.

3) Venise, surtout l'hiver (bien se couvrir).

4) Le pueblo de Zuni, au Nouveau-Mexique, à cause de ses fêtes (mais que sont-elles devenues ?)

5) Alice Springs, nombril de l'Australie, entouré de ses monuments naturels.

6) Cuzco, Pérou, où l'on m'a volé mon permis de conduire que je n'ai jamais fait renouveler depuis.

7) Izumo, Japon, où l'on nous a remariés, Marie-Jo et moi, selon le rite shinto.

8) Tikal, Guatemala, où j'ai enfin réussi à aller.

9) Xian, ancienne capitale de la Chine sous les Tang, dont la grande mosquée fut fondée en 742.

10) L'immense canyon découvert sur la planète Mars par Mariner, où j'ai peu de chances de mettre les pieds

Michel Butor
